

ABBÉ J.-URGEL DEMERS
Membre des Sociétés Historiques de Montréal et du Canada

3784

ESQUISSE MONOGRAPHIQUE
de la
Paroisse du
PATRONAGE de SAINT-JOSEPH-du-LAC

Préface de
Monsieur ANTONIO GIRARD
Directeur du Service des Études
La Commission des Écoles catholiques de Montréal



LES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES
MONTRÉAL

—
1960

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR, DÉJÀ PARUS :

1911 — **Relations de voyage avec Mgr P. Bruchési** (Londres, Lourdes, Rome) 200 pages dactylographiées.

1919 — **Mère Marie-Anne: l'Éducatrice, la Fondatrice, ses vertus.** (Droits cédés à la communauté des Sœurs de Ste-Anne).

1947 — **Histoire de Ste-Rose** (Droits réservés).

1957 — **Aperçus historiques sur l'île Jésus.** (Droits réservés).

1959 — **Esquisse monographique de St-Joseph-du-Lac** (Droits réservés).

En préparation :

Écrin de famille.

Préface

Notre auteur a toujours aimé l'histoire. Maintenant octogénaire, il l'aime encore. Il l'aime en historien et en prêtre. Esprit profondément sacerdotal, il sait voir Dieu à travers les événements. Plus encore, il s'applique à Le faire voir et à Le faire aimer. Jamais il ne manque l'occasion, sans paraître le moins du monde moralisateur, d'attirer vers le Seigneur le cœur et l'esprit de ses lecteurs. Il met constamment en application l'oraison de la messe du sixième dimanche après l'Épiphanie : « Nous vous en prions, Dieu tout-puissant, accordez-nous d'être toujours attentifs aux réalités spirituelles, afin d'accomplir ce qui vous plaît dans nos paroles et dans nos actes. »

Curé de St-Hermas pendant une dizaine d'années, il fit un ministère difficile et fructueux. Cela ne l'empêcha pas de colliger des notes pour faire l'histoire de sa paroisse. Ces pages précieuses ne sont pas encore publiées. Nous souhaitons à l'abbé Demers le temps de produire cette œuvre.

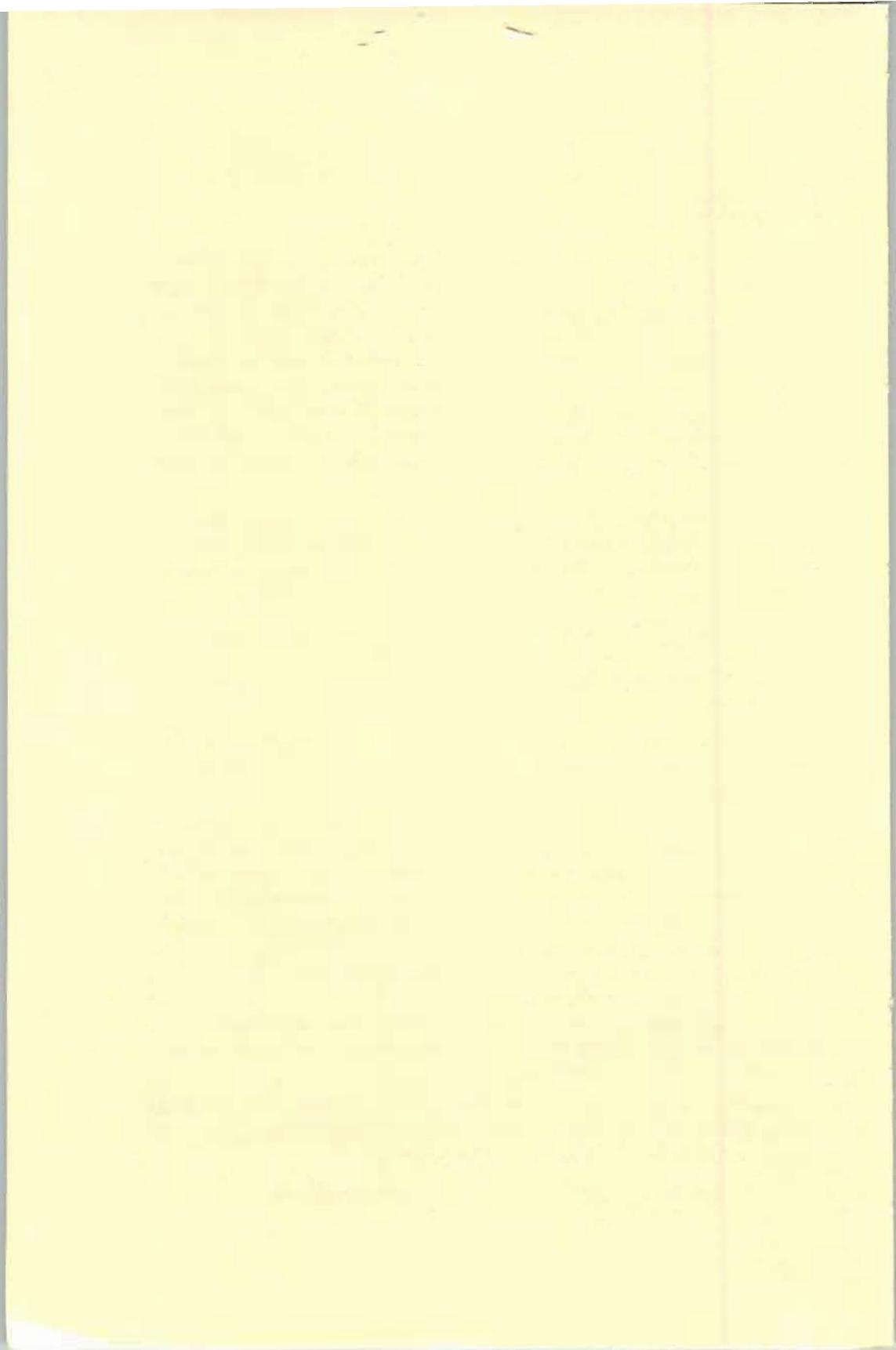
De St-Hermas, M. l'abbé Demers passa à Ste-Rose où pendant près de vingt-cinq ans, il présida aux destinées de cette belle paroisse. C'est là qu'il publia « L'Histoire de Ste-Rose ». Les deux premières éditions de ce volume sont épuisées.

Plus tard, à sa retraite, il publia « Esquisse monographique de l'Île Jésus ». M. Lionel Bertrand, journaliste, fit un éloge bien mérité de cette histoire. L'unique édition de ce volume est aussi épuisée.

Mais M. l'abbé est né à St-Joseph-du-Lac. Toute sa vie il garda un culte pour sa paroisse natale. Les pages qui vont suivre racontent les origines de la paroisse et son développement. En cours de route, l'auteur rattache à la grande histoire les événements qui se déroulent dans sa petite patrie. C'est ainsi qu'il est question du Massacre de Lachine, des troubles de 1837-38, de Pie IX et de Mgr Bourget. Puis, comme il convient, il nous trace les portraits fidèles de tous les curés qui ont dirigé la paroisse. Pour terminer, il rappelle des souvenirs personnels pleins de saveur. Pensez un peu, par exemple, à l'épisode des deux quêteuses... Les lecteurs de cinquante ans, surtout ceux de la campagne, revivront leur jeunesse. Les plus jeunes apprendront comment on savait vivre autrefois.

Nous savons gré à M. le Curé d'employer si précieusement son temps et de se mettre à la disposition d'autrui. Il a toujours été disponible. Souhaitons de tout cœur qu'il le soit encore longtemps...

Antonio Girard



Origines

« Interroge tes ancêtres ». Maxime du Deutéronome. XXXII, 7.

Le Patronage de Saint-Joseph-du-Lac

Un curieux de la petite histoire a demandé au Bulletin des Recherches Historiques l'origine du nom de cette paroisse. Ce qui l'intriguait sans doute c'était qu'on avait ajouté les mots « du-Lac » à la fin du nom.

Question pertinente, puisque le territoire était peu baigné par les eaux du lac. A ce point de vue, aujourd'hui, ces mots « du-Lac » sont plus qu'alors inutiles, puisqu'il y a une nouvelle paroisse sur les bords de l'eau, à Pointe-Calumet, paroisse érigée en 1956 sous le vocable de Marie-Médiatrice. Dans les environs lorsque l'on veut désigner la paroisse du lac, on entend la paroisse d'Oka.

C'est, croyons-nous, M. Gérard Morisset, qui a suggéré qu'on devrait changer les mots « du-Lac », par les mots « du-Mont-Oka », alors qu'il faisait une visite à notre église en qualité de Conservateur du Musée provincial de Québec. Il parcourait les paroisses à la recherche des œuvres d'art susceptibles d'être classées parmi les trésors artistiques nationaux, dont le Gouvernement veut assurer la conservation. On sait que sur l'Île d'Orléans la vieille église Saint-Pierre a été incluse dans la liste des monuments artistiques et historiques que le Gouvernement doit entretenir comme propriété d'État. M. Gérard Morisset avait, ici, admiré le clocher de notre église paroissiale, réunissant tous les traits qui en font un des plus beaux pour sa forme, sa hauteur, où tout lui paraissait équilibré. C'est alors qu'il aurait noté que le nom de « Saint-Joseph-du-Mont-Oka », conviendrait mieux à cette paroisse que celui de Saint-Joseph-du-Lac.

Toutefois le nom officiel de la paroisse, nom enregistré dans les archives religieuses et civiles, est bien « Le Patronage de Saint-Joseph-du-Lac. »

Ce nom lui fut donné en 1853, le 4 octobre, par Mgr Ignace Bourget, évêque de Montréal, et reconnu, accepté par l'État civil du temps le 9 juin 1856, en vertu de l'acte 18 Vict. chap. 100, sous le Gouvernement de l'Union des Deux Canadas.

Mgr Bourget

Le grand évêque était bien aise d'honorer ainsi le digne époux de la Sainte Vierge, qui patronait déjà la paroisse voisine Oka, sous le titre de l'Annonciation de la Bienheureuse Vierge Marie. Le saint

évêque très attaché à la traditionnelle dévotion envers la Sainte-Famille, cherchait à promouvoir tout particulièrement la dévotion à Saint-Joseph, à qui il confiait la réussite de ses immenses projets; surtout la résurrection de ses cendres de la chère ville de Montréal, qui venait de subir le pire incendie de son histoire. Près de onze cents familles des quartiers St-Jacques, St-Laurent et Ste-Marie étaient sans foyer. Le palais épiscopal et la cathédrale rue St-Denis, étaient rasés par le feu. La triste nouvelle lui fut apprise alors qu'il était en visite pastorale sur les bords de notre lac, à Vaudreuil. On comprend que son âme paternelle ait eu recours à l'assistance du protecteur de la Sainte Famille et qu'il ait voulu s'assurer cette providentielle protection en dédiant une nouvelle paroisse au Patronage de St-Joseph. Aussi il voua à cette dévotion, en 1854, la chapelle de la rue Cathédrale, et en 1862 l'église de la rue Richmond dans le quartier St-Joseph. D'ailleurs la côte qu'on érigeait en paroisse portait déjà, de par la volonté du seigneur Dumont, ou du seigneur du Lac, le nom de « Côte-Saint-Joseph ». Autrefois on donnait à un chemin le nom de « Côte », même s'il était tracé sur un terrain plan; ainsi on disait la Côte-St-Michel, la Côte-de-Liesse, à Montréal. Cette appellation convenait encore mieux à notre rang qui monte jusqu'au sommet du mont Oka.

Toutefois, le nom officiel de notre belle paroisse est bien « Le Patronage de Saint-Joseph-du-Lac »; et nous devons nous réjouir d'avoir été placés sous un si haut patronage. Les mots « du-Lac » qui en terminent le nom, servent à mieux désigner géographiquement le lieu, et à le mettre en saillie historiquement.

Lac des Deux-Montagnes

Le Lac des Deux-Montagnes occupe une place considérable dans la géographie et dans l'histoire du pays. Nous nous permettons d'insérer ici quelques faits et événements qui ont eu pour théâtre notre lac, événements qui sont du domaine de la grande histoire et qui donnent du relief à notre histoire régionale. Notre lac, quoiqu'il ne soit qu'un débordement de la rivière Outaouais, est tout de même considérable. La rivière était appelée par les Indiens, « la grande rivière », pour marquer qu'elle était avec le fleuve Saint-Laurent la principale voie d'eau conduisant au centre du pays.

Aux temps préhistoriques, nous disent les géologues, Mgr Laffamme, Raoul Blanchard, ce lac était immense en étendue et en hauteur. Ses eaux atteignaient le sommet des montagnes de Rigaud, Oka et Montréal et couvraient toute la plaine de Montréal; après des siècles, elles finirent par s'écouler vers le grand océan, non sans laisser ici un riche dépôt, qui fait de cette plaine un territoire des plus productifs du continent. (1)

(1) Voir Raoul Blanchard dans « L'ouest du Canada », Tome I, p.21

Champlain

Déjà avant le 30 mai 1613, des découvreurs Étienne Brulé, Nicolas DuVigneau avaient fait route par ce lac et l'Outaouais, mais un fait dont nous devons être fiers, c'est que Champlain, l'illustre père de la Nouvelle-France visitant officiellement (2) cette nappe d'eau, et lui donna son nom. Comme tous les découvreurs du XVIème, du XVIIème siècle, il était hanté par le désir de trouver un passage, une voie d'eau pour atteindre le merveilleux pays des épices, aux Indes. S'il n'était pas équipé pour une telle entreprise, il s'avance au moins, dans l'intérieur du pays sauvage, jusqu'à l'Île aux Allumettes, près de Pembroke.

Avec quatre compagnons montés dans deux petites embarcations, il était parti de Lachine, avait côtoyé sur le lac Saint-Louis, les bords de l'Île de Montréal, s'était engagé dans l'étroit chenal, aux eaux rapides du bout de l'Île, avait longé les petites Îles du côté ouest et s'était arrêté au haut de la dernière, à l'île aux Tourtes pour y manger et s'y reposer. Comme le jour était avancé, qu'il fallait dresser une tente pour y passer la nuit, il décida de s'y installer, tandis que ses compagnons chercheraient à se renseigner sur l'étendue de l'Île, sur la qualité du sol, sur les espèces d'arbres et de bêtes qui s'y trouvaient. C'est que tout explorateur devait étudier attentivement le pays nouveau, et en prendre soigneusement note pour faire rapport officiel à l'autorité, du département de la Marine. Ils constatèrent que l'Île avait une trentaine d'arpents de longueur, qu'elle était boisée d'arbres séculaires et de jeunes pousses feuillues, ne laissant place à aucun sentier véritable; ayant jeté un regard sur la rive ouest-nord, ils constatèrent qu'elle était elle aussi couverte de forêts vierges impénétrables à l'œil nu. Le Gouverneur Samuel de Champlain du haut de l'Île promenait son regard inquisiteur au loin, scrutant la côte fuyante, celle qui était à sa droite, de l'Île de Montréal avec ses baies profondes, puis le fond de l'immense lac où se trouvent aujourd'hui les paroisses de Marie-Médiatrice, Saint-Joseph-du-Lac et Oka; il aperçut une montagne à double sommets toute irradiée par les feux du soleil couchant dont un sommet semblait surplomber le lac, tandis qu'un autre se dessinait tout à côté et au sud; il décida de nommer ce lac: « Lac des Deux-Montagnes ». Comme il n'avait pas aperçu la montagne de Rigaud, qui lui était cachée par la rive toute couverte d'arbres à haute futaie, ce nom visait les deux sommets du Mont Oka. Le mot « montagne » donné à cette masse rocheuse peut paraître inapproprié aux géologues actuels tels que Raoul Blanchard qui n'attribuent ce mot qu'aux masses s'élevant à une altitude de plusieurs milliers de pieds, mais il doit être conservé, parce qu'admis dans le langage populaire, et surtout par motif historique, puisqu'il a été donné par le découvreur. C'est son nom. Nom qui a été étendu au comté;

(2) Voir Hist. de Champlain et Revue d'Hist. Vol. VII, p.243, par R. L. Séguin.

lorsqu'en 1830 on décida de changer les noms anglais donnés aux comtés, le nôtre devint, de York qu'il était depuis 1791, le comté des Deux-Montagnes. Soyons fiers que ce nom ait été donné à notre lac le 30 mai 1613 par le Père même de la Nouvelle-France, Samuel de Champlain. A noter que l'indien qui guidait l'expédition profita du temps que les explorateurs faisaient leur inspection pour tenter la pêche aux dorés qu'il savait en abondance dans ce lac et il put régaler sur place l'illustre visiteur Champlain.

Le calvaire et St-Joseph

Remarquons dès maintenant que l'une de ces montagnes deviendra (est devenue) célèbre par l'érection d'un calvaire. En 1739, l'abbé François Picquet, missionnaire sulpicien, pour favoriser la dévotion de ses Indiens, traça à travers la forêt un chemin de croix de quatre milles; chemin parsemé de croix et couronné au sommet de la montagne par un calvaire, sur un plateau dominant la forêt, où peuvent se réunir des milliers de pèlerins. Le pèlerinage du 14 septembre est en haute renommée dans la région de l'Outaouais et de Montréal. Là, comme aux grands sanctuaires de Sainte-Anne-de-Beaupré et du Cap-de-la-Madeleine, la piété y est intense et fervente. Les pèlerins y accomplissent parfois des vœux presque héroïques, en gravissant par exemple nu-pieds un trajet accidenté par la rocaille, les trous, les branches, en récitant à haute voix le chapelet ou en chantant. Les anciens se souviennent de ces pèlerinages que conduisait l'abbé Pierre-Flavien Martineau, p.s.s., dont l'éloquence était si émouvante, pèlerinages qui finissaient au calvaire par une apothéose, où il faisait chanter « Au Ciel, Au Ciel Nous irons le voir un Jour ».

Cette montagne est dite celle du Calvaire, l'autre, celle qui nous intéresse, nous l'appelons la montagne de Saint-Joseph, (1) parce que ce grand saint doit y avoir un sanctuaire à lui dédié autour duquel, viendront habiter de nombreuses familles qui vivront sous la protection du Bienheureux Patriarche.

L'Ile Aux Tourtes

Il est bien d'autres événements historiques qui ont eu pour théâtre notre lac, événements dont nous devons avec fièreté garder mémoire; événements que nous nous proposons de raconter ici, mais disons tout d'abord, ce que nous savons de l'Ile aux Tourtes, incluse dans nos eaux et qui a joué un rôle notable, dans l'ordre religieux, militaire et commercial et pour cela suivons ce qu'en dit M. Robert Lionel Séguin, dans la Revue,

(1) Voir « Le feu de la Rivière-du-Chêne », par l'abbé Emile Dubois, p.22

Histoire de L'Amérique-Française (Vol. VIII, page 243, no 2, en septembre 1954).

C'est une langue de terre située près de Vaudreuil, à l'extrémité est de la presqu'île des chenaux, elle mesure trois-quart de lieue de circonférence et couvre approximativement une superficie de cent quatre-vingts arpents. Elle fut concédée le 23 octobre 1702 à M. Philippe de Rigaud, Marquis de Vaudreuil, alors gouverneur de Montréal et chevalier de l'ordre de Saint-Louis, qui décida, pour assurer le progrès de la colonisation et la sécurité de la voie de communication, d'y faire construire un fortin de pièces sur pièces, de trente pieds de longueur sur vingt pieds de largeur, couvert de planches « fr. fr. » avec solage et cheminée.

Missionnaires

En 1703 le sulpicien M. de Breslay, desservant des colons de la côte du lac Saint-Louis, décida de transporter de la baie d'Urfé, sa colonie d'Abissings et de Nipissings à l'Île aux Tourtes, d'où il pourrait desservir les colons des environs. A ses frais, il fit bâtir une église-presbytère de cinquante pieds par vingt-cinq. Le gouverneur y ajouta une baraque de 25 par 15, pour l'utilité occasionnelle de quelques militaires en garnison et fit entourer le tout par une enceinte de forte palissade. Ce poste fortifié était ainsi à un point bien stratégique par où passait le mouvement missionnaire montant vers les tribus sauvages et par où passaient les trafiquants de la fourrure descendant vers Montréal. Les indiens y trouvaient un asile où ils étaient évangélisés et secourus spirituellement et protégés contre la rapacité des blancs qui cherchaient à les enivrer pour les mieux piller.

Le missionnaire ne put y résider bien longtemps parce que le commerce des fourrures, qui était clandestin et pervers envahit l'Île et y occasionna des désordres, des crimes abominables. Les sauvages enivrés ne mettaient aucun frein à leur passion, à leur cruauté, mais les grands coupables, nous l'expliquerons plus tard, sont les blancs en quête de fourrures, les hommes de négoce. En 1721, nous le verrons plus loin, la mission des Algonquins et Nipissings se rallia à celle que les sulpiciens ouvraient à Oka avec les sauvages qu'ils avaient déjà établis à la Montagne d'abord, puis à Sault-au-Récollet; de ces deux réductions on n'en faisait qu'une.

L'Île aux Tourtes, comme poste de missionnaire, avait prélué, après la venue de Champlain, à l'entrée de l'évangélisation des enfants des bois, et facilitait la montée du peuplement sur les bords de la Grande Rivière.

Le premier missionnaire à passer sur nos eaux, à bénir la forêt vierge qui bordait la rivière Outaouais, fut le Père Paul Le Caron, en 1615, Récollet, qui venait de célébrer sur les bords de la rivière des Prairies, le

24 juin, la première messe chantée au pays de Montréal. Il allait hiverner avec les païens Hurons de la baie Georgienne. Un de ses confrères, le Père Viel, en 1623 sera massacré et noyé à Sault-au-Récollet, avec Ahuntsic, un jeune français. En 1625, c'est un Jésuite, le Père de Brébeuf qui monte au pays des Hurons; il y fonde tout un poste de chrétiens à Fort Sainte-Marie, où il sera martyrisé en 1649. Tous ces saints missionnaires, comme les Pères Jogues, Gabriel Lalemant, Noël Chabanel s'en allant au martyr, passèrent par nos eaux, firent escale ici et là sur les bords du lac et de la rivière, sanctifiant ces lieux.

D'autres braves aventuriers, gentilhommes, coureurs des bois y passèrent aussi, mentionnons en particulier Jean Nicolet, célèbre interprète à l'âme missionnaire, qui y vogua dès l'année 1618. Son nom a été attaché à la grande histoire, et il doit nous demeurer familier.

Fourrures

Pour expliquer les grands problèmes auxquels notre petite histoire a été mêlée, il est à propos de savoir ce qu'était la fourrure, combien elle était précieuse et recherchée et quels moyens sordides, criminels on employait pour se la procurer. La France, fille-ainée de l'Église se proposait en s'emparant du Nouveau Monde d'y apporter sans doute et tout d'abord, le message du Divin Rédempteur, l'appel des pauvres païens à l'entrée du Royaume éternel et de leur fournir les moyens d'y arriver. Ce noble but elle s'en acquitta en y envoyant ses missionnaires, en les soutenant matériellement, mais elle avait aussi un but intéressé pour la gloire et le bien temporel de son propre territoire. A cette dernière fin, elle s'appliqua à exploiter le plus possible la colonie à son profit. Au lieu de permettre aux colons d'exercer une industrie qui leur serait profitable, elle les empêcha de se développer. La France se montrait égoïste et imprévoyante. Elle n'approuvait qu'une exploitation et c'était celle de la fourrure, qu'elle apportait en France et dont elle disposait avec de gros profits. Car la fourrure canadienne était alors très appréciée en Europe. Cette exploitation unique était confiée à une compagnie qui avec ses énormes profits se chargeait de pourvoir à tous les frais du gouvernement colonial. Seuls les agents de la compagnie étaient autorisés à acheter les pelleteries et les habitants ne pouvaient même pas monter dans les bois sans un permis spécial. Or, ceux-ci étant privés de travail pendant les six mois de l'hiver, enrageaient de ne pouvoir profiter de la grande et unique richesse de leur pays. L'inévitable se produisit et une course effrénée s'effectua vers le riche butin; les colons se firent coureurs des bois et une multitude de gentilshommes bravant toute loi, se firent marchands de fourrure, établirent sur le cours des rivières, des comptoirs sur le passage des sauvages, pour intercepter les cargaisons de fourrures que ceux-ci devaient descendre

à Montréal. Ainsi on vit de ces comptoirs clandestins à Carillon, à l'Île aux Tourtes, établis et entretenus par le neveu du célèbre Intendant Jean Talon, François Marie Perrot, qui devenu gouverneur de Montréal, profitait de sa situation pour braver la justice et s'enrichir. Ce qui ajoutait à la malice de ce négoce illégal, c'est la frénésie qu'on mettait à enivrer ces pauvres enfants des bois avec de l'eau-de-vie, afin de les mieux dépouiller de leurs riches pelletteries. Ces procédés scandaleux défendus par Mgr de Laval sous peine d'excommunication avivaient la haine naturelle que les sauvages portaient à l'envahisseur de leur territoire, le blanc européen. Cette brève explication nous aidera à comprendre l'agression continuelle des Indiens contre les colons isolés, pour les tuer, les scalper et détruire leurs établissements; cela explique en particulier la descente des Iroquois en 1660, pour en finir avec la colonie de Montréal et la détruire complètement. Mais la Providence veillait et elle suscita l'héroïsme d'une vingtaine de jeunes braves qui allèrent les arrêter à Long-Sault, ou Carillon, à quelques lieues au nord de notre lac.

1660 — Dollard

Ces valeureux chevaliers, sous la conduite de Dollard Des Ormeaux, après avoir passé une nuit en prière, avoir communiqué et reçu le Divin Viatique et offert leur vie pour le salut de la patrie et fait leurs adieux à leurs familles, voguèrent sur les eaux de notre lac, l'œil aux aguets et l'âme fixé sur l'idéal religieux et patriotique qui les animait. Ces braves qui s'en allaient donner leur vie pour la survie de la colonie, allaient mourir pour nous, en sommes, les descendants de la primitive colonie. Nous leur devons le souvenir ému de notre admiration. Ce n'est pas en vain qu'ils ont frôlé les bords de notre paroisse. Vous savez la suite de cette sanglante et glorieuse épopée. Le pays fut alors sauvé grâce à ce haut fait d'armes, qui eut lieu à Carillon.

Trente ans plus tard un autre exploit guerrier eut lieu sur notre lac, et tout près de notre paroisse. Cette fois nos défenseurs furent vainqueurs et les eaux de notre lac engloutirent une quinzaine d'Iroquois.

1689 — Massacre de Lachine

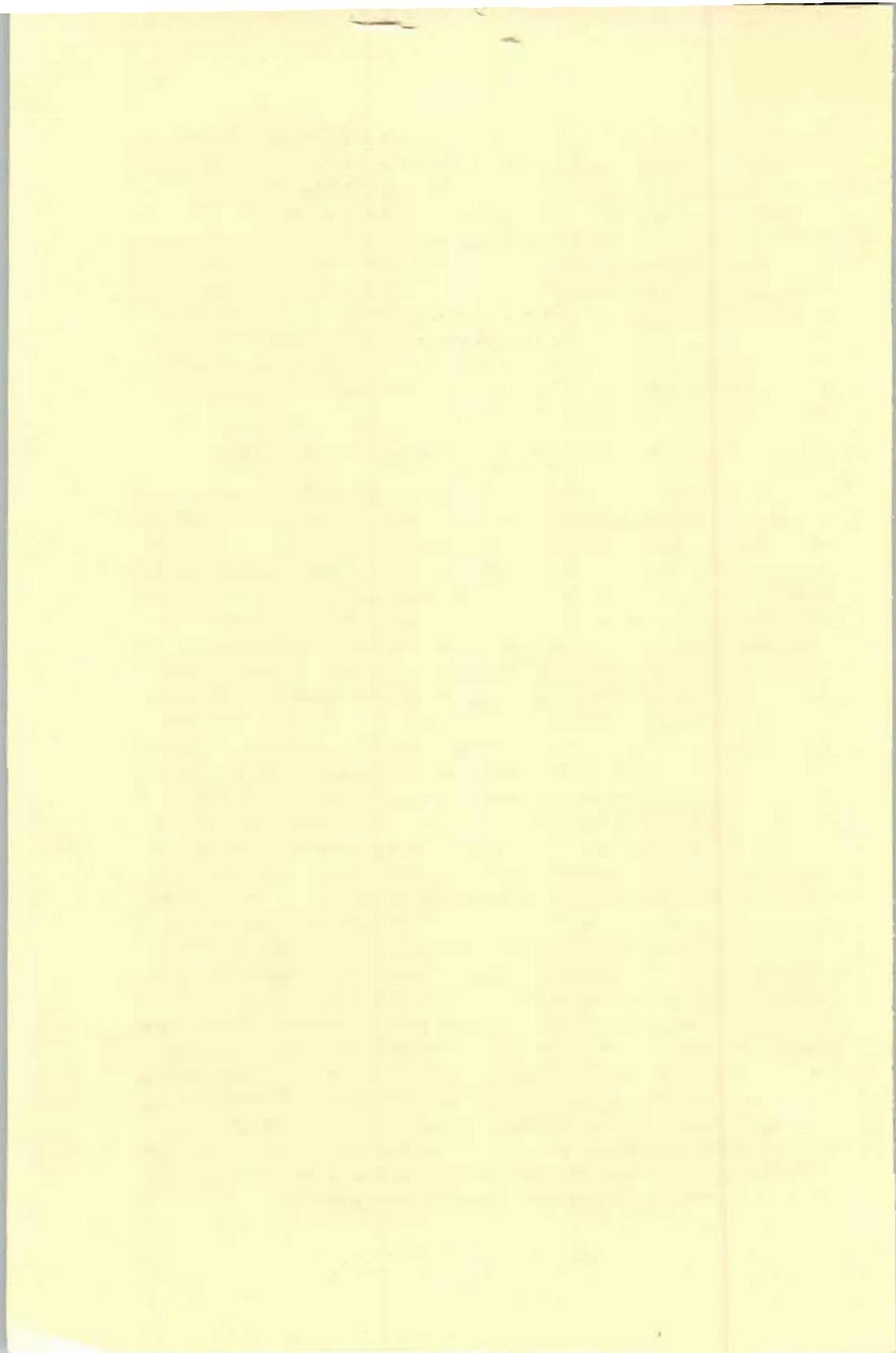
C'était encore à un moment extrêmement critique de l'histoire de la colonie. Les Iroquois venaient de subir une impardonnable trahison de la part de notre Gouverneur, et ils avaient décidé un suprême effort pour anéantir la colonie française des bords du St-Laurent. Ces derniers dans la nuit du 4 au 5 août 1689, à l'improviste, au cours d'une effroyable tempête, et au nombre de quatorze cents, tombèrent sur les colons sans défense, établis à Lachine, depuis ville LaSalle jusqu'au bout de l'Île, et en firent un massacre épouvantable, tuant, scalplant les hommes, brûlant

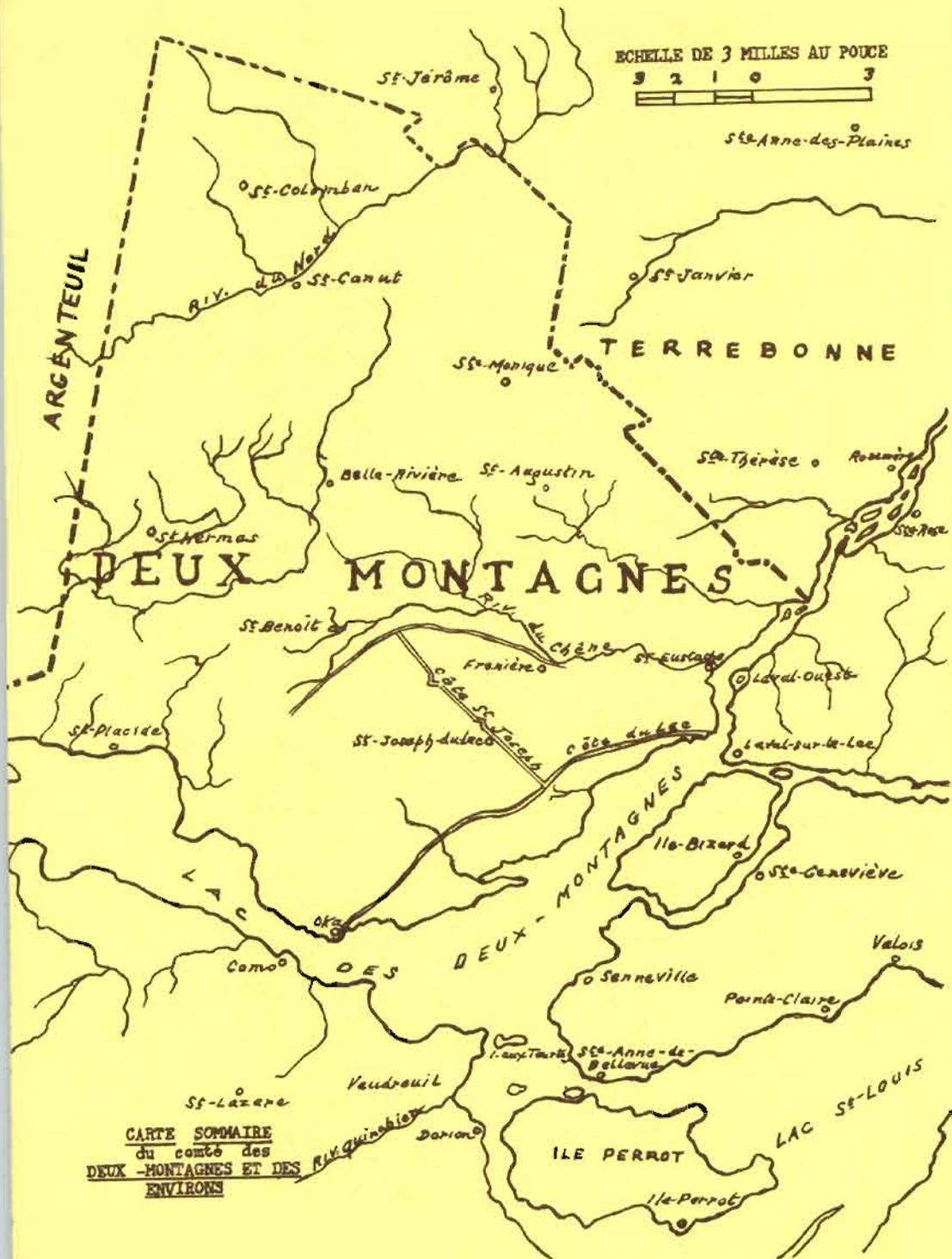
tous les corps, se réservant les tout-petits enfants pour les manger après en avoir fait cuire leur chair, et amenant une centaine d'hommes pour les tourmenter dans leur pays, selon leur très cruelle habitude. Toutes les habitations furent ensuite incendiées. La petite garnison de Ville-Marie, enfin alertée, arriva le lendemain pour constater l'étendue du sinistre et voir les flammes dévorer ce qui restait des corps humains, des animaux égorgés, des barils d'alcool vidés de leur contenu. Le massacre de Lachine est noté dans notre histoire comme la destruction de Sodome et Gomorrhe dans l'histoire ancienne. Et le prêtre sulpicien qui procéda à la sépulture des restes humains ajouta que visiblement on était témoin sans doute de la cruelle barbarie des Iroquois, mais aussi on reconnaissait là, une juste vengeance de ces pauvres Indiens, contre ceux qui les avaient si souvent enivrés, volés; bien plus, on y voyait un autre signe de la colère de Dieu, qui punissait les prévaricateurs des lois civiles et religieuses du pays. L'Église, par la voix de ses pasteurs, n'avait pas cessé de s'opposer à l'abus qu'on faisait de la boisson alcoolique offerte aux sauvages. Déjà, la colère divine s'était manifestée par des prodiges qui confirmaient la gravité des crimes commis par les chrétiens eux-mêmes; rappelons ici les terribles tremblements de terre qui secouèrent la colonie de février à juillet 1663, et qui nous sont racontés par l'immortelle Marie de l'Incarnation et maints autres fléaux. Lachine n'était pas le seul endroit où se pratiquait ce commerce infâme, mais il y était ouvertement exercé à l'aboutissement des voies d'eau où l'on devait apporter toutes les pelleteries et ce commerce infâme était accompagné de débauche. En tous cas, le prêtre ne put s'empêcher de proclamer les droits de Dieu et de dire que le Ciel semblait avoir participé à cette sanglante boucherie, en suscitant une effroyable tempête où le vent, l'eau, le tonnerre et les éclairs avaient étourdi, aveuglé, paralysé les pauvres colons; les avaient empêchés de se retirer dans les quatre forts de sécurité; le Fort Cuillerier, le Fort Rolland, le Fort de la Présentation à Dorval et le Fort Remy un village fortifié de Lachine, où se trouvait quantité d'armes et de munitions et même que le Ciel semblait avoir enlevé aux défenseurs de Ville-Marie le dessein de venger la mort des colons de Lachine, ce qu'ils auraient pu faire facilement en poursuivant les Iroquois affaiblis par une nuit d'orgie. La consternation était alors extrême dans le reste de la colonie. Une bande d'Iroquois en profita pour se répandre dans les environs, se jeter à l'improviste sur des colons isolés. C'est un groupe de ces malfaiteurs qui fut rencontré sur notre lac, où eut lieu le fait guerrier dont nous avons déjà parlé. Ils avaient contourné l'Île Jésus, avaient été arrêtés à la Coulée Grou, à la Pointe-aux-Trembles où ils avaient perdu une trentaine d'hommes, et après avoir traversé l'Île Jésus et incendié toutes les habitations et brûlé deux de leurs otages à Lachenaie, ils remontaient la rivière des Mille-Iles lorsqu'en débouchant sur le lac des Deux-Montagnes, ils furent vivement attaqués

par un contingent de braves venus du fort de Senneville. En effet, le séminaire de Montréal avait eu soin d'édifier des forts sur sa seigneurie. Celui de Senneville, presque en face de l'île aux Tourtes, rivalisait d'importance avec le fort Remy de Lachine, bâti avec la pierre du lieu, sur une éminence, tout à côté d'un moulin banal, lui aussi fait de pierre solide, il commandait la vue sur le lac des Deux-Montagnes. Entouré d'une forte palissade, il servait de redoute contre les Iroquois et de sécurité pour les colons; de ses nombreuses fenêtres-meurtrières il pouvait cracher la mort très loin avec ses canons. En fait, en octobre 1687 ses défenseurs purent résister pendant trois jours aux attaques de 40 Iroquois, les empêchant de monter à l'assaut, tout en leur tuant 5 ou 4 hommes. Le fort de Senneville avait prouvé son utilité.

1690 — Bataille décisive sur notre lac, pour la paix et la colonisation

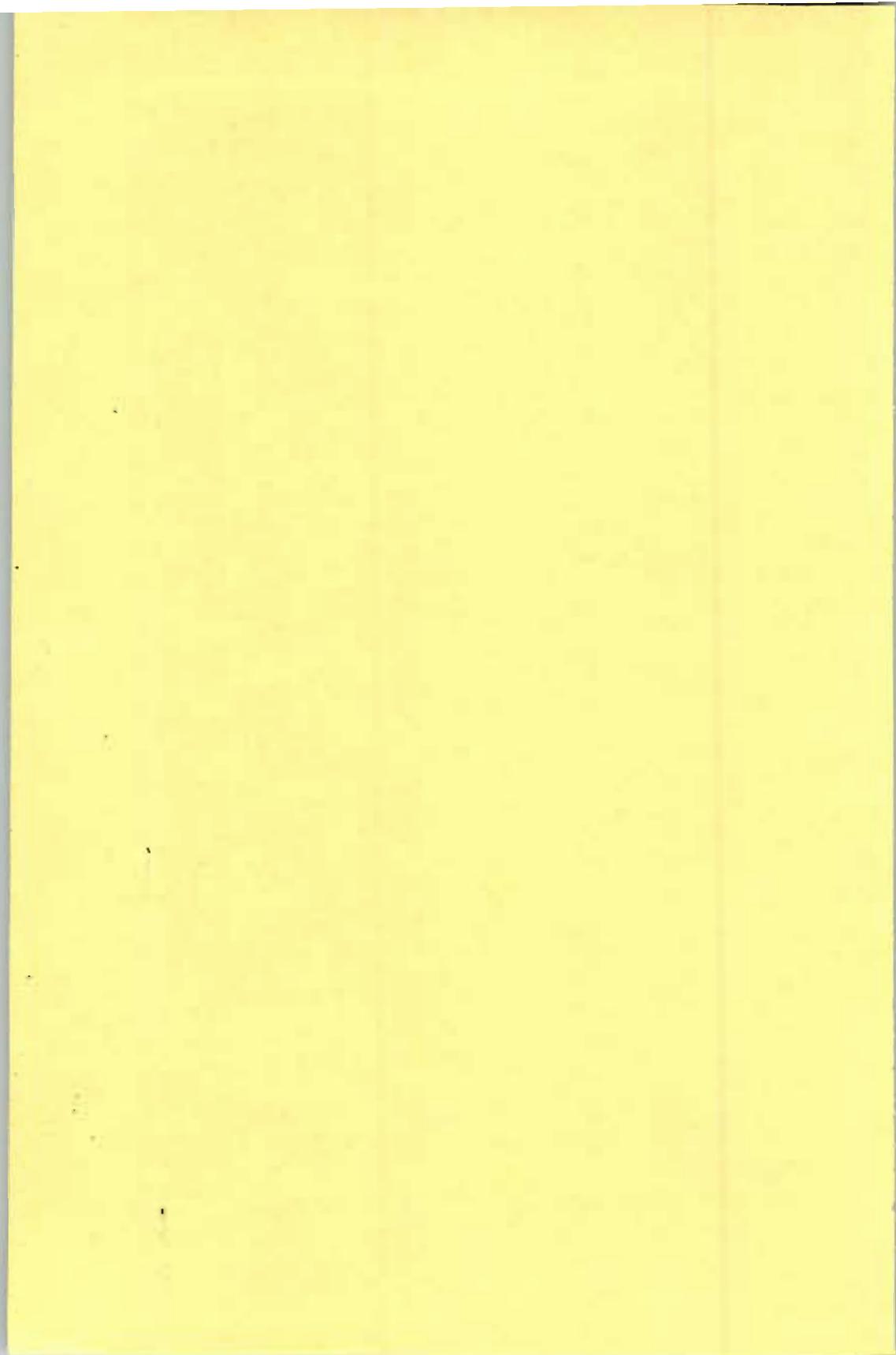
En effet après le massacre de Lachine le fort de Senneville fut soigneusement rééquipé de vivres et de munitions, et occupé par une garnison de la milice. Vingt-huit braves cadets de Ville-Marie, sous la conduite de deux gentilshommes, MM. Duluth et d'Ailleboust-de-Menteth, faisaient le guet pour chasser les maraudeurs Iroquois, lorsqu'une après-midi, ils aperçurent une flotille de ces barbares débouchant de la rivière des Mille-Iles, ils foncèrent rapidement sur eux en tenant leurs légers canots en ligne, afin de laisser ignorer leur nombre. Le soleil du soir aveuglant les Iroquois, ceux-ci furent attaqués avant de reconnaître les adversaires. Dès la première escarmouche, dix-huit Iroquois tombèrent dans le lac, blessés à mort, les autres une quinzaine, furent vite capturés et amenés en otages à Ville-Marie. Cet exploit n'avait duré que quelques minutes, n'avait coûté aucune perte aux Français, et redonnait la paix à la colonie entière. Ce haut fait militaire mettait fin à l'arrogance des barbares, donnait à Ville-Marie des otages qu'elle pouvait échanger pour autant de captifs canadiens amenés l'année précédente de Lachine. Les cruels Iroquois si fiers du succès qu'ils avaient remporté sur les bords du lac Saint-Louis, se reconnaissaient définitivement vaincus sur le lac des Deux-Montagnes. Ce fait est consigné dans l'histoire canadienne comme mettant fin à la terreur angoissante de toute la colonie et présageant une paix définitive, paix qui sera signée par toutes les tribus indiennes en 1701. Cet événement était particulièrement précieux pour les territoires avoisinants notre lac; il permettait à la colonisation de pénétrer sur nos terres récemment concédées en seigneuries. A la date du fait d'armes précité (1690), la colonisation choisissant de préférence les bords des grandes voies d'eaux, s'avancait vers notre lac. Si elle n'avait pas progressé jusque là, c'est qu'une vieille ordonnance défendait de coloniser vers l'ouest au delà de Ville-Marie. Cependant, Vaudreuil dont la seigneurie avait été concédée en 1702 n'a eu le culte qu'en 1773 sous le régime anglais.





ECHELLE DE 3 MILLES AU POUCE
 3 2 1 0 1 2 3

CARTE SOMMAIRE
 du comté des
 DEUX-MONTAGNES ET DES
 ENVIRONS



Seigneuries

« Il est bon de savoir d'où l'on vient afin de savoir où l'on va et jusqu'où l'on peut aller ». Une femme journaliste.

Des Mille-Iles

Dès 1683 l'Intendant de Meules avait concédé à Michel-Sidrac Du Gué, sieur de Boisbriand, capitaine du célèbre régiment de Carignan, la seigneurie des Mille-Iles, voisine à l'ouest de celle de Terrebonne, lui octroyant trois lieues de front sur la rivière des Mille-Iles par trois lieues de profondeur dans la forêt.

Du Gué, tout pris par le commerce de la traite des pelleteries qui étaient la grande richesse du temps, et déjà propriétaire de deux autres concessions, ne put donner aucune attention à sa nouvelle seigneurie. Obligé de la rétrocéder au Roi, elle fut réunie au Domaine Royal le 1er mars 1712, et quatre jours plus tard fut concédée à ses deux gendres, avec une extension de territoire d'une lieue et demie de front sur la rivière des Mille-Iles. Elle passa donc, l'une touchant la seigneurie de Terrebonne, à Charles-Gaspard Piot de Langloiserie, lieutenant du roi et chevalier de Saint-Louis, et l'autre à Jean Petit, trésorier de la marine et membre du Conseil Supérieur de Québec. Ils étaient tous deux de la haute société coloniale du temps, comme officiers militaires et particulièrement pour Jean Petit, comme fonctionnaire gradé en qualité de Trésorier de la Marine et membre du Conseil Supérieur de Québec.

En 1752, sur la fin du régime français, une nouvelle concession accordait à l'ancienne seigneurie des Mille-Iles, une étendue de six lieues en profondeur dans la forêt, tout en lui conservant ses limites déjà octroyées de quatre lieues et demie de front sur la rivière des Mille-Iles, allant jusqu'au lac des Deux-Montagnes. Cette fois elle perdait son joli nom de « Mille-Iles » pour prendre les noms de seigneurie de Blainville et seigneurie de Dumont. C'est cette dernière qui nous intéresse.

Dumont

Par le mariage de ses trois filles le seigneur Dumont partagea son domaine entre trois gendres: Antoine Lefebvre-Bellefeuille, Maximilien Globensky et Pierre Laviolette, tous trois co-seigneurs habitèrent, avant 1837 le village de St-Eustache, qui était devenu le centre des activités et du développement de toute la seigneurie.

Le peuplement d'une seigneurie commençait toujours avant l'érection des paroisses. Or, celle de Saint-Eustache eut lieu en 1768, son premier curé fut M. François Petit, qui prit possession de sa cure en novembre 1768. Il était né à Québec où il avait fait ses études et y avait été ordonné le 12 juin 1745. Était-il parent du seigneur Jean Petit, dont nous avons parlé? En tous cas, il venait immédiatement de la cure de Sainte-Rose, dont l'église incendiée ne devait être rebâtie qu'en 1780. Il dut desservir pendant quelques années toute l'ancienne seigneurie des Mille-Iles (1), et occasionnellement la paroisse de Sainte-Rose. Le territoire qu'il devait couvrir était immense, mais peu peuplé. Nécessairement le peuplement commençait avant l'érection de la paroisse.

Pour ce qui est de la seigneurie Dumont, le peuplement avait dû commencer avant 1740, et sous le régime français, puisqu'à cette date de la cession du pays à l'Angleterre, la colonisation était à peu près complétée sur l'Île Jésus. Comme les colons avaient tendance à ne pas s'éloigner les uns des autres, il est probable que le peuplement se fit d'abord dans la grande côte, sur les bords de la rivière des Mille-Iles, pour passer ensuite sur les bords du lac des Deux-Montagnes, et sur le bord de la rivière Duchesne. Tout cela pour pouvoir profiter des avantages du culte et des autres services sociaux que pouvait fournir le village.

Saint-Eustache et ses seigneurs

La paroisse de Saint-Eustache doit son nom, sans doute, au seigneur Dumont qui portait, ainsi que ses ancêtres, le nom de Eustache. Son premier ancêtre arrivé au pays, vers 1640 s'appelait Eustache Lambert, il était originaire de Notre-Dame de Lucen (Vendée en France). Il fut marchand, traiteur, interprète « donné » aux Jésuites. En 1646 il accompagna le R. Père Chaumonot, S.J., au pays des Hurons puis acquit des terres sur la côte de Lauzon. Quand la ville de Trois-Rivières fut menacée par cinq cents Iroquois en 1653, c'est Eustache Lambert qui partit de Québec avec 50 miliciens, pour la secourir.

Son fils Eustache ajouta à son nom en signant Eustache Lambert-Dumont. D'où lui venait ce surnom, Dumont? Ce fils, Eustache Lambert-Dumont, aurait pu avec plus de raison, porter ce surnom en devenant seigneur d'une seigneurie couvrant une partie du Mont Oka. En tous cas, c'est le petit-fils du premier Lambert, qui nous intéresse. Il naquit à Québec en 1688, y épousa le 19 octobre 1733 Charlotte-Louise Petit, fille

(1) Mgr. Briand lui avait écrit que la seigneresse de Blainville (née Petit) désirait l'érection d'une paroisse dans sa seigneurie, mais que pour quelques années, les curés de Terrebonne et de St-Eustache desserviraient ses gens et qu'il voulait mettre l'église de Ste-Thérèse loin de la rivière des Mille-Iles. Il y avait donc déjà des habitants sur la rive nord de la rivière des Mille-Iles.

de Jean Petit, membre du Conseil Supérieur et trésorier de la marine et de Marie-Charlotte Du Gué de Boisbriand. C'est cette Charlotte-Louise Petit qui hérita de son père, d'un fief de deux lieues et quart de front, sur la rivière Duchesne, au-dessus de la seigneurie des Mille-Iles. De son côté, Eustache Lambert-Dumont se fait concéder le 20 janvier 1752 un fief de quatre lieues et demie de front sur trois en profondeur, à la continuation du fief de sa femme. Il fut militaire de carrière; dans l'acte de concession, il est dit capitaine réformé dans les troupes françaises. Il mourut en 1760, l'année même de la reddition de la colonie à l'Angleterre et fut inhumé à Sainte-Rose, le 13 avril 1760, alors que le curé de l'endroit était M. Louis Lepage, ex-seigneur de Terrebonne. Nous remarquons que dans l'acte de concession du 20 janvier 1752, le marquis de la Jonquière et François Bigot, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, accordent au nouveau seigneur Dumont, le droit de HAUTE, MOYENNE et BASSE JUSTICE. Le droit de HAUTE JUSTICE était très rarement accordé. Cet acte a été ratifié le 1er juin 1753 par sa Majesté le roi de France Louis XIV.

Le fils du seigneur et héritier, portait le nom de Eustache-Louis Lambert-Dumont; né à Québec en 1736, il épousa dans cette ville le 12 août 1765, Marguerite-Angélique Boisseau, fille du notaire Nicolas-Gaspard Boisseau. Il ne semble pas que le Gouvernement militaire anglais lui ait disputé son titre de propriétaire de sa seigneurie. Au contraire, il fut reconnu comme lieutenant-colonel de la milice locale. Il dut faire soumission au nouveau maître du pays, puisqu'on le voit en 1781, le 17 février, faire au gouverneur, acte de foi et hommage pour la moitié de la seigneurie des Mille-Iles dont il était encore propriétaire. (Cahier no 1, folio 165).

Le fils du précédent, Eustache-Nicolas Lambert-Dumont, né le 27 septembre 1767, épousa Narcisse LEMAIRE-ST-GERMAIN. Il eut le grade de major dans les milices canadiennes. De son mariage naquirent entre autres enfants: Marie-Elmire, qui épousa vers 1822, Pierre LAVIOLETTE, et Charles-Louis LAMBERT-DUMONT, le continuateur de la lignée, qui a épousé ROY-BUSH; leur fille unique Virginie-Marguerite a épousé en 1854 Charles-Auguste-Maximilien GLOBENSKY de St-Eustache.

Les archives de la province de Québec possèdent un cadastre du 22 janvier 1862, fait par Henry Judah, écuyer, commissaire (nos 84, 85, 86 et 87), établissant que Virginie Dumont, épouse de C.-A.-M. GLOBENSKY, écuyer et dame M.-Elmire Dumont, veuve de feu Pierre LAVIOLETTE, possédaient par « indivis » chacune la moitié des deux tiers de la seigneurie des Mille-Iles et de son augmentation; et aussi que Joseph LEFEBVRE de BELLEFEUILLE, écuyer et Eustache M.-A.-L. de

BELLEFEUILLE, écuyer, que Louis-Charles L. de BELLEFEUILLE, écuyer et dame M.-A.-L. de BELLEFEUILLE, épouse de A. C. de Lotbinière HARWOOD, écuyer, possédaient chacun la moitié de l'autre tiers de cette ancienne seigneurie.

Tous ces détails sur la généalogie du seigneur Dumont, éclairent un peu l'histoire et aident à saisir pourquoi aux événements de 1837, le seigneur de St-Eustache, comme d'ailleurs ceux de Blainville et autres, prirent cause pour les Bureaucrates dont ils étaient les obligés et non pas pour les patriotes. Nous y reviendrons; en attendant suivons le développement de St-Eustache et le mouvement du peuplement des environs.

En 1717 — Seigneurie du Lac des Deux-Montagnes

Si nous nous sommes arrêtés longuement sur ce qui concerne la seigneurie de Dumont, c'est que celle-ci a joué sur notre côte Saint-Joseph, un rôle religieux et quasi seigneurial. Longtemps les habitants de la côte s'acquittèrent de leurs redevances seigneuriales, à Saint-Benoît (chez le notaire J. J. Girouard) au bénéfice des Messieurs de Saint-Sulpice, mais toujours ils fréquentèrent le bourg de Saint-Eustache pour toutes les fins de culte, (1) et de ravitaillement; ils y trouvaient moulins, magasin, études de notaires, d'avocats, de médecins. Le village de Saint-Benoît était moins accommodant; cette dernière paroisse avait été fondée en 1799 seulement, trente-trois ans après Saint-Eustache. Par ailleurs nos gens n'avaient presque pas de relations avec Oka, dont la mission était destinée à l'Oeuvre de la civilisation chrétienne des diverses tribus qu'on y avaient rassemblées, à savoir les Iroquois, les Algonquins, les Hurons venus du Sault-au-Récollet, des Nipissings et des Abénakis venus de la mission de l'Île aux Tourtes, que M. de Breslay, sulpicien avait ramenés de la baie d'Urfé ou mission St-Louis. (2) De plus, pour le succès de l'Oeuvre, on tenait à éloigner les néophytes de tout ce qui aurait pu les scandaliser; ces anciens enfants des bois, ne savaient pas résister à leur passion de s'enivrer. A ce point de vue les deux montagnes, surtout celle de Saint-Joseph, établissaient une certaine barrière entre eux et tout débit de boisson. Notre Côte était donc alors une espèce de « no man's land », un territoire neutre, inhabité.

La conversion des sauvages fut de tout temps, le leitmotiv qui animait les rois de France et leurs envoyés. Lorsque Jacques-Cartier, le découvreur, s'empara, en 1534, du Canada; il en prit possession en y plantant à Gaspé, une croix, qui supportait un drapeau français, comme symbole

(1) Les registres de St-Joseph ont été détachés de St-Eustache, de Saint-Benoît, de l'Annonciation. Voir Magnan, Dictionnaire des paroisses, p. 58 et 151.

(2) Voir Revue d'histoire de l'Amérique française VIII, 251

de la foi que les missionnaires devaient ensuite prêcher dans ce nouveau monde.

La réduction d'Oka projetée

Le zèle apostolique poussa d'abord les missionnaires Récollets, Jésuites à monter jusqu'au centre du pays, pour aller vivre avec les Hurons, encore païens et barbares, partager leur habitat de huttes, leurs courses de chasse, leur nourriture nauséabonde et subir leurs mœurs répugnantes. Mais bientôt, ces apôtres songèrent à inculquer à leurs nouveaux chrétiens, le goût d'une vie sédentaire et civilisée; et ils fondèrent ce que l'on appelait « une réduction »; un établissement où les néophytes pourraient s'adonner à la culture de la terre, à des occupations manuelles et intellectuelles. C'est ainsi que les Jésuites groupèrent des Hurons à Lorette, près de Québec, et à La Prairie près de Ville-Marie; puis vers 1671 les Sulpiciens établirent eux aussi, une réduction sur les pentes sud du Mont-Royal, à l'endroit où se trouvent aujourd'hui, le collège de Montréal et le Grand Séminaire, rue Sherbrooke-ouest. Tout un village de plus de cent cabanes s'y étaient (1) groupées près d'une église et d'un manoir; village qu'entouraient de hautes murailles en pierre et que défendait tout un fort flanqué de quatre bastions inexpugnables. Deux de ces bastions servaient à emmagasiner des munitions de défense, un 3ième servait à Sœur Marguerite Bourgeois, C.N.D., l'institutrice et un 2ième comme local d'école. Ces deux derniers existent encore, visibles de la rue; ils sont souvent visités par les amateurs de l'histoire et demeurent des témoins de l'âge héroïque de Ville-Marie. On y peut aussi lire sur une façade du grand séminaire ces mots significatifs: « Hic evangelisabantur Indii, in annis 1675-1699 ». Ici étaient évangélisés les sauvages par les Messieurs de Saint-Sulpice et Sœur Marguerite Bourgeois. (Aujourd'hui Bienheureuse Marguerite Bourgeois).

Malheureusement pour cette réduction comme pour celle de La Prairie, les débits de boisson de Ville-Marie qu'entretenaient effrontément les marchands de fourrures qui faisaient le commerce de la traite, furent néfaste à cette Oeuvre et les Sulpiciens imitèrent les Jésuites de La Prairie et transportèrent leur réduction à Sault-au-Récollet en 1696 et 1704; tandis que les Iroquois de La Prairie étaient établis à Caughnawaga, d'une façon définitive, les sauvages de Sault-au-Récollet durent émigrer de nouveau vers 1720. Depuis quelques années déjà, les autorités du pays se préoccupaient de ce changement éventuel.

(1) Village commencé en 1671 par 8 familles iroquoises qui y cherchaient un refuge contre leurs ennemis. Voir article dans la Victoire, 1er août 1951 par Monique Letourneau. Village incendié en 1694 et reconstitué. L'abbé H. Gauthier, p.s.s. fixe cette fondation aux années 1675-1699,

Réduction d'Oka réalisée

Les sauvages de Sault-au-Récollet durent émigrer de nouveau dès 1721. Depuis quelques années déjà, le supérieur du séminaire de Montréal se préoccupait du problème et il avait les yeux sur un site bien approprié sur le lac des Deux-Montagnes mais la procédure était longue; il lui fallait s'entendre avec le supérieur de la Compagnie de Saint-Sulpice à Paris, dont dépendait le séminaire de Montréal. Il lui fallait pour obtenir la concession d'une seigneurie à cet endroit, l'appui et l'intervention du gouverneur local de Ville-Marie, l'appui du gouverneur général et de l'Intendant de Québec; et il fallait passer ensuite par la filière régulière du Conseil supérieur de Québec dont l'évêque faisait partie, puis l'adhésion du Conseil de la Marine de Paris par qui, tout était filtré avant d'être porté au roi. Or, le ministère de la Marine responsable de l'administration de la colonie, était très pris par d'autres soucis d'ordre international; et si on ajoute à tout cela que les communications avec la mère-patrie étaient alors très lentes, on comprendra qu'il ait fallu plusieurs années avant que la demande soit entendue et exaucée.

Nous lisons dans l'Inventaire des mémoires du roi au gouverneur de Québec reproduit par l'abbé Ivanhoe Caron dans son rapport sur les archives provinciales (Rapport publié en 1942, pages 183, 184) que le 16 janvier 1714, le Grand roi Louis XIV est sollicité à la demande de M. le Supérieur du Séminaire de Montréal, de M. le gouverneur Ramesay, du Marquis de Vaudreuil, gouverneur de la colonie, d'accorder aux MM. de Saint-Sulpice à Montréal, une nouvelle seigneurie de trois lieues de front par trois de profondeur, pour les sauvages et pour les MM. de Saint-Sulpice, sur le lac des Deux-Montagnes. Ce n'est qu'en 1717, le 26 juin, que la demande est exaucée, et cette fois par Louis XV. Sa Majesté nous dit le mémoire, consent à accorder à perpétuité aux ecclésiastiques du séminaire de Montréal la concession demandée, à condition qu'ils y fassent bâtir une église de pierre et un fort. L'acte de concession est signé, le 17 octobre 1717 suivant par le Marquis Philippe de Rigaud, gouverneur de la Nouvelle-France, et par l'Intendant Michel Bégon aux ecclésiastiques du séminaire de Montréal, à condition qu'ils feront à leurs dépens tous les frais de la translation de leur mission du Sault-au-Récollet à Oka, que les plans du fort pour la sûreté des sauvages seront approuvés par le Roi avec réserve du bois de chêne utile aux vaisseaux du roi et des mines précieuses, dont il faudra informer le roi. Le brevet de concession comporte aussi le droit de basse, moyenne et haute justice accordé aux MM. du séminaire. Il stipule que la seigneurie commencera du ruisseau qui se jette dans la grande baie pour remonter le cours du lac et que trois lieues de front seront à l'usage des sauvages et que l'autre demie, à celle des MM. de Saint-Sulpice.

En 1717 on avait alloué deux années aux prêtres de Saint-Sulpice pour transporter leur mission à Oka. Le groupe d'Indiens de l'Île aux Tourtes put s'y rendre plus tôt, mais ceux du Sault-au-Récollet n'y arrivèrent qu'à la date fixée.

En 1722 — Contestations et dame d'Ailleboust

A peine la mission était-elle installée que de vives contestations se firent entendre. Dame Louise Denys, épouse de Pierre d'Ailleboust d'Argenteuil, propriétaire de la seigneurie voisine en haut du lac, reprochait aux Messieurs de Saint-Sulpice d'empiéter sur son domaine. Cette famille d'Ailleboust était très influente dans le pays; l'un d'eux, avait été gouverneur général à Québec; ils occupaient le premier rang dans la société, par leur noblesse et leur valeur. C'est un d'Ailleboust qui en 1689, avait anéanti les Iroquois sur le lac des Deux-Montagnes. Dame Louise Denys porta sa cause au Conseil Supérieur dès le 5 octobre 1722, cause qui rebondit jusqu'en France, où le comte de Maurepas, préposé à l'administration du département de la Marine, écrivit de Versailles au gouverneur et Marquis de Vaudreuil de régler cette cause par voie d'accommodation. Le Conseil supérieur de Québec, intervint le 19 mars 1725, pour obliger les Prêtres de Saint-Sulpice à faire procéder à un arpentage officiel, tel qu'il l'avait demandé en 1722. Le Séminaire avait prétendu que si sa seigneurie était rognée, il ne pourrait pas remplir les obligations de bâtir une église et un fort en pierre. On s'explique alors que le fort exigé par le gouvernement et dont les plans avaient été dressés par l'ingénieur Chaussegros de Léry, ne furent jamais pleinement réalisés.

En 1731 — Aveu et dénombrement

Un document des Archives de la province de Québec nous enseigne sur l'état à cette date de la seigneurie d'Oka. En effet M. le supérieur de la Compagnie de St-Sulpice, M. Normand fit le 30 octobre 1731, au Gouverneur, un Aveu et Dénombrement du fief des Deux-Montagnes, que nous citons:

« Que sur laquelle seigneurie il n'y a point encore de domaine de déterminé, mais seulement un Établissement sur une terre, sur laquelle il y a de construit en pierre une église de quatre vingt douze pieds de long sur trente pieds de large avec deux chapelles carrées de douze pieds d'enfoncement et vingt quatre pieds d'ouverture, une maison aussi construite en pierre avec bastion à un bout, la dite maison de cinquante cinq pieds de long sur trente deux pieds de large, plafonnée, une autre maison en bois à deux étages de quarante cinq pieds de front sur vingt cinq de profondeur, une grange de cinquante pieds

de long sur vingt cinq de large, écurie, étable, cinquante arpents de terre labourable et dix arpents de prairie. Que dans la mouvance et censive de la dite seigneurie il n'y a encore aucuns habitants d'établis. Qu'il y a seulement un village occupé par les sauvages Iroquois, Algonquins, et Népissingues, le dit village comprend environ cent cabanes, dont huit bâties de pièces sur pièces avec cheminées chaux et sable, lesquels sauvages ont environ cinq cent arpents de terre désertes où ils cultivent leurs grains. »
(Voir Régime français Cahier L, fol. 362).

En 1733

Après l'incendie, l'église et le manoir furent réédifiés sur la pointe que le Séminaire s'était réservé près du lac, où on les voit encore. Cet endroit demande moins de fortification à cause de son ouverture sur le lac. Un nouvel incendie détruisit tout en 1775. La reconstruction fut terminée en 1794. Une croix, aujourd'hui, indique l'endroit où était le premier fort.

Procès Dumont

Un autre malentendu, qui eut cette fois des répercussions profondes pour la Côte St-Joseph, fut celui des délimitations défectueuses, imprécises de la seigneurie de Dumont. Celle-ci, nous l'avons dit, était issue de la seigneurie des Mille-Iles, qui avait été concédée en 1714, (trois ans avant celle d'Oka) et qui avait été, peu après, augmentée pour être divisée en fief Blainville et fief Dumont. Elle avait un front de quatre lieues et demie sur la rivière Jésus, partait en bas de la seigneurie de Terrebonne, mais l'acte de concession n'indiquait pas l'endroit précis où elle s'arrêtait; cependant sur son étendue on y notait la rivière du Chêne, rivière alors connue parce qu'elle donnait accès à une forêt de chênes et que même elle avait porté sur des cages (1) ou radeaux, quantité de ce chêne si apprécié pour les espacements et la nature des vaisseaux du roi. On sait que le roi se réservait toujours dans les concessions un droit sur le chêne et sur les mines précieuses.

1733-1749 — Augmentation et délimitation de la seigneurie d'Oka

Or il arriva qu'en 1733, les Messieurs de Saint-Sulpice demandèrent eux aussi une augmentation de terrain pour la seigneurie d'Oka. Invoquèrent-ils le fait qu'ils avaient été rogné par le haut pour accommoder la seigneresse dame Louise Denys? En tous cas ils obtinrent en 1735 toute l'étendue non encore concédée entre leur seigneurie et celle de Lambert

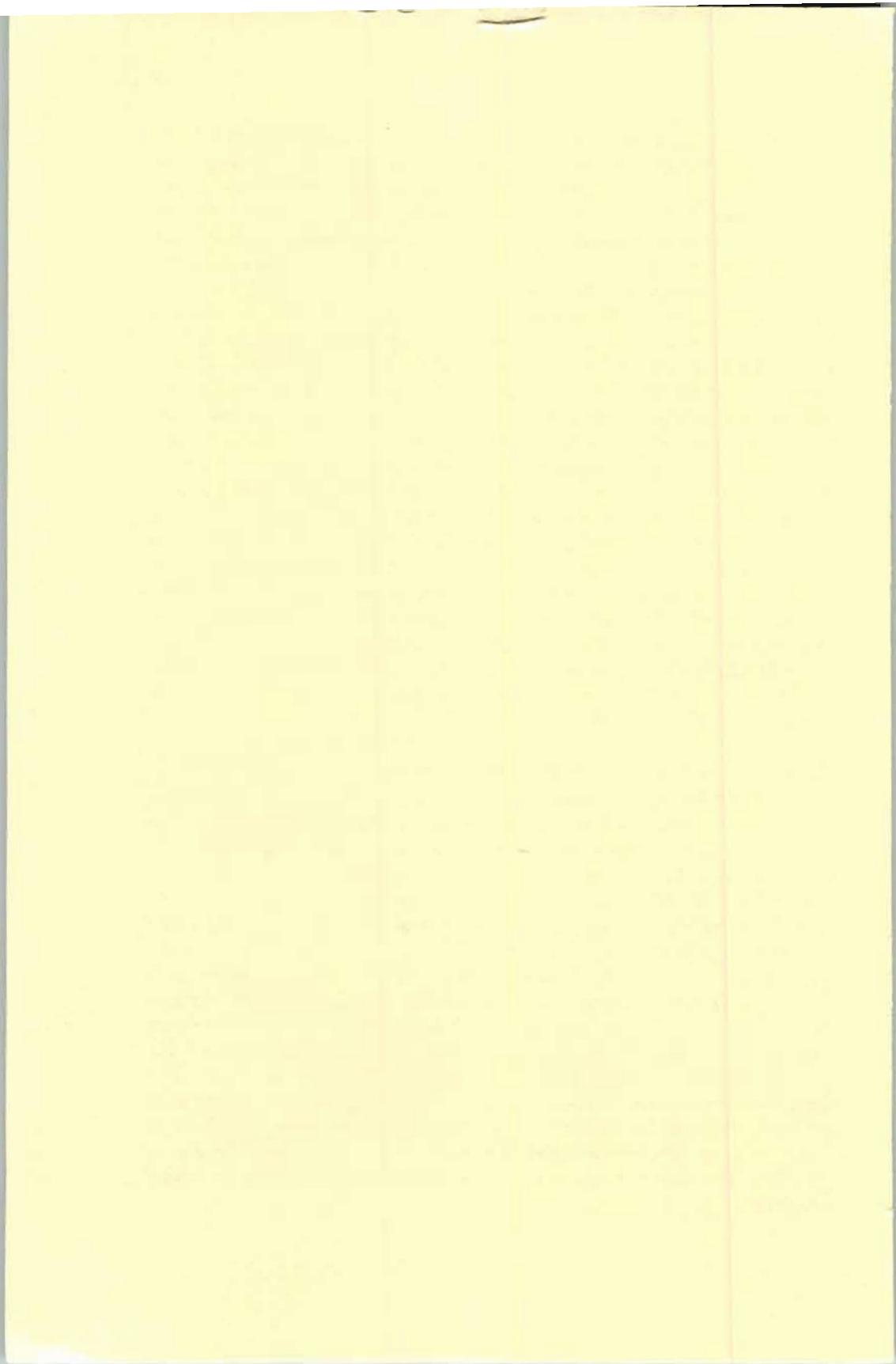
(1) Voir témoignage de M. Picquet, p.s.s. au procès.

Dumont. Limites assez vagues. Les prêtres de Saint-Sulpice, se prévalant du texte cité dans l'acte de concession faite au sujet de la seigneurie des Mille-Iles, revendiquaient pour eux, tout le territoire bordant le lac, jusqu'à l'embouchure de la rivière du Chêne, celle-ci excluse. Ils demandèrent un arpentage; le sieur Dumont refusa, alléguant que le texte de la concession était assez clair. Le seigneur Dumont, concéda des terres à des colons nouveaux et fit les frais de bâtir un moulin à farine sur la rivière du Chêne, aux approches de la Frenière. (Disons ici en passant que souvent les noms de lieu étaient appropriés aux choses ou produits du lieu; ainsi la Frenière, du Chêne, des Pins, le Grand et le Petit Brûlé, le Chicot, etc.,) Le Conseil supérieur de Québec fut saisi du litige; il ordonna un arpentage, qui prouva que la limite ouest de l'ancienne seigneurie des Mille-Iles, devait monter jusque sur le lac des Deux-Montagnes, puisque l'intention de l'État était de concéder quatre lieues et demie de front. Le Conseil ordonna que le procès-verbal de sieur Peladeau soit homologué et exécuté selon sa forme et teneur. L'Intendant Michel Bégon ajouta: « En conséquence et conformément au brevet de sa Majesté du 5 mai 1716; avons maintenu les défendeurs (Dumont et al) dans la propriété et jouissance de l'étendue de quatre lieues et demie de front sur trois de profondeur à prendre entre les bornes mentionnées au procès-verbal; lesquelles subsisteront à l'avenir. Condamnons les sus-dits demandeurs (les Prêtres de Saint-Sulpice) à quatre cent livres tant pour dommages et intérêts envers le dit sieur Dumont, que pour les dépens et instances. Donnée à Québec le 10 juin 1749 ».

(Signé: Bégon)

Archives de la Province: Bigot — Ordonnances — 36 — 1748-49. P. 93.

Ce n'est donc qu'en 1749 après 16 ans de contestation que le Séminaire connut les véritables limites de sa seigneurie. Jusqu'à cette date, il ne put faire avancer le désert dans ses forêts, en particulier sur les pentes sud de la montagne Saint-Joseph. Par ailleurs, le cours des événements invitait plutôt les hommes au port des armes; car partout le monde annonçait, depuis quatre ou cinq ans, une guerre Européenne dont le grand enjeu devait être pour la France, la perte de sa colonie. Louisbourg avait été dévasté par les Anglo-Américains. Déjà, quelques deux cents Iroquois d'Oka et de Caughnawaga, 1,000 miliciens canadiens et 3,000 soldats français et 500 indiens étaient rendus en Acadie pour repousser les forces anglaises; d'autres contingents de nos défenseurs accouraient sur le haut du Saint-Laurent, depuis le lac Saint-François jusqu'au lac Erié. Nos gens étaient tous alertés, tandis que l'Intendant Bigot et ses infâmes amis pillaient, volaient les habitants sous prétexte de ravitailler l'armée et se livraient à des débauches dignes de la cour de Versailles. On se préoccupait de toutes autres choses que d'ouvrir des terres nouvelles et de fonder des foyers.



Peuplement

« La recherche en généalogie constitue un excellent emploi des moments de loisir. »

1ère entrave — Égoïsme de la Mère-patrie

Le peuplement de la colonie, n'avait jamais été favorisé efficacement par la France. Elle retenait chez elle tous ses sujets susceptibles de travailler à sa défense ou à sa prospérité. Elle n'entendait pas tant fournir des colons, à son immense territoire d'outremer, que d'en tirer des avantages immédiats. Aussi, elle constata en 1681, que les colonies anglaises fondées en même temps que la sienne, avaient progressé trois fois plus que le Canada. On y comptait 25,000 âmes, tandis que la Nouvelle-France n'en avait que 9,677. Cette progression se continuera et en 1760, il y aura plus de 150,000 citoyens en Nouvelle-Angleterre contre 65,000 en Nouvelle-France. De plus, le gouvernement local de Québec, qui s'était opposé à la fondation de Ville-Marie, avait par la suite, déconseillé et même interdit aux colons de s'établir à l'ouest de Montréal. La seigneurie de Vaudreuil concédée en 1702, ne put avoir une église qu'en 1773, sous le gouvernement anglais; et nous savons combien il répugne à des catholiques de fonder un foyer, loin du secours spirituel de son église. On s'explique alors la remarque du gouverneur M. de Beauharnois, écrivant en 1739, au comte de Maurepas disant: « Que les jeunes gens nés au Canada ont un esprit indépendant, aiment mieux voyager que de se donner à la colonisation, tandis que ceux qui sont nés en France, recherchent ici le fonctionnarisme et les places d'honneur ». La mère-patrie privait tellement sa colonie de moyens de vivre qu'elle refusait, qu'on confectionne ici des chapeaux de castor, alors que cette coiffure était recherchée et que ce produit fut si abondant au pays du castor. Il fallait que ces précieuses pelleteries soient toutes travaillées et confectionnées en France qui nous les vendaient ensuite. Aussi, on comprend que l'excédent masculin de nos grosses familles aient manifesté de l'engouement pour se faire porteurs de marchandise en canots aux postes de ravitaillement où se faisait la traite des fourrures, d'où ils rapportaient ces précieux ballots aux marchands de Montréal, Trois-Rivières et Québec, chargés d'expédier ces pelleteries en France.

2ème entrave — L'esprit d'aventure — Congés

Nous l'avons dit, une seule industrie était encouragée sous le régime français, c'était l'exploitation des fourrures. Après l'année 1700, on

n'attendait plus que les sauvages descendent eux-mêmes à Montréal, Trois-Rivières et Québec, le riche produit de leurs chasses, on allait au devant d'eux jusqu'au Témiskamingue, jusqu'au fond des grands lacs Ontario, Huron, Supérieur, jusqu'aux bouches de l'Illinois et du Mississippi. Car les marchands des colonies américaines concurrençaient les nôtres dans ce commerce et faisaient des démarches accompagnées d'offres alléchantes pour gagner les faveurs des chasseurs. En Nouvelle-France, on étendit et multiplia davantage le système dit des « CONGÉS », ou des permissions qu'on avait limitées jusque là, limitées à des individus désirant se faire l'hiver, trappeurs ou chasseurs. Ces permis légaux furent elors accordés à des marchands, à des bourgeois, même à des seigneurs en mal d'accroître leur revenu, pour mener un train de vie approprié à leur état social.

M. E.-Z. Massicotte, archiviste de renom, nous a extrait du greffe de quelques notaires, des listes d'engagements que nos gens contractaient devant notaire pour devenir rameurs au service de ces marchands. Nous trouvons ces listes dans les rapports de l'archiviste provincial, aux années 1929, 1930, 1931, 1932 et 1942, qui nous révèlent quelques-uns de ces notables et marchands qui exploitaient ce commerce. On relève sous le régime français les noms de Michel Hertel de Cournoyer en 1718, de J.-B. Legardeur, de Jacques LeMoyne (1690), de Paul Raimbault (1717), Pierre d'Ailleboust d'Argenteuil, de Jacques Dumoulin (1721), de sieur Coloron seigneur de Blainville, de Eustache Lambert-Dumont, Nicolas d'Ailleboust de Musseaux.

Ce négoce était payant sans doute, étant donnée la haute valeur des pelleteries, mais il en coûtait cher pour équiper une embarcation et surtout une flotille de canots, il en coûtait jusqu'à 2,000 livres pour garantir le prix des marchandises et les gages des rameurs. Ce sont ces derniers qui nous intéressent, parce que l'esprit d'aventure les éloigne du besoin de fonder un foyer, de s'emparer du sol, et de propager la vie paroissiale. Pendant ce temps, la colonisation n'avancait pas. Cet esprit d'aventure se maintint sur le régime anglais, et cela nous intéresse davantage puisque la côte Saint-Joseph attendait alors des occupants. Mais disons dès maintenant ce qu'étaient ces rameurs.

3^{ème} entrave — Les rameurs

Quant aux engagés, on les comparait parfois aux galériens qui sur les bateaux du roi, faisaient avancer sur la mer, les vaisseaux du commerce mais la vie n'y était pas aussi dure. Tandis que les rameurs sur les galères étaient des bagnards, condamnés aux travaux forcés, enchaînés, attachés à leur embarcation et fouettés brutalement pour le rendement de travail, nos rameurs à long cours considéraient leur sort avantageux; ils étaient

bien obligés de peiner, à cause de la responsabilité qu'ils avaient contractée de veiller à la sécurité des marchandises qu'on leur avait confiées; ils étaient obligés à des efforts très pénibles pour lutter à force d'avirons contre les violences du courant d'eau souvent en cascade, obligés de porter ces lourds fardeaux dans les endroits où le canot ne pouvait pas naviguer; ils étaient forcés de coucher souvent sous la tente ou à la belle étoile, forcés de subir les périls provenant des tempêtes sur l'eau, des bêtes sur la terre côtière encore en forêt. Mais ils étaient bien nourris, bien payés en pelleteries; et cette vie d'aventures en caravanes pour des gais lurons avait du charme, occasionnait de la joie, des chants, des histoires et légendes ou plaintes, qui font aujourd'hui le fond de notre folklore. Et tout cela a contribué à constituer chez nos ancêtres une race forte, bien musclée, à l'intelligence en éveil et débrouillards.

4ème entrave — Même trafic après 1760

Parmi ces milliers de rameurs, dont M. E.-Z. Massicotte a fait un relevé (1) il en est qui nous intéressent davantage, parce qu'ils portaient des noms qui nous sont chers, ou qui venaient de paroisses rapprochées de la nôtre, ou par ce que la date de leur engagement est plus récente.

Ainsi, sous le régime anglais, il y eut à Saint-Eustache de 1788 à 1798, une vingtaine d'engagés au service des magnats de la fourrure, James et Andrew McGill, McTavish, Frobisher, Porteous, Simpson...; il y en eut dix-huit de Sainte-Geneviève (paroisse qui comprenait alors l'île Bizard) l'un d'eux, était Michel Demers, ancêtre d'un des pionniers de la côte Saint-Joseph; de 1798 à 1801, quatre engagés disent venir de Saint-Eustache, dont Louis Boileau, François Lebrun; cinq disent venir de Sainte-Geneviève, dont Joseph Demers et Charles LeMoynes. (Les LeMoynes avaient une terre près du fort de Senneville); une trentaine viennent de Vaudreuil, une dizaine d'Oka, dont Paul Larose, Amable Spégnard, D. et H. Sabourin de Saint-Benoît ou Grand Brûlé, cinq qui portent les noms de Carrière et Denis. Parmi les premiers colons de la côte Saint-Joseph, on remarque M. Marc Carrière, propriétaire en 1850 de deux fermes et du terrain de la fabrique. Entre les années 1802 et 1804, la paroisse de Saint-Benoît fournit 25 engagés au service du transport par canots. Oka en eut 33 dont Félix Dicaire. Un engagé dit venir de la côte Saint-Joseph, c'est Thomas Lebrun qui se met au service de McTavish pour monter au Témiskamingue.

(1) Voir: Rapport de l'archiviste, années 1929, 1930 et 1942, 1943, 1944, 1945, 1946, où on trouve les noms de 20,000 engagements. Comme les engagements avaient pour départ Lachine, les engagés venaient généralement des environs: Pointe-Claire, Sainte-Anne, île Bizard, des environs de la côte Saint-Joseph.

5ème entrave — Bûcherons et nouvelles entraves

Le peuplement de la côte se fait attendre. Nos jeunes aiment mieux courir l'aventure que de se mettre en ménage, se bâtir une maison et défricher un lot de la forêt. Après les excursions périlleuses sur le fleuve et sur les rivières aux multiples rapides et portages, ils s'engagent à aller passer l'hiver dans la forêt, comme bûcherons dans les pays d'en haut de l'Outaouais, du Témiskamingue, au service de Wright, MacLarens et autres qui ont hérité d'immenses étendues, dont ils exploitent le bois. Durant la guerre napoléonienne, les mers sont bloquées et le bois est partout recherché. Les riches industriels qui ont accaparé nos richesses forestières, en profitent. Il leur faut des bûcherons (1) qui abattront les arbres de toute essence, les conduiront à leur scieries, d'où ces arbres sortiront en madriers, en planches, pour être posés sur des radeaux. Les bûcherons monteront ensuite, au printemps sur ces radeaux, munis d'une cage et ils deviendront cageux, guides de ces étranges cargaisons, à travers tous les rapides, remous et précipices de la grande voie d'eau. Ce qu'était la vie dans les camps de bûcherons où se trouvaient des gens de toute provenance, de toutes mœurs; ce qu'était la vie des cageux, la petite histoire foisonne de mémoires, de légendes, de faits peu louables parfois. Combien de jeunes de paroisses environnantes allèrent passer l'hiver dans ces parages? Nous l'ignorons. Ce que nous savons, c'est que cela drainait de 1790 à 1850, la fleur de la jeunesse canadienne-française au profit des capitalistes anglais, qui pendant ce même temps s'appliquaient à coloniser notre région. Nous louons souvent la magnifique vertu de nos prolifiques familles, mais combien de fois, il y eut des courants qui détournaient le surplus de notre population, pour les éloigner de la terre en pure perte pour notre nationalité et notre religion.

6ème entrave — Nouveaux obstacles au développement — politique anglaise

En 1760, lors de la conquête du pays par les Anglais, les Canadiens français eurent la vie sauve. On ne les arracha pas à leur propriété, comme on avait fait aux Acadiens qui furent déportés sur les côtes de l'Atlantique, mais on les opprima pour les forcer à renoncer à leur foi et à leur langue; on les priva de tout droit politique et de leurs écoles catholiques. Quatorze ans plus tard, pour éviter qu'ils ne s'allient aux Bostonnais révoltés, on accorda ici l'acte de Québec qui permettait à nos vaincus de participer à la confection des lois. Mais on s'évertua à les priver des droits accordés, en les empêchant frauduleusement de voter et de légiférer. Pour y mieux

(1) Voir: J. C. Taché, *Forestiers et voyageurs*, l'abbé Froment, *Hist. de St. Martin*, l'abbé Demers, *aperçus hist. sur l'Île Jésus*, l'abbé René Desrochers, *Le Sault-au-Récollet*, 1736-1936.

réussir, on ouvrit toutes grandes les portes d'entrées aux émigrés anglais et américains. Ces derniers héritaient de concessions immenses de terres tandis qu'on refusait aux nôtres une parcelle du sol des ancêtres. Ce qui avec bien d'autres provocations amena la révolte de 1837.

L'Angleterre chercha à étouffer l'expansion et l'influence des Canadiens français en les entourant de fanatiques protestants venus de l'Écosse, de l'Ulster, et de loyalistes américains. Il en fut ainsi dans notre région. Dès 1782, les loyalistes venus du Vermont et de l'état de New-York arrivent en Argenteuil. Ceux-ci se groupent, fondent des bourgs où se développe leur ardeur raciste; ainsi naissent Lachute, Bush-Ridge (St-Andrew) St-André, Saint-Philippe. Les Écossais établissent leur château fort à Grenville et rayonnent à Chelsea, au Gore. Tous ces étrangers, avides de s'enrichir, accaparent les terres, se font industriels, (1) spéculateurs. Ils se font parfois entre eux, une guerre froide ou chaude, mais ils manifestent surtout leur esprit combatif envers les catholiques. L'histoire du canal de Grenville nous le dit alors que les Irlandais catholiques eurent beaucoup à souffrir. Ils sont tous anticatholiques parce qu'ils se sentent couverts par l'autorité anglaise. Aussi, ils brûleront la première église catholique de Lachute; et aux processions du Très Saint Sacrement de Saint-André, ils chercheront à provoquer les fidèles et à injurier leur foi en N.S. présent dans l'Eucharistie. En 1837, ils descendront satisfaire leur haine sacrilège en souillant, brûlant l'église de Saint-Benoît. Ils pilleront, voleront les habitants, à la suite du ministre Abbott, qui a choisi pour son Noël les volailles engraisées à point...

Les nuits qui suivront la sinistre bataille de St-Eustache et le massacre de Saint-Benoît, tous ces orangistes se rendront sur la colline de Saint-Hermas se délecter les yeux du feu qui dévorait les établissements des Canadiens français, de la plaine à quinze milles à la ronde. Souvenirs attristants, qui nous invitent à pardonner et à prier pour tous les persécuteurs de notre catholicisme.

7ème entrave — Les chemins avant le peuplement

Les colons désirent toujours avant de s'aventurer dans la forêt qu'on leur trace des chemins primitifs. Dans d'autres seigneuries, les colons pouvaient utiliser parfois les voies d'eau. L'accès à nos bonnes terres, sises entre le ruisseau Roussin et le ruisseau dévalant dans la grande baie, ne fut vraisemblablement pas permis avant les années 1770-1775. En effet, il fallait alors pour y arriver, un chemin de terre, ouvert à travers la forêt, ou tracé sur le bord de l'eau; chemin ou sentier commencé sans doute par les aspirants colons; car nous ne voyons pas dans l'inventaire

(1) En potasse, bière. Voir, Raoul Blanchard, l'Ouest du Canada Français, tome II.

des procès-verbaux, qu'un chemin ait été autorisé, légalisé par le grand voyer du temps. Les chemins primitifs étaient d'ordinaire loin d'être droits; on évitait les obstacles au lieu de les faire disparaître; on allait au plus pressé. Nous trouvons de ces chemins primitifs encore conservés dans l'Île Jésus. Le Grand Voyer était un officier du gouvernement qui légalisait les chemins publics par ordonnances spéciales après entente avec les intéressés.

L'inventaire des procès-verbaux de la Province (vol. III, p. 2) indique que le grand Voyer René Amable Boucher de Boucherville, vint en cette seigneurie, le 26 mai 1786, marquer un chemin public et un chemin de ligne dans le Petit Brûlé. (Cahier no 1, p. 17). Le Petit Brûlé avait donc à cette date des habitants. Le chemin de ligne était tracé entre les terres de deux habitants pour permettre un passage entre un rang et un autre, entre une paroisse et une autre. En 1797, 1798, le Grand Voyer vint plus de quinze fois sur les seigneuries de Dumont et de Saint-Sulpice (Oka), pour ordonner la confection des chemins, des ponts. En 1803, le 22 septembre le Grand Voyer Paul Lacroix, vint ouvrir un chemin entre la « Côte Saint-Joseph et la paroisse de Saint-Benoît ». (Voir cahier 1, p. 104). La paroisse de Saint-Benoît ayant été érigée en 1799, les gens de notre Côte y ayant été agrégés, comme citoyens de la seigneurie du lac, pouvaient donc y accéder par le haut. Saint-Benoît reçut maintes visites de cet officier public pour l'ouverture et l'entretien de ses chemins pendant les années qui vont de 1803 à 1836.

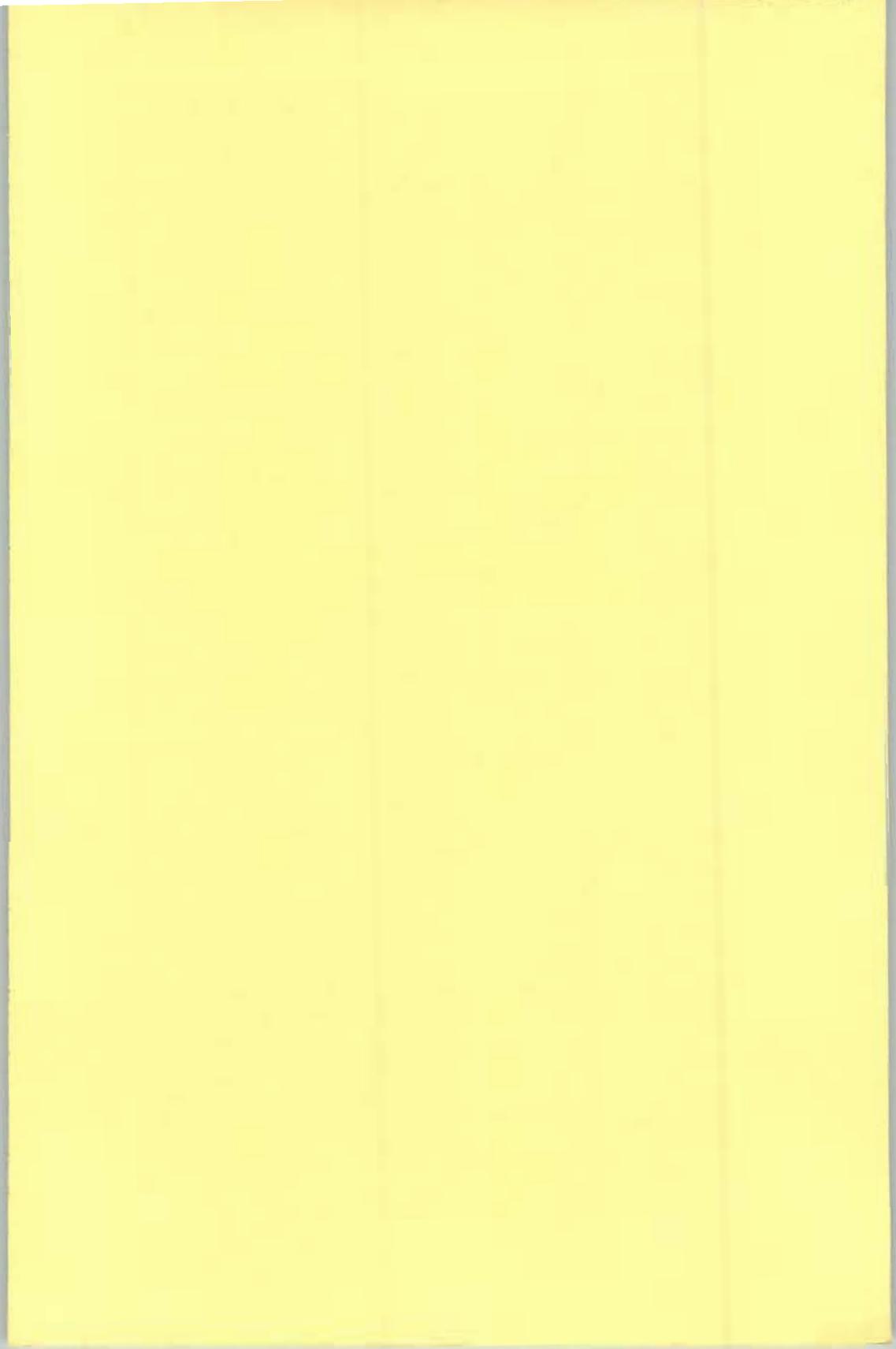
A partir de 1790 le peuplement se fit plus rapidement aux alentours de notre seigneurie du lac. Le comté de Deux-Montagnes appelé alors du nom anglais York, comptait en 1837 plus de 25,000 habitants. La côte Saint-Joseph devait alors être toute concédée et habitée. Nos familles canadiennes étaient très prolifiques; dans la seule paroisse de Saint-Eustache, on comptait déjà en 1850, plus de 8,000 baptêmes depuis 1768. Le surplus de la population a dû s'attacher au sol et notre rang en a profité.





La montée Mc Cole, conduisant à St-Benoît

Courtoisie du Service de Ciné-Photographie



Pionniers

« La recherche en généalogie est un passe-temps qui permet d'élargir ses connaissances. »

Les premiers occupants

Nous avons noté les divers obstacles qui ont nui au développement du pays et en particulier au peuplement de notre Côte; obstacles provenant de la mère patrie, la France, qui ne favorisait pas suffisamment l'industrie locale; entraves provenant de la nécessité pour la jeunesse de s'engager à être rameurs et plus tard, bûcherons, entraves provenant sous le régime anglais, du gouvernement qui ne favorisait l'acquisition des terres qu'aux émigrants anglais; entraves provenant du seigneur du lac, qui ne s'intéressait qu'à son œuvre de la réduction des Indiens, et négligeait de pourvoir au culte pour nos gens obligés de quêter ce secours à Saint-Eustache. Malgré toutes ces difficultés la côte commence, avant 1800, à être habitée; alors que les familles McColl ont déjà le privilège d'avoir quatre ou cinq belles terres, nous nous demandons qu'elles étaient nos premiers occupants canadiens-français? D'où venaient ces familles? La réponse nous serait possible approximativement si nous avions le livre terrier que tout seigneur avait autrefois, où il inscrivait à chaque concessionnaire, le numéro de son lot, le mois, l'année de la concession; et encore si nous avions une copie du dénombrement que le seigneur devait tous les cinq ans fournir au gouvernement du pays, avec un recensement complet des personnes et de leurs biens; incluant l'étendue de terre labourable, en prairie, en bois debout; incluant l'état des bâtisses, le nombre des animaux. Alors la montée des habitants dans la Côte pourrait être contrôlée, ainsi que la terre qu'ils occupaient. Tous ces renseignements nous manquent et nous en expliquerons la cause plus loin.

D'où venaient ces premiers occupants

Généralement de la région environnante. C'était le moyen le plus naturel de l'expansion des familles prolifiques de nos Canadiens français. C'est dire qu'ils venaient des paroisses voisines les plus anciennes: Saint-Eustache fondée en 1768, Sainte-Genève, fondée en 1741; mais Saint-Eustache eut à pourvoir à la fondation de Sainte-Thérèse en 1789, et à Saint-Benoît en 1799; tandis que Sainte-Genève était chargée des habitants de l'Île Bizard jusqu'à 1843. Les registres de ces paroisses, les greffes des notaires de Saint-Eustache, de Saint-Benoît pourraient nous éclairer et nous révéler d'où venait la famille d'un baptisé, d'un sépulturé.

A défaut de ces documentations, nous sommes réduits à des conjectures. En examinant la plus ancienne liste de nos gens, celle que nous procurent les archives de l'archevêché sur les habitants qui ont demandé en 1853, l'érection de la Côte en paroisse, nous trouvons des gens portant le même nom dans les paroisses environnantes. Ainsi dans le répertoire de M. E.-Z. Massicotte, consignait les engagés comme rameurs, de Lachine aux postes d'échanges de marchandises contre des pelleteries, listes dont nous avons parlé et extraites du rapport de l'archiviste provincial, aux années 1929-1942, nous trouvons des Demers, des Boileau, des Lebrun, des Carrière, des Guitard, des St-Denis, des Dicaire, tout comme il y en a sur la liste de 1853. Également, en consultant dans le rapport de l'archiviste provincial pour l'année 1942, nous relevons dans l'aveu — et dénombrement fait par le supérieur de la seigneurie de Montréal, en 1731, des noms comme ceux-ci: Joseph et Étienne Ladouceur qui possèdent en la paroisse de Sainte-Anne-du-Bout-de-l'Île, deux terres de six arpents par vingt, avec maisons, granges, étables; le cinquième voisin est Nicolas Robillard possédant aussi six arpents sur vingt, avec maison, grange, étable; nous y trouvons Daniel Lacroix, Pierre Pilon, St-Denis, un autre Robillard, cultivateur de l'endroit, un peu plus loin, le seigneur signale la présence de Pierre Roy, Philippe Brunet, Pierre Brunet, Brisebois, Demers, Jean Campeau, Michel Desmoulin, Paul Lemay, Pierre Gemme-dit-Carrière, Jacques Prou, Jacques Latreille, Paul Massia, Traversy-Langlois, Champagne, des Lauzon, des Laurin, des L'Écuyer, des Lavallée, des Larente, des Guitard, des Richer, Quévillon, Pierrier, Pilon, Roy, Robillard, Sarrazin, Pomminville, Tessier...

Pouvons-nous conjecturer de tout cela que nos premiers colons provenaient de ces places environnantes? Pour établir l'origine exacte de chaque famille, il faudrait recourir aux sources de renseignements que sont les registres paroissiaux et aux greffes des notaires, comme nous l'avons déjà dit.

1793 — Les familles Éthier, Demers, Dumoulin

Avec cette source de renseignements, nous pouvons apprendre que les familles Éthier, Demers, Dumoulin venaient de l'Île Bizard, Saint-Eustache et Saint-Benoît. Grâce à la copie d'un contrat de mariage fournie par M. Eugène Labelle, nous pouvons établir que Thomas Éthier, de Sainte-Geneviève (Île Bizard alors), occupait avant 1793, une terre dans la Côte, la 7^{ème} du bas de la Côte Saint-Joseph.

Contrat: Thomas Éthier—Geneviève Boileau

Devant le soussigné P. R. Gagnier, notaire du district de Montréal, résidant au bourg Saint-Eustache, comparaissent le 15 janvier 1793, pour

contrat de mariage, Thomas Éthier, âgé de vingt-six ans, cultivateur de Côte Saint-Joseph et Geneviève Boileau, âgé de dix-huit ans, demeurant à l'Île Bizard, paroisse Sainte-Geneviève.

Il appert que le futur époux possède une terre de trois arpents de front par trente arpents de profondeur, sur le côté nord-ouest de la dite côte Saint-Joseph, terre sur laquelle il y a grange et maison en bois et neuf arpents en superficie de désert; ce qui constitue le dixième de la propriété où la forêt a été abattue, la terre essouchée et ameublie pour la culture.

Cette terre est la septième du rang en comptant par le bas de la côte et sur la deuxième terrasse échelonnée vers la montagne. Cette terrasse est à 200 pieds à peu près d'altitude sur le niveau du lac. La forêt est dense et composée d'arbres séculaires et à haute futaie, d'arbres à essence dure incluant le chêne, l'orme, le hêtre, l'érable, car la terre est franche et plutôt glaiseuse.

Comme le contrat a été signé en hiver, le 15 janvier, il est probable qu'ils sont retournés à l'Île Bizard par un chemin tracé sur le lac des Deux-Montagnes et qu'ils purent, au sortir du village de Saint-Eustache, apercevoir la montagne où ils allaient établir leur demeure, dès le 28 janvier courant. La montagne de Saint-Joseph leur parut sans doute fort considérable, parce que la forêt couvrait alors toute la plaine et ses trois terrasses qui sont superposées, comme une échelle adossée à la montagne. Ils n'étaient pas entraînés par une limousine à cent chevaux-vapeurs comme il arrive aujourd'hui sur nos routes pavées et asphaltées; mais en berline, ils purent se rendre compte du nombre restreint des habitations qui bordaient la route, sur l'air de misère qu'offraient certaines maisons, parce que le sol sablonneux le long du lac y était peu productif sur une étendue de deux lieues. Se rendirent-ils jusqu'à la cabane en bois rond où ils viendraient bientôt dresser leur nid? Ce qui est certain, c'est que la future épouse a bien entendu à la lecture du contrat, que à peine neuf arpents de la terre ferme offre une éclaircie sur la forêt; que celle-ci avance jusqu'à trois arpents du chemin, que sur cet espace se trouvent des bâtisses, que la ferme a des voisins; mais ceux-ci, Joseph Blais d'un côté, François Labrèche de l'autre, n'ont-ils qu'une petite lisière de leurs terres où les arbres ont été abattus, y ont-ils des bâtiments? Y habitent-ils? Ou bien, font-ils comme Thomas Éthier qui traversait le lundi pour venir y passer la semaine à son travail de bûcheron? Le terrain est-il essouché autour de sa cabane? Est-il apte à recevoir bientôt de la semence, des graines? C'est tout le problème du colon, qui s'offre à ses pensées, du colon isolé de la civilisation, au milieu de la forêt. Heureusement, qu'elle sait qu'une de ses cousines, Scholastique Boileau, doit bientôt épouser François

Dumoulin (1) et venir au bout ouest du rang d'en bas, et participer elle aussi à l'ouverture d'une terre neuve.

1793 — Famille Éthier

Cette date (1793) nous semble importante pour notre Côte Saint-Joseph, parce qu'elle semble décider tout un mouvement de nouveaux colons à venir s'y fixer. Si cette date a été fatidique dans la grande histoire pour notre ancienne mère-patrie, la France, qui dans une sanglante révolution coupait la tête de tous ses enfants les plus illustres, n'épargnant pas son roi Louis XVI, et sa reine, Marie-Antoinette, qui montèrent sur l'échafaud et furent guillotins. Tandis qu'on tuait en France, qu'on nageait dans le sang des nobles et des prêtres, la nation française agonisait et son sang coulait à flot, ici, dans l'ancienne Nouvelle-France, c'était une ère d'expansion qui commençait, pour notre Côte Saint-Joseph, c'était un flot de vie française et catholique, auquel flot il faudrait ajouter quelques recrues Écossaises et protestantes dont les familles McColl et James Walker.

Il est très possible que le peuplement de la côte ait été commencé depuis quelques années déjà, mais Thomas Éthier et François Dumoulin ont certainement tracé la voie à des jeunes de Sainte-Geneviève; ce sont des Boileau, des Périllard, des Demers qui viennent s'attaquer à la forêt, ouvrir des sillons et semer la vie.

Colons au centre de la Côte

Lorsqu'une seigneurie possède, comme celle de l'Île Jésus, un papier-terrier, où on a inscrit pour chaque concession, le nom du colon, la date du contrat, il devient facile pour l'historien de suivre le mouvement de la colonisation de ce territoire. Pour ce qui concerne la côte Saint-Joseph, ce précieux papier-terrier n'existe pas, si vraiment il a existé. Rappelons-nous que les archives du séminaire à Oka sont brûlées en 1878, que le greffe des notaires, Maître J.-J. Girouard à Saint-Benoît a été aussi passé au feu du brûlot Colborne le 15 décembre 1837. Les quelques concessions qui ont pu être faites après l'abolition du système seigneurial ont été consenties par ventes ordinaires devant notaire. D'ailleurs la Compagnie de Saint-Sulpice ne fut assurée de la légalité de ses seigneuries qu'en (2) 1839. Depuis la cession du pays à l'Angleterre, cette seigneurie n'avait connu sur ce sujet, que des inquiétudes et des menaces. Elle craignait qu'on lui inflige le même sort qu'aux seigneuries des Jésuites qui servaient dans la suite à entretenir le culte protestant en Angleterre.

(1) Ce François Dumoulin est noté dans les documents canoniques de la paroisse 1853-1874.

(2) CC Lejeune, Dict. II, p. 676

Toutefois le peuplement de la Côte Saint-Joseph se continuait et il était à peu près complété vers 1833, comme l'indique une lettre de Mgr Lartigue de Montréal à son collègue et supérieur Mgr Signay de Québec, le 31 janvier 1833. « Je crois, écrivait-il, avec M. le curé Paquin de Saint-Eustache, qui est bien renseigné, que les côtes Saint-Joseph et Saint-Joachim seront bientôt détachées de Saint-Benoît, tandis que les côtes Saint-Pierre et Saint-Hyacinthe, sous le territoire du même curé de Saint-Benoît, ne sont pas assez peuplées pour suffire au culte d'une paroisse nouvelle. »

Ce qui nous intéresse dans cette lettre c'est que notre côte lui semble prête à assumer les frais du culte paroissial; donc qu'il y a plus de cent habitants. Ce qui nous intéresse encore, c'est que notre côte dépendait territorialement de Saint-Benoît. Évidemment la côte appartenait à la seigneurie du lac. Relevons encore de cette lettre que le territoire de la paroisse Saint-Benoît, détaché en 1799 de celui de Saint-Eustache, était très considérable puisqu'il comprenait même les rangs de la future paroisse de Saint-Hermas. A cette date, la paroisse de Sainte-Scholastique n'avait que huit ans d'existence, celle de Saint-Jérôme, ne naîtra que plusieurs années plus tard 1834. Nous relevons ensuite que le curé de Saint-Benoît, notre curé, qui avait à faire rayonner l'influence spirituelle sur un immense territoire, était ARCHIPRÊTRE, c'est-à-dire, chargé d'une certaine surveillance du clergé et des fidèles de sa région. M. le curé Jérôme-Joseph Raizenne 1831-1833, avait ainsi priorité sur le curé de Saint-Eustache.

Ce qui nous aidera encore à comprendre la situation générale de notre région, c'est que notre évêque Mgr J.-J. Lartigue n'était qu'un évêque suffragant de Québec; administrateur de la région de Montréal, dont la population dépassait de beaucoup celle de la région de Québec; il manquait de prêtres pour ouvrir des paroisses nouvelles. L'évêque de Québec retenait des prêtres à son propre service plus qu'il n'en avait besoin, parce qu'il prévoyait, ce qui arriva en 1836, que Montréal aurait son évêque bien à lui. En tous cas la région de Montréal souffrait de pénurie de prêtres, et Mgr Lartigue devait fonder des paroisses.

C'est dans ces circonstances que notre côte négligée par le curé de Saint-Benoît, retourne demander le culte à son ancienne paroisse, Saint-Eustache, ou plutôt continue de fréquenter l'église-mère. En effet, maints témoignages confirment cette assertion. Ainsi M. François Dumoulin dit Robineau, le premier colon de son rang, dont la terre voisinait la ligne de démarcation des deux seigneuries, située à l'extrémité nord-ouest du rang appelé aujourd'hui, route d'Oka, M. François Dumoulin, disons-nous qui vivait encore en 1885 à l'âge respectable de cent un ans, avec une mémoire très fidèle et un esprit très lucide, aimait à parler de son enfance, du temps où son père le menait au bourg de Saint-Eustache, au « Grand Moulin », à l'église paroissiale. C'était son ancienne église, son ancienne paroisse.

Un autre vieillard dont la terre était en face de l'église actuelle, M. Marc Demers, vénérable pionnier du centre de la côte nous parlait vers 1880 de l'église de Saint-Eustache comme de l'église paroissiale. Cependant il avait fait baptiser un de ses fils Maxime à Saint-Benoît. On recourait aux deux paroisses jusqu'en 1854 pour le culte comme d'ailleurs pour les affaires et pour les soins médicaux. Les docteurs Guernan de Saint-Benoît et David Marcil à Saint-Eustache, le lion du nord, étaient en haute renommée et estime. Marc Demers, qui vivait lui aussi vers 1880, aimait à parler du passé. Comme il était un des premiers pionniers du centre de la côte, et qu'il jouissait d'un certain prestige auprès des autres colons, puisqu'il avait été désigné pour agir en qualité de syndic de la première église et de marguillier, lui aussi nous dit que la côte entre les années 1800 et 1850 dépendait pour le culte, du curé de Saint-Eustache. Lorsqu'en 1848, il eut à faire baptiser son dernier fils, Hercule, il se rendit avec le parrain, qui n'était autre que M. Thomas Carrière-Gemme, à Saint-Eustache.

Le voisin, côté ouest de Marc Demers, Thomas Carrière-Gemme, qui donnera plus tard le terrain de l'église, possédait deux grandes fermes qu'il donna à deux de ses filles d'adoption, à l'occasion de leur mariage, alors qu'elles devenaient Madame Séraphin Boileau et Madame Jean-Baptiste Bélair, eh bien, leur mariage eut lieu aussi à Saint-Eustache.

L'autre voisin côté ouest, Maxime Dumoulin, fils de François, épousant en 1854, Arthémise Éthier, fille de Pierre Éthier et de Marcelle Richer, ira faire bénir son mariage à Saint-Eustache. (1)

C'est à Saint-Eustache que se trouvait le cimetière paroissial pour la plupart des gens de la côte; c'est à Saint-Eustache que Thomas Éthier avait été inhumé en 1847. D'autres détails seront ajoutés en fin du volume sur ces familles pionnières; familles Carrière-Gemme, Demers, Dumoulin, Éthier.

Sur la côte Saint-Joseph on se considérait paroissiens de Saint-Eustache, bien qu'il fut reconnu que les terres étaient issues de la seigneurie du lac des Deux-Montagnes et depuis 1799 pour le culte, elles appartenaient en droit à Saint-Benoît. Aussi les habitants qui n'avaient pas profité des lois nouvelles pour racheter leurs rentes seigneuriales devaient les acquitter chez le notaire J.-J. Girouard pour le compte des prêtres de Saint-Sulpice.

Les écossais McColl

Quant aux habitants demeurant à l'est de Marc Demers, leur arrivée dans la côte nous est moins connue. Il y avait Sandy McColl, qui occupait

(1) Entre les maisons de Maxime Dumoulin et Pierre Ethier demeurait Louis Périllard parent de Maxime Dumoulin, premier marguillier.

une large ferme de 6 arpents sur 30, restée longtemps boisée au centre et à l'extrémité; tandis qu'à une dizaine d'arpents du front, elle contenait une mouillère. La grande valeur de cette ferme venait de la partie ayant front sur le chemin du roi où une terrasse dont une partie du roc enrichi de sédiments calcaires, était appropriée à l'exploitation des vergers; aussi, comme sur toute cette terrasse qui court au pied de la montagne, la culture des pommiers a toujours été en honneur et très prospère.

Plus haut que Sandy McColl, un autre écossais y exploitait une ferme, et en même temps tenait magasin et bureau de poste, il avait nom Alex McColl. Était-il parent de Sandy? Quinze arpents plus haut encore, nous trouvons un autre McColl, lui aussi doté d'une riche ferme; John, qui semble avoir été désigné par M. l'abbé Émile Dubois comme farouche défenseur de la couronne anglaise. Dans les semaines qui précédèrent la bataille de Saint-Eustache, il avait cru plus prudent de quitter la côte et de se rapprocher à Montréal de ses amis les seigneurs Globensky, Lacroix et Hertel. Est-ce dû à son influence si la montée McColl a été ouverte chez lui entre la côte et la Frenière? Cela devait bien l'avantager pour fréquenter les autres Écossais d'Argenteuil et particulièrement pour profiter du culte donné à la chapelle de la Frenière. Il semble que cette montée aurait dû être tracée entre la ferme de Sandy et celle de Marc Demers, pour s'aboucher avec celle du domaine. Quant à cette dernière, M. Étienne Ladouceur aurait voulu qu'elle passe sur sa terre en face de son magasin. Mais nous ne trouvons pas dans les procès-verbaux des grands voyers les documents qui nous renseignent, sans doute parce que ce pouvoir de tracer les routes était alors passé entre les mains des municipalités et des conseils de comtés.

Un autre McColl était établi au delà de la montagne qui bouche la côte près de la montée McColl. Ce dernier, Andrew, tout en étant fermier, exploitait aussi la potasse, métier ou artisanat, en vogue en Écosse. Il passait dans les rangs pour recueillir de la cendre de bois.

Les McColl ne se mélangeaient pas aux Canadiens. Il n'en fut pas de même d'un M. James Walker qui sut conserver la sympathie des gens de langue française; il épousa en nouvelle noce une demoiselle Martel et se convertit au catholicisme; un de ses fils sera même marguillier de la paroisse.

Montée de Saint-Benoît

Plus haut encore sur le rang, après que le grand chemin s'est allongé de quelques arpents pour éviter l'ascension d'un gros rocher, aux abords de la montée McColl, la côte Saint-Joseph se continue bordée vers 1830 d'habitations, entourées de petits espaces essouchés, où les colons cherchent à se tailler une ferme, à même la forêt. La côte monte toujours avec des

détours à gauche et des détours à droite, pour éviter des rochers qui barrent la route. Elle en arrive enfin à la montée qui donne accès au rang de Grand Brûlé, de Saint-Benoît, montée qui a été ouverte par le délégué grand voyer Paul Lacroix, en octobre 1803.

Le procès verbal de M. Paul Lacroix nous révèle que déjà quelques paroissiens de Saint-Benoît, habitaient le haut de la côte Saint-Joseph. Le document y souligne les noms de Jean Ouellet et de Luc Oger qui ont pétitionné pour obtenir ce chemin. Au cours de la première assemblée se présentent d'autres intéressés: Guillaume Loriau, Julien Leroux, Bte Bône (Beaulne), François Couvillon, Alexis Laurin et huit autres qui ne sont pas nommés; à une seconde assemblée s'y adjoignent Augustin Clément Sébastien Legault, François Louis Leroux, Charles Roy et quelques autres.

Si tous avaient habité le haut de la côte Saint-Joseph, ils auraient été une quinzaine, mais il est très probable que plusieurs habitaient le Grand Brûlé et tout particulièrement le capitaine de milice, Jean Ouellet, qui agissait comme officier public. La montée était prise sur les terres de deux habitants de Grand Brûlé; Pierre Palus et Pierre Lafond. La montée venant de Grand Brûlé sur la côte Saint-Joseph, devait contourner un lopin de terrain et s'arrêter à la terre de François Couvillon. Il n'est cependant pas dit que ce propriétaire habitait la côte. Il est possible que ce dernier propriétaire de la côte Saint-Joseph n'y ait eu aucune bâtisse. Cependant, il assiste à une assemblée de la fabrique du 28 mars 1856, ainsi qu'Alexis Couvillon, Joseph Legault et J.-C. Lorrain. Ils s'intéressaient à l'érection de la paroisse.

Récapitulons ce que nous savons de la côte vers 1800-1830. Il nous paraît que la côte Saint-Joseph comptait à peu près une centaine de familles; qu'elle était plus habitée dans le bas et des deux côtés de la route jusqu'à la montée McColl, et que le côté sud de la route devait avoir été plus humanisé et déserté. N'oublions pas que la montagne descend vers le sud dès la douzième ferme et barre la route à l'endroit appelé « les musiques ». Le sol de la montagne n'invite pas à la culture mais on y trouve des emplacements de village.

1837

Les premiers colons de la Côte Saint-Joseph vécurent intensément l'événement le plus sensationnel de leur vie, « Le Feu de 37 », puisqu'ils étaient membres de deux paroisses les plus atteintes par l'insurrection. Cependant, ils auraient dû se considérer comme neutres, puisque le territoire de la Côte faisait partie de la seigneurie du Lac, et que les Messieurs de Saint-Sulpice étaient rigoureusement neutres et opposés à l'insurrection.

Insurrection toutefois, qui avait soulevé tout le pays, le Haut comme le Bas Canada. Période de temps la plus agitée, la plus pénible de l'histoire

canadienne-française. En effet, tandis que les Ontariens, sous la conduite du grand-père de l'honorable William Lyon MacKenzie King, s'étaient révoltés avec ingratitude contre le Gouvernement Anglais dont ils avaient été toujours choyés, les vaincus de 1760, les Canadiens français ne demandaient, eux, qu'à être traités avec un peu d'humanité. La répression sera sanglante et sans miséricorde pour les Canadiens français, sans égard à leurs mérites.

Depuis soixante-quinze ans, ils ont été exclus de toutes les fonctions publiques. On leur refusait des terres à eux les premiers propriétaires du pays, tandis qu'on en donnait aux favoris et cela jusqu'à cinquante mille acres à la fois. Poussés à bout par la persécution et provoqués par les journaux comme le « Herald », ils avaient cédé à la rébellion pour vivre, comme moyen de légitime défense.

Pour connaître tous leurs griefs il faudrait relire ce qu'en disent tous nos historiens. Aujourd'hui on est porté à croire invraisemblable que l'anglais civilisé ait délibérément provoqué à la révolte ceux-là même qui avaient si loyalement repoussé les Bostonnais en 1775, alors que les fils de l'Angleterre se cachaient dans l'Île d'Orléans, et qui en 1812 avaient répété ce geste magnanime de loyauté à l'Angleterre. Évidemment, l'Angleterre en voulait non seulement au corps, mais aussi à l'âme de nos ancêtres; elle voulait en faire des parias, leur enlever leur âme française et catholique. Malgré leurs mérites, elle voulait les protestantiser. Pour cela, elle obligeait de 1760 à 1775, tous les canadiens à apostasier officiellement, par le serment du TEST, lorsqu'ils acceptaient la moindre fonction publique; pour cela encore elle les privait d'écoles catholiques jusqu'à 1840; et s'emparait des biens des Jésuites, et menaçait de voler les biens de nos autres communautés enseignantes; elle s'opposait au recrutement de tout clergé catholique et elle faisait venir des ministres protestants de langue française. Elle voulait l'apostasie des nôtres.

1760-1840, pour cela elle s'emparait des biens des Jésuites et menaçait de voler ceux des autres communautés adonnées à l'enseignement; pour protestantiser les âmes elle empêchait le clergé de se recruter, elle s'opposait à la consécration d'un évêque catholique; elle laissait venir au pays, des ministres ou autres pour pervertir les catholiques, les forcer à apostasier.

L'Anglais cupide

Si l'Angleterre souhaitait tant protestantiser, angliciser ses nouveaux sujets canadiens, elle répugnait cependant aux moyens extrémistes qui auraient entaché son honneur devant les autres nations, comme il était arrivé en 1755 lorsqu'elle fit déporter les Acadiens sur les côtes de l'Atlantique. Aussi les plus ardents persécuteurs de notre race, ce ne sont pas toujours les gouverneurs qu'elle nous envoyait, mais la clique des profiteurs

de tout acabit, qu'on a désignée sous le nom générique de marchands; spéculateurs éhontés qui arrivèrent après la conquête, comme ces vautours assoiffés de sang et de chair; qui se précipitent après la bataille pour se repaître des corps tombés sur le champ du carnage. Ces marchands ici comme en Angleterre ont eu cette triste réputation d'être des gens d'argent, pratiques, envieux, cupides, s'approchant du gouvernement pour s'enrichir aux dépens du bien commun. Aussi voyons-nous auprès des gouverneurs une nuée de protégés des « Lords du commerce », placés ici pour refaire en vitesse des fortunes perdues, pour redorer des titres de noblesse déchus. Ces protégés anglais, fonctionnaires du nouveau gouvernement, bureaucrates fanatiques diluaient ici leur haine du catholicisme et du Canadien français. Lord Durham et Lord Gosford l'ont admis.

C'est Lord Gosford qui a écrit: « Il est à Montréal et aux alentours une certaine classe d'Anglais dont les actes et la conduite ont été caractérisés par un esprit de dénonciation insupportable; ils ont toujours aspiré à posséder le pouvoir et le patronage à l'exclusion des habitants d'origine française. C'est à eux surtout qu'il faut attribuer les troubles et les animosités ».

Lord Dufferin ajoutera en 1874: « Avec un gouvernement corrompu comme celui que vous avez en cette colonie, il est étonnant que les choses n'aient pas été plus loin ». Ces bureaucrates tout puissants tenaient en main tous les moyens d'ameuter l'opinion; les journaux étaient à leur disposition de même que leurs protégés du commerce; et le cri de race et de religion enflammait facilement ceux qui couvaient de la haine pour le catholicisme. Le cri de race, c'est d'ailleurs une arme dont ils ont toujours su se servir pour forcer le gouvernement à des actes outrageants envers le catholicisme; l'affaire Riel sera aussi le fait de la meute bureaucrate pour humilier les Canadiens français.

Ajoutons que les Patriotes comptaient quelques chefs plus fougueux que sages; ainsi clamait le grand orateur Louis-Joseph Papineau qu'on appelait « l'O'Connell canadien » et le « Roi du Canada français », puis le calviniste suisse et mange-prêtre, Girod, qui à force d'intrigues se fit nommer général en chef du régiment des Patriotes, et on comprendra un peu le fiasco de tout ce beau mouvement qui méritait un tout autre sort qu'une boucherie, une effusion inutile de sang français et des représailles abominables. Chénier représentait la cause sacrée d'un peuple martyr, mais il aurait dû suivre les conseils de la sagesse épiscopale, au lieu de donner sa vie si généreusement pour sa patrie, au lieu de pousser à la révolte, sans armes. On ne livre pas bataille, sans s'y être préparé à point; autrement c'est se vouer au suicide pour soi et mener les autres à la mort ignominieuse. Les meneurs patriotes n'auraient pas dû permettre à la meute anglaise de propager la rumeur qu'on avait fondé à Saint-Eustache, une république indépendante avec l'espoir d'avoir le secours des américains.

Patriotes

Jean-Jacques Lefebvre archiviste au Palais de justice de Montréal et historien, nous éclaire sur l'état des esprits à Saint-Eustache à cette date dans son article publié dans la revue d'Histoire sur l'Amérique française, vol. XI, no. 4, p. 474, en nous disant que Papineau comptait alors de vieux amis dont le Dr Jacques Labrie (1784-1831), condisciple au séminaire de Québec, ancien élève aussi de l'Université d'Edinbourg, (Écosse), époux de Marguerite Gagnier, député d'York 1827-1830, et du comté des Deux-Montagnes 1830-1831, qui fonda une école célèbre à Saint-Eustache, maria sa fille Joséphine (1831) au Dr Olivier Chénier. Labrie, Chénier et l'abbé Étienne Chartier, autre condisciple de Papineau, entretiennent en ce village et dans la région un vif sentiment de patriotisme.

Ne blâmons pas trop sévèrement les excès de langage, les gestes repréhensibles de certains chefs qui défendaient une cause sacrée entre toutes. Admirons surtout l'enthousiasme de tout un peuple opprimé qui réclame un peu de justice et plus de liberté. Ce réveil patriotique était dû en bonne partie à nos collègues classiques, aux écoles de la Bienheureuse Marguerite Bourgeois, qui avaient formé une élite chrétienne et patriotique capable de résister à l'apostasie si désirée par le conquérant.

Si nous ne savons pas exactement dans quelle mesure les gens de notre côte ont réagi dans le grand ralliement des forces catholiques auprès du camp de Saint-Eustache, nous devinons bien qu'ils y prirent une part ardente, au moins en esprit et de cœur. Depuis dix ans ils prenaient part avec anxiété à la crise parlementaire qui affrontait nos élus à la Chambre et les gouvernants; ils savaient que le gouverneur et ses ministres refusaient de rendre compte des dépenses publiques; ils savaient qu'on accusait ces mêmes ministres de malhonnêteté manifeste, scandaleuse; ils savaient que les députés refusaient de voter les crédits demandés par le gouverneur et que celui-ci en 1830 et 1834 avait dissout la Chambre et fait appel au peuple; ils savaient avec quelle ardeur le gouverneur et ses ministres avaient travaillé pour se choisir des candidats favorables, et quels moyens de menaces et de corruption ils avaient employés pour empêcher les patriotes d'être candidats, et ensuite pour empêcher le peuple canadien-français de voter aux urnes tenues par des favoris du gouvernement et gardées par des gendarmes bien armés.

Nos gens étaient renseignés par les journaux: le Canadien, La Minerve; par les comités fondés en chaque paroisse, par les orateurs qui y tenaient d'innombrables assemblées. Il faudrait lire les journaux du temps pour avoir une idée du soulèvement populaire en ces années qui précédèrent la bataille de Saint-Eustache; il faudrait en particulier rappeler ce qui se disait dans les assemblées de Montréal et dans la région, à Saint-Laurent,

à Sainte-Scholastique, pour saisir combien l'âme populaire était surexcitée à demander justice et liberté. Mais ce qui était plus excitant encore, c'était le ton malhonnête, brutal des journaux protestants (*Le Herald*) qui diluaient la haine amère du conquérant, et qui provoquaient à plaisir le peuple à la révolte, pour le mieux écraser par les armes. Aussi leur but fut bientôt atteint, nous le savons.

Tous ces remous de l'opinion publique montaient jusqu'à notre rang, tous les cris de notre race opprimée trouvaient écho sur notre montagne Saint-Joseph. On devine alors l'anxiété de nos fondateurs de foyers, qui étaient invités à toutes les assemblées des environs, qui étaient surveillés par les ennemis et par les amis, qui étaient visités, cabalés, menacés, forcés de céder, qui une bête à boucherie, qui du pain, qui du blé, qui des ustensils, qui des armes recherchés par le campement des patriotes. (1)

Maraudeurs

Devinons un peu toutes leurs alertes à la vue des maraudeurs qui de nuit parcouraient les campagnes pour du ravitaillement, pour du recrutement de combattants. M. François Dumoulin, vieillard dont nous avons déjà parlé, aimait à dire combien son rang avait été effrayé lorsque l'on vit dans la nuit du 29 novembre des maraudeurs commandés par le triste général Girod, marchant vers Oka pour y voler le petit canon du séminaire, quand dis-je, les paisibles habitants virent venir cette colonne militaire, qui portait bien haut des torches allumées, et qui chantait des refrains de cabarets. L'année « 37 », pour ces vieillards, c'était l'année terrible.

Journée de terreur, nuit rouge

Le comble de la terreur fut pour nos gens d'entendre le 14 au matin, le grondement des canons anglais qui par un froid sibérien tonnait sur le village de Saint-Eustache, semant la destruction et la mort. Du haut de leur terrasse et de la montagne ils purent assister à la ruine de Saint-Eustache, avant même d'aller constater des yeux l'œuvre de destruction de Colborne. Ils ne furent pas lents à apprendre que même vers deux heures, l'église bombardée était toute en feu et que les deux tours s'étaient effondrées, que le presbytère, le couvent, l'école célèbre de Labrie, que tout le village était en feu, et qu'une soixantaine de patriotes avaient déjà

(1) Citer l'abbé Dubois, p. 80, 81. (Donald) McColl en son nom et aux noms de ses frères, Donald, John, Alexander, se plaignent des misères dont ils sont l'effet, des menaces qu'on leur fait et qu'on tondait la crinière des chevaux, qu'on organisait des charivaris, qu'on brisait des clôtures. Ils en appelaient à leurs amis de Gore et Chatham. Les journaux anglais rapportaient ces faits ridicules comme sanguinaires, mais ne blâmaient pas les vilénies des constitutionnels, provoquant l'émeute dans la ville de Montréal.

été tués. Ils savent que les habitants du village et même des côtes (Grande-côte, Domaine, Petite-Rivière, du lac) se sauvaient dans les bois, malgré le grand froid, cherchaient à mettre leur avoir et leur personne en sécurité. Patriotes, compromis ou non, tous craignent les représailles militaires plus encore que les maraudeurs qui avaient parcouru les chemins pour se ravitailler et se recruter; tous aussi, à l'exception des quelques amis de Globensky doivent subir le pillage, l'incendie. Voici comment la soldatesque a maltraité les demoiselles Berthelot et le notaire, comment elle a tué un tout petit garçon innocent, le jeune Marineau qui voulait se sauver chez un voisin. C'est avec la défaite des insubordonnés patriotes, la ruine, l'anéantissement du fameux village de Saint-Eustache; c'est la nuit de carnage et la nuit rougie par l'incendie et la fuite, en particulier vers Saint-Benoît où se trouvent quelques trois cents patriotes en camp de révoltés.

Il nous raconte la fuite effrénée des chefs insurgés, celle du fameux général Girod puis de ces prétendus officiers, qui se vantaient tant de leur bravoure, les Brien, Pelletier, qui se sont tous évanouis au commencement de la bataille. Combien passèrent par le rang de Petite-Rivière, au galop de leurs chevaux? Ce chemin à quelques deux milles de la côte Saint-Joseph vit passer d'innombrables cavaliers très pressés de se mettre en communication avec le camp de Saint-Benoît, pour s'éloigner de l'infurnal carnage et retrouver le champ de la liberté; ce chemin était surveillé par les habitants de la côte Saint-Joseph, grâce à une habitation située au trait-carré des terres de Saint-Joseph où ils pouvaient tout observer.

La Frenière

Cette route qui reliait Saint-Benoît à Saint-Eustache mérite de passer à l'histoire pour les nombreuses courses effrénées des patriotes de ce temps, et surtout pour la rencontre qu'y fit, du grand général Colborne le 15 décembre 1837.

Cette route bordant la rivière du Chêne était fort fréquentée, par les organisateurs des deux camps, qui y conduisaient les bêtes volées qu'on destinait au ravitaillement des patriotes; elle était très fréquentée par les agents recruteurs et maraudeurs nocturnes. Le matin du 14 décembre, elle fut vite envahie par les familles affolées allant aux nouvelles ou aux lieux de sécurité. Le curé Étienne Chartier, qui avait passé la nuit à Saint-Eustache, alarmé et plus décidé que jamais, mit son cheval au grand galop, dès le commencement de la bataille, pour alerter les gens de sa paroisse, de son camp; il était suivi à allure encore plus effrénée par le chef de la rébellion, le prétendu général Amury Girod, qui lâchement avait abandonné son armée avant le combat et se sauvait, cacher sa honte; tous les deux étaient responsables à des degrés divers, du mouvement insurrec-

tionnel qui mettait en état de guerre toute une population, déjà exaspérée par l'injustice et la persécution, et cela sans armes, sans lui procurer des moyens de combattre; ils livraient à la boucherie des patriotes sincères et deux paroisses à un carnage terrible. L'histoire attachera à Girod, non pas le titre de général, mais celui d'infâme, pour avoir exploité la cause sacrée du pur patriotisme, et avoir poussé à la rébellion des gens sans armes et sans défense. Quant au curé Chartier, il s'est repenti d'avoir ainsi désobéi à son évêque, Mgr Lartigue, et d'avoir occasionné tant de sacrilèges et de malheurs à son église et à ses paroissiens.

Les auberges

En parlant de la Frenière disons qu'elle était peuplée alors d'un bon nombre d'Anglais, ayant une chapelle, une école, une auberge. Les auberges ont joué un rôle important dans cette insurrection. La bataille avait commencé à l'auberge de Sire à l'angle de la côte Sainte-Rose et de la montée Labrie; c'est dans les auberges que se tenaient les comités; celui de Sainte-Rose était à l'auberge Tassé. L'auberge Addison à Saint-Eustache servait de cantine au camp des patriotes et ensuite à celui de Colborne; à Saint-Benoît, l'aubergiste Courselle était un chaud patriote. A la Frenière, l'auberge English servait de poste de liaison pour les Anglais de Gore, Glengarry et ceux de Saint-Eustache, et pour nos quatre familles McColl de la côte Saint-Joseph. Le traître Girod, voyant que son cheval ne pouvait aller plus loin décida d'arrêter à l'auberge d'English, dans l'espoir de se procurer aussi une réfection, une consommation, mais il fut vite reconnu et logé dans une chambre à l'étage supérieure. De là, il vit une monture, il sauta sur le sol, s'empara du cheval et précipita sa fuite vers Pointe-aux-Trembles, où se voyant encore poursuivi, il se suicida au lieu d'attendre que la justice réglât son compte. (1)

Rencontre mémorable avec les otages

Colborne, lui au matin du 15 décembre, décida après avoir confié à la bande de Globensky, de continuer la tâche vengeresse, d'incendier les quelques maisons non encore atteintes, Colborne décida de marcher sur Saint-Benoît avec toute son armée. Pendant ce temps le corps du docteur Chénier était porté à l'hôtel Addison, et le chirurgien de l'armée, McGregor, en vue de s'amuser cyniquement devant les patriotes, faisait l'autopsie du cadavre, ouvrait sa poitrine, arrachait le cœur, tel le cruel iroquois acharné sur le cœur du martyr Gabriel Lalemant, le mettait au bout d'une épée,

(1) Son corps exécré fut inhumé dans un terrain vacant de la côte à Baron, où se trouve aujourd'hui la maison provinciale des Sœurs du Bon Pasteur, rue Sherbrooke près de la rue St-Laurent.

l'exposait dans la fenêtre de l'hôtel; tandis que des soldats invitaient les gens à outrager le cœur du patriote et que d'autres soldats, comme des vandales, pillaient et volaient les sinistrés.

Colborne fit résonner le clairon vers neuf heures, aligna ses deux mille hommes; éclaireurs, cavalerie, infanterie, munis d'engins de guerre, canons, et engagea le tout vers Saint-Benoît, sur le route côté sud de la rivière du Chêne, sur une route durcie par le froid, le gel et par le passage récent d'une multitude de fuyards, qui avaient cherché refuge, soit au camp de Saint-Benoît, soit dans les cabanes à sucre des habitants. Cette parade militaire avait plus pour but d'impressionner les récalcitrants que de combattre des gens déjà soumis, frappés de terreur. Colborne, l'ancien officier des guerres anglaises contre Napoléon, en Italie, en Espagne, en Belgique, à Waterloo, ne s'attendait pas à de la résistance de la part des insurgés de Saint-Benoît, mais il se portait à un rendez-vous avec les orangistes de Chatham, Glen et Saint-André qu'il avait convoqués et qui comptaient eux aussi plus de deux mille hommes tous enragés par la haine et la convoitise contre les Canadiens catholiques du comté.

Ce long défilé militaire à travers tous les méandres du chemin, avait quelque chose de formidable, de terrifiant pour les familles de l'endroit; la vue des armes et des appareils de guerre n'avait rien de rassurant sur des esprits déjà terrifiés par les événements de la veille. Le général monté sur un superbe cheval blanc, entouré de ses lieutenants et de sa suite, se tenait à distance et se détachait du corps de l'armée, attirait surtout les regards.

Au moulin de la rivière du Chêne, l'armée traversa et prit le chemin de la Frenière. C'est là, aujourd'hui près de la gare du C.N.R., que les éclaireurs aperçurent un groupe d'hommes délégués du camp de Saint-Benoît, auprès du général, pour traiter de la paix. Le moment est solennel; le brillant général se laissera-t-il arrêter et toucher? La délégation, composée de 14 représentants de Saint-Benoît, est venu à l'instigation de monsieur le curé Nicolas Dufresne d'Oka, avec l'approbation de tous les citoyens de la paroisse; ils portent des pavillons blancs, insignes de soumission et de paix. Le curé Chartier n'y apparaît pas, ni le député de comté, Jean-Joseph Girouard, ni aucun des 26 contre lesquels des mandats d'arrestation ont été lancés par le gouverneur Lord Gosford tels: Louis Bourguignon, l'aubergiste Louis Coursolles, l'huissier Brazeau, Luc Lefebvre; sous l'accusation de haute trahison. C'eut été imprudent pour eux de se présenter devant Colborne. Le général ne donne pas l'ordre d'arrêter la marche sur Saint-Benoît, mais simplement d'amener jusqu'à lui la délégation; il n'a pas l'intention de manquer au rendez-vous déjà décidé avec les orangistes de Carillon. Le fier vainqueur de Saint-Eustache qui a, en si peu de temps, dispersé, tué, les insurgés de ce camp insurrectionnel et rasé tout leur village, ne peut pas s'attarder. Ce brillant officier

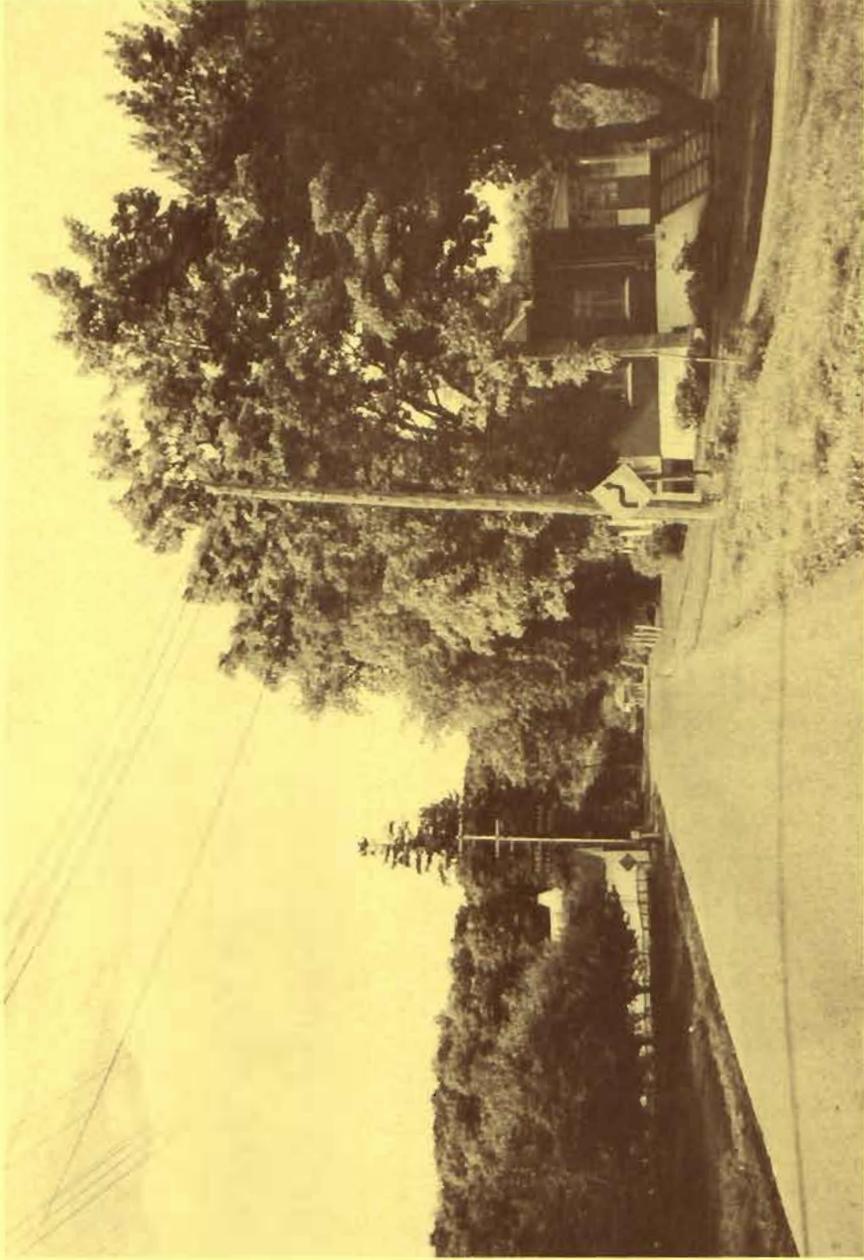
des guerres européennes, de Waterloo ne perdra pas son temps à s'appitoyer sur des pauvres égarés; il ne descend même pas de son cheval; il affecte devant ces humbles suppliants un visage énergique et fier, son large front est à moitié couvert par son pompeux couvre-chef rouge; sa bouche ne laisse espérer aucun sentiment de douceur, de miséricorde, sa poitrine met en évidence les décorations gagnées à Waterloo. C'est le militaire, qui dispose impitoyablement du sort de Saint-Benoît. Après avoir écouté les délégués, les avoir assuré de ses bonnes intentions à l'égard des insurgés, il leur commanda de suivre l'armée, en précédant les dernières voitures rouges. Tout était rouge, d'un rouge reflété par la neige et le soleil, rouge sang, dans l'armée; les costumes militaires et même les voitures destinées à recueillir les blessés, voitures qu'on traînait en arrière de l'état-major, voitures qui serviraient à recueillir le butin volé aux habitants de Saint-Benoît. L'attitude de Colborne ne laissait pas prévoir quelque clémence. Encore tout rougi du sang répandu à Saint-Eustache et tout réchauffé du feu que son armée y avait allumé, entrerait-il à Saint-Benoît en pacificateur ou en vengeur? Il est probable que pour lui, le rôle de la paix lui souriait plus qu'il ne souriait à ses congénères Orangistes de la Glen.

Saint Benoît

L'armée rouge s'est donc rapprochée de notre côte; elle a passé par la Frenière, à la grande satisfaction des familles English, McColl, mais à la grande désillusion des nôtres qui avaient rêvé d'un peu plus de justice; partout les Écossais avaient pavoisé leur maison de larges drapeaux britanniques, tandis que les Canadiens arboraient un drapeau blanc, et se tenaient cachés.

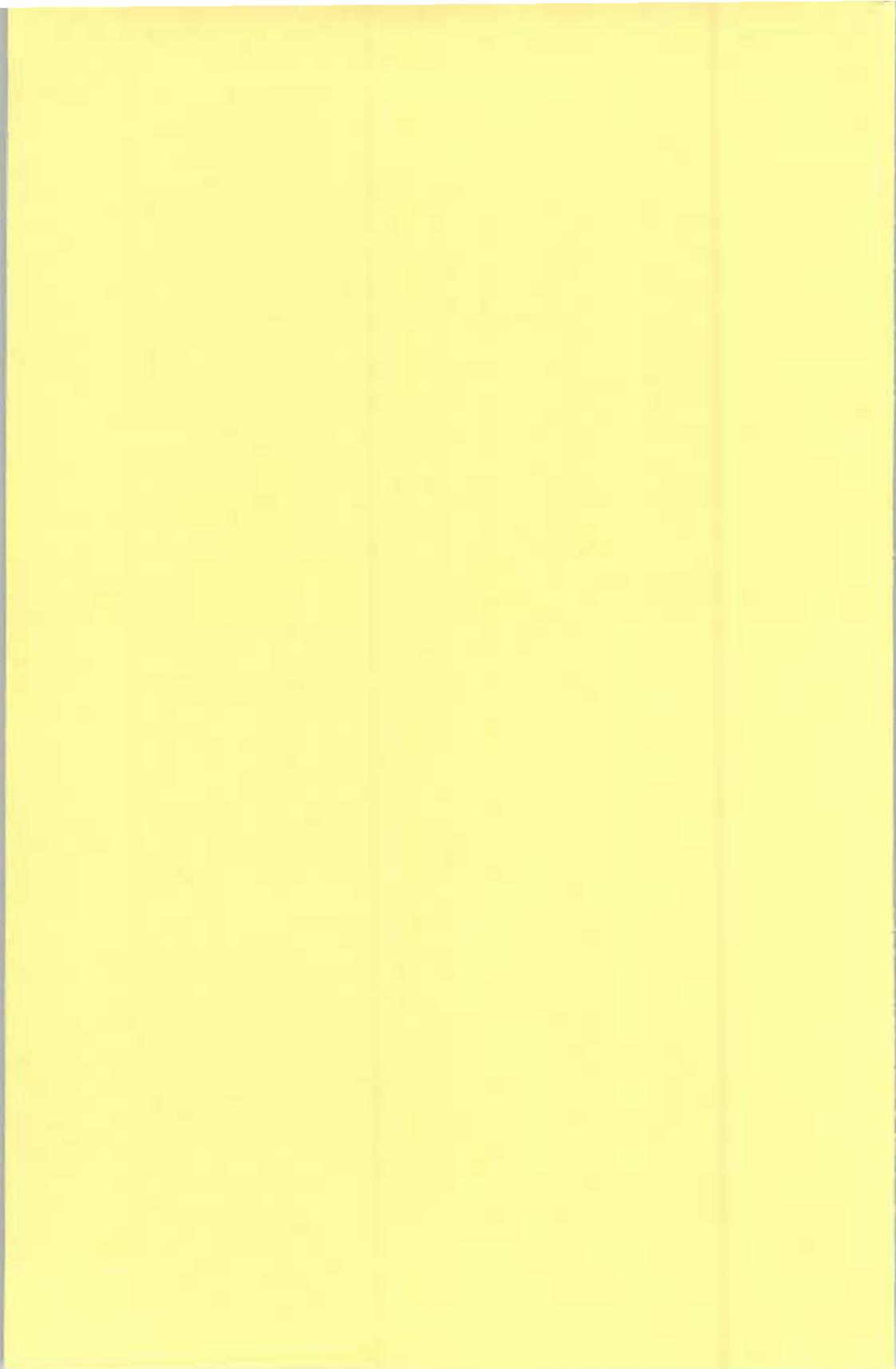
L'entrée de l'armée dans le village de Saint-Benoît fut, on le devine, lugubre pour les uns et exubérante de joie pour les autres. Le premier à disparaître fut le curé Etienne Chartier et c'était mieux pour lui et la religion; il s'empressa de courir par la montagne d'Oka, de traverser à Quin-Chien (Vaudreuil) pour passer aux États-Unis, où il rencontra bientôt d'autres chefs du mouvement insurrectionnel, qui préparèrent une autre offensive contre les oppresseurs de la population canadienne-française catholique.

M. Chartier était alors notre curé, tout comme Jacques Paquin, curé de Saint-Eustache, à qui était confiée la charge de desservir spirituellement la côte Saint-Joseph. Nos deux curés étaient bien doués, mais de talents différents; M. le curé Paquin à la tête d'une population de 2,500 âmes, comptait dans son bourg des chefs patriotes doublés de culture et d'influence; (le Dr Labrie, le député William Henry Scott, de gros marchands), mais aussi les seigneurs Globensky, Laviolette, héritiers d'une influence en décadence auprès du peuple. M. le curé Paquin occupait un poste très



Rue principale au nord de l'église

*Courtoisie du Service de Cités-Photographie
de la Province de Québec*



ancien, la paroisse-mère de toutes celles qui étaient au nord des Mille-Iles. Il jouissait personnellement d'un grand prestige, comme homme de lettres; il était hautement considéré par son évêque, comme homme de sagesse et de bon conseil. M. le curé Chartier, lui, avait eu un passé agité, souvent sujet à des reproches pour des actes irréfléchis, soit au collège de Nicolet, soit à Saint-Benoît. Un trait nous le dépeint un peu. Depuis deux ans il cherchait à fonder à Saint-Hermas une paroisse avec les rangs Saint-Hyacinthe et Saint-Pierre. Y ayant bousculé un peu vivement les gens au cours d'une assemblée, il dut quitter précipitamment la réunion, tenue au rang Saint-Hyacinthe, sans avoir pu se procurer, au départ son chapeau et son manteau, et y laissant un mauvais souvenir. M. le curé Chartier en 1837 était à la tête d'une population de 1,000 âmes comptant des intellectuels, des professionnels, des marchands, des officiers de la milice. Saint-Benoît était aussi un centre de ravitaillement pour la région, quoique inférieur à Saint-Eustache. Il était surtout l'objet d'une vive jalousie de la part des orangistes de Carillon et de la Glen, à cause du prestige des chefs patriotes de son village, et aussi à cause de la richesse des cultivateurs de la région. Monsieur le curé Paquin était un homme de jugement sage, tandis que M. Chartier était plus bouillant que réfléchi. Ils étaient patriotes tous les deux, mais monsieur le curé Chartier, confrère de collège de Mgr Bourget, manquait de mesure, de sagesse, et il souffla trop l'esprit de révolte aux camps de Saint-Eustache et de Saint-Benoît. Pour n'avoir pas écouté les bons conseils de son évêque, il occasionna une aggravation des représailles des Anglais et des orangistes.

Redoutable armée des Orangistes

En effet depuis longtemps déjà, ces étrangers choyés du gouvernement, se croient tout dû en ce pays conquis; ils convoitent la richesse, le bien-être des pionniers qui ont exploité des fermes prospères; mais surtout, ils brûlent d'ostraciser les catholiques auxquels ils vouent une haine infernale, croyant atteindre ainsi le Pape, l'Eucharistie, tout ce que les Canadiens vénèrent et honorent. Depuis des mois, ils entretiennent ce feu de la haine, sous la conduite de leurs ministres; ils s'organisent et se groupent en bataillons, s'insufflent de l'aversion pour tout ce qui est catholique; ils insufflent au parti persécuteur, aux chefs comme aux journaux leur profonde haine des catholiques. Ils se disent chrétiens mais ils ne vivent que de haine; haine de race et de religion. Aussi les gens de Saint-Benoît ont tout à craindre de ces fanatiques; maintenant que les hommes ont fait leur soumission à Colborne, qu'ils ont déposé les armes et ont livré leurs fusils; ils redoutent l'armée des orangistes, dont ils ne peuvent attendre aucune justice, aucune miséricorde.

Il a suffi d'une armée de 2,000 hommes pour anéantir la rébellion de Saint-Eustache, on amène 4,000 à Saint-Benoît, 2,000 autres soldats de

plus pour assagir une population désarmée; et ces nouveaux soldats sont avides de vengeance et animés par la haine. Aussi on devine un peu la frayeur des habitants, des femmes surtout, de se trouver à la merci de cette horde incontrôlée.

Les hommes se sont constitués prisonniers et ils attendent leur sort avec bravoure. Les femmes elles, désertent leur foyer et courent chercher dans la montagne et partout un peu de sécurité. Les Sulpiciens restés neutres dans ce soulèvement ont une ferme avec une maison spacieuse à l'extrémité du rang Saint-Jean, près de l'Outaouais. Les femmes et les filles y affluent, se mettre sous la protection du Séminaire et des prêtres, qui ne sont pas en guerre avec le gouvernement; malheureusement une femme qui a mis au monde un enfant l'avant-veille, Madame Ménard (1), du rang Saint-Jean, n'a pas pu se rendre à la ferme du Séminaire; elle est visitée par les orangistes, qui sans pitié portent dehors la malade et son enfant, et mettent le feu à la maison. C'est ainsi que les orangistes signalent leur venue à Saint-Benoît. Combien c'est vilain la haine, la haine de race, la haine de religion. C'est l'enfer ici-bas; l'enfer a-t-on dit, c'est l'absence de l'amour. Le purgatoire est pénible mais il y a de l'amour de Dieu. Pour nous, comme pour Notre Seigneur sur la croix, disons: « Père, pardonnez-leur, ils ne savent pas ce qu'ils font ».

Barbarie

Pour connaître la barbarie, la cruauté de l'armée orangiste, il faut reproduire ici (ce que M. l'abbé Emile Dubois en dit aux pages 181-187 de son Volume « Le Feu... ») ce qu'il atteste de la détresse de Madame Louis Masson et de sa fillette à la recherche d'un gîte ce qu'il raconte du traitement infligé à M. Jean-Baptiste Dumouchel, respectable citoyen, dont l'âge et les états de service comme juge de paix et major de la milice, méritaient des égards, ce qu'il rapporte de l'arrestation de Hercule et Camille Dumouchel dans une cabane à sucre de la montagne d'Oka; il faudrait raconter l'odyssée des deux Masson, Luc-Hyacinthe le médecin et Damien. Leurs angoisses, la trahison dont ils sont victimes. Il faudrait aussi dire la magnanimité de M. J.-J. Girouard, député, dont la tête était mise à prix et qui pour venir en aide à ses compatriotes, décida de se livrer au colonel Simpson, espérant que la noblesse militaire obligerait celui-ci à quelques ménagements envers les vaincus. (Cruelle déception). La rencontre de la sœur du Dr Chénier qui vient de Rigaud, apprendre de madame Masson, la triste fin du docteur dont on a ouvert et outragé

(1) Ce Ménard était-il parent de Sir Louis-Hippolyte la Fontaine, qui portait aussi le nom de Ménard. Ce serait peut-être, le motif de la colère des Orangistes. En tous cas Ménard sera indemnisé par l'intervention de Sir Louis-Hippolyte la Fontaine.

le cœur, tandis que cette dame Chénier apprend à madame Masson l'arrestation à Coteau-du-Lac, l'arrestation de ses deux fils, il faudrait surtout raconter le pathétique récit des tortures que les Anglais firent endurer à Paul Brazeau pour lui arracher le secret de la cachette du notaire Girouard. Ils lui mirent le pistolet sur la gorge, menaçant de le tuer s'il ne répondait pas; ils le couchèrent plusieurs fois la tête sur un billot, lui répétant qu'on lui coupera la tête, mais le généreux patriote n'avoua rien. Nous ne pouvons allonger indéfiniment ce récit.

Ne nous étonnons pas de cet acte d'héroïsme et de courage, puisque Brazeau et J.-B. Richer à qui le notaire Girouard accordait beaucoup de confiance, portaient dans leur veine du sang de héros. Ils étaient des descendants de Blaise Juillet, compagnon de Dollard Des Ormeaux, qui en 1660 offrit sa vie pour sauver la colonie. Ils étaient descendants de Urbain Tessier, le célèbre défenseur de Ville-Marie, contre les Iroquois en 1651, descendants de Jean Grou, l'insigne martyr, le héros de la coulée Grou en 1690. Les familles Dumouchel, Bertrand et Roy, comptaient elles aussi dans leurs ascendants ces héros dont notre race est fière à juste titre. Ils sont apparentés à Sir Louis-Hyppolite la Fontaine qui sut en 1842 revendiquer la réhabilitation de notre race et particulièrement des patriotes de 1837. Disons ici qu'une fille de J.-Baptiste Richer, Marcelle, demeurait dans la côte Saint-Joseph, ayant épousé en 1833, Pierre Éthier, riche cultivateur à dix arpents en bas de l'église actuelle. Ce qui se passait au village de Saint-Benoît touchait de très près les gens de la côte Saint-Joseph, non seulement parce que celle-ci était partie intégrée dans la paroisse de Saint-Benoît, mais aussi parce que les familles étaient liées par de nombreux liens de parenté. Jean-Baptiste Richer, habitant du rang Saint-Jean, était très lié au notaire Girouard, au point que celui-ci, voulant mettre ses papiers en sûreté, durant la tourmente, les avait confiés à J.-Baptiste Richer, son meilleur ami. C'est chez J.-Baptiste Richer que se réfugiaient les personnes les plus menacées de représailles: les dames Masson, Dumouchel, Lemire.

Si la journée du 14 décembre 1837 avait été pour notre côte Saint-Joseph, une journée d'anxiété et de terreur devant la célèbre bataille de Saint-Eustache, qui avait anéanti, détruit le village et l'église-mère, les journées du 15, du 16 décembre ne furent pas moins pénibles pour nos habitants, puisque cette fois encore leur autre village et leur paroisse étaient mis à feu et à sac, et que l'église paroissiale (de Saint-Benoît) était elle aussi la proie des flammes et des profanations sacrilèges. Ce qui était cette fois si pénible c'est que tout cela se passait alors que les patriotes avaient mis bas les armes et promis soumission au régime qui les avait tyrannisés jusque là. Ils ne se défendaient plus, mais les orangistes s'acharnaient à exercer une vengeance haineuse contre des catholiques; et cela sous la protection de l'armée de Colborne. Ce qui fit dire à Mgr Bourget,

écrivait à l'évêque de Québec: « Il y a à Gore et dans les environs un tas d'aubergistes qui se plaisent à détruire tout ce qui est catholique et canadien. » (1) et encore: « Les gens sont convaincus que le gouvernement en voulait à leur religion en voyant la manière dont on a traité leurs églises ». Colborne bien loin d'imposer une discipline d'équité humaine à ses 4000 soldats réunis à Saint-Benoît, envoya loger dans l'église, les ennemis acharnés de la religion catholique, les orangistes, qui en profitèrent pour briser tout, même les reliquaires, pour souiller jusqu'aux vases sacrés et pour fouler aux pieds les hosties consacrées. Mgr Bourget (2) écrivait encore à Mgr Signay, le 26 janvier 1838, « Votre Grandeur ne peut se faire d'idée du mauvais effet qu'a produit chez nos gens le fanatisme des constitutionnels qui ont profané l'église de Saint-Benoît. Il paraît que ces ardents protestants étaient ravis de pouvoir insulter tout ce que nous vénérions. Un Canadien m'a affirmé qu'étant entré dans l'église, après que les volontaires s'en fussent emparée, il y vit avec horreur les chevaux couverts de chasubles, les autels renversés. M. Ducharme (curé de Sainte-Thérèse), m'a dit qu'un des protestants de sa paroisse, qui s'est toujours montré un ultra fanatique, s'est vanté à lui d'avoir conseillé la canonnade contre l'église de Saint-Eustache et d'être entré à cheval dans celle de Saint-Benoît.

Non, le général qui autorisa de telles abominations, ne voulait pas seulement réprimer le mouvement insurrectionnel, de paysans exaspérés par l'injustice du conquérant, mais assouvir ce vieux sentiment de haine que l'Anglais entretenait contre la religion catholique, qu'il n'avait pas pu arracher du cœur de ses nouveaux sujets. Ce qui caractérise la lutte des 4,000 soldats anglais contre un village sans défense, c'est la haine anglaise contre le catholicisme, c'est aussi la cruauté envers quelques femmes de qualité demeurées dans leur demeure avec l'espoir d'être respectées; elles furent violemment tirées de leurs demeures et jetées sur le chemin. Ainsi les dames Dumouchel, Girouard, les demoiselles Lemaire et Masson furent poussées sur la route, par un froid intense, avec la défense à qui que ce soit de leur donner l'hospitalité; deux d'entre elles en moururent peu après.

Puis, c'est le feu qui s'allume partout. L'église brûlait au départ de Colborne, tout le village fut bientôt la proie des flammes; « les chevaux du général en eurent le poil tout grillé » et l'incendie est portée ensuite dans les rangs par les enragés écossais; l'église de Saint-Hermas ne fut épargnée que de justesse grâce à l'intervention pressante du curé Louis Ferdinand Belleau, mais les habitants de tous ces rangs furent pillés, volés.

(1) Le Feu, de la rivière du Chêne p. 203.

(2) Le Feu, de la rivière du Chêne p. 197.

Le ministre protestant Abbott, (1) fut le premier à donner l'exemple du vol en s'emparant d'une voiture et en y entassant volailles, dindes, victuailles pour son Noël et son hiver. Le soir des 16, 17, 18 décembre toute la campagne à 15 milles à la ronde était illuminée par des maisons, des granges incendiées, tandis que les impitoyables orangistes avançaient sur la crête de Saint-Hermas pour jouir du fruit de leur méchanceté. Et les gens se vantaient ensuite d'avoir exercé leur haine contre ces Canadiens et contre la religion catholique. Ainsi, un nommé McKay, se vantait d'avoir eu la chance de mettre le premier le feu à l'église de Saint-Benoît; d'autres suivirent son exemple et continuèrent d'y entretenir les flammes.

Lamentable histoire que celle du feu de Saint-Benoît, tout aussi pénible que celle de Saint-Eustache. Il y eut en plus d'abominables profanations des choses sacrées.

M. Étienne Chartier

Ce qui a de quoi nous étonner et nous affliger, c'est encore de voir M. le curé Étienne Chartier trop mêlé à ce mouvement insurrectionnel. L'explication nous est donnée par le fait, que son tempérament nerveux, bouillant devant la longue trame de persécution dont son peuple, et sa religion, étaient la victime, il ne put se dominer suffisamment et il se donna tout entier à la défense de ce qui lui était si cher, allant au secours de son député, J.-J. Girouard, des meneurs politiques, qui après avoir combattu légalement dans la chambre du parlement, avaient amené le débat dans l'arène publique, sur les hustings, dans les divers comités paroissiaux. M. Chartier savait que la cause des patriotes était parfaitement légitime, cause de défense des droits sacrés. Mais il ne sut pas s'arrêter à temps et reconnaître qu'il est insensé, illégitime de pousser tout un peuple à la révolte, si celui-ci n'a pas d'armes, ni de chef compétent. Il ne sut pas obéir à son évêque; ceci est aussi bien grave en une telle matière, mais ce qui peut excuser un peu le curé, ou expliquer sa désobéissance, c'est que l'autorité de Mgr Lartigue était contestée. Le gouvernement anglais, ne voulait pas au début d'évêques nommés par Rome, qui n'avait toléré l'existence de l'évêque de Québec que parce que celui-ci, le premier avait été consacré subrepticement, et il continuait de ne reconnaître que l'évêque de Québec. Par ailleurs l'érection de Mgr Lartigue n'avait pas plu à tous les prêtres du diocèse; des meneurs influents lui firent la vie dure, sous le prétexte qu'il n'était que le Vicaire-général de l'évêque

(1) Le rev. Joseph Abbott, premier recteur de l'église anglicane de Saint-André était le père de Sir John Abbott, qui fut premier ministre du Canada après Sir John McDonald. Voir *Canadian Geographical Journal*, vol. IV, p. 206, le futur Sir John avait alors 16 ans.

de Québec. (1) M. Chartier manquait lui aussi d'esprit de foi, d'obéissance, cela en une matière grave. Il n'était pas excusable; il s'en est lui-même fort repenti, comme il l'atteste par une lettre à Mgr Bourget successeur de Mgr Lartigue, mais cherchons en charité à croire qu'il se croyait de bonne foi, et qu'il défendait une cause sacrée que Mgr Lartigue n'avait pas pu interdire. Cette bonne foi possible nous pouvons la supposer chez tous ces patriotes qui comme Chénier, donnèrent leur vie pour la patrie. C'est bien d'ailleurs ce que le patriote Forget de Saint-Janvier, a répondu à un constitutionnel qui lui demandait comment il se faisait qu'il (Forget) se trouvait au combat de Saint-Eustache. M. Forget aurait répondu alors: « Je viens mourir pour ma patrie opprimée ». Heureusement pour ces patriotes qu'on disait révoltés la divine Providence leur envoya un prêtre zélé qui descendit sur le champ de bataille, sur la glace d'abord, puis près de l'église de Saint-Eustache, et aux endroits où on avait remis les blessés; il exhorta les mourants au pardon envers leurs persécuteurs et tueurs, et au regret de leurs péchés. Ce curé admirable n'était autre que M. Magloire Turcotte, venu tout exprès de Sainte-Rose sa paroisse pour absoudre les âmes patriotes de bonne foi, alors que M. le curé Paquin et son vicaire M. Désève s'étaient réfugiés avec M. le curé Étienne Chartier dans une maison du domaine de Saint-Eustache.

Représailles

Tandis que les deux villages étaient en flammes, que les deux églises étaient profanées, détruites, que dans tous les rangs, des maisons, des granges étaient incendiées, tandis que les orangistes repus de butin volé regagnaient Saint-André, Lachute, Glengarry, avec voitures enlevées remplies de meubles, ustensils, victuailles volées sous la conduite de leur ministre dont la voiture regorgeait de volailles, de dindes pour leur Noël et leur hiver. Colborne, lui, conduisait sa colonne militaire vers Montréal avec 112 prisonniers, attachés les uns aux autres, dont plusieurs étaient dépourvus de coiffure, de paletots et même de chaussures, par un froid de décembre; 575 familles étaient ruinées, dispersées; tel était le bilan des calamités attirées sur les nôtres par une propagande anglaise et protestante, qui voulait hâter la disparition des premiers habitants du pays. Il aurait été plus simple en 1760 de les traiter comme on avait fait pour les Acadiens en 1755, et de les déporter ailleurs, mais la présence des Canadiens sur les bords du Saint-Laurent pouvait être utile à l'Angleterre pour la défendre contre les jeunes colonies américaines, on avait donc temporisé. Mais maintenant que les Canadiens avaient sauvé l'Angleterre en 1775 et

(1) Il ne fut évêque titulaire de Montréal qu'en 1836, alors que le mouvement insurrectionnel était déjà très avancé.

en 1812, on reprenait rageusement le programme qui les vouait à disparaître. La justice anglaise ne reconnaissait pas à des Français le droit à la vie, le droit à sa religion de son choix. Tout devait servir les intérêts de l'Angleterre, même la religion.

Le tableau des représailles s'assombrit quand on voit que la vengeance continue tout l'hiver contre les patriotes. Plus de 400 ont dû fuir aux États-Unis, près de 300 prisonniers attendent dans les prisons de Montréal et dans dix rangs au nord de Montréal, on pourchasse d'autres accusés. La rage des persécuteurs ne diminue pas devant le malheur de ceux qui ont résisté. Lisez *Le Herald*, *La Gazette*, écoutez Globensky et vous serez terrifiés de l'amertume, du fiel dont ils abreuvent leurs victimes. Ils demandent que les prisonniers ne soient pas nourris (1) inutilement, qu'on les condamne au plus vite et sans pitié; ils souhaitent qu'on les pendre devant leurs églises après y avoir assemblé leurs amis et que si quelqu'un réagit contre l'exécution qu'on le tue immédiatement comme on tue les rats près de leurs trous. Globensky (2) n'a aucune miséricorde pour les patriotes, mais il en a beaucoup pour les fiers Anglais qui ont subi quelque dommage de la part des maraudeurs. Monseigneur Bourget, qui avait insisté pour assister à la pendaison du jeune étudiant Cardinal a été apostrophé grossièrement par un représentant du « *Herald* », qui s'est dit étonné que l'évêque professe tant de sympathie pour ce révolté; et Mgr de répondre: « Oui, je suis sympathique à ceux qui sont persécutés, surtout devant cette potence où l'Anglais exhibe son ingratitude envers le Canadien français qui a été depuis 75 ans si loyal à l'Angleterre, que par deux fois, il l'a, seul, défendue contre les Américains ».

Tandis qu'on pendait des patriotes à Montréal, Londres préparait un autre moyen de punir les Canadiens français; projet dont il était question depuis plus de quinze ans; celui de noyer la population catholique et française dans le tout anglais et protestant de l'Ontario. Le projet de l'Union des Deux Canadas contre lequel notre épiscopat avait tant lutté était définitivement décidé.

L'union des deux Canadas

Londres prépare donc l'Union des deux Canadas en une seule province, où on oblige celle de Québec à payer l'énorme dette de l'Ontario. Le régime militaire du Général Colborne multiplie lui aussi les lois les plus tyranniques; abolissant le droit aux Canadiens français de revendiquer quelque justice, condamnant d'avance à la mort, ceux qui se sont exilés au cours de la tourmente et protégeant les persécuteurs et ceux qui ont volé les biens des catholiques, mais il votait des indemnités aux Anglais

(1) Abbé Emile Dubois, *Le Feu de la rivière du Chêne* p. 213.

(2) Abbé Emile Dubois, *Le Feu de la rivière du Chêne* p. 213

qui avaient subi des dommages.(1) Et le « Herald » pouvait sans être réprimandé continuer de propager sa haine contre les patriotes, par des articles provocateurs comme celui-ci: « Les Canadiens français n'ont plus le droit de posséder, ni de vivre sur les bords du Saint-Laurent. Il faut les balayer de la face de la terre et établir à leur place des étrangers qui cultiveront leurs terres ».

Tout cela était bien alarmant pour nos gens qui avaient été victimes de l'incendie, du pillage, pour ceux qui avaient déjà été remplacés sur leurs anciennes fermes. Tout cela présageait les pires malheurs et fut suivi de barbares traitements infligés aux prisonniers (2), dont huit d'entre eux envoyés aux Bermudes, et plus tard 58 autres exilés pour toujours en Australie. Ces actes de violence se continuèrent jusqu'en 1849 alors que l'animosité des fanatiques anglais s'ameuta devant le parlement à Montréal, menaçant de faire un mauvais parti au gouverneur et au premier ministre Sir Louis Hippolyte La Fontaine, et mit le feu aux bâties du Parlement, parce qu'une loi était votée pour indemniser toutes les victimes de l'insurrection même les Canadiens français catholiques.

Répétons que c'est la Providence qui a rendu possible alors notre survivance par l'action politique de La Fontaine, qui sut s'imposer à l'attention des gouvernants et leur imposer la reconnaissance de nos droits à notre langue et à notre religion. Il put aussi faire restituer leurs biens aux nôtres qui avaient été victimes de la spoliation, du pillage, de l'incendie. Mais ce qui était destiné par l'Anglais à asservir les gens du Bas Canada, devait dans les desseins de la divine Providence, être le grand moyen d'assurer notre survivance et fut en fait, un moyen d'obtenir pour nos compatriotes une réparation des dommages que le vol, l'incendie avaient causé aux nôtres. Par ce moyen, Sir Louis Hippolyte La Fontaine fut notre sauveur. La divine Providence veillait sur cette nation privilégiée de Québec. Si nous parlons encore français, si nous sommes encore catholiques, nous le devons au courage d'un des grands chefs de la rébellion de 1837, La Fontaine et aussi aux patriotes qui ont combattu alors jusqu'à s'exposer à la mort. Ne méprisons pas les rebelles de 1837, nous leur devons notre salut, nos libertés.

M. l'abbé Émile Dubois nous fournit une liste des victimes de l'échauffourée de 1837, où nous trouvons des noms qui ressemblent à ceux de notre rang. Nous n'avons que des conjectures pour nous guider, car ces victimes sont enregistrées au compte de Saint-Eustache et de Saint-Benoît. En tous cas, nous reproduisons ici ces listes où nous trouvons des noms qui figurent sur les listes de ceux qui ont demandé l'érection de la paroisse en 1853.

(1) Au cours de l'insurrection que les Anglais avaient provoquée.

(2) Dont 12 condamnés à la potence.

*1837 — Les victimes**Ceux qui subirent des pertes : — De Saint-Eustache*

Joseph Beauchamp; Xavier Beauchamp; W. Henry Scott; La Fabrique; Henri Éthier; Marie-Charlotte Dorée veuve Hyacinthe Leclair; Jean-Baptiste Pilon; Étienne Beauchamp; Basile Charron; Joseph Nadon; Jean-Baptiste Bélanger; Isaïe Foisie; Monique Manneau veuve Hyacinthe Saint-Germain; Léon Marié; François Masson; Marie-Louise Poirier veuve Joseph Labelle; François Gauthier; Grégoire Féré; Alexis Dubé; David Séguin; Benjamin Robillard; Michel Lauzon; Joseph Payement dit Larivière; Pierre Marié; Scholastique Lozé veuve Joseph Paquet; Jacques Beauchamp; Henri Parent; Luc Girouard; Eméry Féré; Julie Féré; Laurent Vernier dit Ladouceur; Alexis Lachance; Jean-Baptiste Laviolette; Joseph Beauchamp; Paul Richard; Michel Legault dit Deslauriers; François Malette; Augustin Laurent dit Horty; Dr Labrie; John Dunn; Jean-Baptiste Beautron dit Major; Charles Paradis; Amable Lalonde; Joseph Lebrun; Eustache Desforges dit Saint-Maurice, Amable Martel; Jean-Baptiste Rochon; Joseph Berthelot; Xavier Leclair; Marie Bélanger; Esther Saint-Germain; Toussaint Goyer dit Bélisle; Jean-Marie Bricault dit Lamarche; Thérèse Filiatrault dit Vermet; Alexandre Rochon; Joseph Robillard; François Guindon; Lambert Guérin; Joseph Labelle; Jean-Baptiste Langlois et David Langlois dit Travery; François Carré; Joseph Rochbrune dit Laroque; Paul Poirier; Charles Meilleur; Joseph Dorion; François Gauthier; Joseph Payment dit Larivière; François Auger; Guillaume Saint-Pierre; Joseph Legault; Jean-Baptiste Flavien Spénard; Marguerite Paquet; Pierre Groulx; veuve Jean-Baptiste Lauzé; veuve Charles Bénoni Pigeon; Angélique Campeau; Pierre-Célestin Pilon; veuve Eustache Sabourin; François Delage dit Lavigneur; Jean-Baptiste Biroleau. (85).

De Saint-Benoît

Thomas Éthier; Joseph Éthier; Jean-Baptiste Dumouchel; Scholastique Augé; veuve Pierre Cléroux; James Watte; Damien Masson; François Laframboise; Paul Séguin; Toussaint Monette; Basile, Étienne André dit Saint-Amant; Victoire Gosselin veuve Jacques Broyer dit Saint-Pierre; Joseph Trottier; Joseph Cécile; Antoine Raby; Jean-Baptiste Rouleau; Hyacinthe Tourangeau; Thomas Richer; Julien Angrignon; Josephette Biard; Joseph Laurin; Antoine Pruche dit Laframboise; Joseph Richer; Joachim Boyer; Gédéon Ménard; Hyacinthe Proulx; Jérôme Franche dit Laframboise; Louis Leblanc; Marcel Biroleau dit Laffleur; Rose Amable Brasseau; Joseph Fortier; Albert Clément dit Larivière; Olivier Richer; Antoine Bertrand; Alexis Robillard; Jean-Baptiste Richer; Basile Joron

dit Latulippe; Maurice Mongrain; Ignace Raizenne; Louis Masson; Jean-Baptiste Laviolette; J.-J. Girouard; Jean-Baptiste Dumouchel; Léandre Dumouchel; Augustin Laviolette; Etienne Chartier (curé); Antoine Boucher; Étienne Dubreuil; Louis Latulippe; Joseph Brazeau; Jean-Baptiste Vézina; Luis Brazeau; Prospère Charbonneau; Geoffroy Perrier; Michel Biroleau; Jean-Baptiste Richer; Joachim Lalonde; Pierre Perrier; Jérémie Brazeau; Hyacinthe Brazeau; Joseph Brazeau; Charles Mainville; Joseph Amable Lanthier; Jean-Baptiste Dupras; Eustache Masson; Damase Masson; Joseph Saint-Denis; Paul Brazeau; Joseph Décarie; Justinien Saint-Denis; Toussaint Brazeau; Clet Raizenne; Antoine Raizenne; Joseph LaMadelaine dit Ladouceur; Hyacinthe Brazeau; François Gratton; Louis Franche dit Laframboise; Camille Dumouchel; Jean Ménard; Louis Aubin dit Saint-Louis; François-Xavier Saint-Denis; Joseph Beaubien; Pierre Cyr; Olivier Brisebois; Antoine Demers; Elmire Masson; François Vézina; Jean-Baptiste Grignon. (92).

De Sainte-Scholastique

On relève sur les 61 victimes les noms de Pierre Lauzon; Joachim Legault dit Deslauriers; Antoine Martin dit Ladouceur; Eustache et Thomas James dit Carrières; Abraham Courville; Jean-Baptiste James dit Carrières; Michel Sarrasin.

Nous relevons aussi de Sainte-Genève le nom de Louis Cardinal. De Rigaud, les noms de Joachim et de Jean-Baptiste Richer.

Liste des prisonniers de Saint-Eustache

John Anderson; François Aubin; Abraham Aubry; François Michel; Thomas Ausbrow; Joseph Beauchamp; J.-Baptiste Adolphe; Grégoire Bélanger; J.-A. Berthelot; et François Bertrand; Benjamin et François Cabana; Joseph et M. Carrière; Charles Champagne; Jean-Baptiste Chartrand; Joachim Chatillon; Félix Chesnier; Pierre Chevalier; Joseph Dagenais; François Daoust; Eustache Demers; Alexandre et Antonin Denis; Eustache Deneau; Antonin Deslage; Jacques Dubeau, capitaine; Louis Ducharme; Isaïe Foisy; Dan Forbes dit McNathan; Joseph Girouard; Isidore Gosselin; François-Xavier Grignon; Bertrand et François Guérin; Arsène Guitard; Magloire Guindon; Augustin Labelle; Borromée Lacoste; François et Marc Ladouceur; Petit Lafleur; Toussaint Langlois; Ambroise Lapière; Augustin Laurent dit Ortie; Bte et Benjamin Lefebvre; Flavien et François Maisonneuve; Martial Major; Joseph Malbœuf; Pierre Marier; Mairé Masson; Joseph Ouimet; Benjamin Poirier; Ulric Robillard; Joseph Robillard, père et fils; François Renaud; Olivier, Antoine, Isidore Rochon; Wm. Henry Scott; Gilbert Spénard; Antoine et Flavien Soucy; Joseph Tassé; Désiré Touron; (en tout 79).

Liste des prisonniers de Saint-Benoît (en tout 19)

Luc Auger (cap. de milice ?); Luc Masson (M.D.); Damien Masson; Joseph Watts; J.-J. Girouard (député et notaire); J. Richer; Hyacinthe Drouin; Alexandre Drouin; Basile Arbick; Jacques Bigras; Jacques Beauchamp; François Chaurette; Louis Coursol; J.-Baptiste Desormeaux; Moïse Trottier; J.-Baptiste, Camille, Hercule et Jean-Marie Dumouchelle.

Liste des victimes copiée aux registres :

Jean-Olivier Chénier, écuyer, médecin âgé de 34 ans, époux de Dame Zéphirine Labrie;

Joseph Paquet âgé de trente ans, journalier, époux d'Adélaïde Lauzé;

Jean-Baptiste Lauzé âgé de 25 ans, époux de Marie Tessier;

Nazaire Filion âgé de 22 ans, cultivateur, époux de Julie Gratton;

Séraphin Doré, journalier, âgé de 29 ans, époux de Henriette Bélanger;

François Dubé, journalier âgé de 29 ans, époux de Marguerite Gosselin;

Joseph Guittard, cultivateur âgé de 26 ans, époux de Théotiste Joannette;

Pierre Dubeau, aubergiste, âgé de 28 ans, époux de Olive Ouimette;

Joseph Bouvret, âgé d'environ 23 ans, fils de Jean Bouvret et d'Isabelle Régimbal;

Jean-Baptiste Toupin, âgé de 30 ans, fils de François Toupin, cultivateur;

Alexis Lachance, âgé de 14 ans, fils d'Alexis Lachance et de Reina Liret.

Liste qui permet d'identifier ces patriotes, pour la petite histoire.

Les nôtres — victimes

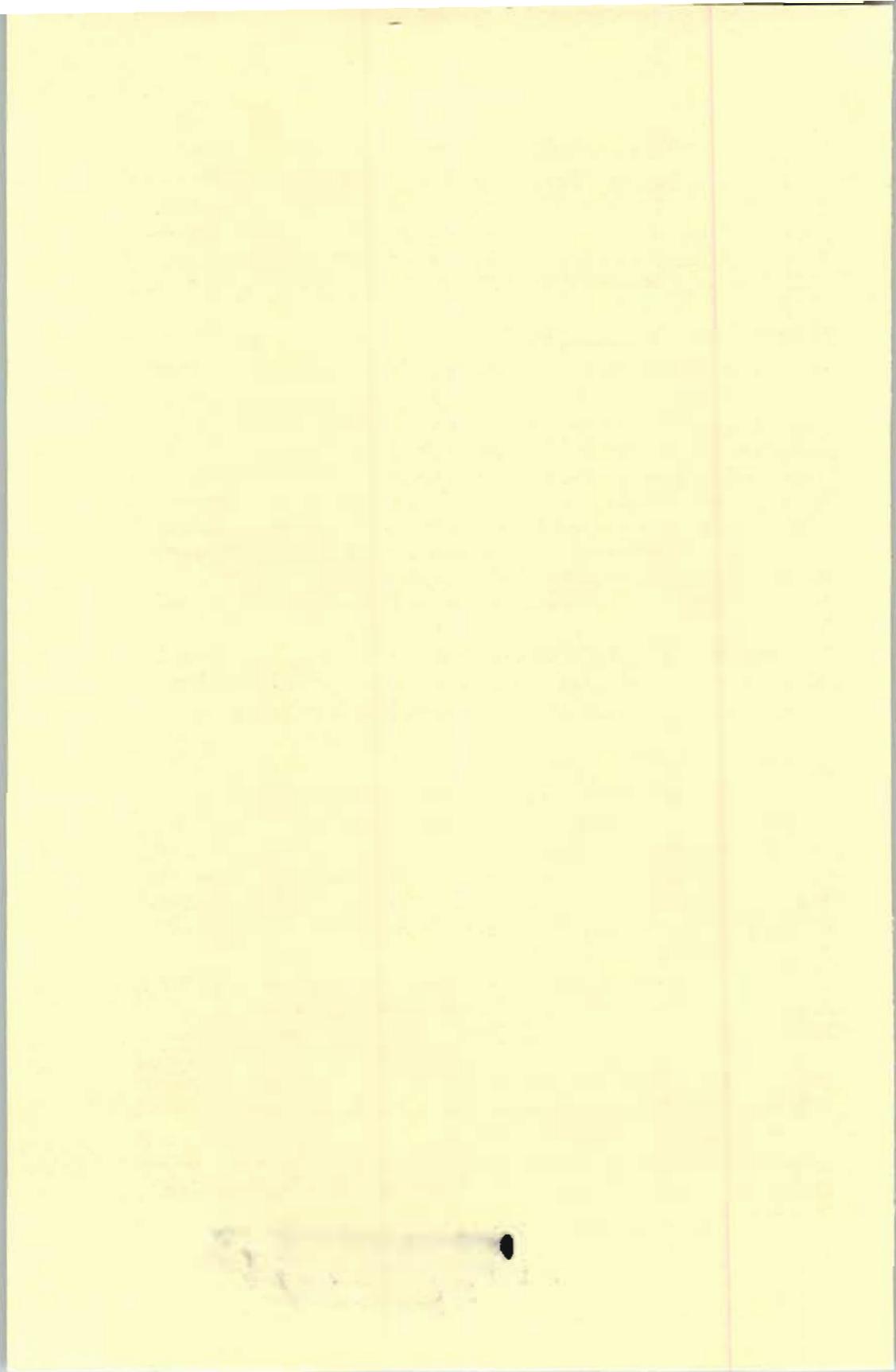
Ces listes contiennent-elles des gens de la côte Saint-Joseph ?

Des familles du même nom subsistent aujourd'hui, ou ont existé, mais il serait difficile de retracer ceux qui ont pris part à la bataille de Saint-Eustache, ou ont subi des dommages à l'occasion de la tourmente. Y avait-il alors des Guitard dans notre côte ? Et Joseph Guitard tué à Saint-Eustache, serait-il des nôtres ? Et Amable Lauzon ? Et Jean-Baptiste Campeau ?

Parmi les prisonniers amenés de Saint-Eustache; Eustache Demers, Arsène Guitard, Magloire Guidon, François et Marc Ladouceur, Toussaint Langlois (dit Traversy); Ulric, Joseph, Robillard; Augustin Lauzon étaient-ils de la côte Saint-Joseph ? C'est possible, ces noms sont familiers ici aux anciens, puisque nous trouvons ces noms sur la liste de ceux qui en 1856 demandent l'érection paroissiale dans la côte Saint-Joseph.

Parmi ceux qui ont subi des dommages, citons des noms de ceux qui étaient déjà dans la côte. Ainsi devant l'église actuelle, il y avait Antoine Demers, et un peu plus bas, Thomas Éthier, Jean-Baptiste Langlois dit Traversy.





Erection de la côte en paroisse

« La recherche en généalogie ouvre des horizons sur ce que nous a légué un valeureux pionnier. »

Décret épiscopal en 1853

Depuis 75 ou 80 ans, la côte Saint-Joseph était ouverte à la colonisation et progressivement habitée. Les premiers arrivés s'établirent sans doute au bas de la côte, puis d'autres s'adjoignirent en montant sur les diverses terrasses qui s'échelonnent sur la pente sud de la montagne. Déjà, en 1833, Mgr Lartigue songeait à y créer une paroisse; il y avait donc plus de deux cents familles, dont les trois quarts étaient desservies par Saint-Eustache. Déjà, dans les alentours des paroisses avaient surgi. Ainsi Saint-André d'Argenteuil avait été érigée en 1833 dans ce milieu de protestants fanatiques; en 1843, c'est l'Île Bizard qui prend le nom de paroisse Saint-Raphaël; en 1837, l'année du grand « Feu » qui détruisit les églises de Saint-Eustache et de Saint-Benoît, trois autres églises se construisent; à Saint-Colomban, à Saint-Hermas et à Saint-Augustin.

Nous l'avons dit, ce long retard à l'érection d'une paroisse chez nous était dû à des conditions particulières à ce rang; d'abord au fait que son territoire avait été disputé par les deux seigneurs voisins; le seigneur Dumont et par le séminaire d'Oka; par le fait que le séminaire de Saint-Sulpice propriétaire de la seigneurie d'Oka à qui fut adjugé finalement cette côte, était resté jusqu'à 1850, sous la menace par le gouvernement anglais d'être dépossédé, comme les Jésuites l'avaient été à la reddition de 1760. Les catholiques canadiens-français n'en menaient pas large sous la domination anglaise, jusqu'à l'arrivée au pouvoir gouvernemental de Sir Louis Hippolyte La Fontaine. Par ailleurs les Sulpiciens, ayant accepté la concession de cette seigneurie pour y travailler à l'éducation, à la civilisation des sauvages sur le plan alors connu de réduction indienne, se devaient de tenir ces enfants des bois à l'écart des blancs, et de les préserver du vice de l'ivrognerie et par conséquence, ils ne concédaient pas de terres aux colons, si ce n'est à partir de 1870 et par vente légale, sans obligation de leur assurer le culte. Ces pionniers de la côte pouvaient-ils être admis au moulin du séminaire pour en retirer de la farine, de la laine, ou du bois, toutes choses essentielles au colon? Ce moulin était situé entre les deux montagnes, à l'endroit précis où se trouve La Trappe aujourd'hui, et était actionné par l'eau venant en partie du domaine, d'une des riches terres de Maxime Dumoulin de la côte Saint-Joseph.

Ajoutons à ces raisons le fait que la paroisse Saint Benoît était déjà divisée à la date de l'insurrection par la fondation de la paroisse de Saint-Hermas; et que Saint-Eustache perdait aussi une étendue de son territoire par la fondation de la paroisse de Saint-Augustin; la côte Saint-Joseph dut céder le pas à la côte Saint-Pierre et à celle du Chicot et continuer de collaborer au culte des deux églises sinistrées Saints-Benoit et Saint-Eustache, qui avaient besoin de secours pour se relever de leur malheur. L'agitation politique du temps détournait l'attention des habitants de leur problème religieux. La nouvelle division des comtés effectuée en 1830, les avait séparés de la péninsule de Vaudreuil et du territoire de Terrebonne pour les constituer en un comté qui ne porte plus le nom de York, mais de Deux-Montagnes. Par ailleurs l'évêque, Mgr Bourget était bien absorbé par d'autres soucis; par la fondation de communautés nouvelles destinées à la charité et à l'enseignement, et par la construction de sa nouvelle cathédrale. Il était aussi appelé à Rome pour participer, en concile, à la définition du dogme de l'Immaculée-Conception, et pour diviser son vaste diocèse en établissant un autre siège épiscopal à Saint-Hyacinthe, avec pour titulaire, Mgr Joseph LaRocque, co-adjuteur à Montréal.

Durant l'absence de Mgr Bourget, c'est Mgr LaRocque, déjà titulaire de Cydonia qui administrait notre diocèse. C'est ce qui explique que tous les documents concernant l'érection de notre paroisse (1855-1856) portent la signature de Mgr LaRocque.

Les archives de l'archevêché de Montréal nous fournissent des listes des habitants de la côte, listes qui datent du trois février 1856 et du vingt-huit mars de la même année. Nous les reproduisons un peu plus loin, afin que l'on puisse comparer ces noms avec ceux déjà mentionnés, impliqués dans l'échauffourée de 1837.

Depuis vingt ans déjà on s'y attendait, car en 1833, à la suggestion de M. le curé Paquin de Saint-Eustache, Mgr Lartigue avait averti l'archevêque de Québec que ce rang avait assez de population pour satisfaire aux exigences du culte. Cette fois encore, c'est à un ancien curé de Saint-Eustache, M. Hippolyte Moreau, devenu chanoine de l'évêché, que sont dus les procédés pour en arriver à l'érection de notre paroisse; ce qui suppose d'ailleurs l'assentiment du curé de Saint-Benoît, M. Ambroise Fleury-Groulx. Car le haut de la côte était desservi par le curé de Saint-Benoît. La paroisse est mise sous le haut patronage de Saint-Joseph, qui était déjà patron du Canada depuis 1624.

Elle a pour titre officiel « Le Patronage de Saint-Joseph-du-Lac ».

Elle sera érigée en municipalité civile, en vertu de l'acte 18 Vict., chap. 100, le 9 juin 1856. Son territoire comprenait, dès lors, toute la « Côte Saint-Joseph » et était borné au sud par les terres de la Frenière,

à l'est par les terres de la Petite Rivière du Chêne et la ligne seigneuriale et à l'ouest par les terres non-concédées de la seigneurie « Du Lac ». Remarquons que sur ce côté et au delà de la montagne, le séminaire ne se pressait pas de concéder des terres. Mais en 1875, alors qu'un rang nouveau de l'Annonciation d'Oka et des concessions avaient été consenties, en cette partie de la montagne les habitants obtinrent d'être rattachés pour fins du culte à la paroisse de Saint-Joseph, et ils furent annexés civilement le 20 avril 1875. Tout le territoire est ainsi décrit dans C. E. Deschamp, « Municipalités et Paroisses de la Province de Québec ». « Tout le territoire borné au sud par la rivière des Outaouais, au nord par le trait-quarré des terres de la côte Saint-Jean; à l'est, partie par le trait-quarré des terres de la côte sud de Saint-Joseph et une partie par le terrain de François Dumoulin; à l'ouest par le trait-quarré des terres de la côte Sainte-Sophie continué au nord à travers le domaine jusqu'au trait-quarré de la dite côte Sainte-Sophie, continué jusqu'à la dite Rivière des Outaouais formant un territoire de forme irrégulière d'environ quatre-vingt-dix arpents de front sur environ cent cinquante de profondeur » (38 V. c.28s, 4 Sanctionné le 23 février 1875). (1)

Cette annexion de territoire de la paroisse de l'Annonciation d'Oka à celle de Saint-Joseph fut sanctionnée par un nouveau décret canonique le 26 août 1874.

Humble requête des habitants de la côte Saint-Joseph, comté du Lac des Deux-Montagnes, demandant l'érection en paroisse le 5 avril 1853. A sa grandeur l'illustre primat et Révérendissime Ignace Bourget, évêque catholique de Montréal. L'humble requête de la majorité des habitants et francs-tenanciers de la côte Saint-Joseph, de la seigneurie du comté du lac des Deux-Montagnes, dans le district de Montréal, expose très respectueusement à Votre Grandeur.

Que les habitants et terres de vos pétitionnaires, établis dans la dite côte Saint-Joseph comprennent une étendue de territoire de dix mille anglais ou deux lieues de long et soixante arpents de largeur, forment une concession double. Que ce territoire est borné au sud par le lac des Deux-Montagnes, au nord par les terres de la Grande Frenière, à l'est par les terres de la Petite Rivière du Chêne, et à l'ouest par les terres non concédées. Que dans l'espace compris entre les quatre lignes, il se trouve quatre-vingt-quatorze terres de trois arpents de front sur trente arpents de profondeur et de plus, de plusieurs emplacements. Que toutes ces terres et emplacements sont habités par autant de familles et que les familles forment une population de mille vingt âmes, et de cinq cent quatre-vingt-cinq communicants. Que les habitants présentement établis sur les dites terres et emplacements peuvent fournir annuellement par leurs dîmes, de

(1) C. E. Deschamps, p. 256.

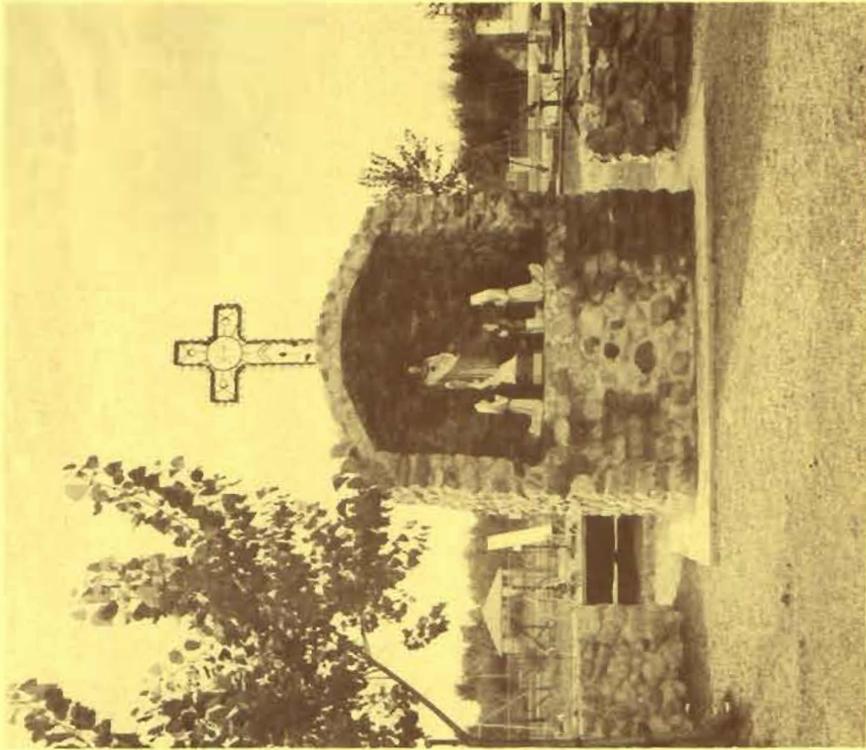
quoi faire subsister un prêtre honorablement, d'ailleurs vos pétitionnaires s'obligent par cette présente de souscrire annuellement une somme de cent livres, cours actuel de cette paroisse, pour tenir lieu de dîmes de la dite localité et cela plairait mieux au prêtre qui leur soit donné pour les desservir. Que la moitié de la dite côte Saint-Joseph a été desservie jusqu'à présent par M. le curé de Saint-Eustache et l'autre moitié par celui de la paroisse de Saint-Benoît. Que la distance de neuf milles, de la plupart d'entre eux se trouvent des églises qui les ont desservis jusqu'à présent et la difficulté des chemins les empêchent de s'y rendre régulièrement pour accomplir leurs devoirs religieux et leur font sentir le besoin de former une paroisse à part. Ce qui étant reconnu, vos pétitionnaires supplient Votre Grandeur de vouloir bien ériger canoniquement en paroisse le territoire ci-dessus désigné, se proposant après avoir obtenu le décret canonique requis en pareil cas, de solliciter du Gouvernement de sa Majesté des Lettres Patentes qui accordent à leur paroisse une existence civile, dont ils reconnaissent le besoin.

Vos pétitionnaires ne cesseront de prier. Fait à Saint-Eustache le 5 avril 1853 et ont signé:

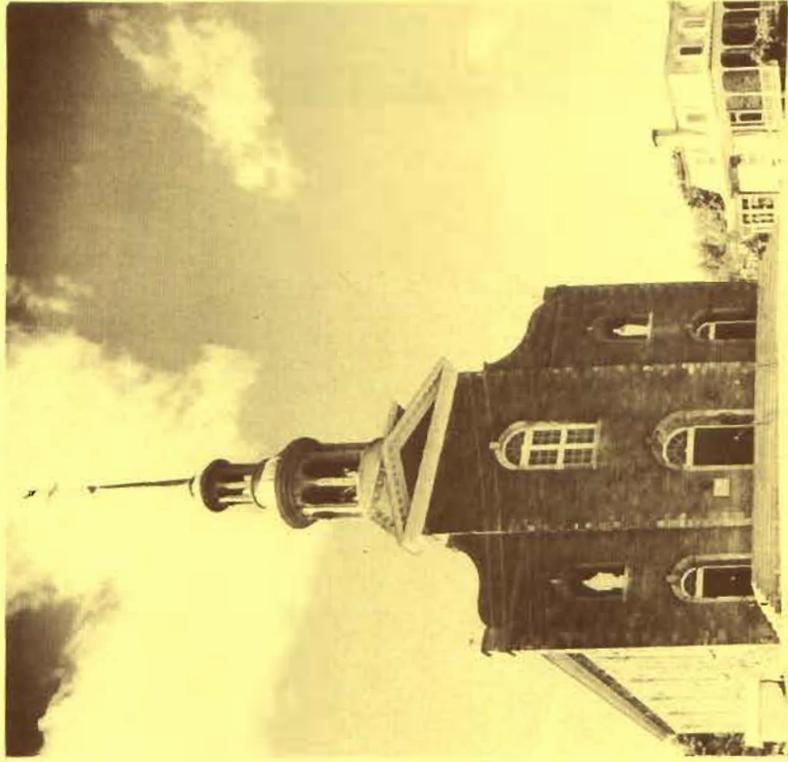
Noël Joannette; Joseph Labelle, père; Antoine Proux; Félix Presseau; Pierre Éthier; Noël Joannette, junior; Eustache Lefebvre; Eustache Ladouceur; Aimé Dufresne; Pierre Dumoulin; Joseph Sarrazin; Joseph Trottier; Pierre Périllard; Olivier Damour; Pierre Leroux; Antoine Martel; Basile Lorain; Joseph Joannette; Sébastien Fauteux; Hyacinthe Tessier; Arsène Guitard; Hercule Joannette; Alexis Langevin; Michel Ethier; Joseph Labelle, fils; Joseph Legault; Macaire Joannette; Jacques Guillet; Antoine Chasse; Charles Ouellet; Félix Lauzon; Hubert Périllard; Jacques Legault; Frédéric Martel; Antoine Desrochers; Benjamin Guitard; Charles Guitarre; Pierre Chainier; Guillaume Langlois; Michel Lauzon; Isidore Lauzon; Maxime Fortier; Sévère Richard; Pierre Peraud; Nicolas Ferrier; Luc Lalonde; Pierre Lauzon; Toussaint Sarrazin; Isaac Vinet; Joseph Lacombe; Joseph Dugas; Alexandre Lefebvre; Félix Dufresne; Étienne Ladouceur; Charles Trottier; Félix Lauzon; Marc Demers; Luc Éthier; Jules Ladouceur; Simon Proulx.

Cette requête reste pour nous un document très important; car elle nous révèle l'état général de la côte Saint-Joseph en 1853.

Notons tout d'abord qu'à cette date, la lisière du domaine ne lui était pas ajoutée; cette addition ne viendra que vingt ans plus tard, en 1874. La côte Saint-Joseph ne consiste donc qu'en un rang double d'une longueur de deux lieues sur une profondeur de soixante arpents; les terres se faisant front, ont, la plupart, trois arpents sur trente. Elle est une division de la seigneurie « Du Lac ». Elle contient quatre-vingt-quatorze terres, ou fermes et un nombre indéterminé d'emplacements.

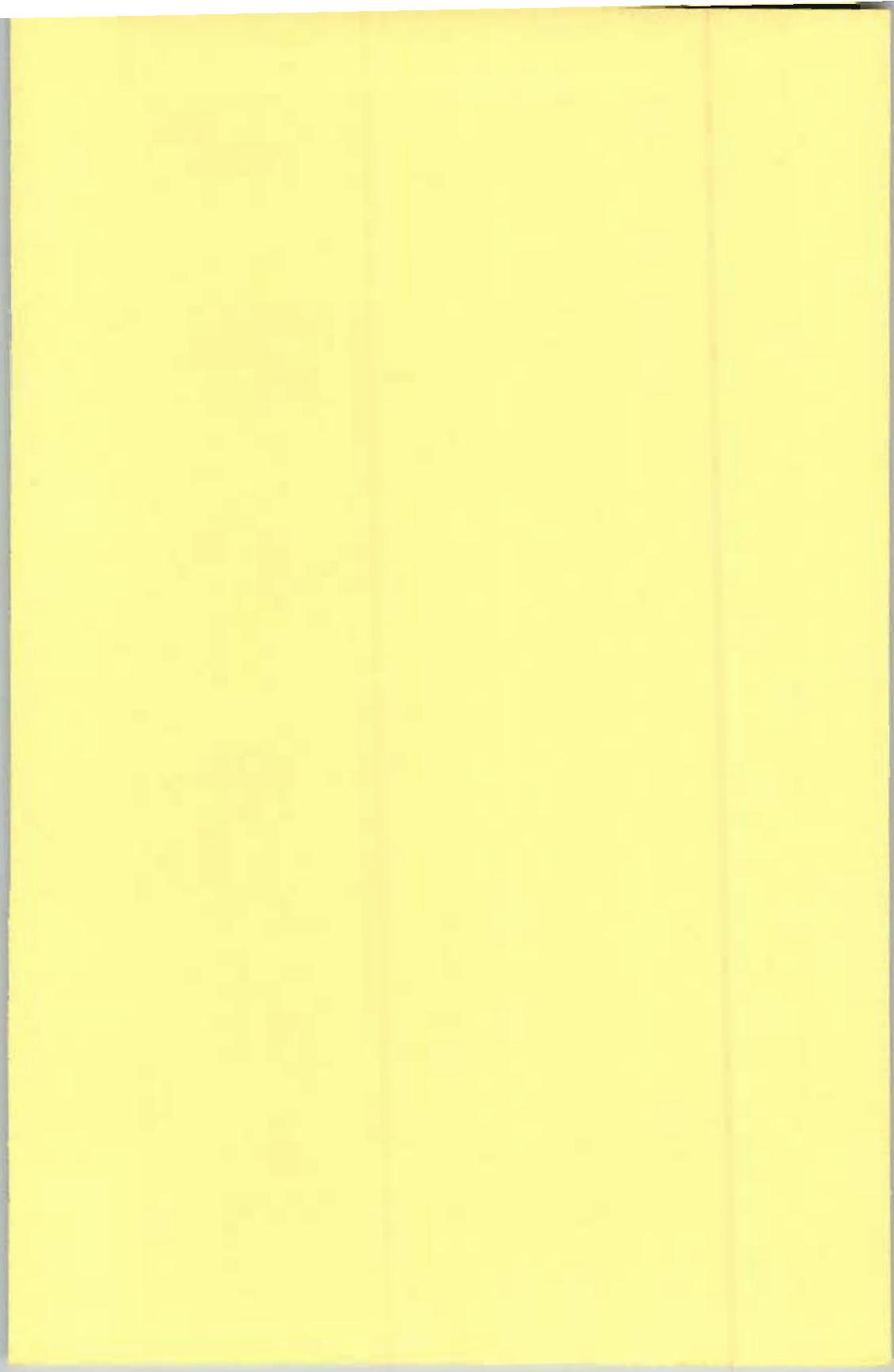


La grotte érigée par les citoyens sur les terrains du Calumet Sportif



L'église paroissiale

*Courtoisie du Service de Civil-Photographie
de la Province de Québec*



Le chiffre le plus révélateur de la pétition est celui de la population qui y habite; à savoir 1,020 âmes; chiffre considérable, puisqu'aujourd'hui dans les diocèses ruraux, il y a des paroisses ainsi dans la Beauce, dans les comtés de Bellechasse, de Charlevoix, Portneuf, qui ne comptent que 500, 600, ou 700 âmes. Les pétitionnaires ne comptent pas évidemment les quelques protestants du haut de la côte. Ils ne nous disent pas non plus le nombre des familles catholiques. Ce que nous nous permettons de supposer ainsi; lorsque le curé fait sa visite de paroisse, il s'enquiert du nombre de personnes actuellement en résidence dans la maison et non pas du nombre d'enfants issus du mariage du mari et de l'épouse. Il y a parfois des enfants qui sont eux-mêmes mariés et ont quitté la maison paternelle; on ne les compte pas comme paroissiens, mais on y trouve quelquefois le grand-père, la grand-mère et ceux-ci s'additionnent à la famille pour fin de recensement. Combien de familles formaient alors nos 1,020 âmes de la côte? Si nous supposons que les familles étaient alors plus prolifiques, parce que plus chrétiennes, nous pouvons croire qu'on pouvait compter en moyenne six, sept ou huit membres par maison. Ainsi la côte aurait eu 180 familles ou 141, ou 125 familles. Ce qui se rapproche le plus de la moyenne d'aujourd'hui, ce serait le chiffre de 180 familles. Comment expliquer alors que la requête ne contient que 60 signatures? A peine le tiers des chefs de familles? Il n'était pas nécessaire de savoir écrire; chacun devant témoins apposait sa croix et cela suffisait auprès des chefs religieux pour signifier l'adhésion à ce que contenait la requête.

Ce qui paraît vraisemblable, c'est que quelques-uns craignaient d'avoir à déboursier davantage en collaborant à l'édification d'une nouvelle église et ils se disaient relativement proches de Saint-Eustache ou de Saint-Benoît et fort satisfaits du culte dans ces églises. Aussi il paraît évident que les signatures sont du centre de la côte, habitant entre la montée McColl et la route longeant le lac. Le vieux pionnier François Dumoulin (Robineau) occupant des terres voisines de la seigneurie Du Lac, n'est pas compté signataire de la pétition; son fils, Maxime non plus n'est pas sur la liste. Celui-ci a d'autres préoccupations; il a décidé de se marier en 1854 avec Arthémise Ethier; et avant de s'établir près des Musiques, il veut demeurer quelques années avec son père. M. Clément de Pointe-Calumet ne figure pas sur la liste. Quant aux habitants du haut de la côte, au delà de la montée McColl, ils ne semblent pas avoir signé la requête. Celle-ci d'ailleurs affirme qu'ils étaient desservis par le curé de Saint-Benoît. Mais, en réalité, étaient-ils bien nombreux alors? Sans doute il y avait M. Xavier Lauzon, des familles Trottier, Brunet et peut-être une famille Laviolette, une famille Cataphare. M. Jean-Marie Lafrance aurait certainement signé la requête s'il eut été dans la côte, de même que M. Olivier Robillard; mais les familles Viau, Gauthier n'arrivèrent qu'après la fondation de la paroisse. Nous disons que MM.

Robillard et Lafrance auraient été sollicités de signer la requête parce que ces pétitions sont d'ordinaires signées par les personnes qui ont le plus d'importance au point de vue fortune, influence ou entregent.

Le petit nombre de signataires peut s'expliquer par le petit nombre de cultivateurs et le grand nombre d'emplacitaires: 94 propriétaires de fermes et un nombre indéterminé d'artisans, probablement 80 et plus. Ces derniers quoique généreux ne peuvent pas offrir une grande garantie pour l'érection des édifices religieux. On comprend alors qu'ils hésitent à signer au commencement d'une telle entreprise. Le grand nombre des emplacitaires explique peut-être aussi la gêne dans laquelle les curés ont géré les choses de la Fabrique, gêne qui confinait même à la misère, en particulier au temps de M. le curé Damase Piché.

Le document affirme qu'il y a dans la côte 94 terres de 3 sur 30 arpents; ce chiffre peut-être trompeur si on laisse croire que ces terres sont toutes dans la plaine et entièrement cultivables. Il est indéniable que la plaine située au sud de la montagne est fort réputée, pour la richesse de son sol, et pour sa productivité; mais elles sont peu nombreuses ces belles terres de 3 sur 30 arpents qui ne sont pas couvertes par le roc ou par les éboulis du rocher; on en compte à peine une vingtaine sur les terrasses du côté sud de la côte; sur le côté nord, il y a bien une dizaine de belles terres que la montagne ne couvre que partiellement; mais les autres sont des terres de la montagne, partiellement cultivables, produisant de tout spécialement du bois.

La requête laissait entrevoir que les habitants établis sur les terres et emplacements pourraient facilement pourvoir aux frais du culte; et les pétitionnaires s'engageaient eux-mêmes à y souscrire annuellement une somme de cent livres. Ce dernier engagement a peut-être effrayé quelques habitants et les aurait dissuadés de signer la requête.

En tous cas la demande fut exaucée et la côte Saint-Joseph put s'assurer le culte religieux et ensuite la reconnaissance civile.

Première pétition

Quoique cette paroisse ait été en principe décidée depuis longtemps, on dut suivre la procédure ordinaire; et une pétition signée par les notables de l'endroit fut portée à l'évêché le 5 avril 1853 par MM. Noël Joannette et Thomas Carrières dit Gemmes, demandant qu'on veuille bien permettre les avantages du culte, dans la côte, avec la présence d'un curé résident. Monseigneur Ignace Bourget accueillit favorablement la demande et délégua son archidiacre, Mgr Adolphe Pinsonneault, pour tenir une assemblée sur place et vérifier officiellement le bien-fondé de la pétition. Cette assemblée canonique est dite « de Commodo et incommodo », et

a pour but entre autres, de connaître si effectivement il y a opposition au projet qui comporte, pour les intéressés l'obligation de subvenir aux frais du culte paroissial.

Monseigneur Pierre Adolphe Pinsonneault venait d'être nommé évêque de London mais ne devant recevoir la consécration épiscopale que le 13 mai, remplissait encore les fonctions de chanoine de Montréal. C'était donc un personnage qui était délégué à la côte Saint-Joseph. Nous ne connaissons pas le texte du rapport qu'il fit de sa mission, mais il paraît évident que l'unanimité fut constatée. Ce qui nous intéresse aussi c'est de connaître la liste des habitants à cette date. Nous sommes un peu renseignés par une liste de ceux qui assistaient à une première assemblée de la Fabrique le 3 février 1856 et à une autre du 28 mars de la même année.

1854 — Définition du dogme

1854, en effet est une date importante pour l'Église universelle; le Pape, à la demande de l'univers catholique est sollicitée de trancher la question discutée par certains esprits égarés concernant la pureté Immaculée de Marie. Le Pape a poursuivi une enquête approfondie dans tous les pays, pour relever les témoignages des fidèles sur la foi à cette vérité, au cours des siècles et les conclusions poussent à l'évidence la Sainte Église à définir une fois pour toutes cette vérité, comme faisant partie du dépôt de la foi révélée. Aussi tous les évêques du monde entier sont appelés à Rome pour apporter en concile leur « Placet » à la définition de l'Église et le 8 décembre 1854, l'immortel Pie IX proclama, dans l'immense basilique Saint-Pierre remplie de 70,000 fidèles, devant cinquante cardinaux et cinq cents évêques dont Mgr Ignace Bourget, le dogme de la Conception Immaculée de Marie. Cette fête d'une incomparable grandeur et que seuls ceux qui ont pu assister, au cours de leur vie, à une solennité de Saint-Pierre de Rome peuvent un peu imaginer, cette fête, disons-nous revêtit une magnificence, une joie indescriptible, immense d'abord chez le peuple romain si attaché à la dévotion envers la Très Sainte-Vierge, et également pour les fidèles du monde entier. Joie qui se manifesta spontanément dans toutes les villes d'Italie, puis de France et d'Amérique et dont les anciens aimaient à nous entretenir. Fêter sa mère c'est toujours l'occasion d'une bien vive joie pour les enfants, fêter notre mère du ciel, procure ici-bas une joie céleste.

Cette joie, cette fête fut renouvelée quatre ans plus tard lorsque la Sainte Vierge apparaissant à Lourdes, à Sainte Bernadette, confirmait la vérité enseignée par l'Église, en disant « Je suis l'Immaculée Conception »; joie qui se renouvellera pour ceux qui, comme votre serviteur, auront au cours de leur vie le bonheur de faire le pèlerinage de Lourdes.

Grande joie dans la Côte Saint-Joseph

Pour les habitants de la côte, ce fut une grande joie d'apprendre en 1853 que Mgr Bourget avait pu, avant de partir pour Rome, décider d'accorder une église à la côte, le décret ayant été signé le 4 octobre.

La nouvelle avait de quoi les réjouir, car jusque-là, ils se croyaient un peu oubliés dans ce rang qui fut longtemps sans issue pour en sortir par le nord et aller à Saint-Benoit. Si plusieurs cultivateurs, du côté sud du rang et résidents depuis le bas de la côte jusqu'à la deuxième et troisième terrasse; jusqu'à l'endroit où se trouve aujourd'hui l'église actuelle, si ces cultivateurs disons-nous étaient richement établis, pourvus de chevaux, de voitures, il s'en trouvait par ailleurs une centaine de familles moins fortunées et une cinquantaine qui n'avaient pas de voiture et qui vivaient simplement sur des emplacements, du travail que leur demandaient les cultivateurs; ils vivaient du produit de leur jardin, d'une basse-cour et occasionnellement de la chasse ou de la pêche. Il n'y avait aucune industrie, pour occuper les gens de ces quatre ou cinq bourgs. Par ailleurs, comme les fermes n'étaient pas mécanisées, que les cultivateurs avaient besoin de secours pour couper le blé à la faucille, engranger les produits, battre les grains, pour maints autres travaux, chacun trouvait à s'engager; comme aussi les chevaux étaient alors fort nombreux, tous pouvaient facilement se rendre à l'église au besoin; mais n'oublions pas que la distance était pour quelques-uns de plus de trois lieues, que les chemins n'étaient pas empierrés, mais de terre forte et glaiseuse sur une grande étendue, et de sable mouvant ailleurs, que le lac débordant au printemps interceptait complètement la route et nous comprendrons facilement qu'elle était leur joie de savoir qu'ils auraient bientôt une église et le prêtre au milieu d'eux; qu'ils auraient le culte chez eux, au lieu d'aller le demander à des paroisses lointaines où ils étaient regardés comme des montagnards d'une côte cachée, fermée.

Ils n'étaient pas des riches, ni des pauvres, mais surtout un peu fiers; ils sentaient le besoin d'avoir le Bon Dieu avec eux et ils étaient heureux de se savoir sous la protection de Saint-Joseph.



Messieurs les curés

« La recherche en généalogie développe le respect des traditions, l'esprit familial, national et patriotique. »

M. Florent Bourgeault — curé fondateur

Le premier curé, nommé le 22 septembre 1855, l'abbé Florent Bourgeault, jouissait d'une haute réputation de savoir et de vertu. Né à Lavaltrie, comté de Berthier le 23 février 1828 de Victor Bourgeault et de Marie-Josephte Bourque, il fit ses études classiques et théologiques au collège de l'Assomption. Ordonné prêtre dans sa paroisse natale, le 14 septembre 1851, par Mgr Jean-Charles Prince, coadjuteur de Mgr Bourget, il fut immédiatement envoyé à son collège de l'Assomption pour y enseigner les hautes sciences de la philosophie et de la théologie. En 1855, il est dirigé vers M. le curé de Saint-Polycarpe pour y aider au ministère paroissial, et dès le 22 septembre de cette même année, il est chargé de la fondation de la paroisse Saint-Joseph-du-Lac. Il n'avait que 27 ans, mais il ne manquait pas de moyens pour créer et mettre sur pied toute une paroisse. Il n'y demeura que quatre ans; en 1859, son évêque sera si content de lui qu'il l'appellera à diriger la grosse paroisse de Saint-Joachim de Pointe-Claire, où Mgr Fabre avait été précédemment curé avant d'être élevé à la dignité de chanoine de Montréal. Ce dernier qui s'y connaissait en valeurs cléricales avait peut-être collaboré à cette nomination de M. Bourgeault à Pointe-Claire; en tous cas, M. le curé Bourgeault méritera toujours la haute estime de son évêque; car en 1877, le chanoine Fabre devenu évêque de Montréal, accordera une promotion à M. Bourgeault en lui confiant la cure très importante de Laprairie, d'où il l'appellera en 1892 à la fonction de chanoine de la cathédrale et pour en faire son vicaire général; la plus haute dignité à laquelle un simple prêtre puisse accéder. Un de ses confrères a pu écrire que M. le Chanoine Bourgeault était « d'une simplicité cénobitique, aussi prudent conseiller que confident discret, doux et ferme à la fois, ami complaisant, d'un patriotisme ardent et d'une piété profonde, il possédait en plus une science philosophique et théologique qui lui permettait de répondre sur le champ aux consultations les plus difficiles et les plus variées. » On comprend alors comment il avait gagné la confiance de l'évêque et du clergé.

Au temps où le journal « Le Nouveau Monde » défendait les grands principes de la doctrine chrétienne, battue en brèche par le libéralisme politique, M. le Chanoine Bourgeault avait été appelé à faire partie du bureau de direction de ce journal; c'est dire qu'on attachait de l'importance

à la sagacité de son jugement. A la mort de Mgr Fabre arrivée le 30 décembre 1896, le chapitre de Montréal le nomma Vicaire Capitulaire, ce qui lui donnait une juridiction épiscopale temporaire, et le constituait administrateur du diocèse. Son administration s'éteignit avant la consécration du successeur, Mgr Paul Bruchési, qui élu archevêque de Montréal le 25 juin 1897, ne fut consacré que le 8 août suivant, se vit obligé de prendre possession de son trône plus tôt, à cause de la mort presque subite de M. l'Administrateur Bourgeault. Il est honorable pour notre petite paroisse d'avoir eu pour curé fondateur, un prêtre appelé à jouer un si grand rôle dans le diocèse.

La tâche de fonder une paroisse nouvelle n'est pas facile. Tout est à faire, à organiser; trouver un terrain, occasion de mécontentement, de schisme même; trouver un local pour le culte et le garnir de tous les accessoires appropriés; intéresser les gens à un effort commun; les appeler à des actes de dévouement, de générosité. Plus qu'aujourd'hui la tâche était difficile en 1855. Aujourd'hui on ne se préoccupe pas beaucoup de l'avenir, qui est assuré par maintes œuvres sociales; aussi on vit au jour le jour, on dépense sans compter pour le confort, le plaisir, et on est porté à donner un peu pour le culte et pour le Bon Dieu. Mais autrefois le gain était restreint, on vivait de peu et on épargnait pour les mauvaises années. A la campagne plus qu'ailleurs on ménageait, on était avare vis-à-vis le culte. Dans les paroisses déjà constituées la collecte du dimanche rapportait à peine quelques sous noirs; si on faisait la quête de l'Enfant-Jésus à l'occasion de la visite pastorale de janvier, le produit en était destiné au bedeau, comme salaire, s'il n'était pas retenu par l'évêque pour ses œuvres.

A la côte Saint-Joseph M. le curé Bourgeault pouvait compter sur la générosité d'une vingtaine de familles, dont les fermes étaient prospères, mais une trentaine de cultivateurs étaient très limités dans leur générosité et tous les habitants des cinq ou six bourgs étaient plus chargés d'enfants que pourvus de moyens. Ne soyons pas surpris de le voir bientôt aux prises avec les difficultés financières.

Heureusement un terrain avait été offert pour les fins de la Fabrique, et il avait été accepté par l'Archidiacre et agréé par les paroissiens. C'est M. Thomas Carrières-Gemmes, un riche rentier, qui donnait six arpents de son terrain et mettait son propre logis à la disposition du prêtre jusqu'à ce que la Fabrique ait bâti un presbytère-chapelle.

Ce terrain était situé en face de la ferme de Marc Demers. Du côté ouest de la ferme Demers se trouvaient les deux fermes de M. Thomas Carrières-Gemmes. Le donateur du terrain de la Fabrique n'en était pas à sa première générosité. N'ayant pas d'enfants, il avait élevé trois orphelines et avait donné ses terres aux époux de deux orphelines, qui étaient devenues ainsi, l'une Madame Séraphin Boileau et l'autre Madame Jean-Baptiste Bélair; la troisième avait épousé M. Martin Gravel.

Première messe

La première messe fut célébrée le 30 septembre, et la tradition veut que le servant fut le plus jeune fils de Marc Demers, voisin d'en face, Hercule, alors âgé de 8 ans. Hercule Demers en garda bon souvenir et il le rappela à son fils Urgel élevé au sacerdoce le 21 décembre 1901, dont il est le premier prêtre diocésain de Saint-Joseph-du-Lac. Hercule aimait à ajouter qu'il avait été longtemps enfant de chœur, qu'il avait bien des fois encensé le Très Saint Sacrement aux processions de la Fête Dieu. Il ajoutait encore qu'il se souvenait avoir sonné la cloche au baptême de celle qui devait devenir son épouse, la petite Arthémise, fille de Maxime Dumoulin et d'Arthémise Éthier, baptême qui avait eu lieu le quatre mars 1856. Cette cloche venait d'être achetée, le 28 février et pesait 408 livres; elle avait été bénite par Mgr Joseph La Rocque, évêque de Cydonia et Administrateur du diocèse de Montréal en l'absence de Mgr Bourget.

Chapelle temporaire

Dès 1855 une grande maison de pierre de 55 pieds sur 36 fut bâtie pour servir de chapelle. Bénite par M. l'abbé Ambroise-Fleury Groulx, curé de Saint-Benoît, le 28 septembre, elle devait devenir la demeure du curé en septembre 1857. Elle fut vendue en 1881 et transportée pour servir de propriété à M. Oscar Lafrance, beurrier. Jusqu'à septembre 1857, le curé logea dans la maison que M. Carrières lui avait louée, mais il pensionnait chez Marc Demers, sans doute parce qu'il ne pouvait pas payer une ménagère.

Les premiers marguilliers élus le 14 octobre 1855, furent MM. Louis Périllard, (1) Joseph Trottier et Pierre Éthier. M. Trottier représentait le haut de la côte, M. Périllard le centre et M. Éthier, le bas. Le 21 du même mois la Fabrique engagea ses premiers employés.

Premières fonctions

Le 21 du même mois d'octobre 1855, la Fabrique engagea son premier bedeau, M. Jérémie Lafèche qui le demeura dix-huit ans. Il vivait en 1905, au cinquantenaire de la paroisse et il fut invité à sonner les trois nouvelles cloches. En 1873, le 31 mai, M. Olivier Lauzon devint bedeau et le demeura quinze ans. La première cloche de 408 livres portait les noms de Marie-Joseph-Louise-Paul-Zéphirine; les parrains étaient Louis

(1) Ce M. Louis Périllard, frère de Pierre et de Hubert, était un pionnier de la côte et propriétaire de deux ou trois terres, voisines de celles de Thomas Carrières-Gemmes. Il était parent de François Dumoulin, dont la mère était Catherine Périllard, mariée à Saint-Eustache avec Joseph Robineau dit Dumoulin, le 4 novembre 1794. Périllard et Éthier étaient cousins.

Dion dit Lemoine avec son épouse Zéphérine Carmel, Paul Boileau avec Marie Louise Lavallée, épouse d'Elisée Lacroix. Il y eut dix-sept prêtres à la cérémonie.

Le premier chemin de croix fut érigé dans la chapelle le 16 mars 1856. Le premier baptême eut lieu le 7 octobre 1855. Le registre le rapporte ainsi: « Le sept octobre 1855, nous prêtre soussigné avons baptisé Félix, né le premier du même mois du légitime mariage de Michel Bisson (de Pointe-Calumet) journalier et de Marie Bastien. Le parrain a été Félix Presseau et la marraine Joséphine Labelle. (signé) F. Bourgeault, prêtre curé. »

Le premier mariage fut célébré le 5 novembre 1855 et fut celui de Julien Lavallée, fils de Joseph Lavallée et de Marie Josephte Boileau et Scholastique Lebuis, fille de feu Joseph Lebuis dit Lavergne et de Geneviève Boileau, qui échangèrent leur serment au pied de l'autel.

La première inhumation se fit dans le premier cimetière et sans glas, faute de cloche, et ce fut celle de Elisabeth Ladouceur, âgée de 25 ans, épouse de Lucien Guindon. L'année suivante on obtint la permission d'exhumer treize corps de ce cimetière pour les transporter dans le nouveau cimetière. Il ne paraît pas qu'on ait donné suite à cette permission des autorités civiles et religieuses.

Les familles Bisson, Boileau, Lavergne, se sont longtemps perpétuées dans notre paroisse. Les Bastien étaient aussi appelés Legault, ainsi Joseph Legault, qui fut longtemps chantre. Un M. Bastien possédait autrefois la terre de Patrice Dumoulin, petit-fils de Maxime Dumoulin.

Le charnier fut bâti en l'été de 1864. Le premier constable fut engagé le 11 août 1861 et fut Joseph Trottier.

La première organiste fut Doraline Gagnon, engagée le 11 septembre 1881. Une nouvelle cloche de 870 livres, achetée de la maison Mears Londres, fut bénite par Mgr Charles-Edouard Fabre, le 28 octobre 1880. Elle portait les noms de Joseph-Norbert-Alphonse.

La première visite de Mgr Ignace Bourget eut lieu le 9 octobre 1875. Il était accompagné de M. le chanoine Hippolyte Moreau, qui fut plus tard Vicaire-général du diocèse; son secrétaire était M. l'abbé Louis Edmond Moreau, qui plus tard, fut chanoine.

Les trois derniers mois de 1855, obligèrent sans doute le nouveau curé à un travail intense, pour installer, aménager l'essentiel du culte, préparer la grande fête de Noël, la première de la côte Saint-Joseph. Il eut l'avantage de rencontrer ses paroissiens à la messe, au cours des assemblées de Fabrique, mais il lui tardait de les voir chez eux, dans l'intimité de leur demeure. Le pasteur doit connaître ses brebis.

Première visite

Le pasteur doit connaître ses brebis répète l'Église à la suite du divin Maître et les fidèles doivent aussi, pour leur profit spirituel, se rapprocher de leur prêtre; c'est pourquoi il y a obligation pour le curé de visiter tous les ans ses paroissiens. Autrefois cette visite solennelle avait lieu en janvier, au temps des fêtes, où les habitants de la campagne gardent facilement la résidence. M. le curé Bourgeault ne manqua pas de faire cette première visite pastorale. Voici comment autrefois les choses se passaient. On y mettait deux voitures; la première pour le curé et était conduite par le marguillier en charge; la seconde contenait les deux autres marguilliers et était conduite par le bedeau, qui en profitait pour recueillir les offrandes des habitants, qu'on appelait la quête de l'Enfant-Jésus, et qui servait à augmenter son salaire. Partout, la famille au complet attendait à genoux le visiteur, qui donnait sa bénédiction en entrant. M. le curé sortait des images ou des croix pour les enfants et même pour les adultes; il enregistrait dans son livre les noms et les âges de tous et chacun; il causait avec les petits enfants et pendant que les marguilliers parlaient d'affaires publiques, il obtenait de l'épouse les intentions de prière dont la famille sentait le besoin. Ces visites officielles procurent toujours aux familles d'abondantes bénédictions et au pasteur un regain de zèle.

Les assemblées de fabrique

L'année 1856 est elle aussi marquée par des assemblées des marguilliers et des assemblées des paroissiens.

Le trois février, c'est pour dresser une requête et la faire signer en vue d'obtenir de Mgr Joseph LaRocque, Administrateur du diocèse, l'érection du Chemin de la Croix dans la chapelle; et le 28 mars, c'est pour obtenir du même Administrateur diocésain, la permission de bâtir un presbytère de 36 pieds sur 30, avec un hangar de 15 pieds, une écurie, une remise et d'enclorre le cimetière. A ces deux demandes il y joint les deux listes des francs-tenanciers qui ont voté ces résolutions. Nous les reproduisons. Elles nous aideront à suivre le mouvement de la population de la côte, aussi à constater l'intérêt que portent à l'érection de la paroisse, même ceux qui n'ont pas signé la pétition de 1853. Nous y remarquons en particulier les noms des habitants du haut de la côte qui ont demandé en 1803, l'ouverture de la montée de Saint-Benoît; ainsi des Couvillons, François et Alexis, des Legault, des Roy, des Ouellette. Nous y trouvons des noms des patriotes de 1837; des Guitard, des Éthier, des Demers, des Langlois dit Traversy. Ces listes valent d'être conservées et consultées par tous ceux qui aiment la petite histoire familiale. Nous y trouvons pour notre part le nom d'Antoine Demers, le père de Marc Demers qui

aurait eu en 1856 cinquante six ans de mariage et à peu près quatre-vingts ans d'âge.

Assistaient donc à l'assemblée de fabrique du 3 février, que présidait M. le curé Florent Bourgeault: MM. les premiers marguilliers, Louis Périllard, Joseph Trottier et Pierre Éthier, puis MM. Noël Joannette, Marc Demers, Hercule Demers, Pierre Dumoulin, Thomas Carrière-Gemmes, F.-X. Laurin, P. Lauzon, L. Lauzon, Am. Perriard, L. St-Jacques, Joseph Lacombe, Joseph Labelle, Joachim Legaud, Chrysologue Guitard, Am. Martel, J. Lavallée, Eustache Lefebvre, Jérémie Lafèche, H. Lauzon, G. H. Denys, T. S. Trottier, Cs. Ouellet, Joseph Legrand, T. H. Lacombe, Hyacinthe Gravel, A. Lacombe, G. Larente, Ar. Guitard, J. Charette, B. Langlois.

Assistaient à l'assemblée du 28 mars 1856, MM. les marguilliers Louis Périllard fils, Pierre Éthier, Joseph Trottier, ... puis MM. François Couvillon, Ernest Bernard, Amable Guillot, J.-B. Lorrain, J.-Baptiste Daragon, Maxime Fortier, Gabriel St-Denis, Félix Dufresne, Pierre Lauzon, Thomas Gemmes, Joseph Labrèche dit Dugas, Arsène Guitard, Thomas Lefebvre, Joseph Legault, Joseph Labelle fils, Louis Sarrazin, Étienne Ladouceur, Joseph Joannette, Charles Drapeau, Noël Joannette, Antoine Demers, Nicolas Perrier, Alexis Couvillon, F.-X. Roy, Jacques Cayen, Toussaint Aubin, Sébastien Fauteux, Pierre Dumoulin, Charles Ouellet, Marc Gemmes dit Carrière, Pierre Dufresne, Lucien Guindon, Jérémie Lafèche, Moïse Lefebvre, Eustache Legault, Eustache Ladouceur, Noël Joannette fils, Charles Guitard, Martin Sarrazin, Antoine Martel, Benjamin Guitard, Joseph Campeau, Hyacinthe Roy, Michel Clermont, Antoine Charette, Jean-Marie Daragon, Pierre Strasbourd, Joseph Dugas dit Labrèche, Félic Lauzon, Orphire Demers, Ulric Guindon, Marc Demers, Jacques Legault, Amable Périllard, Eustache Lefebvre, Michel Ethier, Hercule Joannette, Antoine Drapeau, Gustave Charette, Antoine Sarrazin, F. Lauzon.

Évidemment celui qui écrivait les noms n'a pas pu voir tous ceux qui participaient à l'assemblée. Le chiffre des inscrits ne représente pas plus de la moitié des chefs de familles bien que la question à décider fut très importante. Mais l'essentiel c'est qu'il y avait unanimité de cœur et d'efforts pour l'établissement d'une église paroissiale. Nous remarquons que Maxime (François) Dumoulin ne figure pas sur ces listes. En mars 1856, il n'est pas encore arrivé sur sa terre du village, et son épouse vient de donner naissance à une fille Arthémise, baptisée le 4 mars. Ce paroissien était certainement très intéressé.

La requête des francs-tenanciers pour bâtir un presbytère avec des dépendances fut facilement exaucée. M. l'abbé Paul Leblanc, en informe M. le curé Bourgeault dès le 11 avril et lui annonce que Mgr l'Administrateur délègue M. le chanoine Hippolyte Moreau pour aller vérifier sur

place les signatures des cent pétitionnaires de la requête; et le lendemain, 12 avril, M. le chanoine Moreau priait M. le curé Bourgeault de publier en chaire, et d'afficher l'avis qu'il se rendrait à Saint-Joseph le trente du même mois. L'avis fut lu et affiché à la porte de la chapelle par Joseph Ethier (probablement capitaine de milice de la côte, ou huissier), qui atteste sous serment d'office avoir publié cet avis les 20 et 27 avril, à l'issue de l'office divin. Nous constatons que la procédure canonique était fidèlement observée sous le pontificat de Mgr Bourget, en cela il suivait ce que Mgr Lartigue avait établie, dont la compétence en droit civil et en droit canonique était bien connue.

Municipalité

C'est en 1856, que la paroisse Saint-Joseph fut reconnue comme municipalité civile, en conformité avec la sanction du 21 avril et la proclamation du 16 mai 1856. L'érection municipale des paroisses créait tout un système nouveau d'administration locale, système dont nos gens avaient d'abord horreur, parce qu'il était d'origine anglaise; mais avec le temps, on s'y intéressa trouvant très avantageux de donner, par élection, des administrateurs amis et du lieu.

Le système municipal était très avantageux parce qu'il arrachait les habitants à l'arbitraire seigneurial; il les rendait capables de s'administrer eux-mêmes. Par le moyen des élections, ils se choisissaient des administrateurs. Ils ne dépendaient plus du gouvernement pour les petites choses de la voirie, de l'hygiène; le conseil municipal pourrait régler les questions d'intérêt local, au lieu d'attendre que le Grand Voyer vienne juger de tous les détails; l'autorité du capitaine de milice était remplacée par celle du maire et des conseillers municipaux, qui voyaient à nommer des inspecteurs pour l'entretien des chemins, le creusage des ruisseaux, etc.

M. le curé Bourgeault et l'évêché

M. le curé Bourgeault est sollicité par M. le chanoine Louis-Théodore Plamondon, d'aider, comme les autres curés à l'édification de la cathédrale et à secourir les sinistrés de 1852. M. le curé Bourgeault y répond en demandant qu'on lui paye le coût de la maison louée de M. Carrière-Gemmes, à savoir douze dollars. Et il en profite pour exposer sa situation financière à Mgr Bourget. « Il me semble, écrit-il, impossible d'administrer mieux mes revenus, à moins de vivre ostensiblement en misérable. Je dis ostensiblement, parce que toutes mes misères ne paraissent pas, quoique bien des fois je travaille des mains pour m'épargner 30 sous, un dollar ou plus, et mes sœurs en font autant. Je me refuse bien des voyages de convenance pour éviter de m'endetter davantage ». « Mes dîmes de 1857

sont estimées à 105 boisseaux, sur quoi il en est 12 encore dus, dont un quart peut être considéré comme perdu ».

Il donne une liste de ses dettes, envers L. B. Bourgeault et C. A. M. Globensky, dette qui porte intérêt depuis deux ans. Il lui manque des chaises, des meubles. Le peu qu'il a à sa disposition, lits, voiture, appartient à son frère. Ses sœurs arrivées à la fin de 1856, pour le service presbytéral, ne sont pas payées. Il se plaint de ce qu'on ne fait pas chanter des messes, bien qu'il en ait réduit le tarif; bref sa situation financière n'est pas brillante.

Il ne parle pas du presbytère provisoire en bois que l'on construisit, où il dut rencontrer des contrariétés; construction que la Fabrique avait confiée en 1856 à un syndicat de cinq paroissiens expérimentés: MM. Michel Clermont, Charles Ouellette, Marc Demers, Eustache Lefebvre et Félix Presseau. Marc Demers demeurant en face de la bâtisse pouvait facilement en suivre les travaux, qui en fait, furent exécutés si rapidement pour que M. le curé put en prendre possession en septembre 1857.

En avril 1858, M. le curé Bourgeault sollicite de sa Grandeur Mgr Bourget, la faveur d'établir dans sa paroisse la confrérie du Saint-Scapulaire; ce qui est facilement accordé. L'année 1859, réserve à M. le curé Bourgeault des surprises. D'abord en mars Mgr Bourget lui écrit pour lui signifier qu'il a intercepté un article qu'il (M. le curé Bourgeault) avait adressé au journal « L'ordre », et que sa Grandeur ne jugeait pas opportun, quoique très bien inspiré. C'est que Mgr Bourget contrôlait tout ce qui s'écrivait dans les journaux et qui était opposé aux dictées de la foi, d'inspiration parfois voltairienne ou libérale, surtout, sur la question des mauvais livres et de l'Index; question si discutée par l'Institut Canadien et les tenants du libéralisme religieux. Mgr Bourget, à qui on refusait la fondation d'une université catholique, luttait de son mieux, pour arracher ses ouailles à l'esprit protestant qui avait gagné les intellectuels de son vaste diocèse. Mgr Bourget se servira de M. l'abbé Bourgeault plus tard pour diriger la presse locale. En attendant il lui confie une grande paroisse, celle de Pointe-Claire, où sa haute culture intellectuelle aura un champ d'action plus approprié. Les paroissiens de Saint-Joseph-du-Lac, eux seront toujours fiers d'avoir eu pour premier pasteur, M. l'abbé Florent Bourgeault.

1859-1869 — M. le curé Théophile Chagnon

Le deuxième curé de Saint-Joseph-du-Lac, fut M. Théophile Chagnon. Né dans la paroisse de Contreccœur, comté de Verchères le 28 avril 1831, de Charles Chagnon et de Victoire Payette; il fut ordonné prêtre à Montréal le 19 février 1854 et envoyé vicaire à Saint-Cyprien de Napierville, pour aider M. le curé Charles-François-Calixte Morisson. En 1859, il est

nommé curé de Saint-Joseph-du-Lac, où il demeure dix ans. Il sera ensuite promu à la cure de Saint-Clet en 1869, qu'il quittera en 1891 pour se retirer à l'hôpital de Valleyfield où il décéda le 26 novembre 1920. (Voir Auclair, Hist. des Cèdres, p.299.)

L'administration de M. le curé Chagnon n'eut rien de bruyant; tout ce qui concerne la fondation de la paroisse avait été dirigé par le prédécesseur, une chapelle et un presbytère temporaires étaient déjà en usage.

Remarquons cependant que la politique canadienne était alors passionnément discutée, en préparation au système définitif du gouvernement de la confédération des provinces en une autorité nationale, avec siège à Bytown.

Une autre question qui passionnait aussi les esprits depuis un siècle, c'est la question scolaire et qui grâce à Mgr Bourget se développait normalement vers le système que le directeur du gouvernement, M. J.-B. Meilleur, finit par faire approuver. Mgr Bourget encourageait les curés à accepter ce nouveau système qui finit par prévaloir, et qui séparait les catholiques des protestants, système dont nous sommes encore satisfaits. Nous avons à Saint-Joseph des écoles élémentaires dès 1861, puisque nous trouvons à l'Archevêché une lettre des commissaires de la côte Saint-Joseph demandant qu'une école fut confiée à un jeune instituteur non marié. C'est que Mgr n'aimait pas que l'on confie les jeunes filles à un instituteur. Le texte de la lettre parle par lui-même, le voici: « Nous, commissaire d'école de la paroisse Saint-Joseph, sommes sur le point d'engager un jeune homme non marié pour enseigner dans une de nos écoles élémentaires. Ce jeune homme est d'une conduite irréprochable, il a suivi un cours d'étude au collège Sainte-Thérèse et il nous montre un bon certificat de conduite morale fourni par son curé. Il doit enseigner avec une de ses sœurs. Nous espérons que vous ne ferez pas de difficultés à nous le laisser engager. D'ailleurs M. le curé s'engage à veiller sur sa conduite, ainsi sur la famille dans laquelle il demeurera ». Et c'est signé par Noël B. Joannette, Olivier Lacroix et Pascal Roussin, commissaires.

On constate que la question scolaire était entourée de sollicitude de la part de notre évêque; et aussi qu'il y avait en 1861 des écoles au moins deux dans la côte Saint-Joseph. L'école dont il s'agit dans cette lettre devait être localisée dans le bas de la côte et c'est cette école qui existait en 1883, que l'auteur de ces lignes, a fréquentée, elle était en haut de la terre de Martien Lavallée, en haut du deuxième palier, de la deuxième terrasse, s'échelonnait vers la montagne. Il n'y avait pas d'école dans le village, mais plus haut que la montée McColl, se trouvait une autre maison d'enseignement pour les enfants du haut de la côte. Quoique l'on en dise, les gens avaient une certaine instruction. Ils ne signaient pas toujours aux registres paroissiaux, à la suite des baptêmes, mariages ou

sépultures, mais c'était par négligence. Comme les anciens paroissiens de Saint-Eustache, ils eurent l'aide et l'influence du Docteur Labrie, député d'York (Deux Montagnes) de 1827 à 1830, parent du grand Papineau, beau-père du Docteur Chénier, de ce Labrie qui avait fondé à Saint-Eustache deux écoles célèbres l'une pour les garçons, l'autre pour les filles, et qui se faisait par patriotisme propagandiste dans tout son comté, de la haute culture intellectuelle. Oui, il y eut dans notre côte de l'instruction primaire et de l'amour pour l'instruction supérieure. Le docteur Calixte Éthier, fils de Pierre et ses sœurs qui épousèrent le juge Champagne, le député Simon Labrosse, le notaire Paul Labrosse, le marchand Zéphirin Raymond, avaient pris la première instruction dans leur paroisse.

L'instruction à tous les degrés était avidement désirée par tout le peuple et l'objet des revendications, depuis un siècle de tous les chefs et patriotes canadiens-français. Le maître d'école dont parle la lettre citée avait étudié au collège de Saint-Eustache; il y avait deux médecins à Saint-Benoît, les docteurs Luc Masson et Demers; le village de Saint-Eustache comptait un bon nombre de professionnels. Notre côte Saint-Joseph appréciait l'instruction, et cette appréciation ira toujours en se développant; nous le verrons plus tard.

1869-1876 — M. le curé Théophile Thibodeau

Le troisième curé de Saint-Joseph portait lui aussi le prénom de Théophile. Né à Saint-Alexis de Montcalm le 28 septembre 1825, de Olivier Thibodeau et de Marguerite Lefebvre, il fut ordonné à Montréal le 23 août 1857 et envoyé vicaire à Saint-Jérôme, sous la direction du curé Joseph Isidore Graton; en 1859, il est vicaire de M. le curé Théophile Brassard, à Vaudreuil. De 1860 à 1863 on le trouve vicaire du curé Antoine Fisette, à Saint-Cuthbert de Berthier d'où il est nommé curé de Saint-Théodore de Chertsey puis en 1867, il est transféré à Saint-Clet où il demeurera deux ans. Il viendra remplacer M. le curé Chagnon à Saint-Joseph et celui-ci ira curé à Saint-Clet. M. le curé Thibodeau restera sept ans à Saint-Joseph. En 1876, il est nommé à Saint-Agathe des Monts où il est décédé le 16 avril 1888.

Durant son séjour à Saint-Joseph-du-Lac, des grands événements se passaient en Europe; la France perdait une guerre néfaste pour les provinces de la Lorraine et de l'Alsace, l'Italie était ensanglantée par l'armée du roi du Piémont qui volait au Pape Pie IX ses états pontificaux, que nos Zouaves (1) étaient allés défendre; l'Église tenait à Rome un concile où

(1) Un jeune Demers, frère de deux prêtres, de Ste-Geneviève ira défendre le Pape; à son retour, il se fera trappiste, portant le nom de F. Bruno. Il a joué un rôle important au bénéfice de la Trappe d'Oka.

elle décrétait dogme de foi la vieille vérité de l'infaillibilité du Pape, concile auquel assistait notre bon Évêque Mgr Bourget. Dans notre pays aussi un grand événement marquait l'année 1867; à savoir l'établissement de la Confédération, avec siège du gouvernement à Ottawa. Tous événements de nature à passionner les esprits. Mais il est aussi un événement très notable qui intéressait les gens de la côte Saint-Joseph, à savoir celle de l'adjonction d'un territoire d'une partie de la montagne portant nom « Le Domaine ».

Annexion du Domaine

Vers 1870, le séminaire de Saint-Sulpice concédait quelques terres de la seigneurie du lac, terres ayant front sur le chemin longeant le lac. Ces habitants étaient plus rapprochés de l'église Saint-Joseph que celle d'Oka. Les paroissiens de Saint-Joseph en profitèrent, avant d'entreprendre la construction de leur église, pour tenter d'annexer une nouvelle tranche de la montagne à leur paroisse. M. le curé Thibodeau en écrit à un ami de l'évêché où il dit que le séminaire a tracé un chemin public entre la montagne d'Oka et celle de Saint-Joseph pour y établir des habitants sur des terres ayant front sur le rang Sainte-Sophie (aujourd'hui en face de la Trappe), et dans leur tracé, les sulpiciens délaissent une lisière de quinze arpents sur 164 qui pourrait être rattachée à la paroisse Saint-Joseph. Il rappelle que selon le premier décret érigeant sa paroisse, celle-ci ne comprend que la côte Saint-Joseph, à savoir un rang double, formant 60 arpents de largeur sur une étendue de 164 arpents; et il appuie la requête de ses habitants qui demandent une addition de 30 arpents sur 164.

Entre temps, le 15 août 1874, une autre requête arrive à l'évêché faisant opposition et venant des habitants de la Mission du Lac, arguant que les habitants de cette Mission veulent eux aussi, être érigés en paroisse canonique et civile et que si on diminue leur nombre, on empêchera l'érection d'une paroisse capable de contre-balancer l'influence des protestants.

Cette requête porte la signature de 67 personnes, dont plusieurs nous intéressent, la voici:—

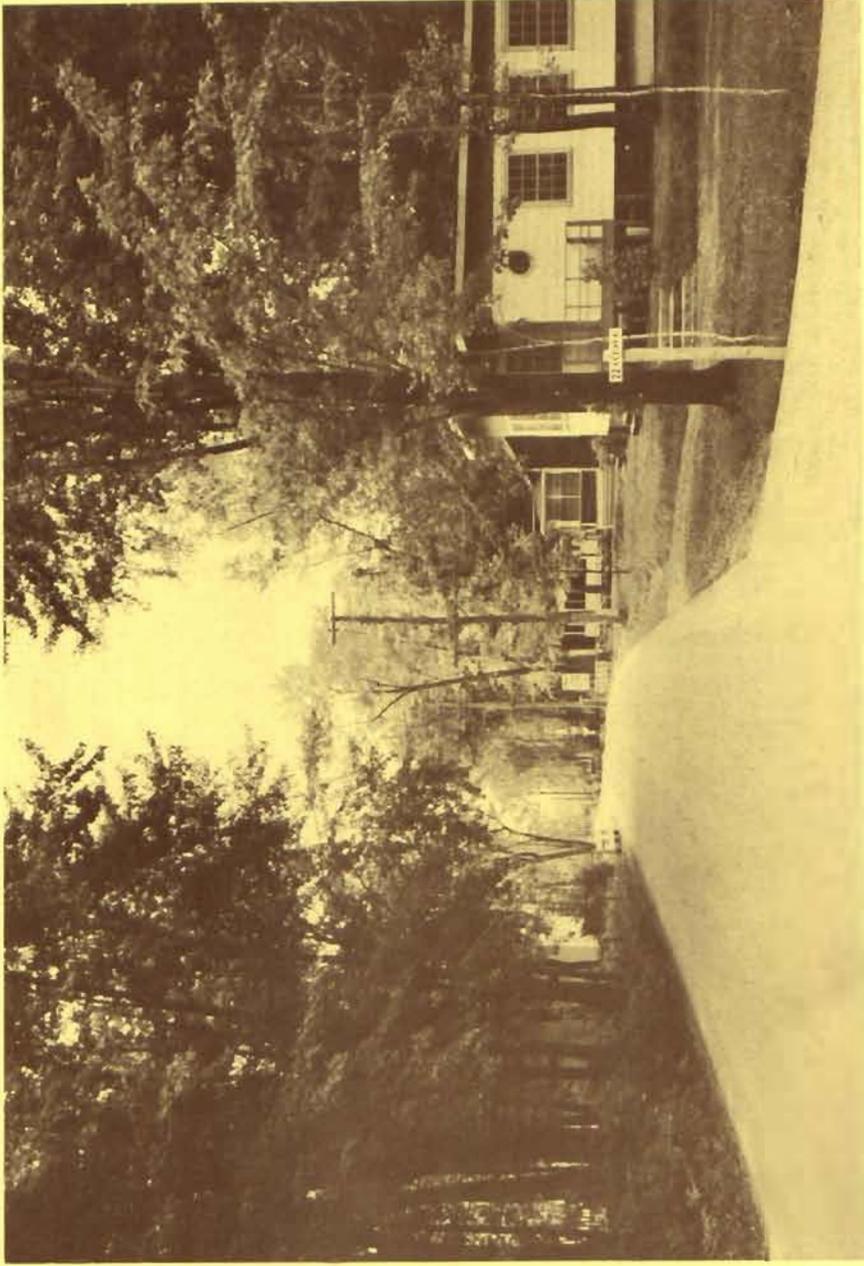
MM. O.-A. Haubourd, William Lalonde, Hyacinthe Lepier, Antoine Laberge, Cyprien Charette, Antoine Chénier, Nicolas Faubert, Hyacinthe Laurin, Basile Marey, F.-X. Lefebvre, Joseph Laberge, Antoine Labrosse, Évariste Legault, Moïse St-Pierre, Olivier Chénier, Anselme Dubois, Eustache Dumai, Thomas Carrière, Hyacinthe Trépanier, Paul Boileau, Alexandre Cayen, Isidore Lalonde, Marc Boileau, Polidore Desjardins, Desjardins, Sévère Joannette, Frs. H. Chine, Alexandre Carrière, André James dit Carrière, Olivier Lacroix, Pierre Marinier, Ignasous Miebatti, Arsène Boileau, Nicolas Chêne, Frs Pominville, Arsène Labrosse, Léonard Carrière, François Lalonde, Alphonse Lacroix, Louis Trépanier, Jérémie

Legault, Cyrille Guitard, Pascal Roussin, Cyrille Gagnon, Joseph Périllard, Joseph Lepier, Sylvestre Trépanier, Moïse Boileau, Régis Lefebvre, A. Boucher, Léon Lauzon, Jacques Merrey, Raphaël Ladouceur, Félix Brisebois, Harris Daoust, Jean Baptiste Lenoir, dit Rolland, Gilbert Quevillon, François Merre, Cyrille Arbique, Joseph James dit Carrière, J. B. Lalonde, Arsène Boileau fils, Edmond Charlebois, J. B. Dufresne.

Le tout attesté devant nous témoins: O.-A. Harbourd, L. Trépanier. Nous remarquons avec étonnement des noms qui figurent dans notre paroisse Saint-Joseph depuis vingt ans et plus, comme MM. Cyrille Guitard, Pascal Roussin, Thomas Carrière; Y a-t-il eu migration, ou sont-ils simplement homonymes. Quant à M. Polidore Desjardins, c'est celui que nous avons connu, mais il n'était pas encore attaché à Saint-Joseph. Il occupait une ferme du séminaire d'Oka, où il avait succédé peu auparavant à dame veuve Alexis Lacroix, dont nous parlerons plus tard. On comprend que M. Polidore Desjardins ait signé la requête qui lui était exposée par les délégués du séminaire, MM. Harbourd et Lalonde, car M. Polidore Desjardins avait des obligations envers le séminaire, mais nous ne savons pas encore ce qui a induit MM. Pascal Roussin et Cyrille Guitard, M. François Dumoulin et d'autres peut-être, à signer une requête en opposition à la paroisse de Saint-Joseph. Supposons que ces habitants du rang d'en bas, et ceux de Pointe-Calumet ne se croyaient pas inclus dans les limites de la paroisse Saint-Joseph, lors du décret de 1853, ainsi que l'insinue M. le curé de Saint-Joseph lui-même.

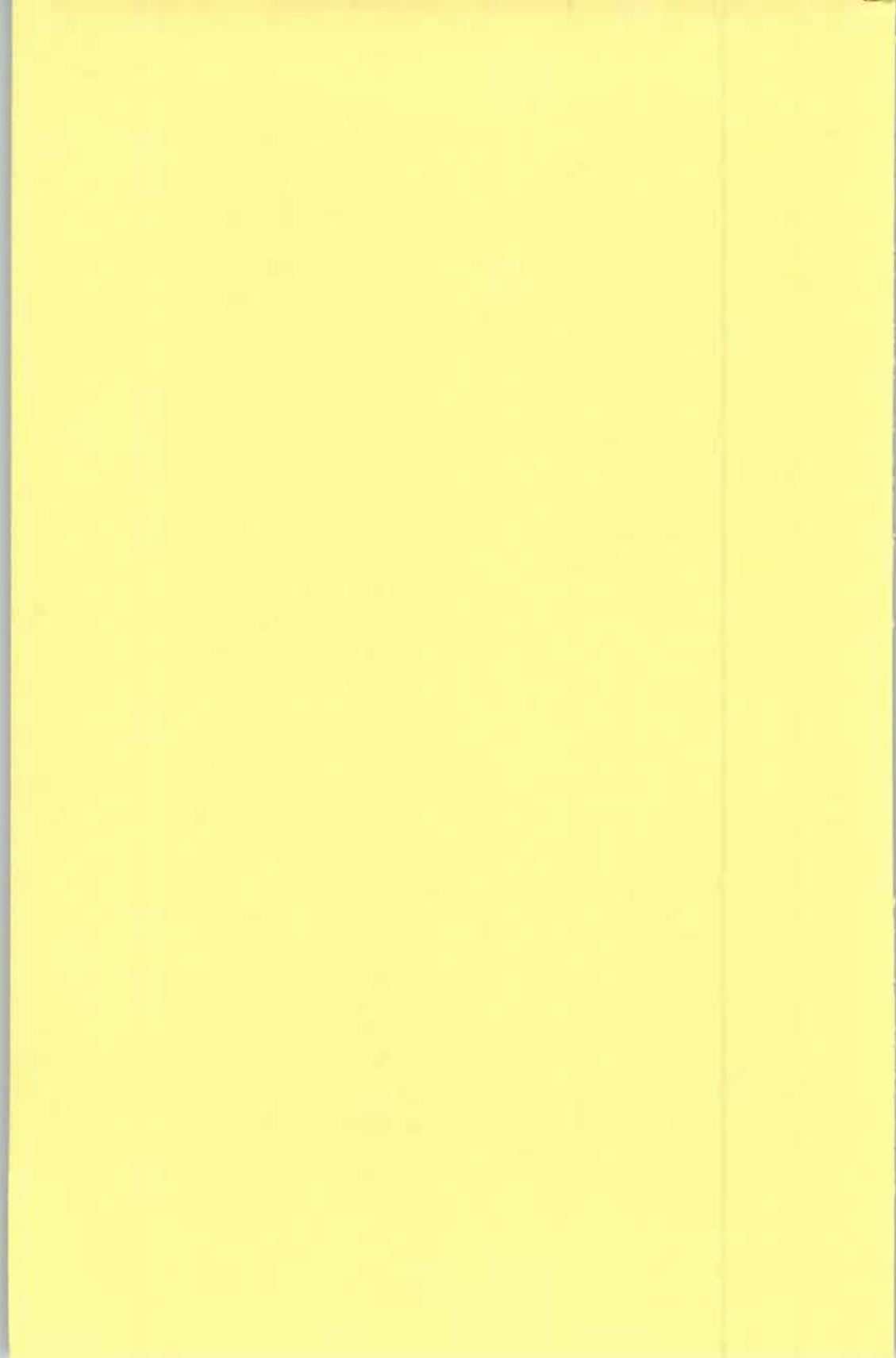
En tous cas pour répondre à la requête des paroissiens de Saint-Joseph du 26 octobre 1872, Mgr commissionne immédiatement M. le chanoine archidiacre, Hippolyte Moreau, pour aller sur place vérifier les allégués et signatures et examiner s'il y a lieu d'accorder la demande des dits pétitionnaires. Comme d'habitude M. l'archidiacre fait publier par les curés des paroisses intéressées, en deux dimanches consécutifs, la convocation de tous les intéressés, pour le 20 août 1874. Le procès-verbal de l'assemblée rapporte que les requérants de la Mission d'Oka, consentaient à l'annexion d'une lisière de leur territoire, pourvu que les dix terres de la côte Sainte-Sophie n'y soient pas incluses.

Dès le 26 août 1874, Mgr Bourget émettait le décret qui annexait canoniquement à la paroisse Saint-Joseph-du-Lac; « Toute cette partie de la Mission du Lac, bornée comme suit: au sud, par la rivière des Outaouais, au nord, par les traits-carrés des terres de la côte St-Jean, à l'est partie de la côte sud de Saint-Joseph et partie par le terrain de François Dumoulin et à l'ouest par la côte Ste-Sophie, continuée au nord à travers le domaine jusqu'à la côte St-Jean, et en gagnant le sud, par la même côte Ste-Sophie, continuée jusqu'à la dite rivière des Outaouais, formant un territoire d'une forme irrégulière, d'environ quatre-vingt-dix arpents de front sur environ cinquante en profondeur ».



Coin enchanteur en haut de la rue principale

*Courtoisie du Service de Ciné-Photographie
de la Province de Québec*



Remarquons que cette fois les habitants de Pointe-Calumet et du rang d'Oka sont explicitement inclus dans la paroisse Saint-Joseph-du-Lac.

M. le curé Thibodeau, constatant que le séminaire cherchait à vendre ses terres du domaine et que plusieurs de ses paroissiens ont déjà acheté de ces terres à bois debout, demanda le 10 janvier 1871, à sa Grandeur, la permission pour sa Fabrique d'acquérir une terre de 96 arpents au prix de 18 piastres l'arpent, dont le coût de \$1,728.00 serait payable en 17 ans, à raison de cent dollars par année. J'ai eu, écrit-il, une assemblée des marguilliers anciens et nouveaux, qui a autorisé cet achat. Le paiement sera effectué en partie par le coût ordinaire du bois de chauffage que la Fabrique achète chaque année et en partie en privant le culte d'un chantre salarié. La terre achetée sera mise à l'usage du curé. Ce qui fut accordé. Il demanda aussi que la neuvaine de Saint-François-Xavier soit instituée dans sa paroisse, avec ouverture le premier samedi de juillet. Dévotion popularisée alors par les Jésuites.

Le chantre

Le fait d'avoir privé de salaire son chantre semble lui avoir attiré des représailles de la part des jeunes gens, qui répandent la rumeur qu'on attend la venue d'un notaire pour remplacer ce chantre. S'agit-il du notaire Ludger Bélair, qui tenta de s'établir à Saint-Joseph-du-Lac vers 1872 ?

En 1875, le curé se plaint à son évêque du fléau des chenilles qui dévorent les pommiers et il se fait autoriser à faire des prières publiques. Il signale également quelques désordres dans la paroisse, en particulier que les jeunes gens manquent ostensiblement la messe le dimanche. Y aurait-il relation en cela avec l'affaire du chantre ?

Église et presbytère

En novembre 1875, une nouvelle requête est adressée à Mgr l'évêque pour demander de bâtir une église et convertir la chapelle en presbytère, s'il y a lieu ou en construire un neuf. Cette requête porte la signature de 84 paroissiens, dont voici les noms. Cette liste nous intéresse plus, sans doute que celle d'Oka de l'année précédente. La voici: MM. Polidore Desjardins, François Dumoulin, Pascal Roussin, Moïse Roy, J.-Baptiste Laurin, Cyrille Dumoulin, Magloire Lauzon, Cyrille Lauzon, Joseph Lavallée, Nicolas Perrier, Jules Brunet, Alexandre Brosseau, Étienne Ladouceur, Joseph Laurin, Alexis Lacombe, Pierre Lalonde, André Guindon, la vve Félix Trottier, Alexandre Joannette, Edouard Lefebvre, Charles Lauzon, Olivier Rochon, Olivier Demers, Olivier Lauzon, Martin Gravel, Félix Lauzon, la vve Léon Lauzon, la vve F.-X. Lauzon, Antoine

Chaurette, J.-B. Lauzon, Jérémie Joannette, Félix Lefebvre, Félix H. St-Jacques, Olivier Aubry, Placide Lemire, Jérémie Laffèche, Léandre Lacroix, Calixte Chaurette, Charles Brosseau, Pierre Dumoulin, Hercule Joannette, Olivier Rochon, Joseph Lavallée, Joseph Legault, Séraphin Boileau, Hercule Laffèche, Léandre Lavallée, J.-B. Bélaïr, Etienne Damour, Arsène Guitard, André Éthier, Hyacinthe Carrière, Simon Clément, Léandre Lefebvre, L.-L. Demers, Moïse Lefebvre, Antoine Lecuyer, Moïse Trottier, J. Cataphore, Isaïe Lauzon, Sem. Guitard, F.-Xavier Trottier, Léon Bouchard, Hercule Laurin, Charles Binette, Gabriel Aubé, Onésime Clément, Antoine Chaurette, les demoiselles Antoine Demers, Joseph Labelle père, Olivier Charlebois, Cléophas Aubé, Clet Guillette, Léandre Lavallée, Sévère Joannette et la vve Alexis Lacroix. Ces deux derniers ainsi que Polidore Desjardins, Pascal Roussin avaient signé la requête d'Oka s'opposant à l'annexion de la lisière du domaine à la paroisse Saint-Joseph. La vve Alexis Lacroix occupait une ferme du séminaire, qui fut alors cédée à Polidore Desjardins. La lisière concédée à la paroisse Saint-Joseph comprenait quinze arpents de front et en conséquence incluait les terres de Polidore Desjardins, de vve Alexis Lacroix, de Moïse Roy. Leur signature sur ce document ainsi que celle de François Dumoulin et de Pascal Roussin atteste bien qu'ils sont paroissiens de Saint-Joseph-du-Lac.

En envoyant cette requête à l'évêché, M. le curé Thibodeau rappela qu'il avait attendu trois ans pour une réponse à la requête demandant l'accroissement d'une lisière du domaine du séminaire, et il espérait qu'on pourrait cette fois lui donner satisfaction bientôt. La réponse ne se fit pas attendre; M. le chan. J. O. Paré, secrétaire, annonça immédiatement à M. le curé que Mgr députait le chanoine Hippolyte Moreau, V.G., pour y faire enquête et il le pria d'en publier la notice pour la convocation de cette assemblée, par deux dimanches consécutifs à la porte de l'église et en chaire, dans les deux paroisses, annonçant que M. le chanoine Moreau, présiderait l'assemblée le 16 décembre suivant.

L'assemblée eut lieu; le procès-verbal rapporte que: « Il convient d'accorder la demande des pétitionnaires, à savoir de bâtir une église et une sacristie, ainsi que de faire à la chapelle les réparations et les ouvrages nécessaires pour qu'elle puisse servir de presbytère. En procédant en présence de l'assemblée, j'ai réglé que l'église et la sacristie seront bâties en pierre; que l'église aurait la façade au chemin public, qu'elle serait placée entre la susdite chapelle et le charnier, à dix pieds de ce dernier, et en ligne avec les deux bâtisses, qu'elle aurait cent dix pieds de longueur par cinquante de largeur, mesure anglaise et prise à l'intérieur, que la hauteur des murs à partir des lambourdes serait de vingt-huit pieds, que la sacristie placée en arrière de la dite église aurait trente pieds par vingt-six, aussi une hauteur proportionnée, même pierre, et même mesure à

l'intérieur, qu'après l'ouverture de la dite église au culte divin, l'on fera examiner par des hommes de l'art les murs de la chapelle actuelle et s'ils sont jugés suffisamment solides, on les réparera et l'on fera à la dite bâtisse tant à l'intérieur qu'à l'extérieur tous les travaux jugés nécessaires pour en faire un presbytère convenable, autrement il sera bâti alors un presbytère neuf à l'endroit et avec les proportions qu'avait déterminées l'autorité compétente ».

Mgr Bourget approuva et sanctionna toutes les décisions de son vicaire général, M. le chanoine H. Moreau.

M. le curé Thibodeau avait agrandi le territoire de la paroisse et obtenu la rénovation des édifices religieux, son œuvre était terminée, il partait en 1876 pour Sainte-Agathe des Monts, tandis que M. l'abbé Édouard Casaubon, venait le remplacer. En cette même année Mgr Bourget démissionne et se retire au Sault-au-Récollet.

1876-1878 — M. le curé Édouard Casaubon

Monsieur Edouard Casaubon nous dit J.-B. A. Allaire, naquit le 20 août 1834, à l'Île Dupas, comté de Berthier, de Pierre Casaubon et de Marie Grandpré. Il fut ordonné prêtre à l'âge avancé de trente ans, à Montréal le 30 octobre 1864. Nommé vicaire à Saint-Timothée de Beauharnois, il y demeura douze ans avec M. le curé Jos. Olivier Archambault, et en 1876, il arrivait à la cure de Saint-Joseph-du-Lac, où il décéda le 28 avril 1878, à l'âge de 44 ans, 2 mois et 8 jours.

Les archives épiscopales ne nous disent rien de sa courte administration. Il a dû habiter encore près de la chapelle, côté est, tandis qu'on s'occupe de construire l'église et qu'on discute la possibilité de réparer et transformer la chapelle en presbytère, le temps passe et M. le curé tombe malade. Un ancien nous rapportait combien la paroisse avait été impressionnée par la mort de M. le curé Casaubon, avec quel empressement les paroissiens s'étaient offerts pour quérir le médecin du village voisin. Il put présider une assemblée de Fabrique où l'on élut pour syndic de la future église MM. Léandre Aubé président, Augustin Lacroix, Jean-Marie Lafrance, Pascal Roussin et Jean-Baptiste Bélair.

Si son passage à Saint-Joseph-du-Lac n'a pas été marqué par des œuvres éclatantes, sa mort a eu un retentissement profond dans l'âme de tous. C'était le père de la grande famille paroissiale qu'on pleurait.

Dépression économique

Vers le même temps (1875) une dépression économique considérable sévissait dans nos campagnes. L'immigration britannique envahissait toujours nos villes, et trouvait, grâce à la protection de nos gouvernements,

de l'emploi et des terres à ces étrangers tandis que le surplus de nos grosses familles canadiennes émigraient aux États-Unis; Chicago, Pullman, le Michigan, attiraient nos jeunes gens. Quelques-uns montaient dans le nord canadien, dans les Laurentides que Mgr Labelle, sous-ministre de la colonisation, cherchait à peupler. Ainsi la famille Marc Demers, qui habitait en face du presbytère, fournit dès lors des membres aux colonies du nord, Saint-Sauveur, Newton, du Témiscamingue et même à la lointaine région de l'Orégon.

Sans doute l'ouverture du domaine des sulpiciens offrait aux colons quelques demi-terres, mais un sol très revêché à la culture. Toute la montagne était encore boisée, et le bloc de roc émergeant du sol, surtout dans la partie ouest, prohibait le passage de la charrue. Même après avoir pratiqué dans cette forêt, des éclaircies par des abatis, il restait impossible d'y aventurer la charrue. Force était donc à l'acquéreur de conserver le bois debout pour un usage modéré de chauffage et de pratiquer l'exploitation de l'érablière pour obtenir une provision de sirop d'érable. Avec le temps on finira sans doute par remplacer ces érables par des pommiers. Le centre de ce domaine pouvait fournir une certaine étendue de petites fermes capables de production agricole. On en comptait 18 mais d'une productivité modeste. L'extrémité est, appelée la Savane, était beaucoup plus prometteuse, parce qu'elle y avait accumulé les détritiques de la montagne qui y avaient fermenté comme dans le fond d'une cuve, au dire d'un géologue qui attribuait à la montagne une origine volcanique, et formaient une terre noire très riche; mais cette Savane ne comportait que l'étendue de quatre ou cinq fermes.

1881 — Les Trappistes

La Divine Providence envoya en 1881 des moines Trappistes dans cette région montagneuse qui transformèrent ce dos de montagne en terres agricoles. Ces bons religieux qui se vouent à la prière et au travail de la terre sont une bénédiction pour le peuple canadien comme leurs prédécesseurs, les mêmes l'ont été pour l'Europe au siècle de colonisation, comme ils sont des modèles en science agricole.

En fait, après avoir été dotés d'un millier d'arpents de cette montagne par la seigneurie de Saint-Sulpice, ils furent invités à tenir une école modèle d'agriculture qui est venue à son heure sauvé l'agriculture qui périssait. En effet, un peu partout, les terres de la région ne donnaient plus le même rendement qu'autrefois; une exploitation trop traditionnelle qui, n'ouvrant pas suffisamment la terre par un profond labour, ne variant pas la semence sur le même terrain, avait appauvri le sol, qui refusait alors de donner des céréales aux taux de cent pour un, comme au temps où la terre était neuve; même les fameuses terres de la côte Saint-Joseph, qui s'étalent devant

l'église paroissiale, aux yeux des habitants, comme un immense damier dont chaque carreau, aux couleurs variées, manifestait la production, ne donnaient plus après quelques années le rendement d'autrefois.

Crise agricole

Autrefois, sur le côté sud de la côte, c'était le blé d'or qui était la grande richesse du sol, avec les pois, l'avoine, dont on exportait par Pointe-Calumet, le surplus. Des barques à fond plat venaient chercher et descendaient à Montréal ces produits de notre sol pour nourrir les gens et les chevaux de la grande ville. En 1860-1875, la terre épuisée ne donnait presque plus de rendement et c'était la main-d'œuvre qui n'était suffisamment payée, le marchand et toute l'économie paroissiale qui en souffrait; le curé lui-même avait peine à obtenir sa dîme, ainsi pour MM. les curés Valois et Piché. La cause de la terre trouva des défenseurs, des apôtres; on fonda des sociétés d'agriculture, on diffusa par des congrès, la science agricole. On poussa le cultivateur à l'élevage des vaches, pour enrichir le sol et activer l'industrie laitière et on fonda des beurreries, des fromageries. Les anciens se souviennent de la fromagerie Collette, au village sur la montée du domaine. C'était l'occasion tous les matins pour les enfants d'école du temps, d'aller rencontrer l'ami Téléphore Collette, et d'assister à ce rendez-vous des producteurs de lait, qui échangeaient les nouvelles locales et aussi de faire une petite promenade en voiture avec un cultivateur obligeant.

Le domaine ouvert, les habitants de la côte en profitèrent pour s'assurer soit une réserve de bois de chauffage, qui n'existait plus sur les 20 belles terres à bois du côté sud, soit y faire de la terre neuve en vue d'y établir leurs enfants. Ainsi, fit M. Maxime Dumoulin qui avait six garçons à établir, il avait acquis trois nouvelles terres pour ses fils: en 1885 il mit un chantier pour la coupe de 400 cordes de bois déjà vendu et dont l'expédition à Montréal devait se faire par eau de Pointe-Calumet.

Exportation

Depuis longtemps des petits bateaux cabotiers, voiliers, venaient prendre des produits de la terre et même du sable pour les marchés Montréalais. Notons ici que le bord de l'eau était alors fort intéressant en 1885, pour les jeunes garçons qui aimaient y aller en pique-nique, s'y amuser sur une plage de sable avançant en eau peu profonde jusqu'à des centaines de pieds du rivage, mais aussi pour y voir du nouveau, en particulier ces longues cordées de bois qui attendaient l'embarquement. Une fois, près du ruisseau Roussin une barque pleine de grain, était échouée avec sa charge. On l'avait trop alourdie, lorsque les eaux étaient encore hautes;

mais en une nuit, celles-ci s'étant retirées la barque ne put partir et la cargaison demeura longtemps en état de perdition. Inutile d'ajouter que les petits gars du village n'hésitaient pas à parcourir à pieds quatre ou cinq milles pour voir cette curiosité.

Choses du passé

Certaines curiosités pour nous les enfants du village, étaient de voir passer en roulette une ménagerie. Un dompteur faisait évoluer un ours muselé, qu'il faisait danser lourdement au son d'une musique devant les badauds; la bête faisait des courbettes ou grimpait dans un arbre, tandis que le propriétaire passait le chapeau pour recueillir des sous; quelques temps après, il dirigeait des chiens instruits, qui obéissaient à sa parole ou à son geste. Le rang recevait souvent aussi, la visite de pauvres quêteux étrangers, qui allaient à pieds de ferme en ferme et que les chiens, en bons gardiens de leur maître, avertissaient en aboyant bruyamment. Ainsi, ils étaient annoncés de maison en maison.

Deux pauvresses de la paroisse avaient aussi la même annonce, parce qu'elles étaient munies d'un bâton protecteur ou provocateur; c'étaient Archange et Rose Toussaint, personnages très connues, aimées, au moins, bien accueillies à table, et généralement pour le coucher. Cependant, la rumeur veut qu'elles ne se baignaient pas souvent la chevelure et que par prévention, les maîtresses de maison réservaient un paillason spécial à leurs visiteuses, paillason qu'on se hâtait ensuite de mettre dehors. On rapporte même qu'un bon dimanche, Archange et Rose étaient assises sur les marches de la balustrade à l'église et qu'elles entrecoupaient leurs ayes par des recherches de vieux habitants résidants dans leur cheveu. Ces bonnes quêteuses savaient encore se rendre utiles en transportant d'une maison à l'autre des nouvelles intéressantes, sans trop nuire à la charité. Elles allèrent mourir au couvent des Sœurs Grises à Saint-Benoît.

En automne 1885, eut lieu à Saint-Joseph-du-Lac une exposition régionale sur le terrain de M. Guindon, le long de la montée, où l'on trouvait des exhibits très intéressants sur les animaux et les produits de la ferme. C'était grande fête dans le village, où on avait étalé force drapeaux, où se faisait entendre une musique étourdissante, où s'épanouissaient les beautés, les toilettes dans un va-et-vient continuel. (1) Autour du champ d'exposition étaient dressées des tables où on vendait de tout ce qui se mange et se boit. La boisson enivrante avait été trop peu contrôlée, aussi il y eut des rixes et des batailles; à l'hôtel en particulier, un gaillard du bourg « des Musiques » éméché voulait prouver la supériorité de ses

(1) Un artiste prenait des portraits sur zinc, il était très achalandé; il en était de même pour une diseuse de bonne aventure qui était fort entourée.

muscles par des bravades provocatrices; heureusement l'organisation avait prévu ces cas, et avait engagé un homme fort d'Oka ou de Saint-Benoît, qui sut mettre l'ordre en empoignant notre bravache et en le portant au bout de ses bras, de l'hôtel jusque chez M. Marcelin, où il lui serra une dernière fois les côtes et le jeta impitoyablement dans la clôture, à l'ébahissement de la jeunesse qui suivait ce cortège avec animation. Les jeunes alors étaient tous passionnés pour les hommes forts, ils entretenaient de l'admiration pour les exploits de Louis Cyr qui faisait alors le sujet de leurs commentaires. Il en était de même des coups de force d'Anthime Charbonneau, de Noël Fauteux, de William Lalonde qui avaient eu l'occasion de montrer leur force herculéenne aux fêtes du Calvaire à Oka les années précédentes.

Au temps où se préparait l'étranglement du mouvement insurrectionnel des Métis du Nord-Ouest, (1881-1885) par le gouvernement de sa Majesté anglaise, on vit renaître dans nos campagnes, même à la côte Saint-Joseph, une certaine vogue militaire, comme une renaissance de la milice. Ainsi, une trentaine de jeunes gens sous les ordres de M. Jean-Baptiste Bélair, s'étaient constitués en bataillon et costumés, armés, faisaient la parade, l'exercice militaire à la grande admiration des enfants et à l'ahurissement des pères de familles.

Réminiscences d'un octogénaire

Puisque nous sommes à rappeler des souvenirs ajoutons que le dimanche après la messe nous, les enfants de chœur, n'étions pas lents à sortir de la sacristie pour aller jouir de la scène toujours intéressante qui se passait devant l'église. Le crieur qui n'était autre que le Maître-Chantre, M. Joseph Legault, boulanger, secrétaire municipal et maître de poste, s'adressait d'ailleurs à la gente écolière autant qu'aux adultes; car souvent tel ou tel paroissien faisait publier la défense d'aller sur son champ à la recherche des petites fraises, framboises, cerises ou autres petits fruits. Une défense qui nous avait bien intrigués ce fut celle d'aller dans un certain bois du domaine où nous faisons la cueillette de ginseng, dont la vente était bien rémunérée. Nous aimions mieux entendre l'invitation d'aller aux courses de chevaux sous harnais, le dimanche après-midi, chez M. Marcien Lavallée.

Souvent le crieur appelait à sa tribune les personnes qui n'avaient pas été réclamer chez lui les lettres et journaux. Le journal alors en vogue, « La Minerve » était tout de suite ouvert à des groupes pour y lire les événements passionnants sur la politique et la question Riel, et sur l'expédition du 65^e bataillon que conduisait le colonel et honorable Aldric Ouimet, accompagné de la fanfare de Ernest Lavigne. Ces annonces se terminaient parfois par la parade d'un superbe cheval reproducteur, qui

attirait l'attention des cultivateurs. Ainsi, après l'office divin où s'était manifestée la vie paroissiale religieuse, se décrivait sur la place publique les faits et gestes de la petite histoire civile.

Joseph Legault

M. Joseph Legault avait succédé, comme secrétaire municipal, au notaire Ludger Bélair, qui vers 1872, avait tenté de s'établir à Saint-Joseph. Ce notaire avait domicile en face de l'école actuelle, maison occupée depuis 1880 par des marchands. Les hommes de profession libérale de ce temps-là ne purent réussir à intéresser les paroissiens. Ceux-ci s'obstinaient à recourir aux notaires et médecins de Saint-Eustache et de Saint-Benoît. Le docteur Tranchemontagne vint y passer deux ou trois ans vers 1878 et ne fut pas encouragé suffisamment quoiqu'il eut réussi à sauver des vies pendant l'épidémie de la petite vérole. Si le notaire Ludger Bélair ne persévéra pas longtemps à Saint-Joseph, il réussit au moins à former, avant de partir, un nouveau secrétaire municipal, Joseph Legault qui avait fréquenté le notaire pour lui servir de témoin aux contrats et aux actes testamentaires. Joseph Legault s'était familiarisé avec les formules utilisées pour le secrétariat, des corporations publiques. Par ailleurs, il y fut aidé par le maire, M. Etienne Ladouceur, gentilhomme, versé dans les affaires publiques, marchand général de la localité et fort avisé sur la procédure municipale.

M. Joseph Legault prit vite une part active aux affaires de la paroisse et il se mit en état de remplir son rôle qui consistait à éclairer, renseigner les conseillers, les commissaires sur les besoins de la paroisse. Son action se manifesta par de multiples améliorations apportées aux chemins, au système scolaire.

La route appelée « route d'Oka » était toujours inondée au printemps. La municipalité décida d'élever le chemin d'une couple de pieds, sur le parcours d'un mille. Ce qui se fit sous la surveillance du secrétaire.

Théophile Legault

Il n'y avait dans la paroisse que deux écoles; et les enfants du village avaient à parcourir près de trois milles pour y recevoir l'instruction de Mlle Marguerite Ouimet, nièce du surintendant de l'instruction publique, l'honorable Gédéon Ouimer; cette école était sur la terrasse près de la terre de M. Marcien Lavallée. Grâce à l'intervention de M. Legault le village eut son école en 1884, et nous n'avions plus à patauger dans un chemin de boue glaiseuse, ou à utiliser le fond d'un ruisseau bordant le chemin. La classe, en attendant la construction de l'école actuelle, se tenait au rez-de-chaussée de la maison Mondoux, où avait déjà résidé le docteur Tranchemontagne. La proximité de l'école permit au jeune Théophile (Legault)

de fréquenter l'école dès l'âge de cinq ans et d'être prêt, à onze ans à commencer son classique à Sainte-Thérèse en 1890. Il y fut au séminaire de Sainte-Thérèse, confrère de classe de J.-Alfred Langlois, aujourd'hui évêque de Valleyfield, de feu Donat Chaumont, ancien professeur de théologie au séminaire des Missions Étrangères à Pont-Viau, de feu le célèbre Noël Charbonneau, premier docteur en musique sacrée de l'Université de Montréal, fondateur de la Schola-Cantorum, et professeur de chant grégorien à la même université, confrère des docteurs Paul-Emile Rochon, Zéphire Potvin, du R.P. John Fillion, provincial des Jésuites Ontariens, du notaire Emile Boileau et du soussigné.

Nul ne fut surpris après ses études classiques de le voir opter pour la carrière du notariat; toute son enfance auprès de son père l'y avait préparé; tout l'y disposait, son application au travail bien fait, et jusqu'à son écriture d'une calligraphie parfaite. Tous ces détails sur cet enfant de la paroisse ne sont pas en marge du sujet, puisque Théophile a fait honneur à sa petite patrie. Devenu notaire en 1903, il n'était pas le premier de la paroisse à entrer dans cette profession. Déjà, depuis 15 ans, M. Ernest Desjardins, fils de M. Polidore, était notaire, et établi à Sainte-Thérèse, ce notaire Desjardins aimait le chant et était doué d'une voix superbe. Un dimanche de 1890, à l'offertoire dans l'église paroissiale de Sainte-Thérèse, M. Ernest Desjardins avait exécuté avec maîtrise un « Ave Maria » de Gounod, qui avait émerveillé tous les élèves du collège, spécialement ses compatriotes, ceux qui venaient de Saint-Joseph-du-Lac.

Théophile eut la bonne fortune de faire sa cléricature au bureau fort réputé du Maître James Lonergan; par la suite, il hérita de son greffe et de sa clientèle; héritage qu'il sut faire profiter amplement; héritage qu'il légua à ses deux fils notaires et à sa fille étudiante en notariat; l'autre de ses filles est déjà docteur en médecine. Ma grande richesse nous confiait-il ne consiste pas dans l'or et l'argent, mais dans la haute réputation d'intégrité professionnelle que je me suis acquise. On le savait franc comme l'épée du roi et absolument incorruptible. Ceux qui tramaient des contrats frauduleux ne s'adressaient pas à lui. Il fit honneur à sa profession. Il aurait pu s'enrichir et s'élever davantage dans l'ordre social, en acceptant de se livrer à la politique. Il y fut sollicité par ses amis; et même en 1936 par ses chefs politiques. Ayant de la culture, un esprit vif et la répartie prompte, il aurait eu des succès faciles comme orateur et « débateur ». Il a préféré, aux honneurs et aux agitations de la politique, la vie calme et paisible du bureau, du foyer et de l'action paroissiale. A cette époque l'Union Nationale le nommait président des fiduciaires des biens des Sulpiciens. Une note biographique parue, peu après son décès arrivé le 25 juillet 1956, dans La Presse énumérait quelques unes de ses activités ainsi: « Pendant un demi-siècle, Maître de chapelle à la paroisse du Très-Saint-Nom-de-Jésus de Maisonneuve, il a enseigné le solfège et les

rudiments de la musique à des centaines d'enfants qui, depuis sont devenus musiciens et chantres de renom, maîtres de chapelle et même officiers de conservatoire ». Son action artistique s'est ainsi exercée sur une dizaine de paroisses, dont est composé aujourd'hui l'ancien territoire de Maisonneuve.

Au début de la paroisse mère, il fonda la fanfare de Maisonneuve puis l'orchestre de la même ville. Un cercle de L'A.C.J.C. s'étant formé il s'y intéressa ardemment et avec le concours des révérends Frères de l'école et de feu Louis-A. Barrière, il a monté nombre de pièces de théâtre, où plusieurs jeunes ont pu cultiver leurs talents et se préparer aux carrières théâtrales et devenir des vedettes de la télévision.

Parmi les autres œuvres sociales auxquelles il s'est intéressé, on mentionne le Club des Raquetteurs Tricolore, qu'il avait fondé, la campagne publique de souscriptions pour l'Université de Montréal, qu'il avait organisée dans son quartier, et aussi « La Caisse Populaire » dont il était le président à la suite du juge Éphrem Filion, de 1945 à 1956.

Mais son œuvre principale, celle qui inspire toutes les autres, c'est celle de sa magistrale chorale, qu'il a dirigée à l'église paroissiale pendant cinquante-trois ans, avec un dévouement et une compétence inégalés, compétence et dévouement qui furent reconnus par la plus haute autorité de l'Église, lorsqu'en 1953, son Éminence le Cardinal Paul-Emile Léger vint au cours d'un office pontifical le décorer au nom du Pape, dans le sanctuaire de l'église, de la médaille d'or « Pro Ecclesia et Pontifice », à l'occasion de son cinquantième anniversaire, comme Maître de chapelle. « Jamais, nous confiait-il, je n'ai été aussi ému qu'en cette circonstance de ma vie où je me suis senti honoré par le plus haut représentant du Pape en notre pays ».

Depuis lors, il a reçu de Dieu la récompense promise au bon et fidèle serviteur. Il est décédé le 25 juillet 1956 à l'âge de 77 ans et trois mois.

Sa mort, ses funérailles ont pris les proportions d'un deuil paroissial et régional. Son excellence Mgr Conrad Chaumont, chanta le service. De nombreuses personnalités religieuses et civiles y ont pris part. Ce qui fut surtout remarquable, c'est le mouvement d'ensemble de toute la population, qui a tenu à venir défiler devant sa dépouille exposée en chapelle ardente, et à vouloir assister aux chants funèbres de celui qui pendant plus de cinquante ans avait participé aux deuils de toutes les familles, par son admirable chorale paroissiale.

Rarement on a constaté un tel mouvement de condoléances dans un quartier de la métropole. C'est que le notaire était arrivé dans ce milieu alors que la ville de Maisonneuve était encore à ses débuts, et qu'il fut un des principaux artisans de sa progression culturelle, artistique et même économique; et que cette action religieuse et sociale, il l'a exercée avec maîtrise et ardeur. Son nom vivra longtemps dans ce quartier.

Mais il est une autre paroisse qui a aussi droit d'être fière de cet homme de bien; c'est sa paroisse natale; Saint-Joseph-du-Lac. Il est à propos d'inclure ce témoignage de notre admiration dans la petite histoire de notre paroisse, même si le récit pêche contre l'ordre chronologique que nous avions, en vue en le rattachant aux événements de 1875.

Nous reprenons la trame de notre histoire paroissiale.

1878-1889 — M. le curé Norbert Alphonse Valois

Comme son prédécesseur M. Valois naquit à l'Île Dupas, comté de Berthier le 2 août 1848. Comme son prédécesseur il fit ses études secondaires au collège de Joliette. Ordonné prêtre le 16 janvier 1872, il fit du vicariat à Saint-Jacques de L'Assommoir, à Lachine, à Saint-Henri des Tanneries, à Boucherville et Sainte-Brigide. Il est nommé curé de Saint-Joseph-du-Lac en mai 1878, où il restera jusqu'en 1889, alors qu'il sera transféré à Saint-Bruno de Chambly où il décédera le 20 novembre 1906.

M. le curé Valois continua d'utiliser la chapelle pour le culte jusqu'en 1881, et la maison voisine pour habitation temporaire. Les syndics poursuivent la surveillance de la construction de l'église avec la collaboration active de M. le curé, qui est un homme d'action et de volonté.

Expertises

Comme l'utilisation de la chapelle n'est pas encore décidée, on fait venir un expert pour en examiner les possibilités; c'est le révérend Père Michaud de Joliette, dont la réputation de bon architecte était bien établie, qui vient le 28 octobre 1879, inspecter les murs de la chapelle. Il les trouve impropres à servir de presbytère. Le Père Michaud a laissé son nom à un grand nombre d'églises, comme à une église de Vancouver, et aussi on lui attribue les plans de la cathédrale de Montréal, petite réplique de la Basilique de Saint-Pierre de Rome.

Le 20 mars 1881, M. le curé adresse à Mgr Charles-Édouard Fabre une supplique appuyée de 19 signatures pour obtenir l'érection du Chemin de la croix dans son église neuve, ce qui est accordé. Le 9 juin 1881, ce sont les commissaires d'écoles qui demandent la bâtisse de la chapelle pour la convertir en une école du village. A la suite d'une expertise, et du rapport du R. Père Joseph Michaud, les paroissiens durent se résigner à construire un presbytère neuf; ce qu'ils acceptèrent au cours d'une assemblée du 11 juillet 1880. Pour réaliser ce dessein ils demandèrent à leur évêque de modifier son décret du 20 décembre 1875, ce qui fut accordé par l'acte qui suit du 30 août 1880:

Réponse de Mgr Fabre

« Vu la requête en date du 15 août courant à nous présentée par la majorité des Syndics nommés pour surveiller et faire exécuter les travaux de construction d'une nouvelle église et d'une nouvelle sacristie et la réparation de la chapelle actuelle pour en faire un presbytère dans la paroisse du patronage de Saint-Joseph-du-Lac, demandent les dits pétitionnaires, qu'il leur soit permis de bâtir un nouveau presbytère, au lieu de faire à leur chapelle actuelle les réparations convenues... et de reformer en conséquence le décret de notre prédécesseur... en date du 20 décembre 1875, et considérant que, pour les raisons alléguées par les dits Syndics, il est à propos d'acquiescer à leur demande, nous avons fait et faisons par les présentes les changements suivants au dit décret:

- « 1° VU que les murs de la chapelle actuelle ne sont pas susceptibles de réparation, comme il appert par le rapport du Révérend Père Joseph Michaud, c.s.v., en date du 4 mars dernier, nous avons permis et permettons de construire un nouveau presbytère en pierre au lieu et place de la chapelle actuelle, et l'on donnera à la nouvelle construction environ quarante pieds de longueur et trente pieds de largeur..., devant avoir environ douze pieds de hauteur, au-dessus des lambourdes aussi mesure anglaise;
- « 2° VU que le montant de la réparation faite sur le décret déjà mentionné, serait insuffisant; vu aussi que dans une assemblée dûment tenue le onze juillet dernier la majorité des Marguilliers de l'Oeuvre et Fabrique de la dite paroisse a résolu de fournir pour la dite construction, sur les deniers de la Fabrique une somme ne devant pas excéder huit cent cinquante dollars (\$850.00), nous avons approuvé et approuvons par les présentes la dite résolution, et nous avons permis et nous permettons que la dite Fabrique se charge de combler le déficit de la réparation jusqu'au montant de huit cent cinquante dollars (\$850.00). »

Donné à Montréal, en notre palais épiscopal, le troisième jour du mois d'août, mil huit cent quatre-vingt, sous notre seign et sceau et le seing de notre chancelier.

(Sign.) ÉDOUARD CHAS. FABRE, Évêque de Montréal,
Par ordre de Mgr. l'Evêque de Montréal,
(Sign.) T. HAREL, prêtre, chancelier.

1890 — Construction de l'église et du presbytère

La construction de l'église et du presbytère commencée sous M. le curé Casaubon fut terminée sous M. le curé Valois en 1890. La charpente et la menuiserie furent confiées à M. Louis Joseph Fauteux, entrepreneur

de Saint-Benoît, ce Monsieur était déjà avantageusement connu à Saint-Joseph, où un de ses parents avait tenu commerce, avec magasin général, en face de l'église; son séjour prolongé à Saint-Joseph lui valut de découvrir celle qui devait être son épouse, Mademoiselle Eulalie Boileau, dont le mariage put être célébré dans la nouvelle église. Quant à la pierre de nos édifices religieux, elle vient, nous dit-on de Sainte-Geneviève tout comme celle de la maison de M. Pierre Dumoulin et c'est M. Onésime Martineau qui en fut le contracteur-maçon, propriétaire d'une carrière qui portait son nom.

Une somme de \$18,000.00 dollars avait été votée pour l'église, comme ce montant s'est avéré insuffisant, les travaux commencés en 1880 ne furent terminés à l'intérieur qu'en 1890, par le même contracteur, alors que les décorations furent demandées à M. F. L. Meloche peintre-décorateur qui sut mettre son talent au service et à la glorification de Saint-Joseph.

C'est en 1890 que le chemin de la croix en relief a été acheté à l'aide des souscriptions des paroissiens, dont les noms figurent encore au bas de certaines stations.

Entre temps des événements importants se passaient dans notre diocèse. Mgr Bourget, de si vénérée mémoire, épuisé par des interminables luttes qu'il avait vaillamment soutenues contre le libéralisme voltairien, contre les abus de l'intempérance, de l'immoralité et par son zèle à fonder tant d'œuvres sociales, religieuses et d'enseignements et de miséricorde, Mgr Bourget, demanda à Rome un co-adjuteur qui pourrait lui succéder et il se retira au Sault-au-Récollet dans une maison de retraite, en 1876. Il n'en sortit avant de mourir en 1885, que pour sa mémorable visite de diocèse, en quête de secours pour l'œuvre de sa cathédrale qui menaçait de tomber en ruine. Les anciens se souviennent encore de la joie émouvante des populations, qui se pressaient pour contempler une dernière fois leur Saint Evêque, dont ils étaient si fiers.

Mgr Édouard Fabre (1) qui lui succéda le 15 mai 1876, était né à Montréal, le 28 février 1827. Ordonné prêtre en 1850, élu évêque titulaire de Gratianopolis et co-adjuteur avec future succession au trône de Montréal le premier avril 1873; il prit possession de ce siège le 19 septembre 1876 et il fut promu archevêque dix ans plus tard, le 8 juin 1886. Il décéda le 30 décembre 1896.

La petite vérole

Vers 1880, l'épidémie de la (picotte) petite vérole, qui sévissait avec virulence dans les missions indiennes et même dans tout le pays, jusqu'à

(1) La mère de Mgr Fabre vivait encore en 1900; Mgr Bruchési la visitait rue Lagauchetière près de St-Hubert; elle décéda en 1904, le 4 avril.

provoquer à Montréal un problème alarmant pour la santé et la paix sociale, faisait aussi des victimes à Saint-Joseph-du-Lac. L'auteur de ces lignes en sait quelque chose pour en avoir été marqué notablement avec deux de ses frères, dont l'un mourut; il se souvient bien que après son retour à la santé, à la première visite faite au grand-père Marc Demers, situé en face du presbytère paroissial, il fut attaqué avec son frère aux cris de « Picottés, Picottés ». Ces insultes venaient du très cher pasteur, M. le curé Valois, ce bon père spirituel voulait taquiner aimablement ses enfants, mais il leur donnait aussi une leçon d'humilité, qui resta profondément gravée dans leur mémoire, comme la picotte l'était sur leur figure d'enfants de quatre et cinq ans. L'épidémie a laissé d'autres souvenirs, en particulier qu'un petit frère mourut de la picotte, qu'un petit ami, enfant de l'entrepreneur Martineau, qui bâtissait l'église, fréquentait, contre toute défense, les petits pestiférés jusqu'à venir manger dans nos chambres, les gâteries destinées aux petits malades, ce petit ami n'en contracta pas la terrible maladie. Un autre souvenir qui se rattache à cette épidémie, c'est que grâce à l'intervention du médecin, M. Tranchemontagne, établi dans le village, les victimes ne furent pas très nombreuses.

Lettres de 1881 aux archives de l'évêché

Les archives nous révèlent que le 9 juin 1881, sous la signature du président François Dumoulin et du secrétaire, L. P. Bélair qui écrivent à Mgr Fabre, pour lui envoyer la copie d'une assemblée. Était-ce encore pour obtenir l'autorisation d'engager un instituteur ou d'utiliser la bâtisse de la vieille chapelle? L'objet de cette lettre ne semble pas avoir d'autre motif que de traiter de l'école du bas de la côte, qu'on voulait transporter au village. En août 1881, M. le curé Valois écrit lui aussi à Mgr Fabre demandant que l'on favorise l'achat du vieux presbytère par la commission scolaire. En juillet 1889, trois lettres sont envoyées à Mgr Fabre dans lesquelles on se plaint du curé; la première par des paroissiens qui sollicitent une visite de sa Grandeur, la deuxième dit en particulier: « Nous vous demandons pardon si dans votre visite pastorale qui nous apporte le plaisir que chacun ressent, nous avons éveillé des idées assez sombres ». Et c'est signé par les marguilliers Etienne Ladouceur, Placide Lemire et Ferdinand Delorme. La troisième lettre vient des paroissiens qui veulent garder leur curé. Ils sont exaucés.

En 1883, le 12 juillet, M. le Curé Valois fait rapport à son Archevêque que la paroisse compte 1,160 paroissiens, dont 850 communiant. Mais les dîmes ont diminué considérablement et ne rapportent que \$500.00. Il y a 5 familles non catholiques. 25 personnes n'ont pas fait leurs Pâques. Les sacrements sont généralement peu fréquentés. Les parents négligent d'envoyer leurs enfants au catéchisme. Il demanda à M. l'Abbé Téléphore

Harel, secrétaire de l'Archevêché, de lui fournir un diplôme pour l'établissement de la congrégation des Enfants de « Marie Immaculée » dans sa paroisse. Comme l'église n'a pas de seconde voûte et que le froid y gagne en hiver, il demanda que sa Grandeur lui accorde la permission de porter une calotte, ce qui est accordé le 5 décembre 1887. (Sans doute l'usage de la barette n'existait pas encore.)

En 1885, M. le Curé Valois écrit à son Archevêque pour le remercier de ce que M. Girard l'a reconduit chez lui, et il se plaint de ce qu'il a de la difficulté à écrire.

Le Bon Dieu aux malades et le catéchisme

La santé du curé laisse à désirer et le matin il lui arrive de ne pouvoir célébrer la sainte messe. Cependant, il ne négligeait pas d'aller porter le Bon Dieu alors que la température et les chemins n'étaient pas favorables. Un ancien se rappelle combien il était impressionné lorsque M. le Curé Valois portait le Bon Dieu aux malades; la cloche annonçait son départ de l'église; puis deux voitures s'acheminaient; dans la première un homme sonnait une grosse cloche et dans la seconde, à côté de M. le Curé portant le Bon Dieu, un homme tenait un fanal; sur le passage des voitures les portes s'ouvraient et les mamans avec leurs enfants adoraient Jésus passant, comme autrefois en Galilée, allant aux malades; l'une d'elles avait coutume de dire, « Aurais-je un fils qui portera le Bon Dieu aux mourants ? » Ce pieux désir fut une semence de vocation sacerdotale.

M. le curé Valois était fort édifiant dans son catéchisme qu'il faisait le dimanche à l'église, avant les vêpres (de une heure à deux heures bien qu'il fut à jeun toute la matinée.) Ce qui était aussi édifiant c'était d'y voir nos papas ou nos mamans y conduire leurs enfants. Il avait du mérite notre curé, il avait confessé avant l'office paroissial, puis célébré la grand-messe à 10 heures, prêché, et qui revenait à l'église faire une heure de catéchisme, alors que certains pères de familles ne poussaient pas leurs enfants à y assister régulièrement. M. le curé Valois ne négligeait pas de se rendre aux écoles pour y faire du catéchisme et souvent pour y entendre les enfants en confession. L'auteur de ces lignes se souvient de sa première confession ainsi faite à l'école du bas de la paroisse, alors que l'école du village n'existait pas encore en 1883. Il n'y avait que deux écoles, l'une en bas de la côte, chez M. Marcien Lavallée et l'autre en haut de la côte chez M. Alphonse Dumoulin.

M. le curé Valois était souvent l'objet de la critique mal fondée. Les marguilliers lui avaient donné un secrétaire comptable pour la Fabrique. C'est ce qui ressort de deux documents conservés à l'évêché, relatant le compte rendu d'assemblées de Fabrique, documents signés par MM. Alphonse Dumoulin, François Dumoulin, Léandre Laurin et par les

marguilliers Étienne Ladouceur, Moïse Trottier, Jean-Marie Lafrance, Alphonse Dumoulin et Placide Lemire.

En conséquence de ces plaintes sans doute, M. le curé J. Bonin de Saint-Augustin fut délégué pour l'audition des comptes de la Fabrique de Saint-Joseph-du-Lac. Et voici le rapport que M. le curé Joseph Bonin fait à Sa Grandeur le 27 juin 1888: « J'ai rempli la mission que Votre Grandeur m'a confiée le 5 mai dernier; j'ai vu et examiné soigneusement les comptes de la Fabrique du Patronage de Saint-Joseph-du-Lac pour les années 1886-1887 ». Il ajoute « M. le curé Valois m'a prouvé qu'il n'est pas insolvable, il possède en banque un dépôt de \$2,057.00 ».

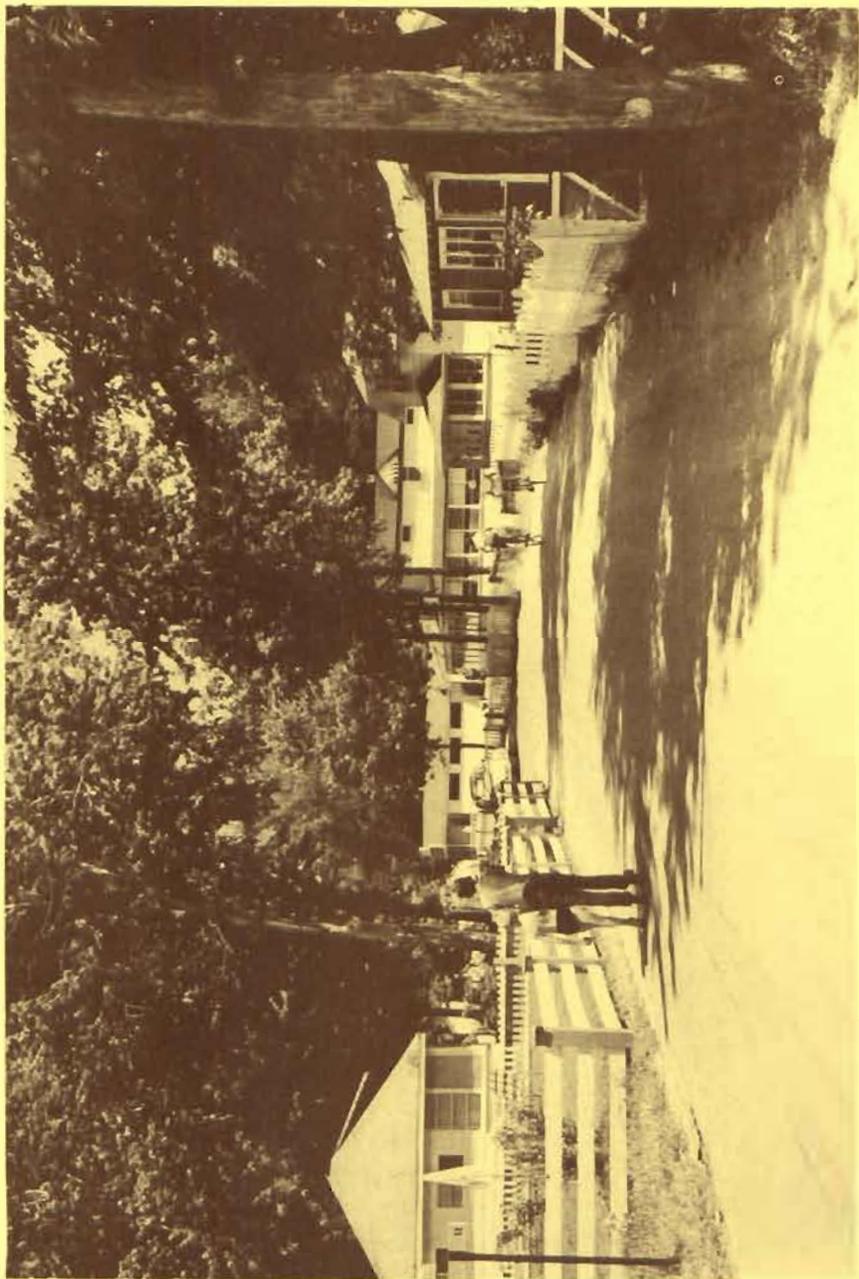
Un autre témoignage rassurant fut adressé à Mgr l'Archevêque, il venait de M. Guy Marsil (fils du célèbre docteur David Marcil, surnommé le « lion du nord ») de Saint-Eustache, qui disait: « Je connais parfaitement M. le curé Valois depuis plusieurs années, et je crois être utile à votre Grandeur en vous disant que les paroissiens de Saint-Joseph-du-Lac noircissent injustement le caractère de ce prêtre en faisant circuler sur son compte des rumeurs que je crois mensongères ».

Le mérite d'un chef de peuple n'est pas toujours reconnu immédiatement; mais plus tard la voix de la reconnaissance se fait entendre parfois; ce fut le cas pour M. le curé Valois, alors qu'il s'éteignait à Saint-Bruno, le 20 novembre 1906, après avoir été assisté par un de ses enfants de chœur de Saint-Joseph, l'abbé J.-U. Demers, prêtre diocésain de cette paroisse. Sous son administration, à Saint-Joseph-du-Lac, des vocations surgirent pour la vie religieuse et pour le sacerdoce.

A Pointe-Calumet, la famille Norbert Clément, qui émigra ensuite à Saint-Laurent, où, trois fils se firent Clercs de Sainte-Croix; l'aîné Joseph Adolphe, fils, fut ordonné prêtre le 29 août 1900, devint chapelain de l'Oratoire et confident du Rév. Frère André; les deux autres entrèrent aussi dans la même communauté, où ils voisinèrent un cousin qui deviendra Évêque de Cap-Haïtien, Haïti, Mgr Albert Cousineau.

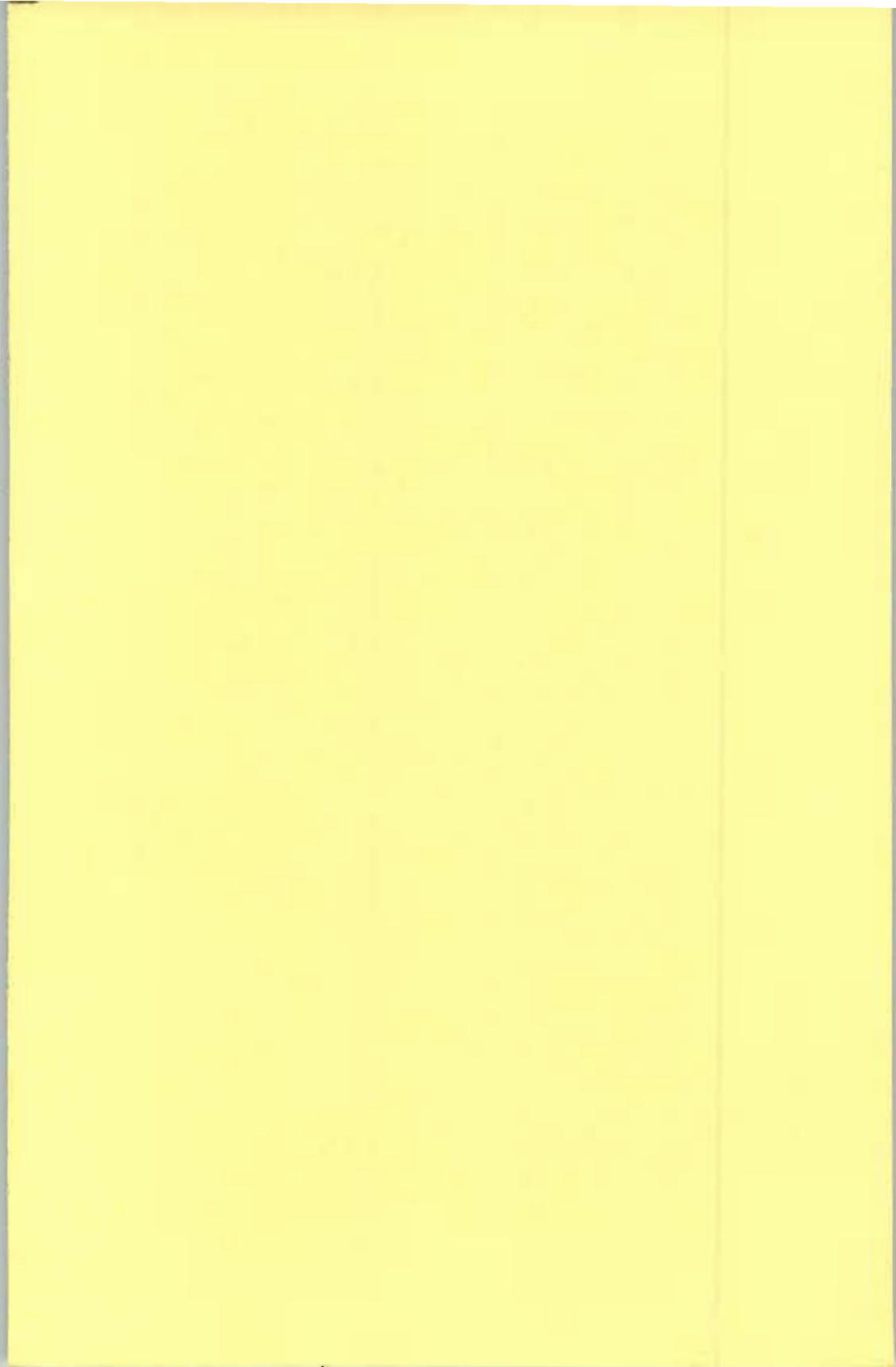
Une autre vocation qui a germé dans la paroisse sous l'action bienfaisante de M. le curé Valois et cette fois pour le clergé diocésain, c'est celle de la famille Demers, vocation de celui qui était fils du premier servant de messe de la paroisse, Hercule Demers, petit-fils du premier syndic, chargé de la construction du presbytère et de l'église. Cette vocation avait été suscitée par la marraine, Marcille Ouellette, réveillée par M. le curé Joseph Bonin, protégée et facilitée par une providence visible... qui l'assistera jusqu'à le conduire en 1908 au congrès Eucharistique International de Londres, au cinquantenaire des fêtes de Lourdes, et aux noces d'or sacerdotales du Pape Pie X à Rome.

Au départ de M. le Curé Norbert Valois en 1889, se décidait l'entrée au Séminaire de Sainte-Thérèse du jeune Urgel Demers, en préparation



Un aspect de l'artère principale

Courtoisie du Service de Ciné-Photographie
de la Direction de l'Éducation



au sacerdoce. Il avait pour compagnon son jeune ami et voisin: Théophile Legault, qui fera honneur à sa paroisse dans la profession du notariat, et dont nous avons déjà parlé.

1889-1904 — M. le curé Damase Piché, 6e curé de Saint-Joseph-du-Lac

Le répertoire du clergé de L'Abbé J.-B. Allaire nous dit que M. Piché était né à Saint-Paul de Joliette le 25 octobre 1844, de Venant Piché et de Denise Racette. Il étudia à Joliette et fut ordonné à la prêtrise à l'Évêché de Montréal le 23 février 1873. Vicaire à Saint-Clet, pendant 3 ans, transféré vicaire à Berthier en 1876, chez le célèbre curé M. J. R. Champeau, il en partira en 1883 pour occuper la cure de Très-Saint-Rédempteur (Comté de Vaudreuil), six ans plus tard, il devient curé de St-Joseph-du-Lac où il demeurera jusqu'en 1904. Il se retire alors à Ste-Marie-Salomée où il est décédé le 21 août 1904. M. le Curé Piché était excessivement timide, ce qui paralysa son action; son influence sur le public en était diminuée. Comme chapelain de religieuses il aurait pu prêcher d'exemple à ses ouailles et faire beaucoup de bien; mais les gens de la côte St-Joseph n'avaient pas l'esprit de foi des religieuses et ils laissaient languir leur curé, qui était par ailleurs un souffre-douleur, un souffreteux. Ils n'ignoraient pas la valeur spirituelle de leur curé; ils le respectaient, mais par insouciance, ils ne répondaient pas aux appels raisonnables de leur curé demandant qu'on lui paie un peu de dîme. Il dut se résigner à vivre de privations; ils n'étaient pas riches les habitants de la côte St-Joseph, tout comme ceux des autres paroisses, la terre épuisée ne donnait pas le même rendement qu'autrefois; sur 60 terres, 30 seulement sont dans la plaine, les autres sont des terres à bois de montagne. Par ailleurs, on manquait d'industries pour employer la main d'œuvre disponible. Le désœuvrement invite parfois à l'intempérance et les hôteliers en profitent. Le bon, le trop bon M. le Curé Piché se plaint sans succès à ses paroissiens; il se plaint à son archevêque: le dossier paroissial de Saint-Joseph-du-Lac est rempli de lettres où le curé relate son peu de succès et des copies de réponses qu'on lui adresse. Il vivote jusqu'en 1896, alors que Mgr Fabre avant de mourir adresse une ordonnance aux paroissiens, décrétant que ceux-ci devront fournir huit cents dollars (\$800.00) par année à leur curé sur une base de répartition imposée sur la propriété catholique. Ceux dont l'évaluation foncière ne fournirait pas deux dollars, devront payer ce montant; les non-propriétaires donneront un dollar. L'ordonnance est datée du 21 février 1896 et contre-signée par M. le chanoine Laurent Cousineau, vice-chancelier. Or, écrivant à Mgr Bourgeault, vicaire général, le 16 octobre, il l'informe qu'il y a encore une centaine de paroissiens qui n'ont pas payé la dîme et que les quarante-heures auront lieu prochainement. Le 26 mai 1897, il dit à M. le chanoine Bourgeault, V.G., n'avoir reçu en dîme que \$267.74. Le 9 juin les arrérages se montent à \$464.39

La mort de Mgr Fabre, arrivée le 30 décembre 1896, force M. le curé Piché à prendre patience; mais le 14 novembre 1897, il écrit au vicaire général Mgr Zotique Racicot, pour se plaindre de n'avoir reçu que la moitié de ce qui lui est dû en dîme. En 1898, il demande à être secouru par l'Oeuvre de la Propagation de la Foi, puisqu'on ne lui permet pas de prendre des moyens de rigueur contre ses paroissiens, répétant qu'il n'a eu depuis 15 ans que \$350. à \$450. par année. Le 25 août 1898 M. l'archidiacre Alfred Archambault annonce qu'il ira présider une assemblée de la Fabrique pour régler cette question avec les paroissiens. Ceux-ci obtiennent que le montant à prélever ne sera que de \$700.00 par année, et Mgr Bruchési dicte une autre ordonnance le 15 septembre 1898 pour que cette somme soit prélevée sur les propriétés catholiques; que chacun sera tenu en conscience de payer sa quote-part; les non-propriétaires à partir de 18 ans, gagnant salaire devront donner un dollar. Le 16 avril 1900, M. le curé Piché n'a reçu que \$216.89 sur la dîme due, et que sur la dîme de l'année précédente, 40 n'ont encore rien donné. Il voudrait que la Fabrique fasse quelques réparations au presbytère; il se plaint de l'intempérance de son bedeau, mais il est très content d'avoir du secours des Trappistes pour la semaine sainte et les confessions de Pâques.

Le 6 juin, la dîme a été payée par 35 paroissiens; plusieurs se rient de la menace de Mgr qui fermerait l'église et ferait desservir la côte par les paroisses voisines; mais d'autres voudraient qu'on force les récalcitrants par les tribunaux civils, car l'avocat Mathieu aurait dit que ce serait facile de faire exécuter l'ordonnance de Mgr Bruchési par les tribunaux civils. Le 9 du même mois, Mgr l'Archevêque, ne voulant pas qu'on emploie ce moyen de rigueur, conseille la persuasion. L'année suivante, les annales paroissiales ne parlent plus de la dîme; le 24 mars 1901, on achète un orgue \$800.00. Le 30 juin 1901, la Fabrique décide à une assemblée des marguilliers anciens et nouveaux, d'emprunter quatre ou cinq cents dollars pour réparer ce qui s'en va en ruine au presbytère. La proposition est faite par M. Alfred Vaillancourt, secondée par M. Polidore Desjardins et agréée à l'unanimité par MM. François Dumoulin, Jean-Marie Lafrance, Placide Lemire, Camille Brunet, et Magloire Lauzon. Le 9 juillet 1901, bénédiction solennelle d'un orgue par l'abbé Mitré de la Trappe.

1901 — Première messe de l'abbé J. Urgel Demers

En décembre 1901, le 22, grande fête à Saint-Joseph-du-Lac. C'est la première messe du premier enfant de la paroisse entré dans le clergé diocésain. L'abbé Joseph-Urgel Demers, secrétaire particulier de Mgr Paul Bruchési et maître des cérémonies à la cathédrale de Montréal, quoique son père eut quitté la paroisse depuis plusieurs années, il a tenu à honorer le lieu de sa naissance en y célébrant sa première messe. M. le curé Piché

avait pour lors invité M. le Directeur du séminaire de Sainte-Thérèse, M. Arthur Papineau, devenu évêque de Joliette le 15 juin 1928, à y faire le sermon de circonstance, lequel s'était fait accompagner par M. l'abbé Pierre Alphonse Brunet, procureur du séminaire. M. le chanoine Laurent Cousineau était venu de l'archevêché pour assister le jeune prêtre. Événement inoubliable pour tous ceux qui y étaient concernés, mais surtout pour le nouveau prêtre, qui au cours de sa longue carrière aura bien d'autres occasions de glorifier Dieu et d'honorer les siens; ne rappelons que sa participation au grand Congrès Eucharistique International de Londres en 1908, au cinquantenaire de Lourdes, en France et au jubilé d'or sacerdotale à Rome, du Pape Pie X, aujourd'hui canonisé, Saint Pie X. Rappelons aussi le concile national de Québec en 1909 et le congrès Eucharistique International de Montréal en 1910 où il dirigea les grandioses cérémonies.

Devenu octogénaire, il aimait se rappeler les souvenirs de sa petite enfance à Saint-Joseph, souvenirs qui l'enchantaient plus que les autres souvenirs de la vie qu'il avait menée; à côté du brillant archevêque qui écrivait en 1900-1910 les faits saillants de l'histoire canadienne; il aimait à admirer les voies de Dieu à son égard, qui s'était servi d'un pauvre petit gars du village Saint-Joseph pour assister le grand archevêque, et il disait que toujours il avait porté dans son esprit et son cœur ses proches et ses compagnons et co-comparoissiens, surtout à la grotte de Lourdes où il célébra la Sainte Messe, et aux pieds du Saint Pape, Pie X. Il remerciait Dieu de l'avoir fait naître de parents très chrétiens et de l'avoir toujours si bien assisté et il lui demandait la grâce de ne pas perdre la tête avec les souvenirs brillants de sa jeunesse cléricale, ajoutant que ce qui importe c'est de rendre gloire à Dieu sans nier ce qu'Il nous a donné et sans se complaire dans les dons de Dieu.

La santé de M. le curé Piché

La santé de M. le curé Piché s'aggrave et le médecin craignant la paralysie, l'oblige à garder la chambre et il demande le secours d'un prêtre. Le Père Abbé de la Trappe répugne de laisser un religieux demeurer des semaines entières en dehors du monastère; Mgr en profite pour lui envoyer un jeune prêtre très débrouillard, M. l'abbé Oliva Lachapelle, qui s'emploiera à faire rentrer les dîmes et les arrérages, avec un succès étonnant. M. le curé Piché, malgré la maladie, persiste encore deux ans à son poste de misères et il finit par donner sa démission le 25 avril 1904. Mgr Bruchési lui écrit: « Je vais me trouver ainsi privé des services d'un bon prêtre et je sais que vos chers paroissiens vous verront partir avec peine. Laissez-moi vous remercier avec effusion de tout le bien que vous avez fait à Saint-Joseph-du-Lac. Vous y avez été l'ange pacificateur par excellence et vous avez su gagner les cœurs par votre bonté et vos vertus ». Témoignage

réconfortant bien propre à lui faire oublier les misères dont il avait tant souffert. Il partit avec sa sœur et M. Racette pour Sainte-Marie-Salomée où il mourut le 21 août 1904.

1895 — Consécration de l'église

Si M. le curé Piché a vécu de privations à Saint-Joseph-du-Lac, son église s'est considérablement enrichie. C'est sous son administration qu'elle a été terminée; que le plâtre a été appliqué sur les murs et que le peintre-décorateur F.-E. Meloche l'a décorée et l'a dotée de tableaux de valeur concernant Saint-Joseph. Également en 1890, un riche chemin de croix en RELIEF, acheté par souscriptions a été solennellement béni, le 21 décembre, par M. le curé Louis-Ignace Guyon de Saint-Eustache. Mgr l'archevêque Charles-Edouard Fabre, en visite pastorale, bénissait le 24 juillet 1895, quatre grandes statues. Le 21 août de la même année, Mgr l'archevêque revenait pour la consécration de l'église, alors que le Très Révérend Père Mitré de la Trappe chantait une messe pontificale et que le sermon était donné par M. l'abbé Herménégilde Cousineau, supérieur du séminaire de Sainte-Thérèse et que vingt-et-un prêtres rehaussaient de leur présence l'éclat de la cérémonie.

Grandiose cérémonie en effet, que la consécration d'une église, privilège que peu d'églises possèdent en notre pays; ainsi la vieille paroisse de Sainte-Rose qui a plus de deux siècles d'existence, n'a pas ce privilège d'une église consacrée. Ce privilège n'est accordé qu'aux Fabriques qui n'ont pas de dettes, parce que ce temple ne peut plus revenir à l'état profane. Mgr Fabre tenait beaucoup à ce que les églises soient ainsi consacrées, quoique cette cérémonie lui occasionnait de grandes fatigues.

Statues et orgue

Le 6 novembre 1898, une statue de Saint Antoine de Padoue, nouveau don d'un paroissien, fut bénite par M. le curé Piché lui-même, avec sermon par M. le curé F. Corbeil de Saint-Benoît.

Le 9 juillet 1901, de magnifiques orgues, achetées par souscriptions volontaires étaient bénites par le Très Révérend Père Abbé Mitré de Bellefontaine, France, avec sermon par le R.P. Bernard de la Trappe d'Oka. M. J. D. Dussault organiste de Notre-Dame de Montréal en faisait l'inauguration devant une foule de paroissiens et d'étrangers.

Insubordination de la jeunesse

Dans nos villes la surveillance des lois et de la morale publique est confiée à un corps de police. Hélas, en notre temps c'est plutôt la tolérance du vice même commercialisé; mais dans nos campagnes cette surveillance

est plutôt du ressort du chef spirituel de la paroisse. C'est à lui qu'on va se plaindre lorsqu'il arrive un fait scandaleux; on attend de lui un blâme vigoureux contre les violateurs des lois divines et civiles. Cette intervention du curé suffit d'ordinaire pour faire ramener l'ordre, mais il faut alors que l'autorité du prêtre ait du prestige.

Or à Saint-Joseph-du-Lac, sous le bon et débonnaire M. le curé Damase Piché, ce prestige était diminué par son *extrême timidité*, qui ne parvenait pas à obtenir même la dîme qui lui était due. Il demandait, se plaignait qu'il ne pouvait pas payer ses fournisseurs, qu'il menait une vie dure de privations. Les habitants y répondaient par le silence et de folles dépenses; puis ils se plaignaient eux-mêmes des mauvaises récoltes, des fléaux que la Providence leur envoyait. M. le curé Piché écoutait leurs doléances en les exhortant à éviter les punitions divines par un peu de charité pour leur père et pasteur et il patientait. Evidemment on abusait de sa trop grande bonté.

Il n'est donc pas surprenant que la jeunesse ait pris alors plus de liberté avec les lois morales. On ne signale pas cependant de graves désordres de leur part, dans l'abus de l'alcool, dans les amusements tapageurs des raffles, dans le jeu à l'argent, mais une jeunesse étrangère incontrôlée faisait des siennes au bord du lac sur les magnifiques plages où elle venait en pique-niques qui étaient arrosés de trop de boisson et agrémentés de rixes parfois criminelles.

Un historien de Rigaud, Robert Lionel Séguin dans un article publié dans « La Patrie » du 2 août 1957, sur les insubordinations, délits graves d'autrefois, accole ce mot à une rencontre sanglante qu'un groupe d'indésirables venus de Saint-Eustache, avait eu en 1899 avec un paisible habitant de la plage à Pointe-Calumet, de qui, ils voulaient obtenir de l'argent. Ta bourse ou ta vie disaient leurs gestes; il se défendit et il en coûta la mort d'un des assaillants. Ceux-ci reprirent conscience de leurs méfaits et encore tout éméchés par l'alcool, ils montèrent le cadavre dans leur grande voiture et retournèrent chez eux, en chantant dit la rumeur, une parodie du « Libéra ». Ce qui explique bien l'état d'esprit du groupe. En cours de justice l'accusé fut honorablement acquitté.

Cette plage idéale est aujourd'hui modernisée, un centre sportif de toute première classe, où il fait bon vivre, avec tous les agréments de la belle et grande nature.

Les croix du chemin

La Croix a toujours été le signe du chrétien, signe par lequel il manifeste sa foi au Christ Rédempteur. Devant les empereurs romains qui voulaient détruire le christianisme, on demandait aux disciples de Jésus

s'ils étaient et voulaient rester chrétiens; et ceux-ci répondaient en faisant un large signe de la Croix; ils rendaient ainsi témoignage à leur divin Maître avant de mourir, avant de subir le martyr.

Lorsque la France en 1534, s'empara du Nouveau Monde, Jacques-Cartier, à Gaspé, planta une croix avec le drapeau de son pays, pour marquer qu'il y venait implanter le christianisme. Depuis lors la croix est en honneur dans toutes nos côtes et paroisses. La croix est regardée par nos populations comme un signe de protection céleste sur les âmes et sur les biens temporels.

La côte Saint-Joseph compte, dit-on, aujourd'hui, trois croix situées aux abords des trois écoles rurales. Croix qui sont toujours saluées par les passants, par les croyants. Croix religieusement entretenues de clôture, de fleurs, de décorations. Croix où se réunissent les gens du rang, particulièrement en mai, pour une prière commune à la Sainte Vierge, sous la direction de l'institutrice avec ses élèves. Tradition pieusement conservée en la Côte Saint-Joseph comme dans les autres paroisses.

Quand furent-elles plantées? Quel paroissien eut l'initiative d'y voir? Ce qui est certain c'est que la plantation de la croix fut dans chaque cas l'occasion d'une grande joie pour tout le rang. Et c'est fête chrétienne chaque fois que le curé peut aller se joindre à la piété des fidèles.

Conservons nos belles traditions elles constituent l'âme de notre population.

1904-1910 — M. le curé Georges Charette

M. Georges Charette selon le répertoire de M. l'abbé J.-B. A. Allaire est né à Montréal le 23 mai 1863, de François-Xavier Charette, forgeron et de Marie-Anne Terreault. Il fit ses études au séminaire de Montréal où il fut ordonné prêtre par Mgr Fabre le 10 août 1886. Vicaire à Lachine (1886-1887) au Sacré-Cœur de Montréal (1887-1889), à Chambly (1889-1890), puis à Châteauguay, à Saint-Louis de Montréal, à Saint-Vincent de Paul, à Hochelaga, à Sainte-Brigide, et enfin curé de Saint-Joseph-du-Lac en 1904 jusqu'en 1910.

M. le curé Georges Charette était un homme d'action, qui sut s'imposer à l'attention, à l'admiration de toute la population pour son zèle religieux et pour le relèvement moral et social. Il n'eut pas de peine à rétablir les finances de la Fabrique et à faire oublier la menace que l'église serait fermée si la dime n'était pas payée. Cette menace avait fort humilié ceux qui n'avaient pas manqué à leurs devoirs et qui étaient la très grande majorité. Comme son frère M. le curé de Varennes, il avait du savoir-faire.

Il se mit tout de suite à la tâche, entreprenant de débrouiller l'état de compte du prédécesseur et de faire prêcher une grande retraite par un

Père Rédemptoriste. Le compte rendu financier fut accepté par l'archidiacre et la succession de M. le curé Piché en vint à un compromis acceptable. Puis ce fut un feu roulant d'entreprises qui se succédèrent; d'abord pour l'érection d'un chemin de croix dans la sacristie, projet qui n'avait pas pu être réalisé par les prédécesseurs; puis pour l'installation de la confrérie du Très-Saint-Rosaire et pour celle de la confrérie des Dames de Sainte-Anne et pour celle de la confrérie des Enfants de Marie. Un père Dominicain vint ériger solennellement la confrérie du Très-Saint-Rosaire, un Rédemptoriste se chargea d'affilier la congrégation des Dames de Sainte-Anne à celle de Rome. C'est croyons-nous la congrégation des Enfants de Marie qui réunit le plus grand nombre de membres à savoir 70 dont nous donnons ici la liste: — Alma Desjardins, présidente; Emma Gravel, 1ère assistante; Flore Lacroix, 2ème assistante; Exauréa Pilon, conseillère; — Aldéa Trottier, conseillère; — Marie Louise Lauzon, conseillère; Alexina Lefebvre, organiste; Clarendia Charest, s.m. institutrice; Phélanise Charest, institutrice, Irène Larocque, Rosée Larocque; Émérilla Trottier, Diana Viau; Malvina Damour; Élisabeth Damour; Albertine Damour; Marie Sarrazin; Rose-Anne Saint-Denis; Albina Guindon, Laurentia Trottier, Alma-Armande Théorêt, Georgianna Théorêt, Bernadette Laurin; Eugénie Dumoulin, Laura Dumoulin, Fébronie Dumoulin, Adrienne Dumoulin, Marie-Anne Lavallée, Délisca Carrière, Marguerite Desjardins, Bernadette Desjardins; Augustine Desjardins; Éva Lefebvre, Bernadette Lefebvre, Flore Lefebvre, Clainrenda Lefebvre, Marie-Anne Lefebvre, Flore Lefebvre, Florine Lefebvre, Florine St-Jacques, Bernadette Vaillancourt, Délisca Vaillancourt; Rosalba Diotte, Rose-Anne Diotte, Poméla Lacroix, Malvina Lacroix, Agnès Lacroix, Apolline Lacroix, Théonile Lacroix, Hermine Lacroix, Délisca Lauzon, Nathalie Lauzon, Emilia Lauzon, Malvina Lauzon, Philomène Lauzon, Clarendia Charest, Diana Walker, Berthe Legault, Amanda Guindon, Blanche-Irène Damour, Laure Lavallée, Béatrice Labelle, Marie-Laure Lafrance, Marie-Jeanne Ladouceur, Clarice Carrière, Rosa St-Jacques, Alphonsine Joannette.

M. le curé Charette fit changer le moyen de payer son bedeau. Jusquelà celui-ci percevait ce que les habitants voulaient bien lui donner au cours de la visite pastorale du curé; comme ce système était humiliant pour le bedeau et que la générosité des paroissiens allait en diminuant, M. le curé obtint qu'on augmentât son salaire d'une façon plus assurée. La paroisse avait déjà près de cinquante ans et les tentures funèbres avaient vieilli. M. le curé songea à les renouveler, il obtint que la quête dite « de l'Enfant Jésus » soit pour un an, affectée à cette fin; et pour compléter la somme nécessaire, Mgr l'autorisa à prendre cinquante dollars sur la caisse de l'Union de Prières.

1905 — Le cinquantenaire

M. le curé Charette prépare de grandes fêtes pour célébrer dignement le cinquantenaire de la paroisse. Pour cela il lui faut trois belles cloches nouvelles à son église qui a déjà un orgue très convenable. Il fait part de ce projet à Mgr Bruchési, dont il connaît bien la bienveillance, mais comme il sait qu'à l'archevêché, on a entretenu des craintes sur la capacité de pourvoir aux exigences du culte en cette paroisse, il commence par rassurer de nouveau son archevêque, en lui annonçant que la dîme se paie bien, puisqu'il a reçu l'an dernier plus que ce que lui alloue l'ordonnance. Il a perçu \$780.00 et que seulement deux indigents ne se sont pas rendus pour régler leur cas. Il a lancé l'idée d'avoir des cloches et déjà \$700.00 ont été souscrits. On lui a fait don de deux statues, d'une bannière et des douze stations de chemin de la croix pour la sacristie. Les congrégations pieuses sont prospères; la congrégation des Dames de Sainte-Anne compte 113 membres, celle des Enfants de Marie en a 87. M. le curé Charette a de l'élan, Mgr l'apprendra en 1908, lors d'une visite chez Lord Strathcona, à Colonsay Island, en Écosse, quand au cours du dîner d'honneur offert à sa Grandeur, le vieux Lord lui dira: « J'ai un ami dans votre diocèse, M. le curé Charette de Saint-Joseph-du-Lac, à qui j'ai envoyé l'an dernier \$200.00 pour ses cloches ». Disons en passant que ce multi-millionnaire donnait peu à nos œuvres catholiques, mais qu'il avouait donner des millions à McGill. Ajoutons que le vieux Lord avait dans un de ses châteaux des pommes du Québec dites fameuses qu'il faisait déguster à ses hôtes canadiens. M. le curé Charette lui avait-il envoyé un baril de ses bonnes « Fameuses »? En tous cas il était habile et ne manquait pas de sainte audace, condition du succès dans le monde.

M. le curé invite de nouveau Mgr l'archevêque au cours de novembre pour sa grande fête qu'il fixe au cinq décembre 1905. « Nous vous attendons, écrit-il, le 4 au soir, il y aura ce soir-là illumination et feu d'artifice; le lendemain à 10 heures, messe solennelle au trône, alors que votre secrétaire, l'abbé Urgel Demers, chantera la messe et que M. Olivier Lachapelle fera le sermon de circonstance; après la messe aura lieu la bénédiction des cloches que vous voudrez bien faire précéder d'une allocution pontificale. Mes paroissiens méritent bien cette marque de bienveillance et d'encouragement de la part de leur premier pasteur. Avec votre présence et votre parole autorisée, notre fête aura un complément parfait. »

Après s'être assuré de la présence de son archevêque, il rédige pour les journaux une invitation générale aux anciens de la paroisse et aux amis, avec un programme détaillé et renseignements appropriés. Organisateur, il n'oublie rien.

« Saint-Joseph-du-Lac est situé à 7 milles de Saint-Eustache et on se rend à cette dernière localité par un train de l'après-midi, qui quitte la

gare Viger à 4 heures et arrive à Saint-Eustache à 5.45 p.m. Le prix du passage est de 60 centins bon pour le retour à Montréal. Pour retourner à Montréal, il y a deux trains, dont l'un à 8 heures a.m. et l'autre à 6 heures p.m. Ceux qui arriveront par le train du soir, la veille de la fête, trouveront à la station de Saint-Eustache, des voitures envoyées par le comité de la fête et seront transportés, moyennant 25 centins, jusqu'au village ou tout autre endroit de la paroisse Saint-Joseph. Il y a ici deux hôtels très confortables où pourront loger ceux qui le désirent. Saint-Joseph-du-Lac est à 10 lieues de Montréal et compte un site des plus pittoresques et enchanteurs. Le village est très élevé sur le flanc d'une montagne; du perron de l'église on distingue à l'œil nu, non seulement le lac des Deux-Montagnes, mais encore des clochers de plusieurs églises et à l'aide d'un télescope même peu puissant, on en compte pas moins de 20. On distingue facilement tous les principaux édifices de la côte des Neiges, d'Outremont, de Saint-Laurent, de Saint-Martin, de Sainte-Dorothée, de Saint-Eustache, de Sainte-Thérèse, etc.

Le presbytère de Saint-Joseph-du-Lac est en pierre, beau grand, pourvu de toutes les améliorations modernes; les dépendances sont riches. En arrière du presbytère il y a un joli jardin; un grand verger et une sucrerie tout à l'usage du curé. La Fabrique possède aussi une terre de 40 arpents; l'église est en très belle pierre. Elle est décorée à l'intérieur et ornée de plusieurs grands tableaux et statues; elle a un orgue puissant. Les autels sont riches et les tableaux du chemin de la croix en relief ajoutent encore beaucoup à la splendeur du temple. Cette église a été consacrée le 21 août 1895, par Mgr Fabre. Il y a très peu d'églises consacrées au pays ».

Ces notes agrémentées d'épithètes élogieuses nous peignent bien l'état de l'église et du presbytère de notre paroisse en 1905; elles nous révèlent aussi les dispositions de cœur de M. le curé Charette et elles nous sont agréables à lire après le centenaire de la paroisse, à nous qui conservons la nostalgie du passé et du patelin qui ont enchanté notre enfance.

M. le curé Charette fit ensuite paraître dans « La Presse » un compte rendu de la fête et nous ne résistons pas au désir de le reproduire ici: —

« Les fêtes grandioses du cinquantenaire de la paroisse de Saint-Joseph-du-Lac ont commencé hier soir. Le village était tout illuminé. Chaque maison était brillamment décorée. L'église et le presbytère, entre autres, offraient un fort joli spectacle, par leurs décorations variées. Vers 9 heures hier soir, la foule composée de citoyens de la paroisse et des paroisses environnantes, se réunissait en face de la magnifique demeure de M. le docteur Pomminville pour entendre les discours de M. Vitalis Desjardins, président du comité. Il présenta M. J.-A. Calixte Ethier, avocat et député du comté au fédéral. L'orateur exprima tout son plaisir de revenir en la paroisse tant aimée de ses ancêtres, de se

voir en pareille fête au milieu des citoyens de Saint-Joseph. Il fit un court récit historique de la paroisse et du rôle de la cloche semeuse d'émotions. M. le notaire G. M. Fauteux de Saint-Eustache dit lui aussi combien il était heureux d'assister aux fêtes jubilaires de la paroisse Saint-Joseph, fêtes qui sont pour tous une leçon historique intéressante et réconfortante pour la génération montante. »

Après les discours on alluma un superbe feu d'artifice qui du haut de notre montagne devait projeter au loin lumière et joie.

Le lendemain, Monseigneur Paul Bruchési, notre illustre archevêque assistait au trône à la messe de 10 heures, assisté de M. le curé Arthur Vaillancourt, de Sainte-Thérèse et de M. Théophile Ghagnon, ancien curé de Saint-Joseph (de 1859 à 1869). La messe d'actions de grâces fut chantée par le premier enfant de la paroisse élevé au sacerdoce du clergé séculier, (1) l'abbé J.-Urgel Demers, assisté comme diacre par M. l'abbé James Lesage, vicaire à Sainte-Thérèse et comme sous-diacre par M. l'abbé Emmanuel Carrière, vicaire à Saint-Eustache. Au trône le prêtre assistant était M. le curé Joseph Charette, curé de Varennes et le maître des cérémonies était M. le curé Georges Charette lui-même.

La chorale paroissiale a donné la messe Bordelaise, sous la direction de l'habile maître de chapelle, M. V. Desjardins. L'orgue était tenue par Mlle Alexina Lefebvre. A l'offertoire, M. l'abbé Urgel Lafontaine, p.s.s. et vicaire à Oka, chanta un bel « Ave Maria ». Au sanctuaire assistaient Don Antoine, abbé de la Trappe, MM. les abbés Guimond, curé de Saint-Benoît, H. Cousineau, curé de Saint-Eustache, M. Parizeau, curé de Saint-Placide, M. Maurice Roux, curé de Saint-André d'Argenteuil, M. Content, vicaire à Sainte-Scholastique, M. Oliva Lachapelle, vicaire à Mile-End.

Après la cérémonie eut lieu un banquet donné au clergé et aux parrains et marraines pendant que déjà les cloches installées au beffroi de l'église carillonnaient joyeusement.

Le lendemain, 6 décembre à 9 heures on chantera un service solennel pour tous les paroissiens défunts depuis 50 ans.

Deux comités avaient été chargés de l'organisation de la fête; celui des hommes était ainsi composé: MM. Vitalis Desjardins, président; M. le Dr J.-M. Pomminville, vice-président conjointement avec M. Placide Lemire, M. Victor Labelle secrétaire, MM. Aldéric Théorêt, Gabriel Aubé, Jean-Marie Lafrance, Alfred Lauzon, Léandre Labelle, Duncan Ladouceur et Charles Ladouceur, commissaire ordonnateur.

(1) Les vocations sacerdotales et religieuses augmenteront beaucoup pendant le deuxième cinquantenaire; ainsi on comptera en 1955: M. l'abbé Ernest Vaillancourt, curé à Saint-Benoît, MM. les abbés Robillard, Adrien curé de St-Emile, Georges-Henri, principal de l'école normale, M. Zoël Trottier, visiteur des écoles à la Commission des Écoles Catholiques de Montréal.

Le comité des dames avait pour présidente Dame Napoléon Dumoulin, Mlle Alma Desjardins, vice-présidente, Mlle Emma Gravel secrétaire, Mesdames Zéphir Joannette, Hilaire Guindon, préposées aux décorations de l'église, Mlle G. Théorêt, Exoré Pilon, Elexina Lefebvre, Amanda Théoret, préposées aux décorations de la salle du banquet, Mesdames J.-Bte Edmond Catafard, Magloire Lauzon, Xavier Diotte, Léandre Diotte, Léandre Labelle, Gabriel Aubé, Damase Lefebvre, Mlle Exillia St-Jacques, Philomène Laurin, toutes conseillères du comité.

Bénédiction des trois cloches

Les cloches avaient reçu à la bénédiction les noms suivants (noms d'ailleurs imprimés dans le bronze même); la première fut baptisée PIE-PAUL-ZOTIQUE, en l'honneur du Pape PIE X de sainte mémoire, en l'honneur de Mgr l'Archevêque Paul BRUCHÉSI et enfin en l'honneur de Mgr l'auxiliaire ZOTIQUE RACICOT; la deuxième cloche porte les noms du saint patron Saint-Joseph, du premier curé M. Florent Bourgeault, du curé actuel en 1905, M. le curé Georges Charette et du premier prêtre séculier de la paroisse. Urgel Demers; la troisième cloche porte les noms des marguilliers: Cyrille-Aldéric-Thomas, pour rappeler MM. Cyrille Guitard, marchand, Aldéric Théoret, Thomas Lafrance, auxquels noms on ajoutait celui de Edmond, pour rappeler le généreux donateur qui était Edmond Cataphar.

Les cloches aux poids respectifs de 1,068 livres, de 759 livres et de 526 livres, avaient été achetées de la maison française Paccard, fondée en 1799 à Annecy, le Vieux Haute Savoie.

En cette même année la Fabrique fit installer au presbytère un système de chauffage à l'air chaud; puis elle accepta un prêt de \$1,500.00 à fonds perdu, de la part de M. le curé Calixte Ouimet de Saint-Hermas, aux conditions suivantes de \$110 dollars par année et d'un service funèbre après sa mort, qui arriva peu après.

Elle engage un chantre additionnel, M. Léandre Legault à 150 dollars par année et deux constables pour tenir l'ordre dans le jubé; et elle alloue à la sacristine deux dollars par mois.

Démission de M. le curé Charette et requête

Mais ce beau zèle et ce succès dans les entreprises qui étaient fort appréciés par son Archevêque et par ses paroissiens, l'étaient moins par le démon. L'ennemi du bien profita d'un accident, suivi d'une maladie, pour décourager le curé, qui offrit spontanément sa démission à son Archevêque. Comme cette démission était appuyée par le médecin, le docteur J.-M. Pomminville, Mgr l'accepta à regret. Mais lorsque la nouvelle fut

ébruitée dans la paroisse, ce fut tout un mouvement de protestations qui s'éleva.

Le 7 avril 1907, la majorité des paroissiens se trouva réunie dans la sacristie, où l'on dicta la résolution suivante, qui devait être envoyée à l'Archevêché.

« Nous soussignés, marguilliers anciens et nouveaux et autres paroissiens de Saint-Joseph-du-Lac, avons appris avec une véritable stupéfaction et une très vive douleur la démission de notre curé, laquelle Votre Grandeur a jugé à propos d'accepter. C'est pourquoi nous voulons par la présente requête conjurer votre Grandeur de vouloir bien nous laisser notre curé actuel, qui n'a rien épargné depuis trois ans pour le bien spirituel et temporel de notre paroisse. Nous n'entendons partout qu'une parole, à savoir: Monseigneur ne peut pas refuser de nous laisser notre curé ».

Et c'est signé par plus de 200 noms.

Monseigneur Bruchési, à la lecture d'une requête aussi imposante ne put manquer d'inviter M. le curé Charette à reconsidérer son désir de démissionner et à continuer son excellent travail auprès des chers paroissiens qui le redemandaient à grands cris. M. le curé Charette se rendit volontiers au désir de tous et se voua immédiatement à l'embellissement du cimetière, comme le demandait alors Mgr à toutes les paroisses de son diocèse. La requête précitée était du 7 avril, dès le commencement de mai, il convoqua en assemblée tous ses marguilliers et francs-tenanciers, qui décidèrent d'élargir le territoire du cimetière afin de faciliter la vente de lots aux paroissiens pour permettre le tracé de certaines allées et l'érection le long des clôtures d'un magnifique chemin de la croix, où les familles pourraient compléter leur pèlerinage, auprès de leurs morts, en gagnant pour eux des indulgences. Et il demande le 13 mai, à Sa Grandeur d'autoriser sa Fabrique à céder une étendue de 30 pieds sur 30 de son terrain déjà à l'usage du curé où se trouve un verger et un jardin. La vente des lots de cimetière avait déjà été concédée par Mgr Fabre le 21 octobre 1886, avec la permission des deux autorités religieuses et civiles d'exhumer les corps qu'on voudrait transporter aux lots qu'on achèterait et le document qui l'atteste est conservé aux archives paroissiales. M. le curé Charette avoue qu'on n'a pas jusqu'ici utilisé l'autorisation de 1886 et il demande de le faire, ajoutant « notre cimetière est dans un désordre peut-être sans pareil. Les tombes y sont pêle-mêle, et pour les funérailles le célébrant et la foule passent sur les tombes, et nos pas ne sont pas sûrs à cause de cela. Il n'y a pas une seule allée. J'ai planté 80 pommiers il y a deux ans et il ne faudrait céder que 10 vieux pommiers. Toute la paroisse est enthousiasmée de ce projet. A l'assemblée d'hier où plus de cent hommes assistaient, tous ont promis de donner au moins une journée pour charroyer

du gravois sur les allées ou pour faire de l'ouvrage à cet effet. On tient à exécuter ces améliorations dès cette année, vu que votre Grandeur doit venir en visite pastorale l'an prochain. »

Toutes ces autorisations sont facilement accordées; les travaux vont bon train, et le 22 septembre, au pèlerinage annuel au cimetière, M. le curé parla au pied de la vieille croix, rappelant qu'elle menaçait de tomber en ruine, et qu'il convenait de la remplacer par une plus grande et plus belle. Une souscription fut ouverte et la somme nécessaire fut comblée par deux quêtes faites à la porte de l'église le dimanche. La belle croix ornée d'un Christ en simili-bronze que nous admirons aujourd'hui fut achevée, peinte, ornée et plantée dès l'automne pour être bénite par Monseigneur lors de sa visite pastorale de 1908.

M. le curé Charette jouissait d'un prestige inégalé par ses prédécesseurs immédiats; il obtenait tout le concours dont il avait besoin, quoique sur les 230 familles de sa paroisse, une centaine d'elles étaient pauvres.

Mais son zèle ne devait pas se borner au progrès matériel de la Fabrique. Il avait à lutter contre des désordres survenant à l'occasion des nombreuses raffles, qui s'accompagnent de boisson, de jeu à l'argent se terminent par des danses et des batailles. Il s'en plaint en chaire, il s'en plaint à son archevêque en disant que: « ces désordres ont considérablement diminué depuis quelques années, grâce aux retraites de chaque carême, aux triduum des congrégations pieuses établies dans la paroisse ». Cette tendance aux amusements désordonnés n'est pas particulière à cette paroisse et n'est pas récente. On la retrouvait dans des endroits urbanistes ailleurs qu'à la côte Saint-Joseph. La vie pouvait y être plus dure qu'ailleurs, sans y être plus désordonnée. On aimait à Saint-Joseph à jouer des tours, à s'amuser.

Mais M. le curé Charette n'admettait pas qu'on lui reproche les désordres que se permettaient les étrangers venus se ballader sur nos belles plages de la baie et qui par leur inconduite entachaient sa paroisse d'une mauvaise réputation. M. le curé Charette aimait ses paroissiens, cherchait à diminuer les occasions de désordres souvent causés par la boisson. Lorsqu'un hôtelier se laissait aller à des abus, il faisait intervenir le conseil municipal, au lieu de le faire lui-même.

M. le curé Charette donna la commande de 14 stations ou tableaux en fonte, en relief pour son chemin de croix du cimetière, pour qu'il put l'inaugurer dès le pèlerinage de septembre 1909. Aussi le 24 octobre, il eut le bonheur de compléter son œuvre par une grande cérémonie à laquelle assistaient toute la paroisse, sans doute, mais aussi des visiteurs distingués, dont M. le curé Herménégilde Cousineau de Saint-Eustache, M. Guimond, curé de Saint-Benoît, les Pères Marie et Olivier de la Trappe, le Père Jacquin, rédemptoriste qui donna le sermon de circonstance.

L'œuvre de M. le curé Charette à Saint-Joseph-du-Lac était complétée. Il renouvela à son Archevêque le désir de se retirer du ministère actif. Son désir cette fois fut accepté définitivement. Cependant après quelque temps de repos il accepta la cure de Sainte-Anastasie de Lachute où il demeura jusqu'en 1918.

1910-1915 — M. le curé Raphaël Peltier.

M. le curé Raphaël Peltier venait lui aussi comme les six premiers curés de la région de Joliette; il était né à Lavaltrie, comté de Berthier, le 6 mars 1867. Ordonné prêtre le 3 septembre 1893, il fit du vicariat à Saint-Jacques le Mineur, à Saint-Henri de Montréal. Il passa l'année 1899 en repos aux États-Unis et il revint à Sainte-Cunégonde pour passer ensuite à l'aumônerie de l'hospice Gamelin. En 1906 il est nommé curé de Saint-Hippolyte de Kilkenny et il arrive à la cure de Saint-Joseph-du-Lac en février 1910, qu'il quittera en 1915.

M. le curé Peltier profita des œuvres fondées par M. Charette dans l'ordre religieux et social. Très jovial, il plaisait à tous. Il prêchait avec chaleur et visitait régulièrement ses écoles qui contenaient en 1912, 241 enfants sous la direction de cinq institutrices compétentes et dévouées; il cherchait à y promouvoir les vocations religieuses et sacerdotales, en suscitant le désir de continuer des études dans les collèges et dans les couvents. Dans une lettre à son Archevêque, il loue la piété de ses paroissiens notant qu'à l'issue d'une grande retraite et des quarante-heures, il eut à donner plus de 1,500 communions. Le 13 novembre 1915, il écrit à Mgr l'Archevêque: « Ma santé laisse à désirer, c'est pourquoi je vous donne ma démission comme curé de Saint-Joseph-du-Lac ». La démission est acceptée et Mgr l'assure de sa bienveillance paternelle. Il est décédé à Montréal le 2 mai 1945.

1915-1944 — M. le curé Éloi Delphis Dufault

M. le curé Dufault est né à Saint-Esprit, comté de Montcalm, le 20 avril 1875 de Joachim Dufault, cultivateur et de Liliane Grégoire. Il fit lui aussi ses études classiques à Joliette, et celles de la théologie au Grand Séminaire de Montréal où il fut ordonné prêtre par Mgr Paul Bruchési le 23 décembre 1899. De santé débile il demeura dès lors, soit en repos, soit comme vicaire à Sainte-Cunégonde de Montréal, en aide à M. le curé Eugène F. X. Écrément, avec la charge de diriger la chorale paroissiale. M. E. D. Dufault était le frère d'un artiste chanteur de haute renommée.

Zèle — Catéchisme — Confréries

M. le curé Dufault demeura curé de Saint-Joseph-du-Lac près de 30 ans, de 1915 à 1944 et il y a laissé un souvenir que la génération actuelle

ne peut oublier. A l'occasion du centenaire de la paroisse on a aimé à rappeler sa grande humilité, sa conduite exemplaire, son zèle apostolique auprès des malades, des petits. Il aimait à visiter ses quatre écoles; toutes les semaines on le voyait passer, presque toujours à pieds, pour aller catéchiser ses enfants. Il portait aussi une attention toute particulière à ses nombreuses congrégations pieuses, dont il entretenait la dévotion par des triduum, des retraites, des exercices de piété agrémentés de chants appropriés. Très versé dans la musique et le chant, il sut redonner de l'élan au culte et attirer les âmes à la piété. Ayant une paroisse de pommiculteurs il sut dans cette culture donner le ton et entraîner ses paroissiens à la préservation et à la fertilisation des vergers pour produire de beaux fruits avec abondance. Rien de ce qui concernait le bien, le progrès de ses paroissiens ne lui était étranger. Il tirait quelques profits de la mise en conserves des légumes de son jardin. Lorsque les chemins furent ouverts aux autos, il se procura une auto, mue par la vapeur, voiture trop nouvelle pour être avantageuse.

Avec la permission de son Archevêque, il accepta de participer à l'administration de la commission scolaire, mais avec l'entente expresse qu'il ne subirait pas d'élection populaire. On le choisit comme président de la dite commission. Il le regretta parce qu'il est plus difficile de donner des ordres à des subordonnés que de donner des conseils du haut de la chaire. Les ordres peuvent blesser des intérêts particuliers et causer plus de mal que de bien. Le mieux parfois pour un père de famille, est de rester muet sur toutes les fredaines de ses enfants. Mgr l'Archevêque l'avait renseigné sur ce qui avait lieu à Saint-Jean, près d'Iberville à savoir que M. le curé Charles Antonelli Lamarche avait été pressé par une forte délégation de ses paroissiens de se porter candidat à une élection de commissaires d'écoles, qu'il avait accepté pour aider à régler une question alors très épineuse; et il ne fut pas élu. C'est que au Canada, on n'aime pas voir nos prêtres prendre rang avec les laïques dans l'administration civile, pas même dans les parlements de Québec ou d'Ottawa. On le permet facilement aux ministres des autres religions, mais pas aux prêtres catholiques. Il eut à regretter de se voir commissaire lorsqu'il s'est agit d'engager une institutrice qui tenait beaucoup à occuper la position, et qui n'était pas agréée par tous. L'affaire alla jusqu'à Mgr l'Archevêque, qui eut de la peine à désintéresser cette paroissienne de sa prétention à l'enseignement. Pendant trois années il subit une lutte acharnée; il était appuyé par l'inspecteur des écoles, M. Primeau et par le Rév. Père Adé-lard, d'une autorité juridique et surtout par son archevêque. On ne se fait pas prêtre pour vivre dans une paix de quiétude; le devoir oblige parfois à la lutte et il mettait l'accomplissement du devoir au-dessus de son intérêt particulier; de l'opposition il en rencontra aussi, lorsqu'il demandait comme gardien de la morale, le respect dû aux étrangers de

bonne conduite, et la surveillance efficace des plages et des hôtels pour empêcher les scandales, les mauvaises mœurs.

1943 — Salle paroissiale

Pour sortir les jeunes gens des hôtels et restaurants le samedi soir, il projette de bâtir une salle paroissiale. La Fabrique pourrait en entreprendre la construction si Ottawa, en temps de guerre n'y mettait pas d'obstruction, car sa dette n'est plus que de \$6,700.00 et elle diminue généralement de \$1,000.00 en trois ans. Il écrit à Mgr Charbonneau le 13 octobre 1943 pour lui dire que les marguilliers, à une récente assemblée désirent beaucoup une salle paroissiale. A la fin de décembre le surplus probable de la Fabrique sera d'environ de \$1,200.00 quoique le revenu du curé ait été augmenté de \$700.00 à \$1,000.00 par année. Messieurs les syndics de la chapelle veulent favoriser la construction de notre salle, par une organisation de charité qui aurait lieu l'été prochain. Messieurs les conseillers et commissaires d'écoles sont prêts à payer un loyer à cette salle pour leurs réunions. Le projet reste à l'état de dessin. M. le curé Dufault était un homme de progrès et il a laissé sa marque dans la paroisse. Pour résumer rappelons quelques améliorations dues à M. le curé Dufault. Il avait fait peindre le toit de l'église, le clocher en 1919; en 1920, il remplaça l'éclairage au gaz par l'électricité, système domestique « Delco » au coût de \$1,500.00. En cette même année la Fabrique engage deux chantres, Harris Théorêt et Emile Laflèche à \$100.00 par année chacun. En 1927, Hormisdas Pilon d'Oka répare la croix du clocher à ses propres responsabilités pour la somme de \$125.00. En 1928, l'assurance des édifices religieux est montée à \$50,000.00. En 1943, Adélar Ladouceur construit le chemin de l'église au prix de \$850.00.

1944-1958 — M. le curé Ludger Jasmin

Voici ce que dit de notre curé, M. Ludger Jasmin, le répertoire de A.-A. Allaire: Né à Sainte-Thérèse de Blainville, le 6 août 1898, fils de Thomas, cultivateur et de Julienne Perron, étudia au séminaire de Sainte-Thérèse et au grand séminaire de Montréal; il fut ordonné prêtre le 25 mai 1918 et il exerça le saint ministère dix ans à Saint-Martin de l'Île Jésus; de là il est transféré au vicariat de Saint-Joseph de Montréal jusqu'à 1933 et à celui de Sainte-Jeanne d'Arc pour dix-huit mois. Il est nommé curé de Sainte-Lucie en 1937 dans le comté de Terrebonne. C'est en avril 1944 qu'il est nommé curé à Saint-Joseph-du-Lac.

A son arrivée, M. le curé Jasmin dut s'occuper avec MM. les marguilliers de la rénovation de l'église et du presbytère, puisque l'on constate qu'il n'y a eu rien de fait depuis 1890, depuis le parachèvement de l'église.



En bordure du Lac des Deux-Montagnes

*Courtoisie du Service de Cité-Photographie
de la Province de Québec*



Petit à petit il s'occupe de faire exécuter les travaux les plus urgents; mais en 1952 les paroissiens nomment des syndics pour compléter les travaux nécessaires. Ces syndics sont MM. Alphida Lécuyer, Ubald Ladouceur et Eugène Trottier, qui avec la collaboration de M. Lucien Robillard, architecte chargé de dresser les plans, font faire le grand ménage. Une répartition au montant de \$30,000.00 est imposée alors.

En juin 1952, la paroisse est divisée pour constituer à Pointe-Calumet la paroisse Sainte-Marie Médiatrice par Son Excellence le Cardinal Paul-Émile Léger, qui cédera en 1957 cette paroisse avec celle de Saint-Joseph-du-Lac et quelques autres au diocèse de Saint-Jérôme.

1955 — Le centenaire

Le centenaire de l'érection de la paroisse a été comme il convenait, célébré par des fêtes grandioses, avec une magnificence inespérée et qui a dépassée de beaucoup celle du cinquanteenaire.

Ces fêtes furent éminemment rehaussées par la présence et la participation du cardinal Paul-Émile Léger, qui a daigné chanter lui-même la messe pontificale et y faire le sermon. Ce n'est pas en Europe qu'un cardinal se donne autant que cela à une fête paroissiale. Avouons que la paroisse de Saint-Joseph-du-Lac était encore à cette date dans le diocèse de Montréal. Son Eminence ne s'est pas fait représenter par un des quatre évêques auxiliaires. Il est venu lui-même; il a tenu à se rendre au cimetière où dorment les anciens paroissiens et à y présider aux prières de l'Église pour les défunts. Il s'est mêlé ensuite à la foule pour y participer aux agapes fraternelles.

Ces fêtes furent aussi rehaussées par la participation active d'un ministre du cabinet provincial, l'honorable Paul Sauvé. M. Paul Sauvé sera en 1959 Premier Ministre de la Province de Québec, député du comté et par celle du député au fédéral M. Philippe Valois.

Deux chanoines, une dizaine de prêtres, des religieux, enfants ou amis de la paroisse répondirent à l'appel du comité d'invitations. M. le curé Ludger Jasmin a raison d'être fier du succès de ces fêtes. Aussi pour y arriver, il s'était entouré d'auxiliaires dévoués et compétents. Dans l'organisation de ces comités, il comptait même un architecte dans la personne d'un ancien paroissien, M. Lucien Robillard, qui sut mettre dans la confection des 21 chars allégoriques, tout l'art et la beauté que requéraient le folklore et le paysage de la côte. Il avait confié l'exécution du programme du banquet à un animateur plein d'entrain et de faconde, le R.P. Godefroy Clément, c.s.c., L.Ph., D.D.C., curé de la paroisse Saint-Joseph, sise au pied de l'oratoire, qui présenta avec humour et à propos tous les orateurs et qui ajouta combien il aimait notre paroisse, disant que son père y avait vécu avant l'érection de la paroisse, vers 1850 et qu'il y avait encore des descendants de sa famille à Saint-Joseph-du-Lac,

quoique le plus grand nombre des Clément ait fait souche à Saint-Laurent dont trois à la congrégation des Pères de Sainte-Croix.

L'oratoire en effet et le Frère André ont joui de la compagnie des Pères Joseph, Raymond et Godfroy Clément comme de celle d'un illustre cousin Mgr Albert Cousineau, évêque en Haïti.

Les deux chanoines qui honoraient la paroisse des insignes de leur dignité étaient M. L. B. Rodrigue, curé de Saint-Eustache et M. Joseph Théorêt, L.L.L., V.F., curé de Notre-Dame de Lourdes, à Verdun. Ce dernier né le 22 avril 1889, ordonné prêtre le 11 juillet 1915 n'a peut-être pas été baptisé à Saint-Joseph-du-Lac, mais il y a vécu sa première enfance et il y a laissé sa sœur, feue Madame Napoléon Robillard; celle-ci à donné à la paroisse des enfants qui honorent grandement la petite patrie. L'un, Adrien (Robillard), L.Th., B.D.C., ordonné prêtre le 2 juin 1928, est actuellement curé de Saint-Émile, rue Sherbrooke est, à Montréal. Un deuxième Georges Henri, B.M., B.D.C., L.Sc., ordonné prêtre le 2 juin 1928, curé à Notre-Dame des Anges, principal de l'école Normale Notre-Dame et de l'Institut Pédagogique à Montréal; un troisième Flavien est Jésuite, professeur au collège Saint-Boniface, Man.; il a été ordonné prêtre le 15 août 1950. Ajoutons que ces trois prêtres talentueux ont un frère Lucien, qui fait honneur à la profession d'architecte, qu'ils ont aussi une sœur, baptisée sous le nom de Simonne, aujourd'hui, religieuse, Sœur Sainte-Marie-Henri, à la congrégation Notre-Dame. Toute cette belle famille, honneur et gloire de la sainte Église, fait rejaillir sur le haut du rang, le prestige de leur beaux talents. Si le rang en haut de la montée McColl a été ouvert tardivement à la colonisation, n'ayant eu une ouverture sur la paroisse de Saint-Benoît qu'en 1803 il a vite pris de l'avant et avouons que les habitants, au sommet de la montagne Saint-Joseph y jouissent d'une vue qui inspire le désir d'arriver à des sommets dans la société.

Dans le même secteur est né un autre paroissien qui a été ordonné prêtre le 18 juillet 1939; il s'agit de M. Zoël Trottier, M.P.C.K. visiteur ecclésiastique à la Commission des Écoles Catholiques de Montréal. Il assistait aux fêtes et y a prit une part active. Un autre très méritant fils de la paroisse et un des plus anciens, puisqu'il a été ordonné prêtre le 14 juillet 1919, c'est M. Ernest Vaillancourt, curé de Saint-Benoît; il est né dans la partie de la côte où la colonisation est plus ancienne, et occupe maintenant le poste paroissial le plus estimé de la côte Saint-Joseph. La paroisse Saint-Benoît ouverte au culte en 1799, desservait en droit de puissance notre côte, et M. le curé Vaillancourt est donc le curé de notre ancienne paroisse et curé d'une paroisse au passé si glorieusement historique. M. le curé Vaillancourt, dont la famille est issue de la vieille paroisse de Sainte-Rose, honore sa petite patrie et ne manquera pas de rencontrer l'attention de son évêque.

Assistaient encore à la fête du centenaire le R. Frère Marie-Egide, o.f.m. franciscain, né Hector Lavallée, fils de feu Ferdinand et de Malvina qui a passé trois ans à Rome, allié aux familles Ladouceur et Demers; aussi deux religieux de la congrégation de Saint-Gabriel, enfants de la paroisse, prirent part au banquet: le R.F. Philius Roy et le R.F. Régis-Gabriel.

Étaient absents pour cause de mauvaise santé l'abbé J.-U. Demers, premier prêtre séculier, ordonné le 21 décembre 1901, fils de Hercule Demers et de Arthémise Dumoulin. Sœur Béatrice Demers, sœur du précédent, était aussi absente, retenue à l'Hôpital Notre-Dame, comme titulaire de la bibliothèque des malades; elle est de la congrégation des Sœurs de la Charité, dites Sœurs Grises de Montréal et porteuse d'un diplôme de bibliothécaire obtenu avec mention « Grande distinction » de l'Université de Montréal.

Une absence très remarquée, fut celle du notaire J.-Théo Legault, qui aurait beaucoup aimé venir rehausser de sa chorale la cérémonie de la messe. Nous avons dit ailleurs les mérites de cet homme d'œuvres, de ce notaire intègre, de cet insigne maître de chapelle à Maisonneuve de Montréal. Sa santé défaillante alors ne lui permettait pas de revoir son église avant de mourir.

Un ancien rappelait au cimetière l'absence des notables décédés, parmi lesquels il mentionnait M. le docteur Calixte Ethier, fils de feu Pierre Ethier et premier médecin sorti de la paroisse et aussi le premier notaire, Ernest Desjardins, fils de Polidore Desjardins.

Cette célébration est sans doute une fête de la gratitude et de la réjouissance mais aussi elle est un geste de fierté, a dit l'honorable Paul Sauvé.

La manifestation de l'action de grâces a été célébrée à l'église avec grande pompe pontificale. La réjouissance s'est manifestée avec entrain au banquet traditionnel, banquet délicieux préparé et servi avec un goût exquis, aux accents d'une musique entraînante, sous une tente champêtre, dans un décor qu'un brillant soleil enveloppait de sa splendeur, et le tout arrosé de discours appropriés, capitaux de louanges adressés à la « Belle Paroisse de Saint-Joseph-du-Lac. »

La fierté, elle, devait surtout se manifester au cours de l'après-midi par la parade des chars allégoriques, véritable pageant reproduisant en image le passé, et le tout se termine en apothéose par un magnifique feu d'artifices, qui illuminera la plaine et annoncera l'avenir sous bon augure. Ce geste de fierté esquissé par de telles fêtes était bien approprié, quand on sait que notre côte a été trop souvent et trop longtemps oubliée, traitée comme une parente pauvre, à qui on a imposé un complexe d'infériorité en regard des localités voisines. Enfin, la côte Saint-Joseph n'est plus la côte d'autrefois, côte cachée, ouverte par le bas seulement; le cul-de-sac

a été ouvert par le haut en 1803 par une montée donnant accès à l'église paroissiale de Saint-Benoît; trop longtemps, elle a été considérée comme partie de la seigneurie d'Oka, et assimilée à la condition de réduction pour les sauvages, trop longtemps les colons de la côte Saint-Joseph ont été regardés à l'église de Saint-Eustache comme des étrangers à qui on faisait la charité du culte. Grâce à Dieu, elle a depuis un siècle son église propre.

Trop longtemps elle a souffert du manque de communications. Le chemin de fer du C.P.R. n'avait pas dépassé le village de Saint-Eustache; ce qui était voulu par les politiciens, pour faire de ce village un lieu de ravitaillement obligatoire pour notre côte. Maintenant le Canadien National s'est rapproché de notre village. Autrefois les chemins de terre glaiseuse, ou marécageuse empêchaient nos gens de sortir avec leurs charges de pommes, de légumes et de petits fruits, aujourd'hui les routes sont asphaltées. Un médecin habite le village, on a la poste à domicile, l'électricité, le téléphone. Soyons fiers de ce progrès et cherchons à le développer encore. Aujourd'hui la paroisse Saint-Joseph-du-Lac est mise en vedette tous les jours par le poste émetteur C.K.A.C. de La Presse qui indique la température en notre localité.

Poste C.K.A.C.

En cette même année 1957, le 13 avril, M. le curé Jasmin, eut l'honneur de recevoir S.E. le cardinal Paul-Emile Léger et son Excellence Mgr Frenette qui venaient présider à la bénédiction du nouveau plan d'émission de C.K.A.C., dont la voix, s'adressant à un vaste champ radio-téléphonique, partira de la paroisse Saint-Joseph-du-Lac.

Le nouveau poste émetteur de 50,000 volts occupe sur le bord du lac 65 arpents de l'ancienne terre de M. Paquin. L'édifice lui-même repose sur des pieux de béton armé solidement établis à plus de cent pieds sous terre. Les deux tours s'élèvent à 337 pieds au-dessus des isolateurs, et à 350 pieds si l'on tient compte des bases. Les tours reposent sur des pieux enfouis à 148 pieds sous terre. Un réseau bien compliqué de plus de 120,000 pieds de fils de cuivre a été mis sous terre pour assurer le bon fonctionnement du poste C.K.A.C.

A l'arrière de l'édifice deux rangées de fils conduisent la puissance radiophonique de l'émetteur aux deux tours. A la base de chaque tour on a aménagé une maisonnette pour abriter les appareils syntonicateurs. La sous-station de poste à l'arrière de l'édifice fournit une puissance de 700 kilowatts suffisante pour éclairer tout un village, comme celui de Saint-Joseph-du-Lac.

Les « rockressours », servant à changer le courant alternatif en courant direct, qui consistaient autrefois en d'énormes lampes, sont remplacés aujourd'hui par des cristaux de gourmanium qui possèdent leur propre

système de refroidissement. On compte 370 cristaux dans l'émetteur actuel. Les quatre lampes qui fournissent les derniers 50 kilowatts de puissance ne pèsent que 22 livres, alors que dans les postes précédents elles pesaient jusqu'à 300 livres. Enfin la section « audio » du nouveau poste emploie des circuits spécimen qui font épargner de l'espace.

Le panneau du poste émetteur de Saint-Joseph-du-Lac, section 50,000 watts, mesure 20 pieds de longueur, tandis que les panneaux de la section 10,000 watts, mesurent quatre pieds de plus.

C'est M. Léonard Spencer, directeur technique du poste C.K.A.C. qui a dirigé les travaux d'installation du poste le plus écouté au Canada. L'inauguration du nouvel émetteur a porté sa puissance à 50,000 depuis le 16 mars dernier (1957). M. Phil Lalonde, gérant-général du poste et M. Léonard Spencer, chef du service technique figurent au tout premier plan dans les progrès étonnants de C.K.A.C. depuis plusieurs années.

Le nouvel émetteur a été conçu et installé par les techniciens de la Compagnie Canadian General Electric, tandis que le puissant circuit de haute fidélité est l'œuvre des techniciens du Téléphone Bell du Canada.

La bénédiction du plan fut faite par Son Eminence le Cardinal Paul-Émile Léger qui y ajouta une brillante allocution ainsi que Son Excellence, Mgr Frenette, Madame P.-R. DuTremblay, présidente du poste de « La Presse » C.K.A.C. M. le curé Jasmin avait auparavant dit un mot d'accueil aux éminents visiteurs.

Fièvre de l'uranium et du pétrole

Vers le même temps des prospecteurs autorisés par le gouvernement provincial dissiminèrent dans notre région tout une fièvre des esprits pour la recherche des richesses du sous-sol. Fièvre non comparable sans doute à celle de l'or au Yukon en 1850, mais cette fièvre accrue par les journaux qui répandirent la nouvelle que notre montagne recelait de l'Uranium et d'autres métaux très recherchés pour l'aviation; on spécifiait qu'on avait récupéré un riche filon sous le monastère des Pères Trappistes. Déjà maints propriétaires se voyaient convoités, sollicités de vendre à prix fort, et arrivés à la fortune. La fièvre souvent facilite le débordement de l'imagination, et certaines personnes voyaient déjà en esprit toute la montagne en travail, livrer ses richesses avec des puits profonds, des usines épurant le métal, un chemin de fer s'y rendant, et une agglomération incalculable de nouveaux venus, fondant une ville champignon. Heureusement, la fièvre ne dura pas. La Trappe aurait alors dit qu'elle ne se souciait pas des richesses de son sous-sol. Les religieux, ayant voué leur vie à la pauvreté, n'aspiraient qu'à la richesse éternelle. Le feu de paille s'éteignit de lui-même.

Cependant, si les recherches de l'Uranium ont apporté des résultats ceux-ci sont restés secrets. Quant au pétrole, les recherches furent faites au pied de la montagne à St-Joseph-du-Lac; on a creusé un puits, en particulier chez M. Eugène Labelle dans l'espoir de trouver à des centaines de pieds en profondeur une couche, une nappe de ce précieux liquide. Ici encore les résultats sont demeurés secrets.

Ce n'est pas la première fois que nous sommes alertés par des chercheurs de métaux précieux. Vers 1890, on disait qu'un prêtre de la Seigneurie de Saint-Sulpice avait trouvé sur une terre du rang de l'Annonciation en haut de la Côte-Rouge, des lingos de pierre semblant contenir de l'or. Sans doute l'épreuve dissipa cette espérance. Les recherches du *pétrole* ont été poursuivies en maints endroits entre Trois-Rivières et Oka. A Sainte-Rose un expert en la matière avait trouvé en 1950 un prétendu filet de pétrole sur le terrain du collège, et il avait mis le feu; la petite flamme y demeura quelques jours, mais aucune conclusion probante n'en fut tirée.

Vergers

Si les richesses du sous-sol sont problématiques, il n'en est pas de même pour celles du sol. Longtemps la principale prospérité des habitants de la deuxième et de la troisième terrasse sises en bas de la montagne étaient la seule en évidence. Jusqu'à 1880, la bonne terre franche produisait en abondance les céréales qui se vendaient bien, mais il fallut renouveler nécessairement le système de culture, y ajouter l'industrie laitière. La science agronomique de la Trappe finit par être aimée chez-nous comme ailleurs, et à l'exemple des Trappistes, on se mit à renouveler les vergers par des plantations de pommiers modernes, à les agrandir, à les faire mieux valoir. La pomme devint bientôt une exploitation payante et populaire. Avec la pomme et les bonnes routes, l'aisance s'accrut, car non seulement la pomme enrichissait le propriétaire, mais elle fournissait du travail aux chômeurs, et elle développait le camionnage.

Source de prospérité, les vergers ont fait une belle réputation à notre paroisse, pour la beauté que les pommiers en fleurs étalent au printemps. Il fait bon vivre à Saint-Joseph en ces semaines de la floraison où l'on jouit du spectacle enchanteur et séduisant de myriades de fleurs blanches et odorantes.

Ceux qui ont voyagé au Japon nous disent combien les habitants y sont fiers de la beauté de leurs cerisiers en fleurs au printemps. C'est bien naturel que le beau dans la nature nous enchante; nous sommes créés pour la beauté Divine, et en découvrir ici-bas des rayons même dans la nature, ce qui est bien propre à nous donner la nostalgie du ciel. Nos vergers en fleurs ont de quoi élever nos âmes vers le Divin Créateur.

Mais si la beauté de nos vergers nous enchante lorsqu'ils sont en fleurs, que dire lorsque ces mêmes fleurs sont changées à l'automne en fruits délicieux. Ce fruit l'emporte à bien des points de vue sur la fleur puisqu'il contribue à notre nourriture et à notre prospérité.

AIMONS BIEN NOS VERGERS, LEURS FLEURS ET LEURS FRUITS.

Le sable

En bordure de notre lac, depuis St-Placide jusqu'à St-Eustache, se trouve une couche abondante de petit sable fin dont la valeur a été maintes fois appréciée. Ce sable est une bien petite matière et parfois très nuisible à la production des céréales, comme on peut le constater aux approches de St-Eustache, les terres de sable indiquaient autrefois le manque de prospérité des habitants; le passage même des voyageurs sur leurs routes soulevait un nuage de poussière désolante, et très souvent les bas-fonds qui ne pouvaient pas être cultivés, ne laissaient pousser que de chétives broussailles peuplées de myriades « maringouins », dont la passion est de sucer la chaire humaine.

Le sable faillit ruiner complètement le Village d'Oka, lorsque le vent soufflait en tempête, il emportait le sable qui s'abattait sur le village et obligeait les gens à abandonner leurs maisons, tant ce « simoun saharien » ensevelissait choses et gens.

Le désastre fut conjuré par un prêtre de la Seigneurie; M. le Curé Jos-Daniel Lefebvre eut l'idée de faire planter des pins sur les pentes de la montagne afin d'empêcher le sable de dévaler sur le village. Aujourd'hui 45,000 beaux arbres bien alignés embellissent l'endroit et lui procurent une atmosphère résineuse et recherchée par les personnes à faible poitrine ou menacée de tuberculose. Aujourd'hui le village est prospère et jouit d'une attirance notable. Le sable sagement humanisé est une bénédiction pour la région.

La pointe-aux-anglais et la Pointe Calumet qui se trouvent sur ce même cordon doré de sable fin ont connu aussi d'importantes améliorations. La première, à cause des propriétés improductives du côté agricole, est demeurée isolée des habitations des cultivateurs, mais elle y a gagné pour ceux qui se donnent à la méditation et aux retraites fermées. L'Histoire rapporte que le génial Saint Augustin aimait lui aussi aller méditer sur les sables de la Méditerranée. Un ange lui apparut, un jour qu'il cherchait à sonder le grand mystère de la Très Sainte Trinité, et il lui apprit que ce mystère divin dépassait le génie humain; l'ange sous la forme d'un enfant creusa un petit trou dans le sable, puis faisant mine d'y apporter les eaux de la mer, dit au grand docteur Augustin: « qu'il est plus facile de mettre

les eaux de la mer dans ce petit trou que de mettre un mystère divin dans une intelligence humaine ». Les bords de notre lac invitent à la prière et à la montée de l'âme vers Dieu.

Pointe-Calumet

De tous les endroits où cette ceinture de sable borde notre lac, il n'en est pas de plus intéressant pour nous enfants de Saint-Joseph que Pointe-Calumet, qui fut le berceau de notre paroisse. C'est ici en effet que vinrent aborder ses premiers colons venant de la seigneurie de Montréal. (De l'Île Bizard, de Ste-Geneviève...).

Déjà, croyons-nous, l'endroit portait le nom de Pointe-Calumet. Il n'est pas facile parfois de découvrir l'origine d'un nom de lieu. Voici l'explication possible que nous suggérons à l'origine de ce nom. Les Gouvernants du pays avaient décidé vers 1720 de réunir à Oka les deux réductions indiennes de l'Île-aux-Tourtes et du Sault-au-Récollet. Or, il est plausible que les chefs des deux tribus concernées, les Abénakis de l'Île-aux-Tourtes, et les Iroquois du Sault-au-Récollet, tribus autrefois ennemies se sont concertées pour un rendez-vous où ils pourraient renouveler un pacte de bonne entente. Ces pactes se déroulaient avec un protocole officiel, et se terminaient solennellement par l'usage du *Calumet* que fumaient les représentants des parties en cause. Il est aussi très plausible que la rencontre ait eu lieu à mi-chemin entre les deux tribus, et aux limites de la seigneurie d'Oka; d'où serait resté à l'endroit le nom de Pointe-Calumet. Les sauvages n'écrivaient pas leurs contrats sur du parchemin, mais ils les consignaient sur le sol ou sur les choses de la grande nature.

Quoi qu'il en soit, ce nom remonte loin dans l'histoire et vaut d'être retenu et aimé.

Endroit touristique

Pointe-Calumet a toujours exercé de l'attraction sur les gens. Tout d'abord auprès des fervants de l'histoire qui aimaient revoir le lac que Samuel de Champlain visita en 1613, et se remémorer la montée par le lac des premiers découvreurs, des premiers missionnaires, ainsi que la descente des richesses de la forêt, sans oublier de se rappeler la fameuse bataille de 1690, qui ensevelit 16 Iroquois dans les eaux du lac, et valut au pays une paix bienfaisante.

Pointe-Calumet sur le lac des Deux-Montagnes a toujours attiré les pêcheurs, les chasseurs, les amateurs de la natation, du repos et du grand air. Les chasseurs trouvaient profit à s'y mettre aux aguets à l'automne, alors que les tourtes, les canards et les autres oiseaux migrateurs y passaient pour aller hiverner dans les pays chauds.

Premiers habitants du bourg

Étant sur les abords de la grande voie d'eau qui conduisait à l'intérieur du pays, Pointe-Calumet dut être souvent fréquenté par les voyageurs. Mais quand vinrent les premiers s'y établir ??? Sur ce sujet nous n'avons aucun renseignement précis, pas même de la seigneurie d'Oka. Ce que nous savons c'est que ce bourg se développa lentement. Un octogénaire, Zoël Demers, nous disait en 1955 que François Dumoulin, riche propriétaire d'un beau domaine qui aboutissait au lac n'avait concédé que très peu d'emplacements; la plage y était avantageuse, et il s'en réservait l'usage. Cependant, cet octogénaire se souvient qu'un beau-frère de François Dumoulin, Gilbert Berthiaume possédait une terre longeant la montée qui relie la route d'Oka à la Pointe-Calumet. Il cite aussi parmi les plus anciens résidents de Pointe-Calumet, M. Paul Brunet, propriétaire d'un terrain qui fut mis en valeur par son gendre Omer Demers, fils de Maxime, terre qui aujourd'hui est toute subdivisée en lots et où s'étend la plus grande partie du nouveau village, avec église et presbytère, grand magasin et hôtel. Ce M. Paul Brunet qui avait connu les commencements du bourg était toute une personnalité par sa charité et sa jovialité. Sa grande maison ayant front sur le lac était un refuge assuré pour tous ceux qui avaient essuyé un gros temps au cours de la traversée. Il a laissé une famille qui perpétue sa réputation de dévouement et de charité. Parmi les autres propriétaires d'emplacements, notre octogénaire cite comme très anciens les noms de MM. François Lafleur, Barthélemy Groulx, Noël Guitard, M. Binette, M. Clément. Ce dernier cependant avait quitté la Pointe en 1850 pour St-Laurent, où trois de ses fils entrèrent dans la congrégation des Pères de Ste-Croix.

Développement et peuplement du bourg

Pointe-Calumet se développa très lentement bien qu'il fut un temps populaire et qu'il eut un moulin à farine et à scie. Ce moulin était mû par le vent, son dernier meunier était M. Dessureault. Quant à son port, nous ne savons pas si on avait aménagé une berge propice au chargement et au déchargement des bateaux. Ce que nous savons c'est qu'ici comme ailleurs en ce temps-là (1800-1850), il y avait sur les rivières et les lacs des vaisseaux à fond plat, faisant le cabotage entre des localités et des villes, vaisseaux mûs partiellement par la voile. Pointe-Calumet envoyait ainsi son blé, son bois à Montréal et tout particulièrement son sable très recherché par les constructeurs. Pointe-Calumet connut en (1915-1950) une réputation injuste, dont elle finit par triompher, une foule de jeunes, plutôt étourdis que mal intentionnés, venaient en fin de semaine s'amuser librement et parfois trop librement. Comme cet endroit était sous la conduite de la Paroisse-mère, Saint-Joseph-du-Lac, ces jeunes étourdis

échappaient de loin à toute discipline, mais l'ordre put enfin être rétabli par l'afflux considérable d'autres familles qui vinrent s'y établir pour la saison d'été d'abord, puis pour l'année entière. Ce qui y contribua beaucoup c'est sans doute l'amélioration des routes et l'érection d'une voie ferrée avec service régulier.

Ce chemin de fer, le Canadien Nord, fit progresser rapidement le peuplement de toute la plage entre Saint-Eustache et Pointe-Calumet, en peu d'années il contribua à l'établissement de plusieurs bourgs et de quatre ou cinq nouvelles paroisses sur la plage de sable le long du lac. Ce chemin de fer aurait pu se rendre jusqu'à Saint-Placide au grand profit des gens à moyens modestes, désireux de jouir des avantages du grand air, du soleil et de l'eau. Il a pour terminus Pointe-Calumet.

Les chemins modernes, asphaltés ont invité les propriétaires d'une voiture à venir se fixer à demeure sur ces localités nouvelles. Ajoutons qu'un esprit civique plus intense s'est additionné à la première population et que l'on a pu exterminer la nuisance des maringouins. Et par-dessus tout rappelons que l'érection de Pointe-Calumet en paroisse religieuse et en municipalité civile distincte a assuré l'ordre, la discipline et le progrès.

Pointe-Calumet a les promesses d'un avenir prospère; prospérité bien méritée pour la beauté de son site, les avantages dont on y jouit, prospérité assurée par l'afflux de gens qui y recherchent une station d'été de bon ton et qui donnent aux loisirs une réputation enviée.

1958 — Départ de M. le curé Ludger Jasmin

Après quarante ans de ministère dont quatorze à Saint-Joseph-du-Lac, M. le curé Jasmin reconnut que sa santé ne lui permettait plus de continuer une vie active. L'annonce de son départ ne fut pas une surprise, car on le savait atteint d'un mal tenace, qui le minait depuis quelques années déjà. Sa haute et forte stature ainsi que son énergie morale lui permettaient de faire croire qu'il jouissait d'une bonne santé, mais la lutte lui devint difficile, après une opération chirurgicale, et il dut demander de l'aide. Heureusement La Trappe, à peu de distance pouvait le secourir à l'occasion, mais ses religieux par vocation doivent résider au monastère et ne pouvaient pas séjourner longtemps au presbytère de Saint-Joseph-du-Lac. Après les grandes fêtes du centenaire, il obtint le secours d'un vicaire permanent ce qui lui permit de prolonger sa résidence à la tête de sa paroisse, jusqu'à la cérémonie de la bénédiction du poste émetteur de C.K.A.C. au bas de la paroisse. Enfin sur la pression de nouvelles infirmités il demanda d'être relevé de ses obligations curiales et il en annonça la triste nouvelle en novembre 1958.

L'émoi en fut considérable, MM. les marguilliers et les membres du Conseil municipal et de la Commission scolaire se concertèrent et

décidèrent d'organiser une manifestation de gratitude à leur pasteur pour le bien spirituel dont les paroissiens avaient été l'objet de sa part, et pour reconnaître qu'ils appréciaient le succès de sa bonne administration. Une organisation de jeunes filles prépara un programme approprié à une soirée où toute la paroisse se réunit pour offrir au dévoué pasteur et père, une adresse et une bourse qui furent dignes de la reconnaissance qui lui était due.

M. le Curé Jasmin fut envoyé par son évêque à la Maison de la Providence à Sainte-Adèle où il pourra aider le chapelain dans la mesure du possible, et recevoir aussi les soins que requiert sa santé.

M. le curé Georges Martin

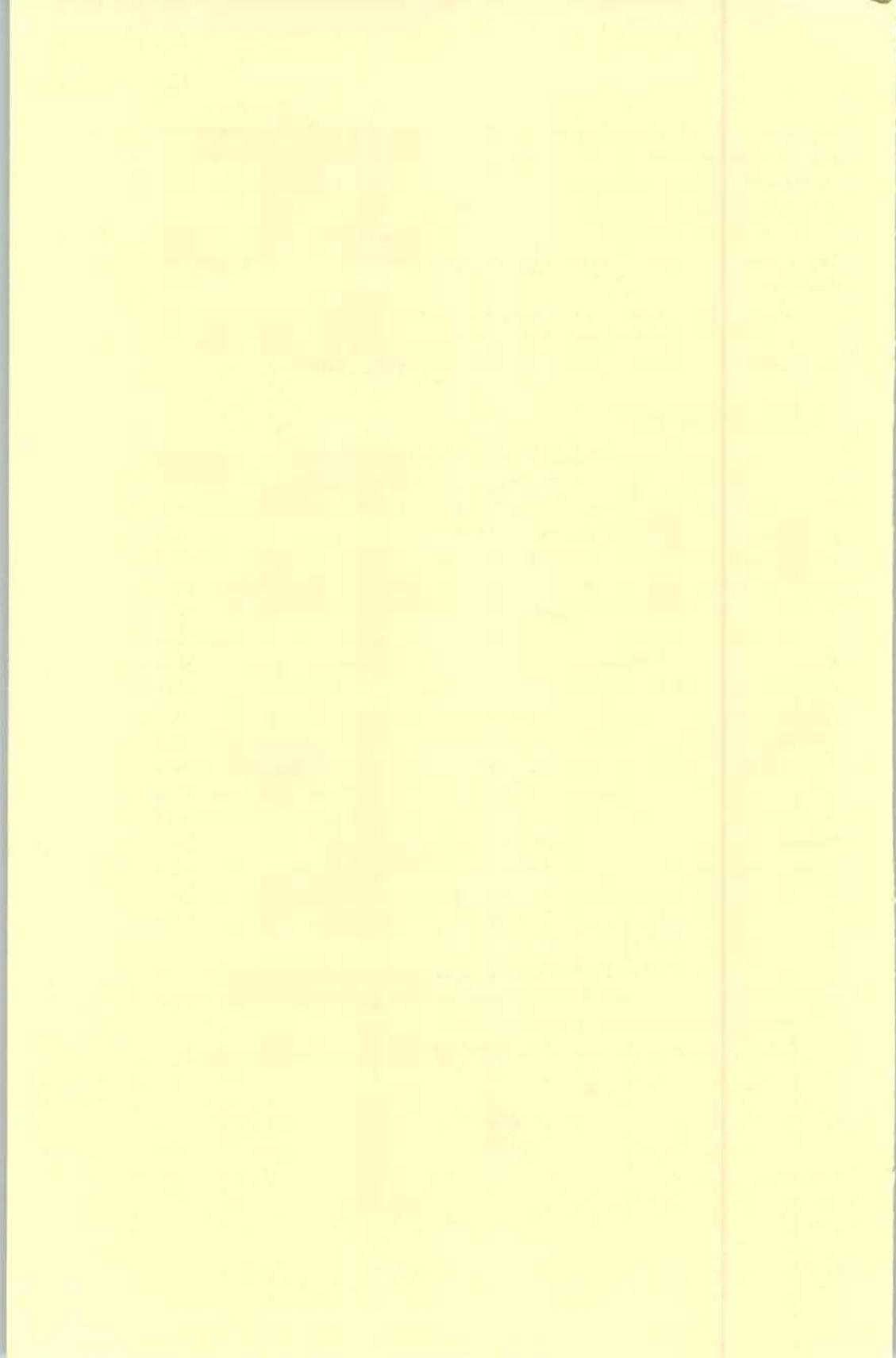
Dans une église paroissiale les deuils sont vite suivis de joies. Ainsi va la vie. M. le Curé Jasmin venait de quitter la paroisse que déjà arrivait son remplaçant, M. l'Abbé Georges Martin, qui fut accueilli avec empressement et affabilité, comme l'envoyé de Dieu, pour s'occuper des intérêts spirituels et temporels de toute la population. Son intronisation est faite canoniquement le 18 novembre, 1958, par Mgr Louis-Joseph Rodrigue curé de St-Eustache, assisté de plusieurs prêtres des environs.

M. Georges Martin est né à Lachine le 29 mars 1901, de Napoléon-Pierre Martin et d'Antoinette St-Denis. Après ses études primaires à l'Académie Piché, il entra au collège classique de Sudbury, et il vint terminer son cours secondaire à Rigaud. Il étudia la théologie au Grand Séminaire de Toronto (St-Augustin). Ordonné prêtre à Lachine, le 1er mai 1935 par Mgr Ovide Guy, O.M.I., il eut pour première obédience, à desservir en qualité de curé-missionnaire, des centres de la froide Alberta, Tangente et Donnelly, où il put mettre à profit sa grande activité, son zèle et son savoir-faire administratif. Rappelé dans la Province de Québec, il fut agrégé au diocèse de Saint-Jérôme où il occupa les postes de vicaire à St-Benoît et à St-Janvier, et le poste d'aumônier à l'Orphelinat d'Huberdeau, d'où il fut appelé par Mgr Frenette, le 16 novembre 1958, à la cure de Saint-Joseph-du-Lac.

Doué d'un esprit clairvoyant, d'un cœur généreusement dévoué, il saura profiter de son enrichissante expérience et de son débordant dynamisme, pour le plus grand bien de ses ouailles.

Longue vie et plein succès au nouveau curé de St-Joseph-du-Lac.





Listes

« La recherche en généalogie permet de puiser dans les mille détails de la vie ancestrale,

« Les grandes leçons qui nous aideront à triompher des obstacles

« Qui encombrent notre vie moderne. »

LISTE DES ENFANTS DE LA CÔTE ST-JOSEPH, QUI SONT DEVENUS PRÊTRES, RELIGIEUX, RELIGIEUSES

Prêtres

Joseph-Adhémar-Urgel Demers, né le 8 mai 1876, ordonné prêtre séculier le 21 décembre 1901, le 1er qui fut suivi par:

Ernest Vaillancourt, ordonné prêtre séculier le 14 juin 1919 (aujourd'hui du diocèse de Saint-Jérôme) curé de Saint-Benoît.

Adrien Robillard, D.D.C., ordonné prêtre le 2 mai 1928, curé aujourd'hui à Saint-Emile de Montréal.

Georges-Henri Robillard, B.Th., B.D.C., L. es Sc., ordonné prêtre le 2 juin 1928, Principal de l'École Normale N.-D., et Institut Pédagogique, Montréal.

Florian Robillard, S.J., ordonné prêtre le 15 août 1950, professeur au Collège St-Boniface.

Eloi Trottier, trappiste, ordonné prêtre en février 1934, à St-Norbert, Manitoba.

Zoël Trottier, M.P.C.N., ordonné prêtre le 18 juin 1939, visiteur aux Écoles de la Commission Scolaire de Montréal.

Religieux

Hector Lavallée, fils de Ferdinand Lavallée et de Malvina Demers, entré chez les Franciscains en 1900, sous le nom de Frère Egide-Marie, à l'âge de 20 ans.

Frère Philias Roy, de la congrégation de St-Gabriel.

Frère Régis-Gabriel (Roy) de la congrégation de St-Gabriel.

Frère Jogues (Roy) de la congrégation de St-Gabriel.

Religieuses nées à St-Joseph-du-Lac

Sœur Béatrice Demers, née le 2 juin 1890, entrée chez les Sœurs de la Charité des Sœurs Grises de Montréal en 1910, bibliothécaire diplômée de l'université de Montréal, résidente à l'Hôpital Notre-Dame de Montréal.

Sœur Marie de St-Simon, en Afrique.

Sœur Marie-Henri (Robillard) à la Congrégation Notre-Dame, Montréal.

Sœur Marie Pierre (Evelina Dumoulin) à la Congrégation des Filles de St-Joseph de Montréal.

Sœur Albina Guindon, s.g.m.

PARMI LES HOMMES DE PROFESSION LIBÉRALE

Calixte Éthier est certainement le plus ancien, fils de Pierre Éthier et de Marceline Richer, (né avant 1842), médecin vers 1865, obligé de se débrouiller tout seul, alors que son père mourait en 1847, et que l'Université Laval n'avait pas encore ouvert sa succursale à Montréal.

Ernest Desjardins, fils de Polidore était notaire, pratiquant à Sainte-Thérèse dès 1890.

J.-Théophile Legault, reçu notaire en 1904 (Voir notre Hist. de St-Joseph-du-Lac).

Jean Dumoulin, fils de Raoul, gradué en 1897 ingénieur forestier à Sherbrooke.

Lucien Robillard, architecte, pratiquant à Montréal.

Lucien Cataphard, notaire.

Henri Lauzon, avocat.

MESSIEURS LES MARGUILLIERS

Les premiers marguilliers élus le 14 octobre 1855 furent MM. Louis Périllard, Joseph Trottier et Pierre Ethier.

Généralement ils sont choisis pour que chaque partie de la paroisse ait son représentant dans ce bureau de la Fabrique. Louis Périllard dut être considéré comme marguillier *en Charge* pour l'année en cours (1855); à la fin de décembre la paroisse élit un autre marguillier qui entrera dans le banc, tandis que le précédent marguillier en charge sort du banc et sera mis dans la série des Anciens Marguilliers, qui eux aussi seront consultés dans les affaires importantes.

La liste que nous fournit la Fabrique ne semble pas indiquer le nom du nouvel élu pour 1856, mais plutôt signifier que M. Louis Périllard y demeura marguillier en Charge. Elle nous dit que M. Joseph Trottier agit en 1857 comme Marguillier en Charge, et que M. Pierre Ethier fit de même en 1858.

Voici d'ailleurs cette liste qui nous révèle le marguillier en charge de chaque année: —

1856	M. Louis Périllard.	1877	M. T. Lalande.
1857	M. Joseph Trottier.	1878	M. J.-M. Daragon-dit-Lafrance, fils.
1858	M. Pierre Ethier.	1879	M. Polidore Desjardins.
1859	M. François Dumoulin.	1880	M. M. Trottier.
1860	M. J. Sarrasin.	1881	M. J. Lavallée.
1861	M. P. Lauzon.	1882	M. Etienne Ladouceur.
1862	M. J. Derome.	1883	M. C. Brunet.
1863	M. J.-M. Daragon-dit-Lafrance.	1884	M. F. Derome.
1864	M. Marc Demers.	1885	M. S. Clément.
1865	M. A. Théorêt.	1885	M. F. (Maxime) Dumoulin, fils.
1866	M. H. Roy.	1886	M. J. Ethier.
1867	M. F.-H. Lauzon.	1887	M. G. Aubé.
1868	M. P. Boileau.	1888	M. Placide Lemire-Marsolais.
1869	M. M. Clermont.	1889	M. A. Dumoulin.
1870	M. A. Guitard.	1890	M. F. Lemay-Delorme.
1871	M. P. Leroux.	1891	M. F. Lefebvre.
1872	M. F. Lauzon, fils de Joseph.	1892	M. P. Damour.
1873	M. J. Labelle.	1893	M. A.-F. Dumoulin.
1874	M. Pascal Roussin.	1894	M. O. Lacroix.
1875	M. E. Damour.		
1876	M. A. Guindon.		

1895	M. R. Théoret.	1927	M. Maxime Laviolette.
1896	M. N. Guitard.	1928	M. Joseph Brunet.
1897	M. A. Lacroix.	1929	M. Napoléon Laurin.
1898	M. E. Robillard.	1930	M. Aldège Dumoulin.
1899	M. N. Paquin.	1931	M. Magloire Laurin.
1900	M. C. Dumoulin.	1932	M. Alfred Binette.
1901	M. A. Gauthier.	1933	M. Placide Dumoulin.
1902	M. A. Vaillancourt.	1934	M. Célestin Brunet.
1903	M. Léandre Labelle.	1935	M. Gaspard Binette.
1904	M. J. Saint-Denis.	1936	M. Philippe Théorêt
1905	M. C. Guitard.	1937	M. Pierre Cataphard.
1906	M. A. Théorêt.	1938	M. Alfred Vaillancourt.
1907	M. T. Lafrance.	1939	M. Aldas Lauzon.
1908	M. C. Binette.	1940	M. Noé Lauzon.
1909	M. A. Guindon, fils.	1941	M. Arthur Vaillancourt.
1910	M. J.-B.-E. Cataphard.	1942	M. Harris Lauzon.
1911	M. Joseph Desjardins, junior.	1943	M. Aldège St-Denis.
1912	M. Jules Bélair.	1944	M. Israël Gravel.
1913	M. Charles Guindon.	1945	M. Ovide Lafèche.
1914	M. Urgel Théorêt.	1946	M. Edmond Dumoulin.
1915	M. Tancrede Dumoulin	1947	M. Joseph Théorêt.
1916	M. Joseph Trottier.	1948	M. Hormisdas Clément.
1917	M. Adolphe Desjardins.	1949	M. Hormisdas L'Ecuyer.
1918	M. Adolphe Clément.	1950	M. Edmond Taillefer.
1919	M. Joseph Dumoulin.	1951	M. Hector Walker.
1920	M. Osias Trottier.	1952	M. Léandre Girard.
1921	M. Jean-Baptiste Lafèche.	1953	M. Roméo Desjardins.
1922	M. Joseph Lécuyer.	1954	M. Alphonse Brunet.
1923	M. Osias Laurin.	1955	M. Armand Guindon.
1924	M. Cyril Lefebvre.	1956	M. Albert Lapierre.
1925	M. Hormisdas Trottier, fils de Félix.	1957	M. Eugène Trottier.
1926	M. Téléphore Proulx.	1958	M. Alphida L'Ecuyer.
		1959	M. Eugène Binette.

LISTE DES EMPLOYÉS

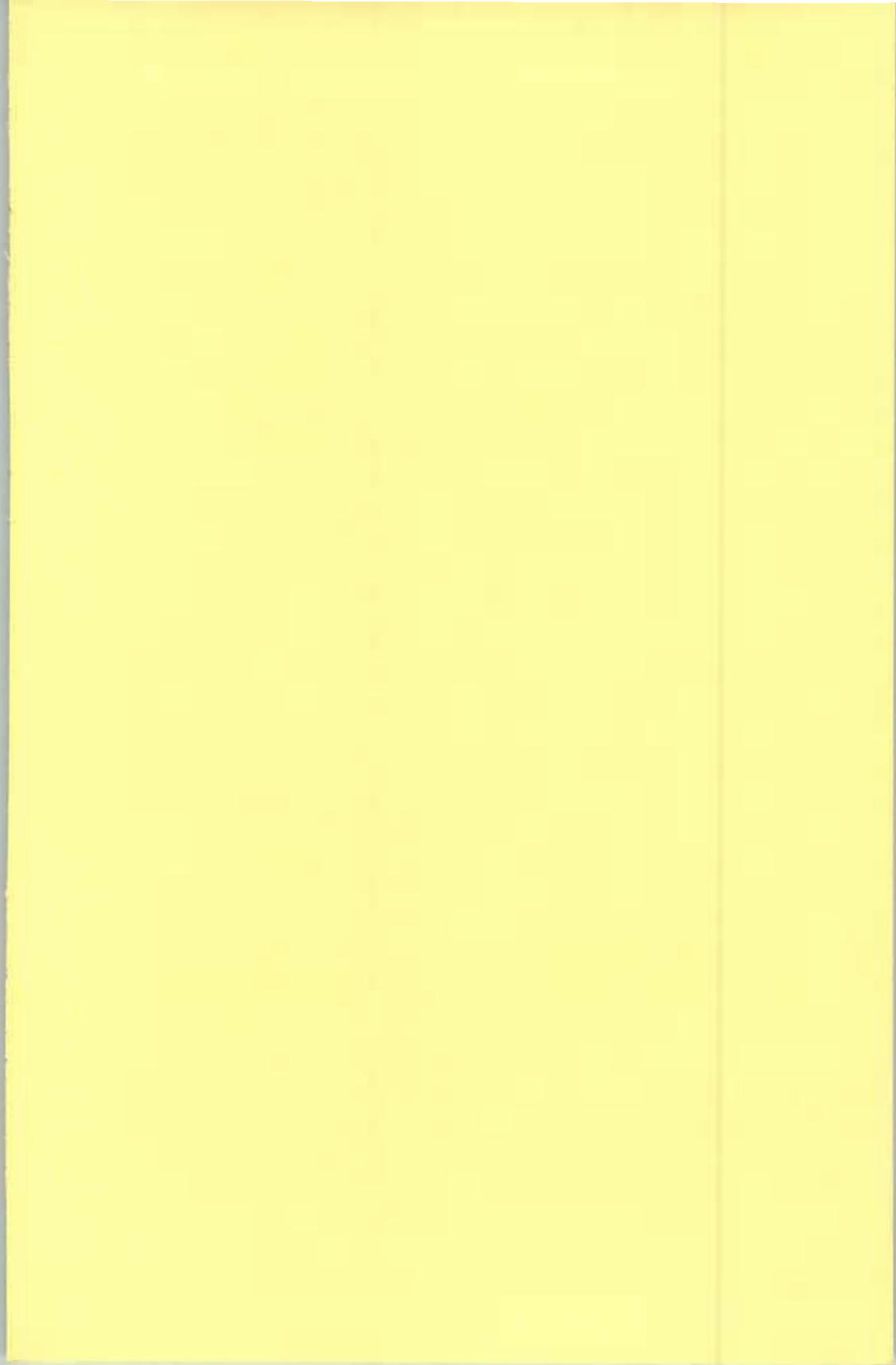
Liste des Maître-Chantres : —

1855-1856	F.-X. Labrosse- Raymond.	1888-1896	Joseph Legault.
1856-1866	J.-B. Paquin.	1896-1907	Vitalis Desjardins.
1866-1888	L. Lefebvre.	1907-	Léandre Legault.



Le nouvel émetteur du poste C.K.A.C

*Courtoisie du Service de Cliché-Photographie
de la Province de Québec*



Liste des organistes :

1881-	Mlle D. Gagnon	1899-	Mlle Alexina Lefebvre.
1889-1899	Mlle M.-J. Pilon.		

Bedeaux : —

1855-1873	Jérémie Lafèche.	1892-1902	H. Legault.
1873-1888	Onésime Lauzon.	1902-1904	P.-H. Lauzon.
1888-1892	L. Lefebvre.	1904-	C. Lauzon, fils.

Constable :

1861	J. Trottier.	1902-1909	M. L. Meloche-
1869	H. Carrières.		Desnoyers.
1892-1902	M. Lefebvre.		

État civil

Le territoire de la paroisse ecclésiastique de Saint-Joseph-du-Lac fut érigé en municipalité civile le 9 juin 1856, en vertu de l'acte 18 Vict., chapitre 100, voir Hist. page 72.

Il aurait été intéressant de connaître la composition du premier conseil, les problèmes qui firent l'objet de ses études. Le système municipal succédait au pays au système seigneurial et gouvernemental sur tous les sujets d'importance locale; sur la police, la voirie, les nuisances publiques, les cours d'eau, les corvées, les licences d'hôtels. Nous n'avons pu nous documenter sur les sept premières années du nouveau système, parce que tous les livres sont disparus.

La première assemblée connue est de 1863, le 18 novembre. On y rapporte qu'elle eut lieu à la demeure de M. Eustache Legault dit Deslauriers, que le secrétaire précédent avait été contraint par un avocat, de faire reviser ses comptes; ce qui explique que toute la documentation antérieure soit disparue.

Nous n'avons pu nous procurer que la nomenclature des conseillers à dater de 1863, et cela sans le relevé des délibérations du Conseil pour les années qui ont suivi 1863. *Domage, car c'est là que se manifeste la vie municipale.*

Voici cette liste indiquant aussi le nom du maire et parfois celui du secrétaire-trésorier: —

- 1863 — Maire — François-Xavier Lorrain,
Conseillers: Étienne Ladouceur, Aldéric Guindon, Charles Brosseau, Hercule Joannette, J.-Marie D'Aragon dit Lafrance, Arsène Guitard.
- 1864 — Maire — Étienne Ladouceur,
Conseillers: Robert Walker, Pierre Lauzon, Jérémie Hussereau, J.-Baptiste de Janvril dit Bélair, Alexandre Brosseau, J.-Baptiste Bouchard dit Lavallée.
- 1865 — Maire — Étienne Ladouceur,
Conseillers: Pierre Lauzon, Robert Walker, Alexandre Brosseau, Jérémie Hussereau, J.-Baptiste Janvril dit Bélair, Placide Lemire dit Marselin.
- 1866 — Maire — Étienne Ladouceur,
Conseillers: Joseph Legault dit Deslauriers (fils de Louis), Hugh McColl, Félix Trottier, Joseph Labelle fils, Olivier Langevin dit Lacroix, Félix Boileau.
- 1867 — Maire — Étienne Ladouceur,
Conseillers: Joseph Legault, Joseph Labelle, fils, Félix Boileau, Olivier Langevin dit Lacroix, Félix Trottier, Hugh McColl.
- 1868 — Maire — Étienne Ladouceur; Secrétaire-Trésorier: Ovide Leclair
Conseillers: Joseph Labelle, fils, Hyacinthe Roy, James Walker, J.-Baptiste Bélair, Macaire Joannette, Pascal Roussin.
- 1869 — Maire — Étienne Ladouceur,
Conseillers: Joseph Labelle, J.-Baptiste Bélair, James Walker, Hyacinthe Roy, Macaire Joannette.
- 1870 — Maire — Étienne Ladouceur,
Conseillers: Joseph Labelle fils, J.-Baptiste Bélair, James Walker, Arsène Guitard, Jean-Marie Daragon dit Lafrance, Moïse Roy.
- 1871 — Maire — Étienne Ladouceur,
Conseillers: Joseph Labelle fils, Jean-Baptiste Bélair, Jean, Marie Daragon dit Lafrance fils, James Walker-Arsène Guitard.

- 1872 — Maire — Étienne Ladouceur,
 Conseillers: Charles Brosseau, Augustin Langevin dit Lacroix,
 Aldéric Guindon, Félix Lauzon, Moïse Boileau,
 Joseph Legault dit Deslauriers fils de Louis.
- 1873 — Maire — Moïse Roy,
 Conseillers: Charles Brosseau, Aldéric Guindon, Augustin Lange-
 vin dit Lacroix, François-Xavier Lauzon, Joseph
 Legault, Félix Lauzon.
- 1874 — Maire — Moïse Roy,
 Conseillers: Aldéric Guindon, Joseph Legault dit Deslauriers,
 François Xavier Lauzon, Félix Lauzon, J.-Baptiste
 Bélair, Jean-Marie Daragon dit Lafrance.
- 1875 — Probablement les mêmes qu'en 1874.
- 1876 — Maire — Jean-Marie Daragon dit Lafrance.
 Conseillers: Placide Lemire dit Marsolais, Pascal Roussin, Olivier
 Demers, Jean-Baptiste Janvril dit Bélair, Moïse Roy,
 Duncan McColl fils d'Alexandre.
- 1877 — Maire — Jean-Marie Daragon; Le Secrétaire-trésorier est
 M. J. Labelle.
 Conseillers: Placide Lemire (pro-maire), Olivier Demers, J.-
 Baptiste Bélair, Moïse Roy, Pascal Roussin, Duncan
 McColl.
- 1878 — Maire — Jean-Marie Daragon dit Lafrance.
 Conseillers: J.-Baptiste Bélair, Moïse Roy, Olivier Demers,
 Cléophas Aubé, Moïse Trottier, Joseph Labelle.
- 1879 — Maire — Jean-Marie Daragon; Le Secrétaire-trésorier est M.
 L. P. Bélair.
 Conseillers: J.-Baptiste Bélair, Cléophas Aubé, Pascal Roussin,
 Augustin Lacroix, Moïse Trottier, Joseph Labelle.
- 1880 — Maire — Cléophas Aubé.
 Conseillers: Étienne Ladouceur, Joseph Labelle, Pascal Roussin,
 Augustin Lacroix, Moïse Trottier, Étienne Damour.
- 1881 — Maire — Cléophas Aubé
 Conseillers: Pascal Roussin, Augustin Lacroix, Joseph Labelle,
 Jean-Marie Lafrance, Étienne Ladouceur, Étienne
 Damour.

1882 jusqu'à 1890 nous manquons de renseignements.

6 avril 1891 — Maire — Jean-Marie Lafrance — Secrétaire-trésorier:
Joseph Legault

Conseillers: Félix Lefebvre, Odile Laviolette, Léandre Labelle,
Alexandre Joannette, Ferdinand Lemay, Polidore
Desjardins.

18 janvier 1892 — Maire — Jean-Marie Lafrance,

Conseillers: Ferdinand Lemay, Félix Lefebvre, Jean-Baptiste
Damour, Polidore Desjardins, Odile Laviolette, Léan-
dre Labelle.

6 mars 1893 — Maire — Jean-Baptiste d'Amours,

Conseillers: Ferdinand Lemay, Félix Lefebvre, Magloire Lauzon,
Léandre Lavallée, Joseph et Odile Laviolette, Jean-
Marie Lafrance.

5 mars 1894 — Maire: Jean-Baptiste d'Amours,

Conseillers: Léandre Laurin, Léandre Lavallée fils, Jos-Jules
Bélair, Magloire Lauzon, Jean-Marie Lafrance, Odile
Laviolette.

4 mars 1895 — Maire: Jean-Baptiste D'Amours,

Conseillers: Jules Bélair, Alphonse Gauthier, Léandre Lavallée
fils, Léandre Laurin, Magloire Lauzon, Jean-Marie
Lafrance.

3 février 1896 — Maire: Gabriel Aubé,

Conseillers: Alphonse Gauthier, Léandre Laurin, Camille Brunet,
Jules Bélair, Jean-Baptiste d'Amours, Cyrille Du-
moulin.

5 octobre 1896 Vitalis Desjardins devient secrétaire-trésorier

1er janvier 1897 — Maire: Jean-Baptiste D'Amours,

Conseillers: Alphonse Gauthier, Joseph Demers, Camille Brunet,
Cyrille Dumoulin, Magloire Duncan Ladouceur, Ga-
briel Aubé.

2 mai 1898 — Maire: Jean-Baptiste D'Amours,

Conseillers: Alphonse Gauthier, Camille Brunet, Magloire-Duncan
Ladouceur, Cyrille Dumoulin, Gabriel Aubé, Joseph
Demers.

- 4 avril 1899 — Maire: Jean-Baptiste D'Amours,
 Conseillers: Alphonse Gauthier, Joseph Trottier, Magloire-Duncan
 Ladouceur, Alfred Vaillancourt, Joseph Demers, Cyrille
 Dumoulin.
- 3 juillet 1900 — Maire: Jean-Baptiste D'Amours,
 Conseillers: Alphonse Gauthier, Magloire-Duncan Ladouceur, Cy-
 rille Dumoulin, Alfred Vaillancourt, Edmond Lavallée,
 Joseph Trottier.
- 3 juillet 1901 — Maire: Jean-Baptiste D'Amours,
 Conseillers: Alphonse Gauthier, Joseph Trottier, Magloire-Duncan
 Ladouceur, Cyrille Dumoulin, Alfred Vaillancourt,
 Edmond Lavallée.
- 1 avril 1902 — Maire: Jean-Baptiste D'Amours,
 Conseillers: Edmond Lavallée, Alfred Vaillancourt, Magloire-
 Duncan Ladouceur, Joseph Trottier, Roch Joannette,
 Alphonse Dumoulin.
- 1903 Maire: Jean-Bte D'Amours,
 Conseillers: Cyrille Guitard, Alfred Vaillancourt, Alphonse Dumou-
 lin, Charles Guindon, Joseph Trottier, Roch Joannette.
- 1904 Maire: Alfred Vaillancourt,
 Conseillers: Cyrille Guitard, Jean-Bte D'Amours, William McColl,
 Joseph Trottier, Charles Guindon, Roch Joannette.
- 1905 Maire: Jean-Bte D'Amours,
 Conseillers: Gabriel Aubé, Roch Joannette, William McColl,
 Charles Guindon, Thomas Lafrance, Cyrille Guitard.
- 1906 Maire: Gabriel Aubé. — Secrét.-trés.: Edmond Lacroix
 Conseillers: Léandre Dumoulin, William McColl, Roch Joannette,
 Joseph Paquin, J.-Bte D'Amours, Thomas Lafrance.
- 1907 Maire: Thomas Lafrance,
 Conseillers: William McColl, Anthime Guitard, Roch Joannette,
 Jos. Paquin, Jos. Desjardins, Léandre Dumoulin.
- 1908 Maire: Thomas Lafrance,
 Conseillers: Anthime Guitard, Joseph Desjardins, Joseph Paquin,
 William McColl, Hormisdas Pilon, Léandre Dumoulin.

- 1909 Maire: Thomas Lafrance,
Conseillers: Hormisdas Pilon, Magloire Laurin, Anthime Guitard,
Joseph Desjardins, Urgel Théoret, William McColl.
- 1910 Maire: Joseph Desjardins,
Conseillers: Urgel Théoret, Alexandre Sarrazin, William McColl,
Thomas Lafrance, Hormisdas Pilon, Magloire Laurin.
- 1911 Maire: Magloire Laurin,
Conseillers: Charles Ladouceur, Joseph Brunet, Philibert Paquin,
Alexandre Sarrazin, Urgel Théoret, William McColl.
- 1912 Maire: Magloire Laurin,
Conseillers: Charles Ladouceur, Philibert Paquin, Urgel Théoret,
Alexandre Sarrazin, William McColl, Joseph Brunet.
- 1913 Maire: Charles Ladouceur,
Conseillers: William McColl, Joseph Brunet, Philibert Paquin,
Urgel Théoret, Magloire Laurin, Alexandre Sarrazin.
- 1914 Maire: Charles Ladouceur,
Conseillers: Urgel Théoret, Philibert Paquin, Joseph Brunet,
Alexandre Sarrazin, Magloire Laurin, William McColl.
- 1915 Maire: Charles Ladouceur,
Conseillers: Calixte L'Ecuyer, Aldège Dumoulin, Albert Dumoulin,
Magloire Robillard, Joseph Cataphard, Exaudel Lauzon.
- 1916 Maire: Charles Ladouceur,
Conseillers: Calixte L'Ecuyer, Hormisdas Trottier, Aldège Dumoulin,
Joseph Cataphard, Exaudel Lauzon, Albert Dumoulin.
- 1917 Maire: Joseph Cataphard,
Conseillers: Aldas Lauzon, William McColl, Maxime Trottier,
Joseph Lavallée, Joseph Paquin, Napoléon Dumoulin.
- 1918 Maire: Joseph Cataphard,
Conseillers: William McColl, Joseph Lavallée, Napoléon Dumoulin,
Osias Trottier, Aldas Lauzon.
- 1919 Maire: Napoléon Dumoulin,
Conseillers: Joseph Lavallée, Osias Trottier, Célestin Brunet,
Aldas Lauzon, Maxime Trottier, Oscar Lauzon.

- 1920 Maire: Napoléon Dumoulin.
Conseillers: Osias Trottier, Célestin Brunet, Oscar Lauzon, Aldas Lauzon, Urgel Théorêt, Alphonse Viau.
- 1921 Maire: Napoléon Dumoulin,
Conseillers: Maxime Laviolette, Placide Dumoulin, Hormisdas Trottier, Aldas Lauzon, Célestin Brunet, Alfred Vaillancourt.
- 1922 Maire: Napoléon Dumoulin,
Conseillers: Maxime Laviolette, Alfred Vaillancourt, Célestin Brunet, Hormisdas Trottier, Placide Dumoulin, Aldas Lauzon.
- 1923 Maire: Edmond Lacroix,
Conseillers: Aldas Lauzon, Ovide Lavallée, Hormisdas L'Ecuyer, Placide Dumoulin, Célestin Brunet, Alfred Vaillancourt.
- 1924 Maire: Edmond Lacroix,
Conseillers: Ovide Lavallée, Aldas Lauzon, Hormisdas L'Ecuyer, Célestin Brunet, Placide Dumoulin, Alfred Vaillancourt.
- 1925 Maire: Edmond Lacroix, — Secrét.-trés.: Valéri Paquin —
Conseillers: Célestin Brunet, Aldas Lauzon, Alfred Vaillancourt, Hormisdas L'Ecuyer, Placide Dumoulin, Hormisdas Trottier.
- 1926 Maire: Edmond Lacroix,
Conseillers: Célestin Brunet, Aldas Lauzon, Wilfrid Lafrance, Edmond Dumoulin, Hormisdas Trottier, Hormisdas L'Ecuyer.
- 1927 Maire: Napoléon Dumoulin,
Conseillers: Hormisdas Trottier, Aldas Lauzon, Wilfrid Lafrance, Hormisdas L'Ecuyer, Alfred Vaillancourt, Edmond Dumoulin.
- 1928 Maire: Napoléon Dumoulin,
Conseillers: Oswald Lacroix, Alfred Vaillancourt, Hormisdas L'Ecuyer, Hormisdas Trottier, Hormisdas Clément, Edmond Dumoulin.

- 1929 Maire: Napoléon Dumoulin,
Conseillers: Alfred Vaillancourt, Hormisdas Théoret, Hormisdas
Trottier fils de Moïse, Oswald Lacroix, Edmond
Dumoulin, Hormisdas Clément.
- 1930 Maire: Napoléon Dumoulin,
Conseillers: Alfred Vaillancourt, Oswald Lacroix, Cyrille Guitard,
Edmond Dumoulin, Hormisdas Trottier fils de Moïse,
Hormisdas L'Ecuyer.
- 1931 Maire: Napoléon Dumoulin,
Conseillers: Alfred Vaillancourt, Oswald Lacroix, Cyrille Guitard,
Edmond Dumoulin, Albert Lafrance, Hormisdas L'E-
cuyer.
- 1932 Maire: Napoléon Dumoulin,
Conseillers: Alfred Vaillancourt, Oswald Lacroix, Cyrille Guitard,
Edmond Dumoulin, Albert Lafrance, Hormisdas L'E-
cuyer.
- 1933 Maire: Napoléon Dumoulin,
Conseillers: Alfred Vaillancourt, Oswald Lacroix, Cyrille Guitard,
Edmond Dumoulin, Albert Lafrance, Ubald Ladouceur.
- 1934 Maire: Napoléon Dumoulin,
Conseillers: Alfred Vaillancourt, Oswald Lacroix, Cyrille Guitard,
Edmond Dumoulin, Albert Lafrance, Ubald Ladouceur.
- 1935 Maire: Cyrille Guitard,
Conseillers: Gaspard Binette, Oswald Lacroix, Eugène Trottier,
Aldège St-Denis, Albert Lafrance, Ubald Ladouceur.
- 1936 Maire: Edmond Dumoulin,
Conseillers: Gaspard Binette, Oswald Lacroix, Eugène Trottier,
Aldège St-Denis, Albert Lafrance, Ubald Ladouceur.
- 1937 Maire: Edmond Dumoulin,
Conseillers: Gaspard Binette, Oswald Lacroix, Eugène Trottier,
Albert Lafrance, Ubald Ladouceur, Aldège St-Denis.
- 1938 Maire: Aldas Lauzon,
Conseillers: Gaspard Binette, Oswald Lacroix, Eugène Trottier,
Aldège St-Denis, Albert Lafrance, Ubald Ladouceur.

- 1939 Maire: Aldas Lauzon,
Conseillers: Gaspard Binette, Ubald Ladouceur, Albert Lafrance,
Aldège St-Denis, Eugène Labelle, Eugène Trottier.
- 1940 Maire: Aldas Lauzon,
Conseillers: Gaspard Binette, Eugène Trottier, Eugène Labelle,
Eldège St-Denis, Albert Lafrance, Ubald Ladouceur.
- 1941 Maire: Aldas Lauzon,
Conseillers: Eugène Trottier, Emile Brunet, Albert Lafrance,
Ubald Ladouceur, Eugène Labelle, Félix Laurin.
- 1942 Maire: Aldas Lauzon,
Conseillers: Eugène Trottier, Emile Brunet, Albert Lafrance,
Félix Laurin, Joseph Théoret, Eugène Labelle.
- 1943 Maire: Jean-Louis Proulx,
Conseillers: Isaïde Gravel, Eugène Labelle, Emile Brunet, Albert
Lafrance, Léopold L'Ecuyer, Eugène Trottier.
- 1944 Maire: Jean-Louis Proulx,
Conseillers: Isaïde Gravel, Hector Joannette, Adrien Trottier, Fer-
dinand Lauzon, Albert Lafrance, Léopold L'Ecuyer.
- 1945 Maire: Jean-Louis Proulx,
Conseillers: Isaïde Gravel, Hector Joannette, Ferdinand Lauzon,
Adrien Trottier, Léopold L'Ecuyer, Albert Lafrance.
- 1946 Maire: Jean-Louis Proulx — Secrétaire-trés.: Rolland Trottier
Conseillers: Hector Joannette, Albert Lafrance, Alphidas Lécuyer,
J-Harris Lauzon, Paul-Emile Dumoulin, Joseph Cham-
pagne.
- 1947 Maire: Alphida L'Ecuyer,
Conseillers: Joseph Champagne, Hector Joannette, J-Henri Lauzon,
Paul-Emile Dumoulin, Omer Lafrance, Hector Lafrance.
- 1948 Maire: Alphida L'Ecuyer,
Conseillers: Joseph Champagne, Noël Laviolette, Arthur Laurin,
Paul-Emile Trottier, Hector Lafrance, Omer Lafrance
fils.
- 1949 Maire: Alphida L'Ecuyer,
Conseillers: Joseph Champagne, Noël Laviolette, Arthur Laurin,
Paul-Emile Trottier, Hector Lafrance, Omer Lafrance
fils.

- 1950 Maire: Alphida L'Ecuyer,
Conseillers: Joseph Champagne, Noël Laviolette, Arthur Laurin,
Paul-Émile Trottier, Hector Lafrance, Omer Lafrance
fils.
- 1951 Maire: Alphida L'Ecuyer,
Conseillers: Noël Laviolette, Hector Lafrance, Omer Lafrance, Jo-
seph Champagne, Arthur Laurin, Paul-Émile Trottier.
- 1952 Maire: Alphida L'Ecuyer,
Conseillers: Hector Routhier, Noël Laviolette, Arthur Laurin,
Paul-Émile Trottier, Hector Lafrance, Omer Lafrance.
- 1953 Maire: Alphida L'Ecuyer,
Conseillers: Noël Laviolette, Paul-Émile Trottier, Hector Lafrance,
Rolland Binette, Arthur Laurin, Omer Lafrance.
- 1954 Maire: Alphida L'Ecuyer,
Conseillers: Rolland Binette, Noël Laviolette, Arthur Laurin,
Paul-Émile Trottier, Hector Lafrance, Omer Lafrance.
- 1955 Maire: Alphida L'Ecuyer,
Conseillers: Josaphat Trottier, Eugène Binette, Hector Lafrance,
Arthur Laurin, Paul-Émile Trottier, Omer Lafrance.
- 1956 Maire: Alphida L'Ecuyer,
Conseillers: Josaphat Trottier, Arthur Laurin, Hector Lafrance,
Omer Lafrance, Paul-Émile Trottier, Eugène Binette.
- 1957 Maire: Alphida L'Ecuyer,
Conseillers: Eugène Binette, Arthur Laurin, Paul-Émile Trottier,
Hector Lafrance, Josaphat Trottier, Omer Lafrance.
- 1958 Maire: Alphida L'Ecuyer,
Conseillers: Hector Routhier, Noël Laviolette, Arthur Laurin,
Paul-Émile Trottier, Hector Lafrance, Omer Lafrance.
- 1959 Maire: Alphida L'Ecuyer,
Conseillers: Hector Routhier, Noël Laviolette, Arthur Laurin,
Paul-Émile Trottier, Hector Lafrance, Omer Lafrance.
-

Commission scolaire

Une seule commission administre les quatre écoles de la paroisse: l'une est au village depuis 1884, une autre au haut de la Côte depuis 1880(?), une troisième au Domaine depuis 1888(?), la quatrième au bas de la côte St-Joseph depuis 1884. Cette dernière remplaça la plus ancienne qui fut longtemps la seule du rang, bâtie au haut de la deuxième terrasse, à un mille du rang d'Oka.

Depuis quand y-a-t-il école dans la côte? Comme les archives de la Commission sont incomplètes, ayant été détruites ou perdues, nous ne pouvons y répondre que par des conjectures. Il y avait certainement une école avant 1840 puisque les enfants de Pierre Ethier étaient munis d'une instruction au moins primaire. Calixte Ethier qui deviendra médecin vers 1865, y prit avec ses sœurs les premiers éléments de l'instruction.

Qui avait fondé cette école? — Ici encore la réponse n'est pas facile. Généralement avant 1840, c'était à la seigneurie et au clergé qu'était laissé ce soin. Mais la seigneurie d'Oka, dont la côte est une tranche, avait une école à Oka même, dirigée par les Sœurs de la Congrégation, et ne se souciait pas d'en fonder une autre pour la côte St-Joseph. Quant au clergé, la côte aurait du être desservie par St-Benoît depuis 1799, mais là encore, on se désintéressait d'une population qui avait gardé l'habitude de s'adresser à Saint-Eustache pour les choses du culte. Or, la paroisse de Saint-Eustache était bien autorisée par l'évêque, depuis 1825, à dépenser des fonds de la Fabrique pour entretenir des écoles dites de Fabrique, mais s'intéressait-elle assez à notre côte pour y affecter des fonds?

D'ailleurs, les années 1837 et 1838 avaient été fatales à la Fabrique comme à toute la population.

Il reste qu'il y avait certainement une école avant 1840 dans la côte St-Joseph. Était-elle sous régime public? Bibaud écrivait en 1825: « il est peu de paroisses où il n'y ait une école plus ou moins respectable ». St-Eustache avait les écoles de Labrie et de Laviolette. Elles furent incendiées en 1837. Le couvent des Sœurs de la Congrégation Notre-Dame date de 1849. Pour nous éclairer sur l'origine de notre école, la Commission Scolaire actuelle n'y peut rien. Elle n'a rien à nous offrir sur les titulaires enseignants et sur les progrès des enfants. Tout ce qu'elle possède, et elle nous en gratifie bien volontiers, c'est une liste des commissaires depuis 1904 seulement. Qu'ont-ils fait ces Commissaires, nous l'ignorons.

COMMISSION SCOLAIRE DE 1904-1959

Les présidents de la Commission scolaire depuis 1904 ont été: —

MM. Joseph Trottier, Alexandre Sarrazin, Magloire Laurin, Tancrede Dumoulin, Elzéar Robillard, Thomas Lafrance, Philippe Théorêt, Aldas Lauzon, M. le curé Edmond Dufault, Célestin Brunet, Henri Lavallée, Harris Théorêt, Alfred Vaillancourt, Pierre Cataphard, Albert Lacroix, Eugène Labelle, Bernard Dumoulin, Félix Laurin, Arthur Laurin, Alphonse Brunet, Rolland Binette.

Les secrétaires-trésoriers furent: —

Vitalis Desjardins, Edmond Lacroix, J.-L. Proulx, George Pager, Valéri Paquin, Rolland Trottier.

Les Commissaires furent au nombre de quatre par année, plus les présidents:

MM. Léon Trottier, Léandre Labelle, Alexandre Sarrazin, Oscar Lafrance, Hyacinthe Lacroix, Alphonse Viau, Magloire Laurin, Osias Trottier, Tancrede Dumoulin, Hormisdas Trottier, Charles Guindon, Adolphe Desjardins, Damase Lefebvre, F.-X. Lauzon, Joseph Paquin, Elzéar Robillard, Alfred Dumoulin, J. M. Pomminville, Exaudel Lauzon, Placide Dumoulin, Aldège Dumoulin, Thomas Lafrance, Joseph Lavallée, Philibert Paquin, Hormisdas Théorêt, Philippe Théorêt, Bruno Guitard, Joseph Cataphard, Cyrille Lauzon, Napoléon Laurin, Aldas Lauzon, Amandor Desjardins, Ovide Laflèche, Edmond Dumoulin, Henri Lavallée, Eugène Trottier, Harris Théorêt, Pierre Cataphard, Hector Joannette, Alfred Vaillancourt, Alphéda L'Ecuyer, Albert Lauzon, Edmond Taillefer, Félix Laurin, Albert Lacroix, Josaphat Trottier, Laurent Lafrance, Paul-Emile Dumoulin, Ubald Lavallée, Eugène Labelle, Marcel Dumoulin, J.-A. Beauchamp, Alphonse Brunet, Rolland Binette, Bernard Dumoulin, Georges Dumoulin, Omer Lafrance fils, Victor Laviolette, Noël Laviolette.

PROVINCE DU BAS-CANADA

DÉPUTÉS DU COMTÉ D'YORK (1792-1830) (1)

(deux députés)

Lotbinière, Eustache-Gaspard Chartier de (2)	1792-1796
De Bonne, Pierre-Amable	1792-1796
Lacroix, Hubert — résidant à Saint-Vincent de Paul	1796-1800
Hétier, Joseph (3)	1796-1800
Bédard, Joseph	1800-1804
Foucher, Louis-Charles	1800-1804
Mure, John — Écossais, ami de Mgr Plessis	1804-1810
Dumont, Eustache-Nicolas-Lambert — Seigneur	1804-1808
Trestler, Jean-Joseph	1808-1809
Saint-Julien, Pierre	1809-1814
Bellet, François	1810-1814
Dumont, Eustache-Nicolas-Lambert	1814-1827
Forbes, William	1814-1814
Féré, Jean-Baptiste	1815-1820
Perrault, Augustin	1820-1824
Simpson, John	1824-1827
Lefebvre, Jean-Baptiste	1827-1829
Labrie, Jacques — Docteur	1827-1830
Scott, William-Henry	1829-1830

(1) Comprenait alors les comtés de Vaudreuil-Soulanges, Argenteuil, Deux-Montagnes, les îles Perrot et Bizard. En 1829 le comté d'York fut divisé pour former les nouveaux comtés de Deux-Montagnes, Vaudreuil et Ottawa.

(2) Noble, marquis, ancêtre des Harwood de Vaudreuil.

(3) L'Ancêtre des Éthier de la région, venait de Limoges en France, Étienne avait épousé Marie Marguerite Labelle; le fils Léonard marié à Montréal en 1670 avec Élisabeth Godillon a eu 10 enfants dont André baptisé à Pointe-aux-Trembles en 1696; il y avait plusieurs familles Éthier à Saint-Eustache; famille en évidence, l'un de ses membres était capitaine de milice, un autre sera huissier en 1856. Ce député Joseph Éthier est fils de chirurgien à Sainte-Eustache. Voir liste de Alfred Labelle sur les députés des comtés d'York.

PROVINCE DU BAS-CANADA

DÉPUTÉS DU COMTÉ DES DEUX-MONTAGNES (1830-1838)(1)

(deux députés)

Labrie, Jacques (2)	1830-1831
Scott, William-Henry	1830-1838
Girouard, Jean-Joseph	1831-1838

PROVINCE DU CANADA

DÉPUTÉS DU COMTÉ DES DEUX-MONTAGNES (1841-1854)

Robertson, Colin	1841-1842
Forbes, C.-John	1842-1844
Scott, William-Henry	1844-1851
Papineau, l'hon, Louis-Joseph	1852-1854

PROVINCE DU CANADA

DÉPUTÉS DU COMTÉ DES DEUX-MONTAGNES (1854-1867) (3)

(un député)

Daoust, Jean-Baptiste	1854-1867
---------------------------------	-----------

PROVINCE DE QUÉBEC

DÉPUTÉS À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE POUR LE COMTÉ
DES DEUX-MONTAGNES (1867-1959)

Ouimet, l'hon. Gédéon	1867-1876
Champagne, Charles-Louis	1876-1882
Beauchamp, Benjamin	1882-1897
Champagne, Hector	1897-1908
Sauvé, l'hon. Arthur	1908-1930
Sauvé, l'hon. Paul	1930-

(1) Formé d'une partie du comté d'York. La Constitution de 1791 qui nous régissait fut suspendue le 28 mars 1838, par acte décrété à Londres le 10 février de la même année, et remplacé par le Conseil Spécial.

(2) Décédé le 26 octobre 1831.

(3) En 1853 la partie qui forme le comté d'Argenteuil fut détachée du comté des Deux-Montagnes et l'île Bizard fut annexée au comté de Terrebonne. En 1855 les paroisses de Saint-Piacide et de Saint-Hermas furent détachées du comté d'Argenteuil pour être annexées au comté des Deux-Montagnes.

*DÉPUTÉS À LA CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA
POUR LE COMTÉ DES DEUX-MONTAGNES (1867-1917)*

Daoust, Jean-Baptiste.....	1867-1872
Prévost, Wilfrid.....	1872-1875
Globesnsky, Charles-Auguste-Maximilien.....	1875-1876
Daoust, Jean-Baptiste.....	1876-1891
Girouard, Joseph.....	1892-1896
Éthier, Joseph-Arthur-Calixte.....	1896-1925
Lacombe, Liguori.....	1925-1930
Sauvé, Arthur.....	1930-1935

*DÉPUTÉS À LA CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA
POUR LE COMTÉ DE LAVAL-DEUX-MONTAGNES (1933-1949) (1)*

Sauvé, Arthur.....	1933-1935
Lacombe, Liguori.....	1935-1949

*DÉPUTÉS À LA CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA
POUR LE COMTÉ D'ARGENTEUIL-DEUX-MONTAGNES
(1949-1959) (2)*

Valois, Philippe.....	1949-1958
Latour, J-Octave.....	1958-

PROVINCE DU BAS-CANADA

*CONSEILLERS LÉGISLATIFS, DIVISION DES MILLE-ILES
(1856-1867) (3) (Élus par le peuple)*

Masson, Edouard.....	1856-1864
Dumouchel, l'hon. Léandre.....	1864-1867

(1) Comté des Deux-Montagnes remanié en 1933.

(2) Comté remanié en 1949.

(3) De 1792 à 1856 les conseillers législatifs étaient nommés à vie par la Couronne, sans attribution de division. D'après la loi de 1856, les conseillers déjà nommés continueraient de siéger leur vie durant; les autres seraient élus par le peuple pour huit ans, par groupe de douze tous les deux ans. Ce système dura jusqu'en 1867, à la Confédération. Depuis les conseillers législatifs sont nommés à vie. La Division des Mille-Iles comprend les comtés des Deux-Montagnes et de Terrebonne.

PROVINCE DE QUÉBEC

CONSEILLERS LÉGISLATIFS, DIVISION DES MILLE-ILES

(1867-1959) (1) (Nommés à vie)

LeMaire, l'hon. Félix-Hyacinthe	1867-1879
Lefebvre de Villemure, l'hon. Jean-Bte	1880-1882
Lacoste, l'hon. Alexandre	1882-1883
Champagne, l'hon. Charles-L.	1883-1888
Marcil, l'hon. David	1888-1899
Mathieu, l'hon. François-Xavier	1900-1908
Champagne, l'hon. Hector	1908-1941
Connors, l'hon. Frank-L.	1942-

SÉNATEURS POUR LA DIVISION DES MILLE-ILES

(1867-1959) (2) (Nommés à vie)

Dumouchel, l'hon. Léandre	1867-1882
Masson, l'hon. Louis-François-Rodrigue	1882-1884
Senécal, l'hon. Louis-Adélar	1887-1887
Rolland, l'hon. Jean-Baptiste	1887-1888
Rodier, l'hon. Charles-Séraphin	1888-1890
Masson, l'hon. Louis-François-Rodrigue	1890-1903
David, l'hon. Laurent-Olivier	1903-1926
Lafamme, Napoléon-Kemmer	1927-1929
Prévost, Jules-Edouard	1930-1943
Daigle, Armand	1944-1957
Monette, Gustave	1958-



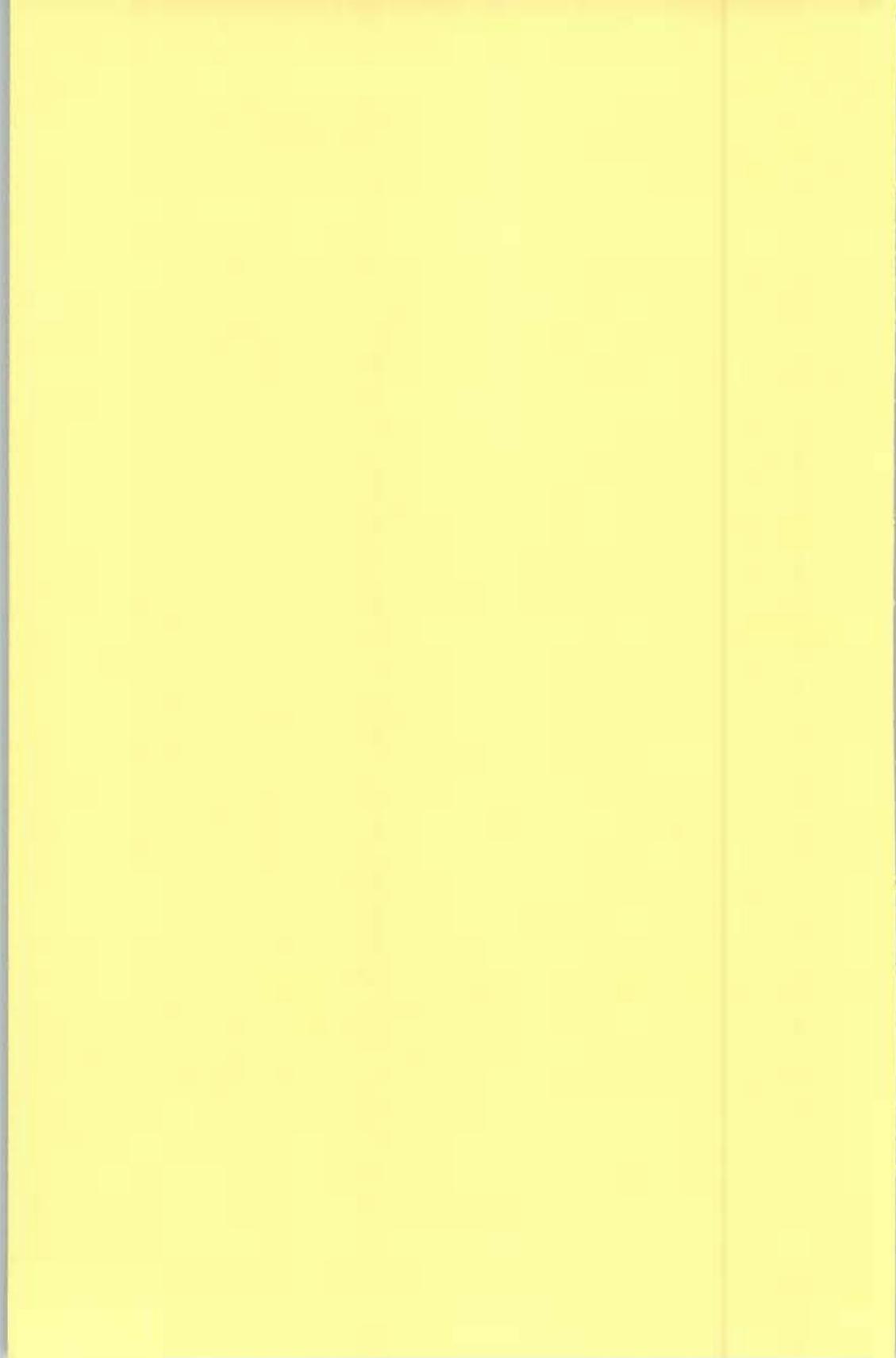
(1) Comprend les comtés des Deux-Montagnes et de Terrebonne.

(2) La Division des Mille-Iles comprend les comtés de Terrebonne et des Deux-Montagnes.



Un pommier en fleurs

*Courtoisie du Service de Ciné-Photographie
de la Province de Québec*



Utilités publiques

L'histoire est un maître qui renseigne sur le passé, qui enseigne, aide à préparer l'avenir. « Notre Maître, l'histoire », a dit M. le Chan. Lionel Groulx.

Les routes :

Étant donné que les premiers habitants de notre paroisse venaient comme nous le disons dans les pages précédentes de Saint-Eustache et de l'extrémité ouest de l'Île de Montréal, il est normal qu'ils aient utilisé la voie d'eau, le lac, et aussi un sentier ou chemin longeant plus ou moins le lac. Ce chemin devint bientôt une nécessité urgente pour communications avec les centres d'approvisionnements, en particulier pour ceux de la seigneurie Dumont qui voulaient traiter avec les gens de la Mission d'Oka qui ne pouvaient pas en tout temps employer le moyen de la voile ou de la rame. Ainsi s'explique-t-on que les premiers arrivés s'établirent sur les bords du lac, à savoir: à Pointe-Calumet et sur le rang conduisant à Oka. Mais ce dernier chemin demeura longtemps fort primitif en raison du débordement des eaux au printemps. Vers 1880, nous l'avons dit la municipalité décida enfin de le surélever sur une certaine étendue. On en confia le travail au secrétaire municipal du temps, mais l'empierrement toujours miné par la crue des eaux se manifesta insuffisant. Vers 1930, sous l'impulsion d'un mouvement général déclenché dans toute la province, la municipalité modernisa tous ses chemins, celui du bas pour convenir aux travaux déjà exécutés sous les ordres du Ministère de la Voirie qui avait élargi la route venant de Saint-Eustache, l'avait dotée d'un fond solide là où il n'y avait que du sable, et l'avait recouverte d'une couche de petites pierres goudronnées puis d'une autre couche d'asphalte. Notre chemin, après avoir été cette fois suffisamment surélevé, fut lui aussi classé parmi les meilleurs de la province.

L'amélioration des bons chemins se continua sur tout le parcours de la côte, du domaine et des montées. Ce geste marqua un progrès sensible dans le bien-être et dans la situation économique de la population. Ce moyen de communication valut à nos habitants un regain de prospérité jusque-là inconnu. La municipalité profita de l'occasion pour faire disparaître tout un cap de roche légendaire qui obstruait la montée des voitures près du bourg dénommé « Les Musiques », et aussi pour faire miner un autre obstacle de pierre qui dans la montée du domaine obligeait à un

petit détour. Notons aussi que l'amélioration se fit sentir aux endroits marécageux, en particulier dans la montée McColl où les eaux de la montagne demeuraient stagnantes et rendaient parfois en certaines saisons le passage impraticable.

Aujourd'hui, c'est charmant de circuler en auto dans la paroisse. M. le Curé Dufault n'aurait plus à craindre d'arriver en retard à ses écoles, même avec une voiture mue par la vapeur et le service postal n'est plus en souffrance.

L'étranger peut venir admirer nos beautés et jouir des avantages de notre vie champêtre et du panorama qui s'offrent à la vue.

Le système postal

Notre système postal canadien est plus d'institution anglaise que française. La Nouvelle-France ne connut qu'un système de courrier rudimentaire pour transmettre les ordonnances et dépêches gouvernementales d'ordre militaire ou civil. Généralement le capitaine de la côte transmettait les décisions de l'autorité supérieure à ses ressortissants de la côte. Qu'il s'agisse des choses de la voirie, du département de la justice. Quant aux lettres de familles, elles étaient transmises entre Québec et Ville-Marie par courrier spécial libre. En 1693, il en coûtait un franc pour chaque lettre selon un décret. (Voir Le Jeune Dict. Général no. 2 page 456).

En 1760, sous le régime anglais la colonie tomba sous la juridiction d'un ministère qui régissait l'Angleterre et ses possessions au profit exclusif de la Couronne. Dès 1768, un courrier régulier existait entre Halifax et Windsor par Québec et Montréal. De Québec à Montréal, la diligence prenait 9 ou 10 jours avec autant de relais et le coût d'une lettre était de douze sous par lieue. En 1849, le gouvernement canadien s'empara du Ministère des Postes et en réduisit le tarif. En 1870, il en coûte à peine cinq sous à l'intérieur du pays. En 1912, le gouvernement établit le service rural avec distribution à domicile comportant service auxiliaire pour émission de mandats et de bons de poste.

Vers 1880, les journaux et les lettres venaient de Saint-Eustache, autant que possible tous les jours de la semaine et le bureau était chez M. Duncan McColl, à quinze arpents plus haut que l'église. Après 1885, le bureau était chez Jos. Legault, boulanger; une ancienne affirme que parfois en hiver la montée McColl étant bloquée, Xavier Martel du village allait en raquettes chercher le courrier à Saint-Eustache. Un autre ancien croit que vers 1820, le bureau de poste était au bas de la côte à l'encoignure de la route d'Oka, chez le marchand Dessureau ou Guitard.

Le téléphone

La Compagnie Bell fut incorporée en 1880. En 1911, elle comptait déjà au Canada 302,759 abonnés. En 1914, l'hôtelier Victor Labelle avait un poste public d'appel à Montréal via Saint-Eustache. M. le Curé et M. le Docteur Pomminville avaient aussi sans doute une installation à domicile. Mais dès 1885, la Famille de M. Léandre Labelle était reliée avec la voisine celle de Magloire Lauzon par un fil privé de confection domestique. Également en 1920, le presbytère et la sacristie étaient reliés par un fil téléphonique.

L'électricité

M. le Curé Dufault était bien ami du progrès. Il le manifesta non seulement dans la culture des pommes, la mise en conserve des légumes, l'emploi de la vapeur pour son auto, mais aussi pour l'éclairage des édifices religieux. Il utilisa successivement la lampe aladin, l'éclairage au gaz domestique puis l'électricité en 1920 au système Delco pour son presbytère et son église. Lorsque la Compagnie Gatineau offrit son service électrique, il ne fut pas lent à s'en prévaloir. Il fit de même pour le chauffage central, il se le procura.

Le chauffage central

Ca toujours été un problème de chauffer une église pendant la longue saison d'hiver. Comme dans les paroisses rurales, notre paroisse eut une terre à bois et de gros poêles « Trois-Rivières » à deux ou trois ponts, qu'on entretenait avec du bois de corde. Le culte sur semaine avait lieu autant que possible dans la sacristie et on s'y accommodait vaille que vaille, mais le dimanche et aux funérailles, on surchauffait la bâtisse dès la veille et encore on se plaignait de l'inégalité de la chaleur, on brûlait dans la grande allée et on gelait près des murs.

Le progrès dans l'art du chauffage allait toujours croissant et comme dans les autres paroisses, on changea souvent de système. Vers 1885 on décida d'installer des fournaies dans la cave de l'église, on continua d'utiliser du bois, puis on en vint à acheter du charbon, plus tard on emploiera de l'huile brute.

Mais il fallait pour chauffer à l'air de gros tuyaux qui conduisaient la chaleur, et ces tuyaux avant d'aller pénétrer dans le toit de l'église devaient orner l'intérieur de l'édifice, ornement détestable puisqu'il choquait la

vue et empêchait de voir à l'autel. On lui substitua des tuyaux confinés dans la cave conduisant la chaleur ou la vapeur à des bouches ou grilles de fer fixées dans le plancher, mais alors il fallut songer à construire tout une cheminée à côté de l'église pour permettre à la fumée de sortir et qui fut construite par Adélaré Ladouceur en 1943 pour la somme de \$850.00. Aujourd'hui, on en est rendu au système de radiation par calorifères dissimulés entre les murs.

L'eau courante

L'eau courante ne manque pas à Saint-Joseph-du-Lac. Notre montagne comme toutes les masses de roche reçoit et conserve abondamment l'eau qu'elle distribue par canaux souterrains. L'eau, soit qu'elle s'accumule dans les terrains spongieux comme en des cuvettes d'où elle coule sur terre vers les ruisseaux, soit qu'elle pénètre dans les lits de pierre où elle se purifie pour reparaitre au pied de la montagne. Aussi tout au tour de la montagne, on trouve de nombreuses sources qui fournissent une eau pure et froide; citons en particulier la source à l'est qui abreuve tout le village de Saint-Benoît; elles ne se dénombrent pas celles qui sourdent au village de Saint-Joseph-du-Lac. Malgré toute cette abondance de bonne eau, il est peu de fermiers qui aient l'eau courante à la maison et aux bâtiments. Le village comme comparaison n'est pas pourvu d'un système d'aqueduc capable de le protéger contre les désastres de l'incendie.

Le presbytère a eu de cette eau pour la cuisine du temps de M. Piché et pour les nécessités de la maison durant le séjour de M. Charette. Cette eau courante bienfaisante a été apportée dans le couloir qui mène à la sacristie durant la cure de M. Jasmin. Ainsi la Fabrique et M. le Curé profitent de toutes ses accommodations que nous offre le progrès.



Table des Matières

Pages *ORIGINES (de 1613 à 1690)*

- 7 Le Patronage de Saint-Joseph-du-Lac.
- 7 Mgr Bourget et Saint-Joseph
- 8-9 Champlain en 1613 au lac des Deux-Montagnes
- 10 Le Calvaire et Saint-Joseph
- 10-11 L'Île Aux Tourtes — Missionnaires
- 12 Fourrures
- 13 1660 — Dollard Des Ormeaux
- 13 1689 — Massacre de Lachine
- 15 1690 Bataille sur le lac des Deux-Montagnes

SEIGNEURIES

- 17 Des Mille-Iles
- 17 Dumont
- 20 St-Eustache et ses Seigneurs
- 21 En 1717 — Seigneurie Du-Lac
- 22 Réduction projetée
- 20 Réduction réalisée
- 23 En 1722 — Contestation de Dame D'Ailleboust
- 23 En 1731 — Aveu et Dénombrement
- 24 En 1773 — Augmentation de la seigneurie Du-Lac.
- 24 En 1749 — Délimitation des seigneuries

PEUPLEMENT

- 27 1^{ière} Entrave: par la mère Patrie, la France,
- 27 2^{ième} Entrave: par l'esprit d'aventure et les congés aux Cou-
reurs des bois
- 28 3^{ième} Entrave: par l'exode des Rameurs
- 29 4^{ième} Entrave: en 1760 sous le régime anglais
- 30 5^{ième} Entrave: l'engagement des Bûcherons.
- 30 6^{ième} Entrave: l'afflux des Écossais
- 31 7^{ième} Entrave: manque de chemins

<i>Pages</i>	<i>PIONNIERS</i>
33	Les premiers occupants
33	D'où venaient-ils ?
34	1793 — Familles Ethier, Dumoulin, Demers
38	Les Écossais McColl
39	La Montée de Saint-Benoît
40	1837
41	L'Anglais cupide
43	Les Patriotes
44	Maraudeurs
44	Journée de Terreur, Nuit Rouge
45	La Frenière
46	Les Auberges
46	Rencontre des Otages
48	Saint-Benoît
49	Redoutable armée des Orangistes
50	Barbarie
53	Curé Chartier
54	Représailles
55	L'Union des Deux-Canadas
57	Les Victimes de 1837 — Ont subi des pertes — de Saint-Eustache
57	Les Victimes de 1837 — Ont subi des pertes — de Saint-Benoît
58	Les Victimes de 1837 — Ont subi des pertes — de Sainte-Scholastique
58	Liste des prisonniers — de Saint-Eustache
59	Liste des prisonniers — de Saint-Benoit
59	Liste des patriotes tués, selon les registres de St-Eustache
59	Liste des patriotes tués — des nôtres ?
 <i>ÉRECTION DE LA CÔTE EN PAROISSE</i>	
61	Décret épiscopal en 1853
66	Première Pétition
67	1854 — Définition du Dogme de l'Immaculée-Conception
68	Grande joie dans la Côte Saint-Joseph
 <i>MESSIEURS LES CURÉS</i>	
69	M. Florent Bourgeault — curé fondateur
71	Première Messe
71	Chapelle temporaire
71	Premières fonctions

<i>Pages</i>	<i>MESSIEURS LES CURÉS</i>
73	Première visite
73	Les assemblées de Fabrique
75	Municipalité civile
75	M. Bourgeault et l'évêché
76	1859-1869 — M. le curé Théophile Chagnon
78	1869-1876 — M. Théophile Thibodeau
79	Annexion du Domaine
81	Le Chantre
81	Eglise et Presbytère
83	1876-1878 — M. le curé Edouard Casaubon
84	En 1881 — les Trappistes
85	Crise agricole
86	Choses du passé
87	Réminiscences d'un octogénaire
88	Joseph Legault
88	Théophile Legault
91	1878-1889 — M. le curé Norbert-Alphonse Valois
91	Expertises du R.P. Michaud, c.s.v.,
92	En 1890 — Construction de l'église et du presbytère
93	La petite vérole
94	Lettres à Mgr Fabre
95	Les malades et le catéchisme
97	1889-1904 — M. le curé Damase Piché
98	Première messe du 1er enfant de la paroisse
100	1895 — Consécration de l'église
100	Statues et orgue
100	Insubordination de la jeunesse
101	Les croix du chemin
102	1904-1910 — M. le curé Georges Charette
104	1905 — le Cinquantenaire de la paroisse
107	Bénédiction des trois cloches
107	Démission de M. le curé Charette
110	1910-1915 — M. le curé Raphaël Peltier, 7ième curé
110	1915-1944 — M. le curé Eloi-Dalphis Dufault
110	Zèle pour cathéchisme et confréries
112	Salle paroissiale
112	1944-1958 — M. le curé Ludger Jasmin
113	Le Centenaire de la paroisse
116	Poste C.K.A.C.
117	Fièvre de l'Uranium et du pétrole
118	Vergers
119	Le Sable

Pages *MESSIEURS LES CURÉS*

120	Pointe-Calumet
120	Endroit touristique
121	Les premiers habitants du bourg
121	Développement
122	1958 — Départ de M. le curé Jasmin
123	M. le curé Georges Martin

LISTES

125	Liste des prêtres, religieux, religieuses de la paroisse
126	Liste parmi les hommes de profession libérale
127	Liste des Marguilliers et officiers
130	Liste des Maires et Conseillers
140	Liste des Commissaires d'écoles
141	Liste des Députés du comté
143	Liste des Conseillers législatifs
144	Liste des Sénateurs

UTILITÉS PUBLIQUES

145	Les routes
146	Le système postal
147	L'électricité — Le téléphone
147	Le chauffage central
148	L'eau courante



MONSIEUR LE CURÉ JOSEPH-URGEL DEMERS
Membre actif de la Société Historique de Montréal et du Canada.



ESSAI DE BIOBLIOGRAPHIE
DE
Monsieur LE CURÉ JOSEPH-URGEL DEMERS

PAR

SŒUR BÉATRICE DEMERS, s.g.m.

Thèse présentée comme supplément de cours en vue du
Diplôme de Bibliothéconomie et de Bibliographie
décerné par l'Université de Montréal
aux élèves graduées
de
L'École de Bibliothécaires

Septembre

1953

Nihil obstat:

6 septembre 1955

ADÉLARD DUGRÉ, s.j.

Censor deputatus.

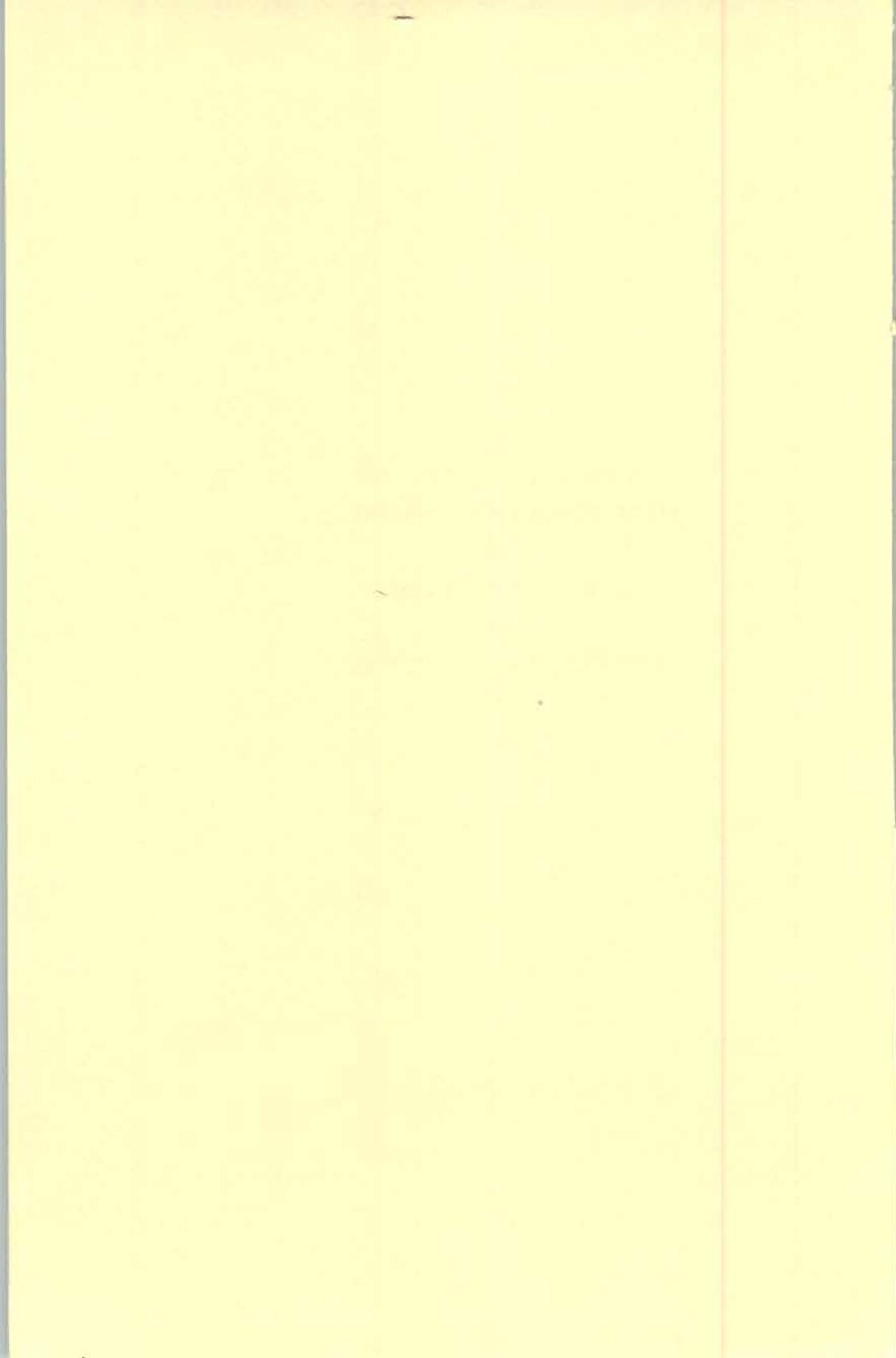
Imprimatur:

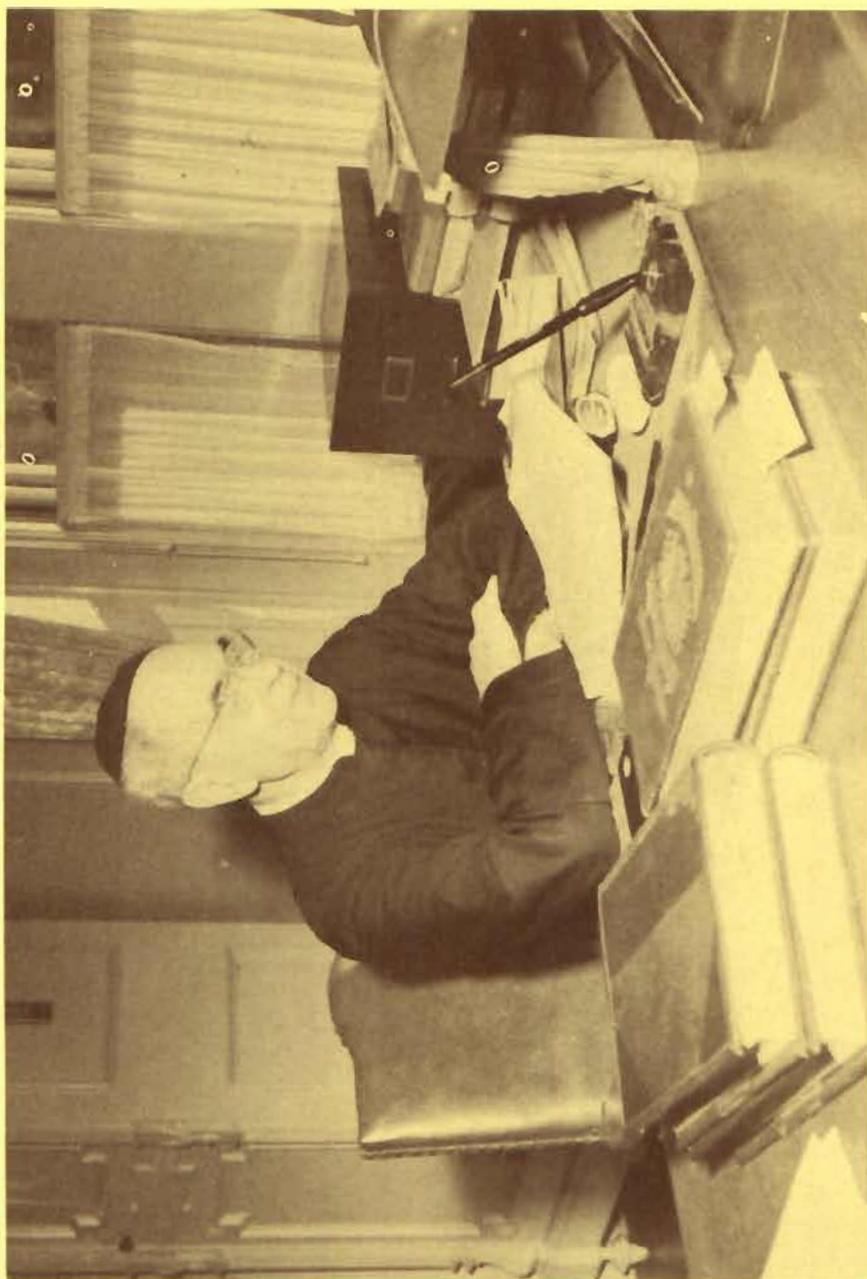
† J. C. CHAUMONT, V.G.

Évêque auxiliaire de Montréal,

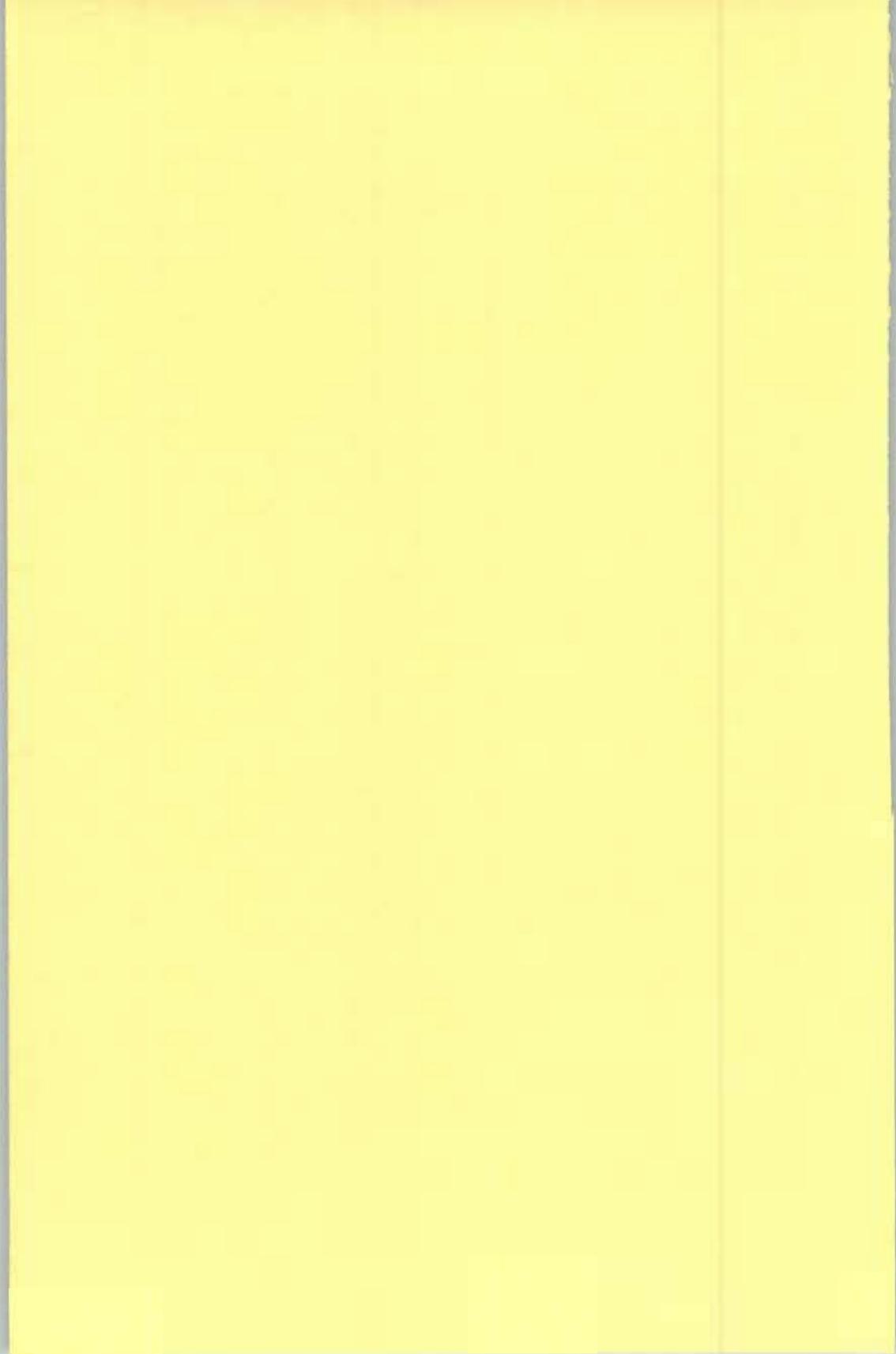
8 septembre 1955.

A MA TRÈS RÉVÉRENDE
MÈRE SUPÉRIEURE GÉNÉRALE
EN
HOMMAGE DE FILIALE
ET DE
RESPECTUEUSE GRATITUDE





M. l'abbé J. Urgel Demers, à son cabinet de travail



Lettre préface

Évêché
de
Valleyfield

Salaberry de Valleyfield, P.Q.

2 septembre 1954.

À Révérende Sœur Béatrice Demers, s.g.m.
Bibliothécaire,
Hôpital Notre-Dame,
Montréal.

Ma très bonne Sœur,

C'est avec une joie très vive, que j'ai appris votre projet de résumer dans une synthèse biographique, les principaux épisodes de la vie si profondément sacerdotale de votre vénéré frère, l'abbé Joseph-Urgel Demers. Je trouve dans ce geste, une heureuse initiative : ce sont des mérites que vous allez mettre à l'abri de l'oubli, dans ces pages destinées à la mémoire de mon très cher confrère, URGEL.

Amenés par la Divine Providence de deux localités bien distantes l'une de l'autre, votre frère et moi, nous nous trouvions, un jour de janvier 1891, et pour plusieurs années, dans les mêmes classes, au Séminaire de Sainte-Thérèse. Une amitié plus que soixantenaire, amitié sans nuage et sans déclin, nous permit à tous deux de travailler ensemble, de sympathiser souvent, et nous encourager mutuellement dans la poursuite de l'idéal qui nous avait orientés vers le séminaire.

Je me permets, quelques indiscretions INTER VIVOS qu'il me pardonne, ce que je ne puis taire : les belles vertus dominantes du héros, de votre thèse : charité et délicatesse, fermeté, droiture et bonté inépuisable... etc... Ces remarquables qualités sociales ne contribuèrent pas peu, à assurer à Urgel, une prestigieuse influence sur le milieu étudiant et à se faire de fidèles amis...

L'abbé Demers devenu prêtre, après de belles années d'études ecclésiastiques, fut immédiatement appelé à vivre à l'Archevêché, et à y remplir d'importantes fonctions liturgiques. Il devint bientôt, grâce à son tact admirable, le confident, le Secrétaire privé, du grand Archevêque de Montréal, sa Grandeur Monseigneur Paul Bruchési.

La Providence voulut mettre le comble au succès du Secrétaire et du Maître des cérémonies, en faisant de lui, l'un des plus marquants chefs, de l'inoubliable Congrès Eucharistique International de 1910 à Montréal.

Après douze ans d'affectueux dévouement auprès de son chef diocésain, l'abbé Demers jut à même de se donner tout entier au ministère direct des âmes... soit aumônier de Maisons-Mère, soit curé de paroisses...

Rempli du « zèle de la Maison de Dieu », également soucieux du bien spirituel et temporel de ses ouailles, dans son ministère pastoral, qui lui fut successivement confié; il eut par le sens des réalités, sa connaissance profonde des personnes et des choses, son désintéressement à toute épreuve : il eut plein succès dans ses œuvres pastorales et historiques.

À son heure, malgré les multiples occupations de la cure il se fit écrivain agréable et sûr, comme en témoignent sa très intéressante « Histoire de Sainte-Rose de Laval » sa belle paroisse. Puis ses captivantes « Impressions de voyages », rédigées au cours de ses pérégrinations. Et l'inoubliable « Vie de Mère Marie-Anne » il fut le premier à faire connaître à ses Filles, les éminentes qualités de leur Mère Fondatrice, (ce qui fut une révélation).

Puisse sa paisible existence au sein de sa retraite, à la Fraternité Sacerdotale se prolonger comme ces rayons du soleil d'automne qui dorment tout ce qu'ils éclairent... Là encore, l'infatigable travailleur continue « L'Histoire de l'Île Jésus ».

Il fallait relever ces réels mérites d'un prêtre qui fut vraiment Sacerdos Dei Altissimi. Vous l'avez fait, ma bonne Mère, soyez-en remerciée. Avec toute la délicatesse d'une main deux fois sœur, vous aurez accompli cette belle œuvre et contribué à l'édification de tous, à la gloire du clergé diocésain et de l'Église Canadienne. Vous aurez payé en même temps, une dette de reconnaissance et d'admiration envers un frère aîné qui vous eut toujours en particulière affection.

Agrérez donc, ma Révérende Sœur, mes respectueuses félicitations et le vœu que je forme pour le succès de votre thèse, et fraternel travail.

Votre bien dévoué en N.-S.

Alfred Langlois, Évêque de Valleyfield.



Prologue

Il est souvent périlleux de parler des vivants ! Les historiens sont sur ce point d'une très grande réserve. Aussi critique-t-on sans gêne aucune, leur discrétion. Il m'est avis quand même que nous devons faire des exceptions et que nous avons tort de louer ceux qui ne sont plus... C'est trop tard !

M. le curé J.-U. Demers vit encore. Qu'il vive longtemps !.. Son enfance n'eut rien d'extraordinaire. Adolescent, il aimait l'étude et s'y donnait, il se fit remarquer par sa bonté aimable, et sa grande amitié pour deux confrères, dont aujourd'hui, l'un Son Excellence Monseigneur Alfred Langlois et l'autre, Théophile Legault, notaire distingué de notre métropole.

Il n'était pas encore prêtre que déjà Son Excellence Monseigneur Paul Bruchési l'appela auprès de lui comme Secrétaire et Maître-de-Cérémonies du diocèse. C'est à ce même poste que tout le clergé de Montréal apprécia sa délicatesse, sa bonté et sa grande connaissance du protocole ecclésiastique. Il passa ensuite quelque temps chez les Sœurs Grises, Maison-Mère, d'où il se rendit à la Maison-Généralice des Sœurs de Sainte-Anne, à Lachine; il y passa trois triennants canoniques. Là il résolut de faire revivre La Fondatrice et ses vertus. Il scruta les archives et les divers lieux où elle vécut. Il fit connaître aux religieuses dans des séries de conférences, la vie édifiante de leur Vénérée Mère Marie-Anne. Il fut le premier à dévoiler les vertus et la vie exemplaire de leur Mère.

Nommé à Saint-Hermas où il célébra son jubilé d'argent, il fut le pasteur qui se fit tout à tous. Le soin qu'il accorda aux malades est demeuré proverbial. Dès son arrivé, il obtint des religieuses de Sainte-Croix pour son école paroissiale. Ses journées étaient remplies par le ministère de l'administration pastorale. Dans ses rares moments de loisirs des soirées, il se faisait « chercheur infatigable » des archives, il scruta des notes qui feront prochainement le sujet de « l'Histoire de la paroisse de Saint-Hermas ».

Quand il quitta sa paroisse pour celle de Sainte-Rose, les fidèles pleuraient, on parle encore de lui, comme « notre bon curé ».

Il fit à Sainte-Rose ce qu'il avait fait à Saint-Hermas; éducation, ministère, zélateur de la dévotion au Sacré-Cœur, Action Catholique, (La première section Jaciste du diocèse fut établie par ses soins) toutes les

œuvres sont assurées de son appui et de sa bienveillante collaboration. Il publie « L'Histoire de la paroisse de Sainte-Rose de Laval » dont le Directeur du journal et Député de Terrebonne M. Lionel Bertrand, a écrit dans « La Voix des Mille-Iles » : « Par l'abondance des détails, la variété de l'information, la vivacité et la richesse du style, le livre de M. le curé Demers, s'impose comme une des œuvres des plus importantes de l'histoire locale et régionale. Nous félicitons l'auteur et son magnifique ouvrage ».

Avant son départ de Sainte-Rose de Laval, les paroissiens lui firent une splendide fête à l'occasion de son jubilé d'or. Il reçut de nombreux témoignages qui lui prouvèrent l'affection qu'il a toujours su mériter.

Il est maintenant au Cénacle Pie-X de la Fraternité Sacerdotale où dans le calme et la prière il continue de travailler une seconde édition de l'Histoire de la paroisse de Sainte-Rose de Laval, qui bientôt sera sous presse. Il rédigea en 1953, ses « Mémoires de voyages » de 1908-1909.

M. le curé J.-U. Demers est un prêtre selon le Cœur de Dieu. Grands sont ses mérites. Il n'a vécu que pour Dieu et les âmes. Son unique souci aura toujours été le Règne du Christ.

« Lui, il faut qu'Il règne ! (1) »



(1) M. Antonio Gérard, Directeur de district à la Commission des Écoles Catholiques de Montréal. Propagandiste Général Diocésain de la L.C.I.M.

Introduction

Nous présentons ce travail avec une certaine hésitation; étant étudiante de l'École de Bibliothécaires de la Session des cours d'été de Sherbrooke, et le peu de temps alloué pour parfaire un ouvrage de cette envergure.

Nous répondons ainsi aux exigences des examens de l'École de Bibliothécaires de l'Université de Montréal. Nous voulons aussi rendre un hommage public à ce Pasteur modèle qui a exercé une influence considérable sur son entourage, par l'exemple d'une vie débordante dans l'ordre culturel et apostolique. Aussi notre humble esquisse désire-t-elle mettre à jour le mérite d'un écrivain disert, d'un Curé zélé et d'une charité peu commune.

Il nous a semblé utile de colliger les écrits de M. le Curé J.-U. Demers, sur la petite histoire régionale, sur ses « Mémoires de voyages », sur son œuvre de biographie et sur de nombreux articles d'Histoire proprement dite. Nous nous limitons à ces principaux aspects de ses activités. Nous nous sommes jugée incapable de donner convenablement une synthèse rendant pleinement justice à notre héros, car son action fut toujours très discrète.

Nous rendons hommage à un admirable Pasteur d'âmes, à un historien qui a aimé sa patrie et qui l'a fait connaître; à un prêtre à qui l'Église et l'État sont redevables pour de vastes réalisations accomplies dans le silence et l'effacement de l'homme de Dieu.

Nous désirons exprimer notre reconnaissance à Madame Desrochers-Foster, notre dévouée professeur, à Monsieur Antonio Girard, à Monsieur Juges Girard, aux RR. SS. de Sainte-Anne qui nous ont été des aides précieux.

Nous résumons l'œuvre et la vie de M. le Curé Joseph-Urgel Demers par les paroles d'un paroissien ami: M. l'Avocat Guy Rouleau, Député aux Communes: M. le Curé est un aimable causeur, tout comme son style, intéressant, vivant et alerte, il plaisante volontiers, exploite la situation... en bon psychologue. Dans le domaine curial: il se fait le père de tous ses paroissiens, prodigue ses conseils éclairés, ses soins paternels. D'une « *charité* » débordante, il soulage toutes les misères spirituelles et temporelles qui se présentent à lui.

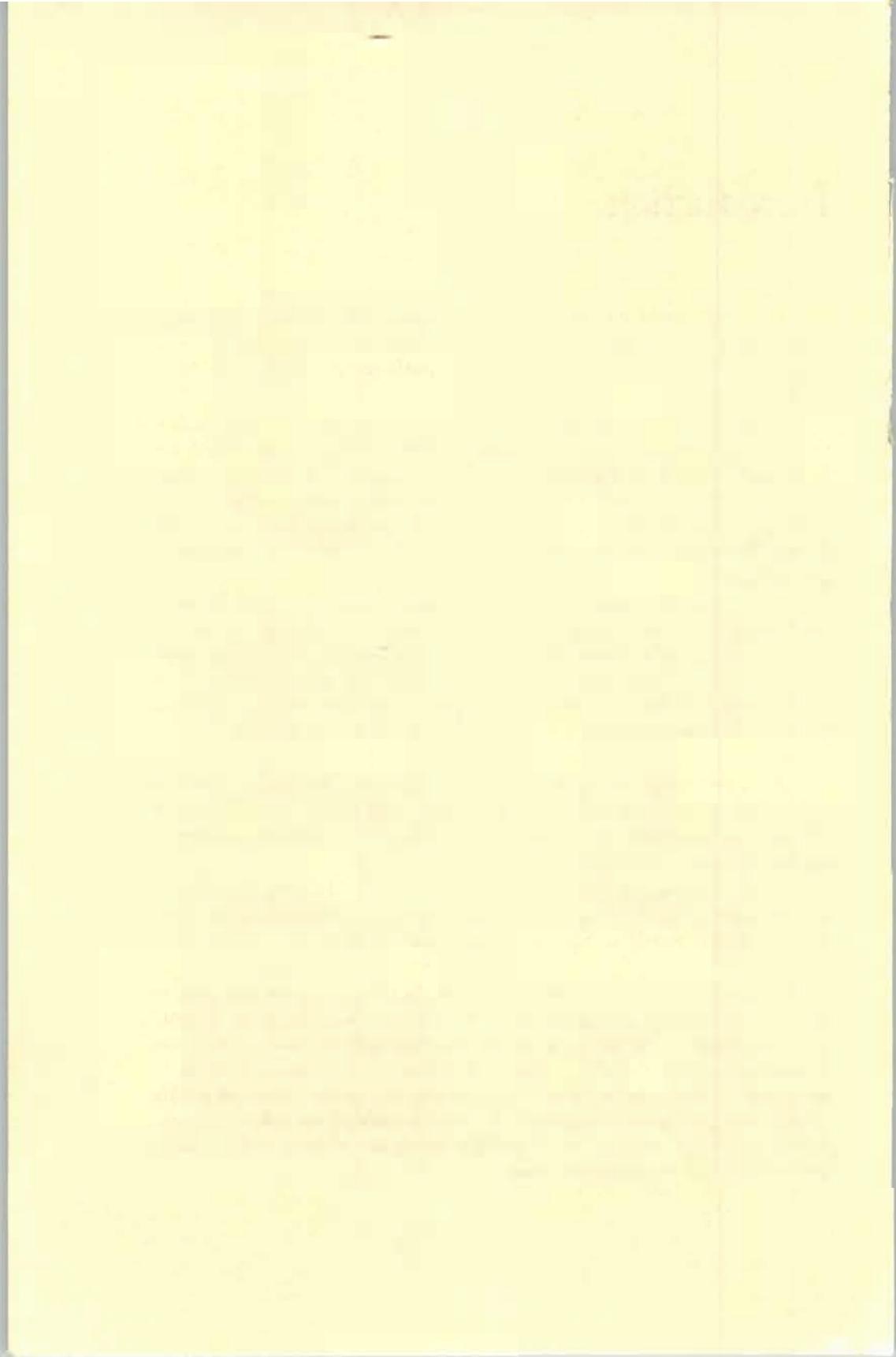


Table des Matières

	Page
LETTRE — PRÉFACE.....	161
PROLOGUE.....	163
INTRODUCTION.....	165
TABLE DES MATIÈRES.....	167
PREMIÈRE PARTIE.....	169
BIOGRAPHIE.....	171
DEUXIÈME PARTIE.....	185
BIBLIOGRAPHIE.....	187
CEUVRES DE L'AUTEUR.....	187
A. — MANUSCRITS.....	187
B. — IMPRIMÉS.....	187
a. — LIVRE ET BROCHURE.....	187
b. — ARTICLES DE REVUES.....	188
SOURCES À CONSULTER SUR L'AUTEUR.....	188
INDEX.....	189

[The page contains extremely faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the paper. The text is arranged in several paragraphs and is difficult to decipher.]

PREMIÈRE PARTIE
BIOGRAPHIE



Biographie

Monsieur l'abbé Joseph-Urgel-Adémar Demers naquit à Saint-Joseph-du-Lac, comté Deux-Montagnes, le 8 mai 1876, du mariage d'Hercule Demers et d'Arthémise Dumoulin (1).

Ses études primaires terminées à l'école paroissiale, Joseph-Urgel entreprit ses humanités au Collège de Sainte-Thérèse; il les termina au Collège de Montréal. Il poursuivit ses études de philosophie et de théologie aux Séminaires de cette même ville (2).

Trois mois avant son ordination sacerdotale, conférée le 21 décembre 1901, Sa Grandeur Monseigneur Paul Bruchési l'appela à l'Archevêché de Montréal, en qualité de Secrétaire-particulier et de Maître-de-Cérémonies du diocèse (3).

Le jeune abbé Demers remplit ces fonctions importantes jusqu'en 1910. C'est au cours de cette période qu'il prit une part active aux grands événements de notre histoire ecclésiastique: Concile Plénier de Québec en 1909 et Congrès Eucharistique International de Montréal en 1910.

Il fit ensuite de nombreux voyages, tant en Europe qu'en Amérique (4).

Il visita en 1903, en compagnie de Monseigneur Paul Bruchési, les Institutions Religieuses de toutes les Communautés qui ont leur Maison Généralice à Montréal. Ainsi se rendit-il jusqu'en Colombie anglaise et en Orégon. En 1908, il passa six mois en Europe (5).

Monsieur l'abbé Demers se rendit d'abord au Congrès Eucharistique International de Londres en qualité de Secrétaire-Particulier; c'est là qu'il eut la joie d'assister à l'incomparable succès oratoire de son Archevêque, qui répondit à l'appel impromptu de remplacer un orateur étranger à « Albert Hall ». Sa Grandeur accepta de parler en anglais et en français. Quinze mille congressistes de tous les pays l'acclamèrent avec enthousiasme (6).

A Londres, l'Archevêque et le distingué Secrétaire avaient élu domicile chez une canadienne, Madame Kiely, qui pour honorer ses hôtes invita à un dîner intime la grande diva canadienne, Madame « Albani ». Celle-ci accepta volontiers de chanter quelques morceaux de son répertoire en particulier « Souvenir du jeune âge » qui a tant aidé à sa réputation mondiale (7).

(1, 2, 3, 4) La Chancellerie de l'Archevêché de Montréal. Biographies. Demers, (l'abbé Joseph-Urgel-Adémar). N.B. Notre nomenclature et nos dates, en grande partie, sont tirées de cette source.

(5, 6, 7) « Mémoires de voyages » de M. l'abbé Demers.

Au lendemain du Congrès, il assistait au « Castel d'Arundel » à un Garden Party, offert en l'honneur du Cardinal-Légit (Vincent Vanutelli), à tous les congressistes par le Duc et la Duchesse de Norfolk, dont le fils présida en qualité de Maître-de-Cérémonies au couronnement de la Reine Elisabeth II (juin 1953) (1).

Toujours dans la grande capitale britannique, Lord Strathcona, Haut Commissaire canadien, vint présenter ses hommages à l'Archevêque de Montréal et à son Secrétaire, les invitant à aller passer quelques jours de repos à son *château*, « Colonsay Island », en Ecosse. Le Vénéral Lord conduisit ses hôtes à son autre *château* de « Strathcona », près d'Oban et de là à la capitale de l'Ecosse, Edimbourg qu'ils visitèrent.

En route pour Rome, passant par la France, nos voyageurs visitèrent plusieurs villes, s'arrêtèrent à Paris, et assistèrent à une vingtaine de banquets offerts à l'Archevêque de Montréal, par plusieurs dignitaires de l'Eglise entre autres, le Cardinal Archevêque de Paris, l'évêque de Versailles, etc. et des Académiciens, en particulier les: Bordeaux, Bourget, Thureau-d'Anjin (2).

Après avoir visité la « Ville Lumière », ses trésors artistiques et historiques, ils longèrent la Côte d'Azur, s'arrêtèrent à Cannes chez Mademoiselle Hortense Cartier, fille de Sir Georges-Etienne Cartier (3).

Mais le but ultime du voyage, c'était Rome, en vue d'assister à la célébration du jubilé d'or de Notre Saint Père le Pape Pie X (aujourd'hui canonisé). Fêtes inoubliables qui réunissaient dans Saint-Pierre de Rome plus de cinquante cardinaux, trois cents archevêques et évêques, les ambassadeurs de quarante nations et soixante-dix mille fidèles (4).

Comme Secrétaire-Particulier de l'Archevêque de Montréal, M. l'abbé eut le privilège de deux audiences privées avec Sa Sainteté Pie X, dans son cabinet de travail, au cours desquelles le Pape lui remit « sa propre photo autographiée » ajoutant: « En gage de notre paternelle affection » (5).

En octobre 1909, cédant aux instances de son bon ami, M. l'abbé Brophy, aumônier du pensionnat du Saint-Nom de Marie, à Outremont, M. Demers tint son auditoire, deux heures durant, sous le charme de l'« historique voyage » cinématographié concernant Londres, son Congrès Eucharistique International, Paris, Rome et plusieurs autres villes (6).

Le 8 décembre suivant, c'est sa paroisse natale qui le réclame et qu'il captive (7).

(1) « Mémoires de voyages » de M. l'abbé Demers.

(2, 3, 4, 5) « Mémoires de voyages » 1908.

(6, 7) « Mémoires de voyages » de M. l'abbé Demers, 1909.

Ses « Mémoires de voyage » en donnent d'amples détails historiques, avec de riches et d'intéressantes observations.

Cette année 1909 fut mémorable par ses assises solennelles de toute l'Église canadienne... le Concile Plénier du Canada à Québec. C'était le premier du genre au pays depuis sa fondation.

Le Secrétaire-Particulier de Sa Grandeur l'Archevêque de Montréal apprit sa nomination comme cérémoniaire au Concile Plénier, par une dépêche télégraphique ainsi conçue:

« Québec 17 septembre 1909

À M. l'abbé J.-U. Demers, Archevêché de Montréal.

Nommé Maître-de-Cérémonies pour le Concile Plénier du Canada. Venez immédiatement.

*Signé Alfred A. Sinnott
Secrétaire du Délégué Apostolique (1).
(Monseigneur Sbarretti)*

Son Excellence Monseigneur Paul Bruchési, Archevêque de Montréal, confirme la nomination par cette lettre:

Québec le 17 septembre 1909

*Premier Concile Plénier
du Canada
Mon cher Fils,*

Le délégué vous a lui-même proposé comme cérémoniaire du Concile ainsi que M. l'abbé A. Langlois de Québec. Tous les évêques ont dit: « PLACET ». Venez donc; vous avez votre chambre à l'Archevêché de Québec.

Votre bien affectionné en N.-S.

Paul, Archevêque de Montréal (2).

C'était un grand honneur pour notre jeune abbé d'être appelé à conduire de si solennelles cérémonies religieuses; aussi en garda-t-il un précieux souvenir.

Après le Concile Plénier du Canada, notre pays n'a pas connu d'événement religieux plus glorieux que le Congrès Eucharistique International

(1, 2) Archives de l'Archevêché 1909. Copie de l'original.

de Montréal en 1910. Sa durée ne fut que quelques jours, du 7 au 11 septembre, mais quelles journées d'intense ferveur; de prenant enthousiasme !

Le Maître-de-Cérémonies du diocèse va déployer son savoir-faire, son tact délicat et son zèle. Imaginons un peu ce qu'il faut prévoir pour réussir une telle entreprise... et pour satisfaire aux exigences du protocole de la Sainte Église. De tous les comités constitués pour le succès du Congrès, celui des « Cérémonies » à n'en pas douter, ne le cédait à aucun autre; il était un des plus importants. L'entreprise était de « TAILLE » (1).

Monsieur l'abbé J.-U. Demers en fut l'âme; il avait comme assistants Messieurs les Curés de Notre-Dame et de Saint-Vincent-de-Paul, MM. H. Gauthier et C. Laforce. L'expérimenté Maître-de-Cérémonies sut s'adjoindre *deux cents* jeunes prêtres et séminaristes comme substitués aux cérémonies (2).

A cette occasion il rédigea une brochure intitulée « Cérémonial des Fonctions Sacrées du Congrès Eucharistique International de Montréal » 1910 (3).

Quant au Chef, il devait présider au cérémonial du Cardinal-Légit (Monseigneur Vincent Vanutelli) et des autres Princes de l'Église, à toutes les cérémonies principales du Congrès, surtout dans la solennelle procession. Quels souvenirs ne garde-t-il pas de ces solennités; cette inoubliable procession du Très Saint Sacrement et du magnifique reposoir où se couronna le « TRIOMPHE » projeté à la gloire de « JÉSUS-HOSTIE » (4).

En octobre 1910, les journaux de Montréal annoncent la nomination suivante: « M. l'abbé Joseph-Urgel Demers, Secrétaire-Particulier de Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque de Montréal et Maître-de-Cérémonies à la cathédrale, abandonne les fonctions qu'il a occupées pendant près de dix ans, on sait avec quel tact délicat et quel dévouement, pour devenir chapelain de la Maison mère des Sœurs Grises (5).

« Le départ de l'aimable Secrétaire-Particulier de Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque de Montréal, n'est pas sans causer une certaine surprise dans le monde religieux, où il était si remarquablement apprécié pour ses connaissances du protocole ecclésiastique et du cérémonial si varié de l'Église. Monseigneur n'a pas encore nommé de remplaçant à M. l'abbé Demers. Celui-ci tout en restant chapelain chez les Sœurs Grises, viendra assister Monseigneur jusqu'à ce que Sa Grandeur se soit nommé un nouveau Secrétaire. (6).

(1, 2, 3, 4) Rapports du Congrès Eucharistique International de Montréal, 1910.

(5) La Presse, Montréal, 4 octobre 1910.

(6) M. Dupire, Le Devoir, 4 octobre, 1910.

Après quelques mois passés à la chapellenie de la Maison-mère des Sœurs Grises, M. Demers recevait son premier mandat canonique d'aumônier à la Maison Généralice des Sœurs de Ste-Anne à Lachine, 6 mars 1911.

Voici ce que nous disent les annales des RR. SS. de Sainte-Anne, à propos de son allocution d'entrée: « Votre grande famille religieuse m'est déjà connue; pendant dix ans, comme Secrétaire-Particulier de Monseigneur l'Archevêque, j'ai visité la plupart de vos maisons où j'ai toujours apprécié l'accueil bienveillant que j'y ai reçu.

« Je suis tenté de comparer le Mont-Sainte-Anne au Mont-Cassin, que j'ai visité il y a trois ans. Vous avez quitté le siècle pour vous retirer en solitude, et comme saint Benoît, vous avez gravi une montagne pour y voir le monde de plus loin, en raccourci, et de cette colline, mieux prendre votre élan vers l'idéal divin ». (1).

En 1914, voici ce que Monseigneur Bruchési lui écrivait le 17 février:

Mon cher ami,

Je suis heureux de vous accorder un autre triennat comme aumônier au Mont-Sainte-Anne. Il y en aurait sûrement encore un autre après celui-là. Je sais que je réponds ainsi au désir unanime de la Communauté. Continuez donc, au sein de cette famille religieuse qui m'est chère, la belle œuvre que vous y faites depuis trois ans.

Votre cordialement dévoué en Notre-Seigneur,

Paul, Archevêque de Montréal (2).

Monsieur l'Aumônier voyant que la Mère Fondatrice des Sœurs de Sainte-Anne avait été plutôt ignorée jusqu'ici, songea à la faire connaître et aimer de ses Filles. Tandis que les anciennes religieuses qui avaient connu leur Fondatrice l'appréciaient hautement, les jeunes ne connaissaient guère leur première Mère, sa vie, ses mérites, ses vertus (3).

« Monsieur l'abbé Demers, notre digne Aumônier, disent les Annales de l'Institut, a été le pionnier de la *Biographie* de notre vénérée Fondatrice. Il a levé le voile de la vie et des vertus de notre bien-aimée Mère Marie-Anne; il a travaillé à la faire connaître et aimer de ses Filles. Nous lui en gardons une grande reconnaissance et un filial souvenir. » (4)

Pour arriver au but, M. l'abbé Demers scruta les archives déjà compilées par Mère Marie-Irène, Secrétaire-Générale. Il se renseigna aux

(1) (3) Archives des Sœurs de Ste-Anne, Lachine, Qué.

(2) Archives de l'Archevêché de Montréal. (Copie de l'original).

(4) R. Mère Marie Céline du Carmel, Secrétaire Général des Sœurs de Sainte Anne 1953.

divers endroits où elle était passée; puis il rédigea une « Esquisse Biographique », sous forme de conférences: I. Biographie, II. Éducatrice, III. Fondatrice, IV. Sainte Religieuse. Ces causeries données d'abord aux novices réveillèrent l'attention de toute la communauté et donnèrent un élan de culte envers l'excellente éducatrice qu'avait été notre Mère Fondatrice (1).

La deuxième série de conférences sur Mère Marie-Anne contient — Sa vertu caractéristique — Celle de son Institut. Elles furent données à la Maison Mère en mai 1920. Tout cela est confirmé par une lettre de Sœur Marie-Jean de Pathmos, s.s.a., Assistante au Secrétariat Général, dont nous reproduisons le texte:

« Monsieur l'abbé,

...Je puis enfin vous remettre l'original des conférences sur notre Mère Fondatrice dont vous êtes l'auteur et que conservent si précieusement nos archives communautaires. Ces pages, les premières à chanter publiquement le mérite et la vertu de notre Mère, avaient, il y a quelque trente ans, soulevé l'enthousiasme et l'admiration de vos auditrices privilégiées.

Sans aucun doute, elles ont contribué à faire grandir dans le cœur des Sœurs de Sainte-Anne le culte de cette vénérée Mère et à frayer la voie aux démarches que nous entreprenons en vue de sa béatification.

Les filles de Mère Marie-Anne vous en sont particulièrement reconnaissantes et, par mon humble voix, elles vous prient d'agréer, Monsieur l'abbé, l'expression de leur gratitude émue et l'assurance de leur religieux souvenir.

Votre bien respectueuse,

Sœur Marie-Jean de Pathmos, s.s.a.

Assistante au secrétariat général.

Monsieur l'abbé Demers fut nommé curé à la paroisse Saint-Hermas. Là, l'attendait un champ d'action et de dévouement considérable. Tout était à restaurer ou à faire... l'église, la sacristie et le presbytère paraissaient dans un état d'abandon... pénible à son cœur sacerdotal. (2).

Le nouveau curé trouvant les paroissiens très bien disposés se mit à l'œuvre sans tarder. Pénétrons quelque peu les sentiments de ses ouailles dans une adresse lue à son départ. « Pour la maison du bon Dieu, que de zèle vous avez déployé. La sacristie et l'église sont toutes brillantes de propreté, parées d'un air de jeunesse. Rien de trop beau pour le culte !

(1) Archives de la Maison-Mère des Sœurs de Ste-Anne.

(2) Archives de Saint-Hermas par M. Antonio Girard, Directeur de district à la Commission Catholique de Montréal.

Un orgue électrique a remplacé l'harmonium. Un carillon de trois cloches est venu rehausser nos cérémonies religieuses et chanter à leur manière la louange du bon Dieu. »

« C'est encore, grâce à votre vigilance, cher M. le Curé, que nous vous devons l'électricité dans l'église et même dans les rues de la paroisse; ce lustre suspendu aux voûtes de ce temple vous est un témoignage éloquent de notre gratitude. »

« Pour attirer près de vous la jeunesse, vous avez fait ériger la salle paroissiale dont nous sommes heureux de bénéficier pour nos réunions de toutes sortes et nos soirées récréatives. Que d'heures de travail, que de fatigues pour nous procurer ce local » (1).

« Vous avez voulu encourager les amusements honnêtes en nous favorisant d'un beau tennis pour l'été, et d'une patinoire l'hiver, les deux, certes bien appréciées.

« Pour seconder plus directement vos efforts dans cette œuvre apostolique de la jeunesse, vous nous avez donné un couvent et fait venir les religieuses de Sainte-Croix, qui certes savent se montrer vos auxiliaires dévouées dans tout ce qui est de leur ressort.

« Nous aimons à souligner ici votre grande bonté envers nos malades. Jamais vous ne vous lassez de les consoler, de les encourager, de les bénir. Que d'âmes vous doivent le rayon de bonheur qui les a rendues fortes en face de l'épreuve, plus généreuses dans l'accomplissement du devoir (2).

« Et dans l'ordre surnaturel, combien nous vous sommes redevables ! Retraites suivies, triduums, confréries pieuses, instructions doctrinales, tout venait à temps renouveler nos âmes au souffle vivifiant de la vôtre, illuminée d'une piété intense et éclairée.

« Et de plus, qui ne se sent attiré vers « le Christ de la Paix », en regardant avec foi ce magnifique monument du « Sacré-Cœur » que votre piété ardente a fait introniser avec solennité, grâce à la générosité des paroissiens de 1926; l'érection de ce beau monument réveille dans notre âme le souvenir d'un séjour béni, et le mémorial de votre inoubliable Jubilé d'argent. (3).

« L'année 1926 a été remarquable par les belles fêtes qui ont solennisé votre Jubilé d'Argent Saderdotal, alors, il nous en souvient comme ces jours furent grandioses... Nous aurions voulu les voir se prolonger longtemps, mais comme tous les beaux jours, elles ont eu leur déclin; il nous reste comme « Mémorial » le magnifique monument du Sacré-Cœur, érigé en cette année jubilaire. Comme il nous est cher (4).

« C'est avec un grand regret que nous apprenons votre prochain départ de Saint-Hermas. Les neuf années que vous avez vécu au milieu

(1, 2, 3, 4) Archives de Saint-Hermas par M. Antonio Girard.

de nous, nous laissent le souvenir d'un sublime tableau. Que de traits lumineux se détachent de l'ombre... Que d'œuvres accomplies dans ce laps de temps !

« Oui, Monsieur le Curé, nous vous devons beaucoup, nous le sentons bien à cette heure des adieux et du départ, tout, autour de nous est rempli de souvenirs qui nous attachent à vous et qui appellent notre reconnaissance; une secrète douceur semble émaner de chaque chose pour ressusciter en nous les charmes d'un passé inoubliable (1).

« Veuillez agréer, M. le Curé, cette humble bourse, tribut de notre gratitude. Puisse le Bon Dieu, vous accorder une longue et bienfaisante santé et couronner toutes vos entreprises d'un plein succès car toutes sont pour la gloire de Dieu et le bien des âmes ! (2). »

Monsieur le Curé Demers fit son entrée dans la paroisse Sainte-Rose au commencement de novembre 1929, suivi d'une cinquantaine d'automobiles venues tant de Sainte-Rose que de Saint-Hermas, pour lui manifester leur estime. Puis une réception chaleureuse l'attendait à la Salle Municipale... (3).

Avec de nouveaux paroissiens aussi bien disposés que les anciens, le Curé ne pouvait manquer de mettre à profit ses talents d'organisateur. Il se préoccupe avant tout de développer en ses ouailles, le culte divin, en embellissant son église, puis dès 1930, il lance l'idée d'un magnifique monument de bronze au Sacré-Cœur, aussitôt les souscriptions pleuvent. Il le voulait situé bien en vue des passants de la rue, sur un petit monticule de la place de l'église. Il fait prêcher une grande retraite dont la paroisse avait été privée depuis plusieurs années. Il a organisé plusieurs œuvres pieuses: La Ligue du Sacré-Cœur, le Tiers-Ordre de Saint François, etc, etc. M. le Curé s'intéresse au culte des morts par un pèlerinage au cimetière en 1932; il exécute un autre projet d'amélioration en faisant couvrir d'asphalte les grandes allées du cimetière et gazonner les terrains, puis en installant un magnifique Chemin-de-la-Croix tout en marbre du pays (4).

A Sainte-Rose, Monsieur le Curé Demers est anxieux de scruter les archives de la paroisse en vue de préparer les fêtes du centenaire de Monseigneur Labelle qui doivent se célébrer en 1933, et celles du deuxième centenaire de l'érection de la paroisse, qui auront lieu sept ans plus tard (5).

Pour cela, il fonde un « Cercle Historique » avec un groupe d'hommes cultivés qui s'éprend d'amour pour la petite histoire régionale. Il nomme son cercle « Cercle Historique Curé Labelle ». Il organise en 1932, une belle démonstration sur le site de la première église; puis le 24 novembre 1933, une fête à la maison natale de Monseigneur Labelle, où le « Cercle

(1, 2) Archives de Saint-Hermas par M. Antonio Girard.

(3, 4, 5) Archives de Sainte-Rose.

Historique Curé Labelle » appose une *Plaque Commémorative* en bronze, portant l'inscription bilingue:

« Ici est né le 24 novembre 1833, Monseigneur Antoine Labelle, P.A. Curé de Saint-Jérôme, apôtre de la colonisation » (1).

En cette même année, notre infatigable curé, avec son « Cercle Historique Labelle » obtient du Gouvernement Provincial, que la route No. 11 depuis Montréal jusqu'au haut des Laurentides porte le nom de « Boulevard Curé Labelle » (2).

En janvier 1933, M. le Curé organise à Sainte-Rose un journal mensuel le « Bulletin Paroissial » — Organe officiel de la paroisse Sainte-Rose de Laval, P.Q.

Après la présentation du premier « Bulletin », il commence à y publier mensuellement des articles sur l'Histoire paroissiale et régionale depuis sa fondation, notre paroisse étant le chef-lieu de l'Île-Jésus. Ce qui représente aujourd'hui cent-soixante-et-huit articles parus dans le « Bulletin » local (3).

La salle paroissiale restaurée en 1935 donne une nouvelle vie aux œuvres; on y trouve un « CENTRE » intellectuel pour les Cours du soir et les conférences de culture et un « CENTRE » de loisir pour la jeunesse.

Mais le fait saillant de l'année 1935 nous dit le « Bulletin » est l'érection d'un magnifique « MONUMENT AU SACRÉ-CŒUR » dont la bénédiction eut lieu le 30 juin en la solennité de la fête du Sacré-Cœur, par Monseigneur C. Chaumont, V.G.; cette grande démonstration avait attiré une foule considérable d'anciens paroissiens. Monseigneur avec son âme et son verbe de feu, fit un sermon vibrant, impressionnant. Son Honneur le Maire de la Ville de Sainte-Rose lut l'ACTE de CONSÉCRATION de la paroisse au SACRÉ-CŒUR. Soulignons un geste qui fit plaisir aux généreux donateurs: « Leurs noms furent inscrits sur un parchemin enfermé dans un tube de plomb lequel fut déposé près du Cœur de Jésus ». (Ce cœur est illuminé chaque soir) (4).

En janvier 1936, le curé est heureux d'ajouter une œuvre de plus dans la paroisse en faveur des pauvres sous la direction des Frères Hospitaliers de St-Jean-de-Dieu (5).

Notre dévoué pasteur prépare de splendide fêtes pour le deuxième centenaire de la paroisse. Il commence par restaurer l'église et surtout la construction d'un remarquable Baptistère avec des annexes entre le presbytère et l'église. C'est un monument digne de rappeler aux générations futures le « Mémorial » du deuxième centenaire (6).

(1, 2, 3, 4, 5) Histoire de Sainte-Rose.

(6) M. l'abbé Elie Auclair, Membre de la Société Royale du Canada.

Un événement qui a produit un renouveau chrétien dans la paroisse fut la prédication d'une « *Grande Mission* » de trois semaines, par les RR. PP. Champagne, Plaisance et Féron, o.m.i. (1)

Nous voulons citer un témoignage d'estime envers M. le Curé extrait d'une résolution des paroissiens lors d'une assemblée tenue en mars 1936.

« Les Francs-Tenanciers, reconnaissant le dévouement, la parfaite *charité* de M. le Curé Demers, spécialement pour les plus malheureux, les pauvres, les souffrants physiquement ou moralement, pour tous ses paroissiens, la bonté, la grande dignité qu'il apporte dans l'accomplissement de toutes ses fonctions désirent lui rémoigner leur reconnaissance, leur confiance et lui offrir leurs sincères remerciements et leurs vœux de longévité au milieu de nous » (2).

Puis s'ajoute encore une nouvelle floraison d'œuvres: « Une *bibliothèque paroissiale*, » une « *Chambre de Commerce* », — « Service d'Éducation Familiale » — « Service de Préparation au mariage, » — le « Cercle ou Association Sportive » — « La Ligue Indépendante Catholique masculine », — « La Ligue Indépendante Catholique Féminine », — La « Jeunesse ouvrière Catholique », — Le « Cercle Lacordaire », — Le « Cercle Jeanne d'Arc », — Le « Club de la Police » pour la Sécurité Juvénile, — Les « Scouts Catholiques », Le « Cercle des Fermières » — « L'Association de l'Union Catholique des cultivateurs », — etc. En somme une trentaine d'associations: sociales, éducatives et religieuses, cela représente un intéressant travail d'organisation, à soutenir et à promouvoir (3).

Sainte-Rose située sur les bords des Mille Iles est une plage de choix pour villégiateurs et touristes. Il a fallu songer aux chapelles supplémentaires pour le culte. Les archives disent: « La chapelle Saint-Léopold-des-Iles est ouverte au service religieux, depuis le début de la saison, 1943, grâce au zèle de notre dévoué curé. La chapelle de Notre-Dame de Laval (aujourd'hui paroisse autonome) fait aussi sa large part aux touristes. La population d'été augmente toujours davantage chaque année. M. le Curé y a pourvu en faisant bâtir trois autres chapelles aux extrémités de la paroisse; la dernière porte le nom de Saint-Jogues. Le nombre des messes dominicales dans la paroisse de Sainte-Rose l'été est de: vingt-et-une, chiffre éloquent, n'est-ce-pas ! (4).

En 1951, le 24 juin, la paroisse célébrait le Jubilé d'Or Sacerdotal du vénérable curé Demers, qui depuis bientôt un quart de siècle se dépensait pour ses ouailles. Les fêtes durèrent trois jours et quelle magnificence, on y déploya ! Décorations extérieures dans toute la paroisse, illumination le soir, arches richement décorées. A l'église, grand-messe solennelle

(1, 2) Histoire de Sainte-Rose.

(3, 4.) Archives paroissiales de Ste-Rose.

précédée de la procession du presbytère à l'église. Monseigneur Langlois, ami intime du jubilaire, a voulu présider cette fête splendide afin d'honorer dignement le vaillant curé qui depuis cinquante ans avait tant déployé de zèle et d'amour au service de l'Église et des âmes. (1).

Un banquet réunit le midi, les intimes, parents et amis, le jubilaire a été honoré par la présence de Monseigneur A. Langlois, ami intime du curé et le soir c'était le grand banquet civique de la paroisse où l'Église et l'État étaient représentés; on y fit plusieurs discours.

Les paroissiens voulurent terminer la grande fête par la présentation d'une bourse de plusieurs milliers de dollars; et un magnifique feu d'artifice où parut dans les airs illuminée la figure de leur Vénéré Pasteur avec les dates 1901-1951 (2)

« En 1952, M. le Curé Demers songe à prendre sa retraite. C'est un repos bien mérité, certes, pour cet apôtre au cœur rempli d'une *charité débordante*. Il s'est usé dans la vigne du Seigneur » (3).

A son départ, M. le Curé refuse toute démonstration publique. Les autorités de la Ville de Sainte-Rose ne voulurent cependant pas garder silence. Il y eut manifestation à la Salle Municipale, sous la présidence de son Honneur le Maire accompagné des dignitaires du Conseil de Ville et d'un grand nombre de citoyens. Son honneur le Maire M. O. Payette se fit l'interprète des paroissiens pour offrir à leur vénéré Curé un témoignage de gratitude et de profond attachement. « Bientôt vous quitterez notre paroisse, vous irez où Dieu vous invite, goûter cette paix intime et si profonde de la retraite. Parmi nous, vous vous êtes donné sans réserve, de toute votre âme à une sainte et noble cause, indépendamment de toute rémunération humaine. Oui, vous avez mis au service du bien la lumière de votre intelligence, la générosité de votre bon et large cœur, et l'enthousiasme de votre foi. Que d'œuvres accomplies dans ce quart de siècle au milieu de nous ! » (4).

RÉSUMÉ DES ŒUVRES HISTORIQUES DE M. L'ABBÉ DEMERS

Malgré cette débordante activité d'œuvres pastorales, notre digne Curé M. Demers donne une remarquable part à l'Histoire locale et régionale sans diminuer l'ardeur de son ministère. C'est un chercheur obstiné que l'histoire de chez nous captive et qui ne se laisse pas rebuter par la carence immédiate des renseignements (5).

(1, 2, 3) Archives paroissiales de Ste-Rose.

(4) Sainte-Rose, paroles de son Honneur le Maire, M. M. O. Payette.

(5) Archives de Ste-Rose.

Dans chaque étape de sa vie, il a rédigé une œuvre historique... Jeune prêtre, il écrit « ses mémoires de voyages », en 1909. Il en donna une série de conférences cinématographiées. A l'aumônerie des Sœurs de Sainte-Anne, c'est la biographie de la Fondatrice qu'il a esquissée, disent les archives de la communauté. (1).

Curé de Saint-Hermas en 1921, notre apôtre trouve le temps de mener à la fois tout un programme de restauration des immeubles de la Fabrique, de fonder des œuvres... et chercheur infatigable, de préparer une « Histoire de la Paroisse » répondant aux désirs de ses paroissiens qui lui disent: « Nous avons bien hâte de lire « Notre Histoire, bien à nous » (2).

Mais la plus importante de ses œuvres historiques est celle de « Sainte-Rose », c'est une monographie très intéressante de près de 400 pages. Monsieur le Curé Demers est le pionnier de notre histoire locale, son mérite est relevé par les appréciations suivantes: M. L. Bertrand écrivain connu et député de la Chambre des Communes, directeur du journal « La Voix des Mille-Iles », écrit ceci dans son journal: « Monsieur le Curé Demers de Sainte-Rose de Laval, brillant historien et homme de lettres averti vient de publier « l'Histoire de Sainte-Rose » de sa paroisse. Dans un fort volume de près de 400 pages, il nous fait connaître la marche de Sainte-Rose, pendant 207 années, dans un style vivant et alerte. Par l'abondance des détails, la variété de l'information, la vivacité et la richesse du style, le livre de M. le Curé Demers s'impose comme une œuvre des plus importantes de l'histoire régionale.

Nous félicitons M. le Curé Demers pour son magnifique ouvrage; nous lui devons bien des heures intéressantes; il nous fait aimer davantage le coin de terre des Mille Iles. C'est un livre que nous recommandons à nos lecteurs » (3)

Et encore dans le journal « Le Succès » de Sainte-Rose de Laval, M. U. Baudry, journaliste, disait: « Notre dévoué Curé M. Demers, patriote aimé, a réuni une documentation gigantesque pour traiter son histoire locale et régionale de Sainte-Rose, il l'a fait avec érudition. C'est un ouvrage appréciable de près de 400 pages. Nous le félicitons pour son très intéressant travail » (4)

Fondateur en 1933 du « Bulletin Paroissial » — organe officiel de Sainte-Rose de Laval, P.Q.

(1) Archives des Sœurs de Ste-Anne.

(2) Archives de Saint-Hermas.

(3) M. Bertrand, directeur du journal « La Voix de Mille-Iles ».

(4) M. Baudry, journaliste du « Succès ».

En 1933, il a fondé un « Cercle Historique Labelle » pour promouvoir l'étude de l'histoire locale, de « Chez-Nous » (1).

De 1933-1947, il a publié mensuellement dans le « Bulletin Paroissial » cent-soixante-huit articles sur l'histoire locale et régionale de Sainte-Rose (2).

Son appui favorise la fondation du Journal Hebdomadaire dans sa paroisse « Le Courrier de Sainte-Rose » et un 2^e journal le « Succès » publié dans cette même ville.

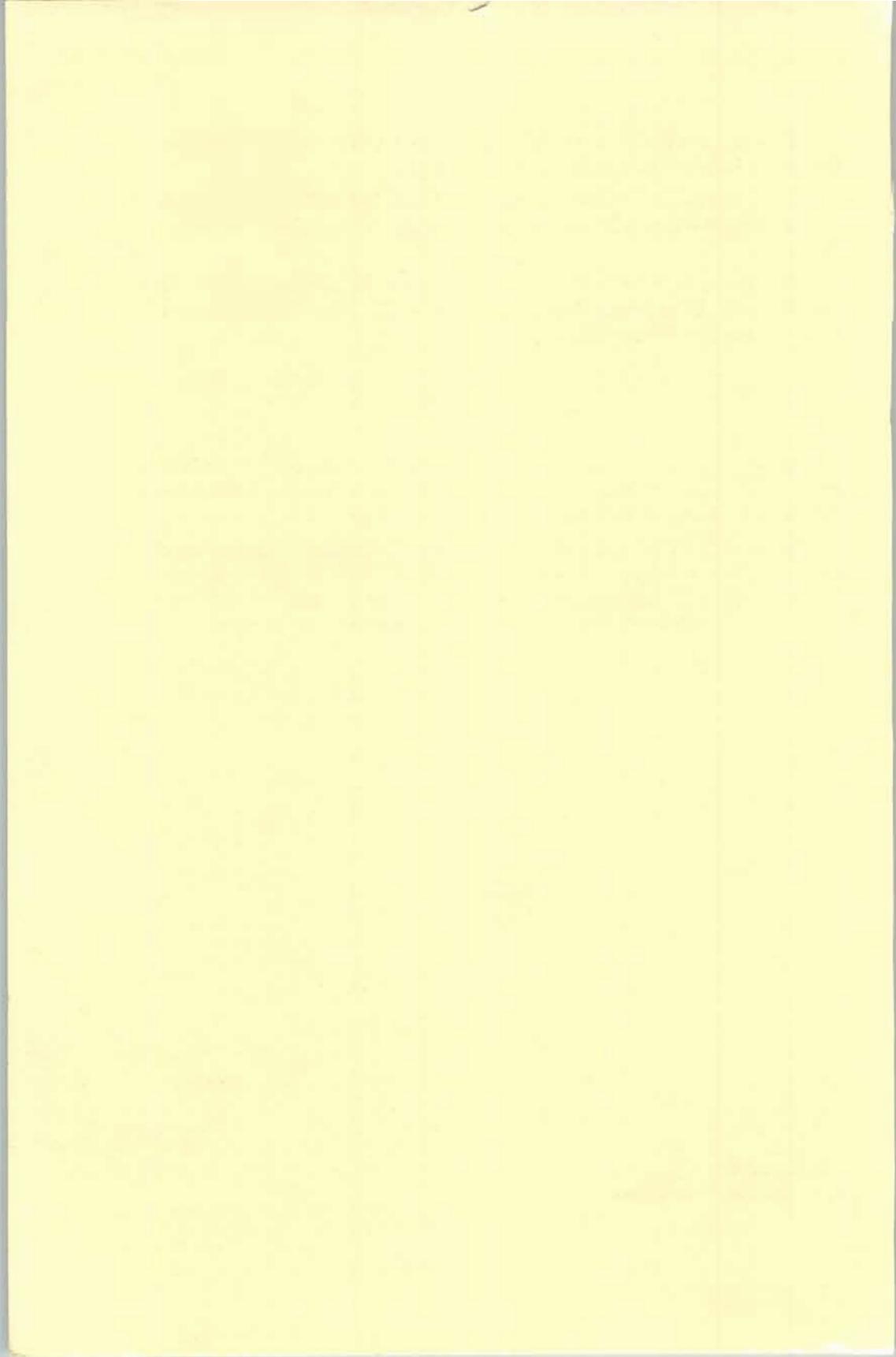
CONCLUSION

Retiré du ministère actif, ce prêtre à l'âme de feu, ne peut cependant rester oisif; aussi travaille-t-il présentement à une seconde édition de l'Histoire de Sainte-Rose laquelle sera bientôt sous presse.

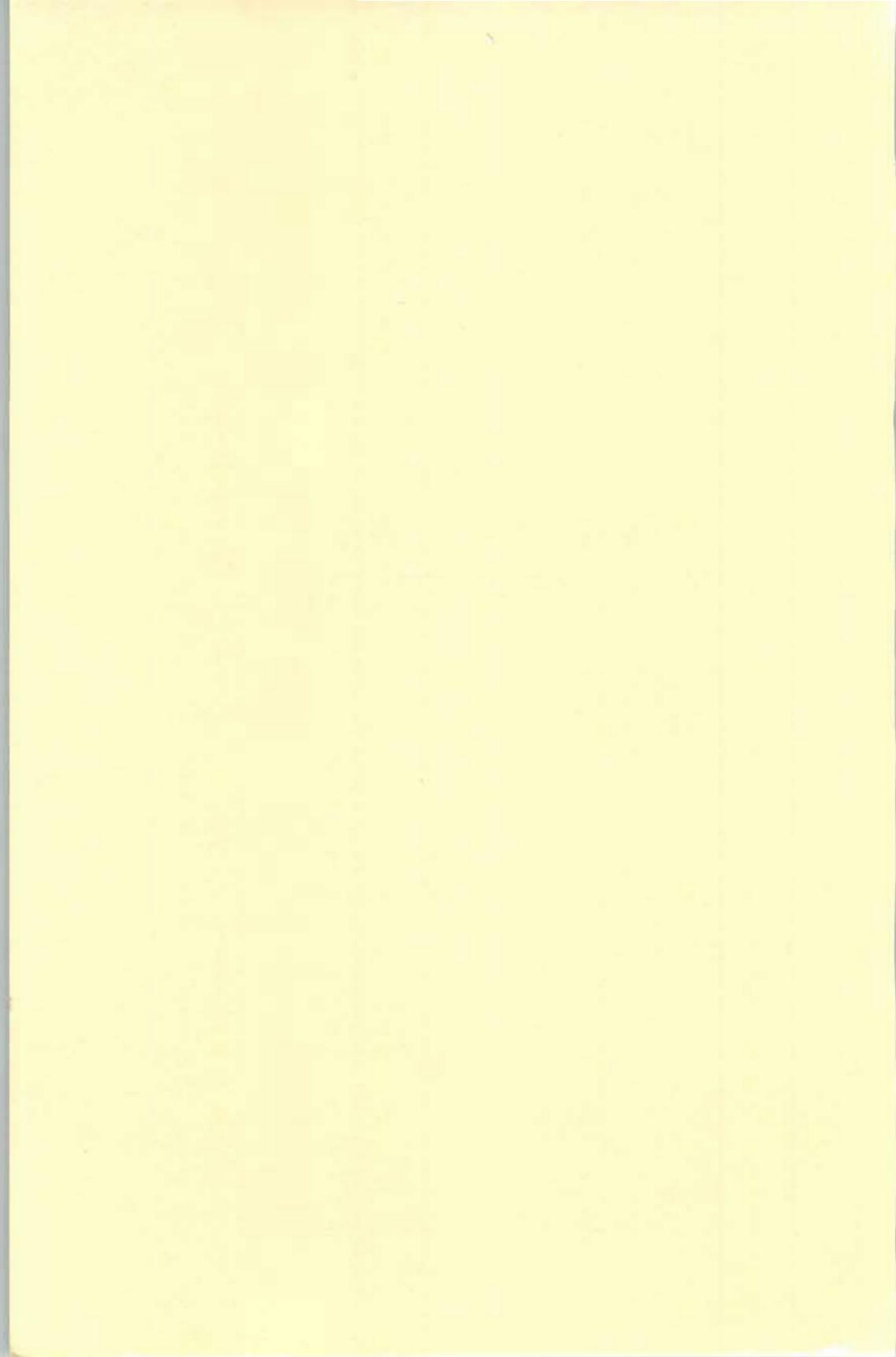
Le nom de M. le curé J.-U. Demers figure avec honneur parmi ceux des écrivains canadiens. Puisse cette modeste étude rendre hommage à l'œuvre à la fois religieuse et nationale accomplie par ce Curé de chez-nous, en qui l'Église et l'État reconnaissent un apôtre et un patriote.



(1, 2) Archives de Sainte-Rose.



DEUXIÈME PARTIE
BIBLIOGRAPHIE



Bibliographie

Ouvrages de l'auteur

A. MANUSCRITS:

1. « Mémoires de Voyages »
Cent-trois pages au dactylographe avec interligne.
2. « Conférences historiques » de voyages
Deux-cent-dix pages au dactylographe.
3. « Esquisse de Biographie » de la Fondatrice des RR. SS. Sainte-Anne.
Lachine.
N.B. Cent quatre-vingt-dix pages au dactylographe.
Donnée en tranche de conférences aux religieuses de Sainte-Anne.
— indication des sources —
4. « Histoire de la paroisse de Saint-Hermas ».
N.B. Deux cent dix pages au dactylographe
— avec indications des sources — Datée de 1926-27 — (en cours de publication).

B. IMPRIMÉS

a. — LIVRE ET BROCHURE

5. « *Histoire de Sainte-Rose de Laval* », comté Laval, P.Q. Sans lieu, sans éditeur, 1947, 394 p. ill. 25 cm. Édition originale tirée à 2,000 exemplaires.
N.B. Colophon: « Achevé d'imprimer par l'Imprimerie Arbour & Dupont, ce vingtième jour de juin mil neuf cent quarante-sept. »
Armoiries de Sainte-Rose de Laval, P.Q., avec en regard — une page de texte: — « Lecture Héraldique des Armoiries de Sainte-Rose de Laval, P.Q. »
6. « *Cérémonial des Fonctions Sacrées du Congrès Eucharistique de Montréal 1910* ». Montréal, Imp. RR. PP. du Très-Saint-Sacrement, 1910, 20 pages, 4 illustrations hors-texte, 20 cm. Édition originale.
N.B. Présentation artistique — avec indication des sources.

b. ARTICLES DE REVUES

7. « *Bulletin Paroissial* ». Organe officiel de la paroisse Sainte-Rose de Laval, P.Q.

N.B. Fondé en 1933 à Sainte-Rose de Laval par M. l'abbé J.-U. Demers, curé de Sainte-Rose — revue mensuelle —. Il y publie mensuellement des articles sur l'Histoire locale et régionale de Sainte-Rose et l'Île Jésus.

Première année, Volume I, No. I, janvier 1933, p. 1 — 5 — Présentation du « *Bulletin Paroissial* » — et « *Miettes d'Histoires de chez-nous* ». Quelques fois les articles couvrent une majeure partie de la revue; ils ne sont pas toujours signés mais la table les lui attribue. Le dernier travail paru dans la même revue en mars 1947.

Volume XIV No. CLXVIII — soit cent soixante-huit articles historiques.

SOURCES À CONSULTER SUR L'AUTEUR

8. « *La Chancellerie de L'Archevêché de Montréal.* » Biographies.
N.B. Au nom de: Demers (l'abbé Joseph-Urgel-Adémar) on trouve une liste de ses principales dates, fonctions, occupations et organisations.
9. « *Archives de la Maison Mère des Sœurs de Sainte-Anne* », Lachine, P.Q. De mars 1911 - octobre 1920.
10. « *Archives paroissiales de Saint-Hermas* », P.Q.
De octobre 1920 - novembre 1929.
11. « *Archives paroissiales de Sainte-Rose de Laval*, » P.Q.
De novembre 1929 - septembre 1952.



Index

des noms et des sujets

	<i>No</i>	<i>Page</i>
— A —		
« Albert Hall »		171
Archevêché de Montréal		161, 186
Archevêque de Montréal (Mgr P. Bruchesi)		172, 175,
Articles de revues	7	188
Archives de Sainte-Rose	11	178
Archives de Saint-Hermas	10	176, 177
— B —		
Bibliographie		185
Biographie		171
Bordeaux (Henri)		172
Bourget (Paul)		172
Brochure		187
Brophy (l'abbé)		172
Bruchési (Mgr P.)		173, 175
« Bulletin Paroissial » — Organe officiel —	7	178, 182, 188
Bertrand (Lionel) Député, Dir. Journal		182
Baudry (Ubal)		182
— C —		
Cannes		172
Cardinal-Légit (Vincent Vanutelli)		172, 174
Cartier (Hortense)		172
« Castel D'Arundel »		172
Cérémonial des Fonctions Sacrées du Congrès	6	174, 187
Champagne (R.P.), o.m.i.		180
Collège de Montréal		171
Collège de Sainte-Thérèse		171
« Colonsay Island » (Écosse)		172
Concile Plénier du Canada à Québec		171, 173

	<i>No</i>	<i>Page</i>
Congrès Eucharistique I. de Montréal.....		171
Congrès Eucharistique I. de Londres.....		171
Côte — d'Azur.....		172
Chancellerie de l'Archevêché de Montréal.....	8	171, 188
« Conférences historiques ».....	2	187
— D —		
Demers (Curé J.-U.).....		165, 171, 174, 181
Demers (Hercule).....		171
Desrochers-Foster (Madame).....		165
Dumoulin (Arthémise).....		171
D'Oban.....		172
— E —		
École de Bibliothécaires.....		165
Edimbourg.....		172
« Esquisse de Biographie ».....	3	187
— F —		
Féron (R.P.), o.m.i.....		180
France.....		172
— G —		
Girard (Antonio).....		165
Girard (Jogues).....		165
— H —		
Histoire de Sainte-Rose.....	5	164
Histoire de Saint-Hermas.....	4	163
— I —		
Inprimés.....	5	187
Index.....		187
Introduction.....		165
— J —		
Jubilé d'argent.....		177
Jubilé d'or.....		180

	<i>No</i>	<i>Page</i>
— K —		
Kiely (Madame).....		171
— L —		
Labelle (Mgr Antoine).....		178
Laforce (Charles) curé.....		174
Langlois (Mgr Alfred).....		162, 174, 181
Lettre-Préface.....		161
Livre.....	5, 6	187
Londres.....		171
Lord Strathcona.....		172
— M —		
Maison-Mère des Sœurs Grises.....		174
Maison Mère des Sœurs de Sainte-Anne.....		175
Maître-de-Cérémonies.....		171, 173, 174
Manuscrits.....	1, 2, 3, 4	187
« Mémoires de voyages ».....	1	165, 173, 182, 187
Mère Marie-Anne.....		175
Mère Marie Céline du Carmel, s.s.a., Sec. Gén.....		175
— N —		
Norfolk (Duc et Duchesse) Duc (fils).....		172
— O —		
Ouvrages de l'auteur.....	1, 2, 3, 4	187
— P —		
Pie X.....		172
Paris.....		172
Payette (O.).....		181
Prologue.....		163
— R —		
Religieuses de Sainte-Anne.....		174
Religieuses de Sainte-Croix.....		177
Rome.....		172

	<i>No</i>	<i>Page</i>
— S —		
Saint-Joseph-du-Lac		171
Secrétaire Particulier	171, 172, 173, 174	
Sherbrooke		165
Sinnott (Alfred) Mgr, Sec. du Délégué		173
Séminaire de Montréal		171
Séminaire de Sainte-Thérèse		171
Sœurs de Sainte-Anne	9	174, 182, 187
Sœur Marie-Jean de Pathmos, s.s.a. As. Sec. Gén.		176
Sources à consulter sur l'auteur	8, 9, 10, 11	188
Strathcona		172

— T —

Table des Matières		167
------------------------------	--	-----

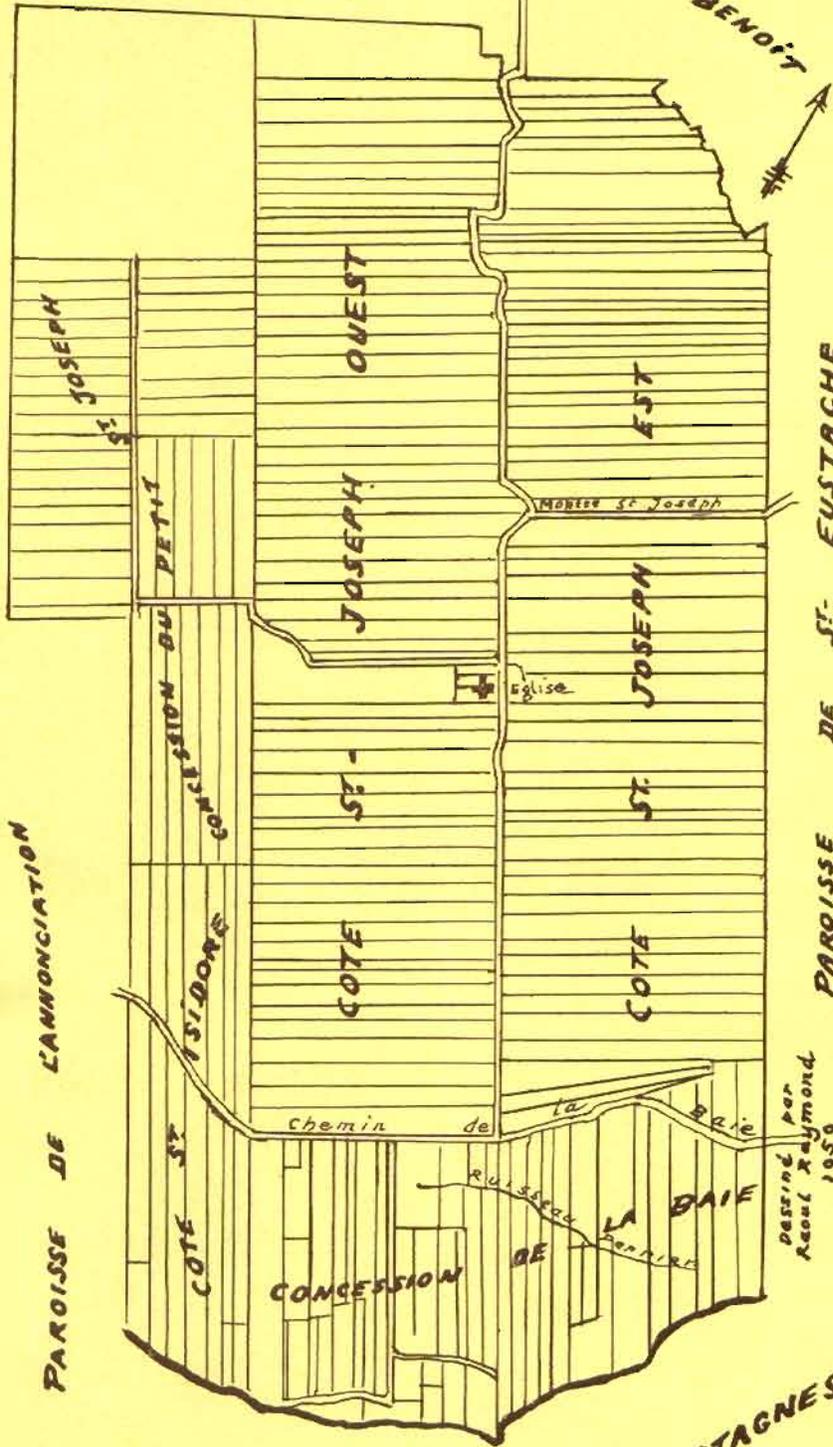
— U —

Université de Montréal		165
----------------------------------	--	-----



LAC DES DEUX-MONTAGNES

PAROISSE DE L'ANNONCIATION



PAROISSE DE ST- EUSTACHE

PLAN de la PAROISSE

St-Joseph-du-Lac Comté des Deux-Montagnes

1045

